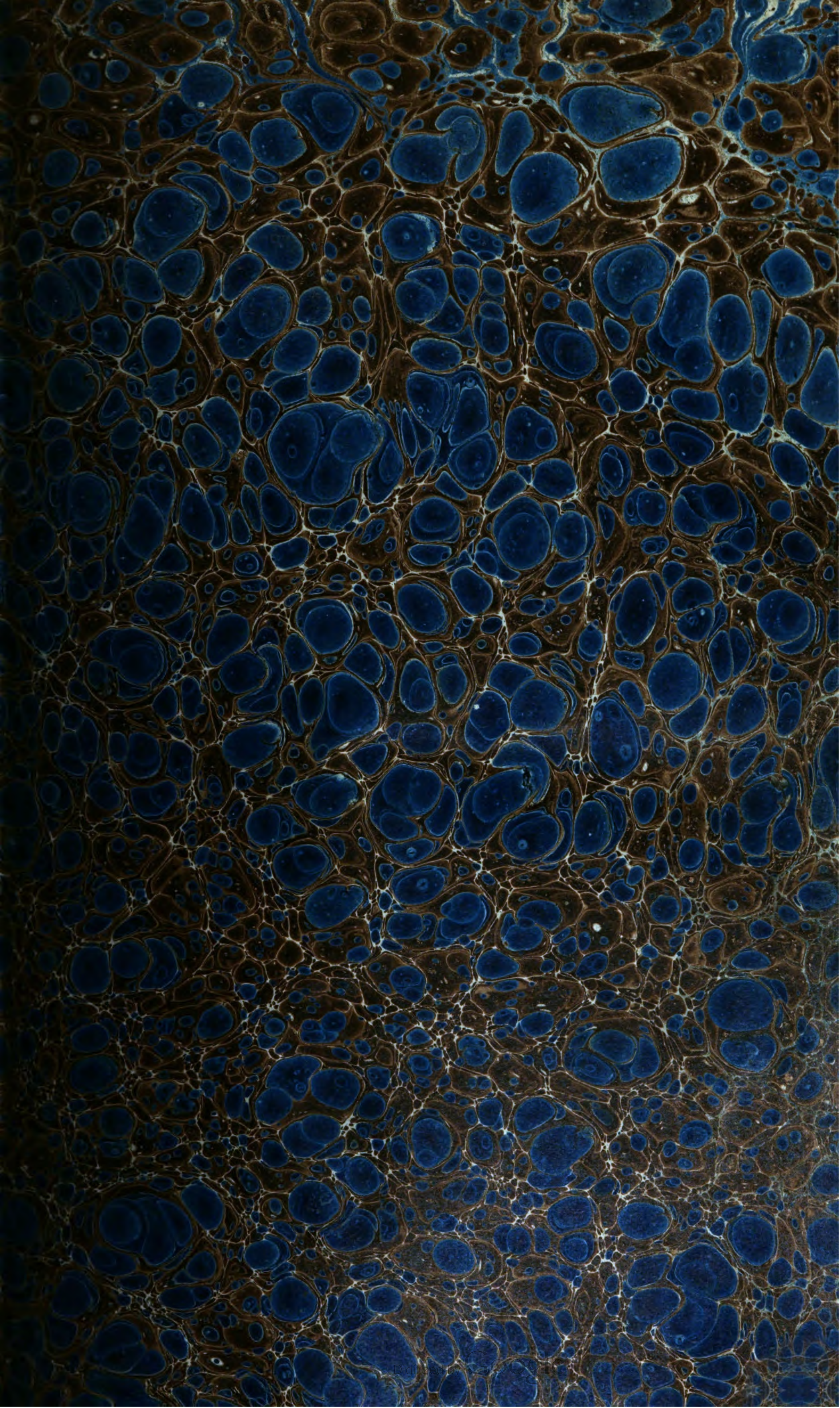



BIB. DOM.
LAVAL. S. J.



HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

LE MANS. — IMP DE JULIEN, LANIER ET Cie

HISTOIRE

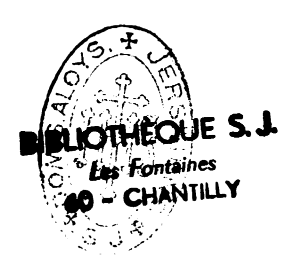
LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

BARTHÉLEMY HAURÉAU

TOME PREMIER



PARIS

JULIEN, LANIER ET Ce, ÉDITEURS

4, RUE DE BUSSY

Imprimeurs-Libraires au Mans

1852

A M. Th. Cauvin.

MONSIEUR,

Vous me permettrez, de vous adresser la dédicace de cet ouvrage. C'est par vos conseils que je l'ai entrepris, et j'ai, en outre, à cœur de témoigner de quel profit ont été pour moi vos savantes publications sur l'histoire de la province du Maine.

Agréez, je vous prie, cet humble hommage d'une vive reconnaissance et d'une estime bien sincère,

Votre tout dévoué serviteur,

B. Hauréau.

INTRODUCTION.

On étudie depuis quelques années l'histoire des anciennes provinces de la France, avec beaucoup de zèle, mais avec moins de goût et de fruit. C'est qu'il y a dans ces recherches, disons-le, plutôt une frivole curiosité qu'un désir éclairé de connaître. Mais ce n'est pas notre affaire de censurer autrui; il nous importe davantage d'exposer les motifs qui nous ont déterminé à entreprendre cette *Histoire littéraire du Maine*. Nous avons vu autour de nous, quand nous avons été conduit en ces lieux, beaucoup de gens passionnés pour les reliques de l'art gothique que l'on rencontre à chaque pas dans les villes et dans les campagnes du Maine; nous avons appris d'eux bien des détails sur la forme première de ces constructions tant de fois restaurées ou mutilées; on a devant nous analysé fort

ingénieusement les fragments épars sur le sol; on nous a montré la place qu'ils occupaient ou devaient occuper dans l'ensemble de quelques monuments dont on nous a fait admirer la grandeur et la richesse, Nous avons prêté l'oreille avec attention et déférence aux discours de nos professeurs d'archéologie, et alors même qu'ils se querellaient assez vivement sur des questions qui noûs semblaient bien puériles, nous prenions intérêt à leurs débats. Cependant, après avoir fait généreusement la part de leur expérience, n'avons-nous pas quelquefois tenu pour suspectes leurs doctes hypothèses? ne les avons-nous pas surpris en telle occasion parlant avec beaucoup d'assurance de choses qu'ils ignoraient complétement? C'est que l'étude des ruines monumentales, si consciencieuse qu'elle puisse être, n'enseigne pas tout ce qu'il importe de connaître. Quel a été, à diverses époques, le régime administratif ou politique de la province du Maine? quelles ont été les mœurs, les coutumes particulières des populations d'origine diverse qui ont tour à tour envahi le sol de cette province? de quels événements a-t-elle été le théâtre? quelles traditions s'y sont longtemps conservées? à quel titre est-elle plus ou moins illustre dans les annales de la France? Ce sont là des questions bien dignes d'intérêt,

auxquelles ne répondent pas d'une manière satisfaisante les monographies des plus savants archéologues, et cependant l'on n'a plus d'autres livres historiques entre les mains. Cela est fâcheux: il est à regretter que l'étude des ruines monumentales occupe trop exclusivement les rares érudits qui se sont donné pour mission d'explorer les provinces : ce labeur est peut-être le plus attrayant, mais il n'est pas le plus utile ; il a jusqu'à ce jour provoqué plus de controverses oiseuses qu'il n'a résolu de problêmes sérieux.

L'ouvrage que nous offrons au public n'est pas, il est vrai, moins spécial ; nos recherches ne sont pas moins circonscrites : cependant on reconnaîtra que nous n'avons pas suivi la voie commune, et nous aurons à nous féliciter de n'avoir pas tout-à-fait perdu notre peine, si l'on comprend, après avoir lu ces notices, que l'histoire des doctes personnages nés dans une province doit flatter plus encore l'amour propre de leurs descendants, que l'histoire de ces monuments commencés et achevés pour la plupart par des ouvriers nomades et inconnus. Ce n'est pas toutefois que notre unique but, quand nous avons entrepris cet ouvrage, ait été de chatouiller cette orgueilleuse faiblesse ; disons même avec fran-

chise que cela nous a touché beaucoup moins que le dessein, plus louable assurément, de contribuer pour notre part à réhabiliter une étude aujourd'hui bien négligée, et l'espoir plus téméraire d'exhumer et d'arracher à l'oubli quelques noms dignes d'une assez brillante fortune.

On se demande sans doute comment l'histoire littéraire d'une seule province nous fournira la matière de quatre volumes. C'est que l'on ne soupçonne pas combien ce sujet est vaste ; en conscience, nous éprouverons plus d'embarras pour ne pas franchir la limite qui nous est imposée, que pour l'atteindre. Le Maine a produit beaucoup d'hommes qui se sont rendus célèbres dans les lettres, et ce n'est pas une médiocre affaire que de rappeler ce qu'ils ont écrit, que de raconter comment ils ont vécu. Mais quoi ! va-t-on se dire encore : les temps sont donc bien changés ! combien en compter aujourd'hui parmi nous de ces hommes auxquels la postérité devra quelques hommages ! Or est-il donc bien à propos de nous révéler ainsi notre déchéance littéraire ? ne vaut-il pas mieux ignorer ce que l'on doit regretter de savoir ? Ces interpellations nous ayant été adressées, nous nous sommes réservé d'y répondre avec une entière franchise, et c'en est ici

l'occasion. De notre temps, telle est l'opinion de M. de Cormenin, on n'écrit plus en français hors les barrières de Paris. Il y a beaucoup de vrai dans cette dédaigneuse sentence; si pénible qu'il puisse être d'y souscrire, il le faut. Si Paris n'appelle pas à lui toutes les intelligences, si le lien puissant des intérêts retient encore au milieu de nous beaucoup d'hommes doués de l'esprit d'entreprise, habiles dans l'exercice des diverses professions industrielles, qui font un très-honorable, un très-utile emploi de leurs aptitudes, de leur expérience et de leur savoir-faire, ce qui est vrai, d'autre part, c'est que les études libérales sont aujourd'hui fort négligées dans les provinces; c'est que tous, ou presque tous les écrivains se forment à Paris; c'est qu'à Paris seulement on sait distinguer le patois vulgaire du beau langage. Une estime de soi bien ou mal justifiée est et sera toujours un des plus puissants mobiles de l'écrivain : par calcul ou par instinct, il fuit les lieux où on ne lui accorde ni la considération, ni les encouragements qui lui sont dûs. Cela nous explique pourquoi l'on ne rencontre guère de propension pour les lettres dans la jeunesse élevée hors des établissements universitaires de la capitale. Il y a, en effet, bien peu de vocations spontanées; alors même qu'on nous

laisse la liberté du choix entre diverses professions, nous embrassons d'ordinaire celle qui nous paraît offrir le plus d'avantages personnels; or, ces avantages ne sont pas absolus, mais relatifs. A Paris, c'est déjà un titre que d'exercer avec plus ou moins de succès une profession dite libérale: hors de Paris, on ne connaît d'autres titres, il faut bien le dire, que la noblesse et que l'argent. Supposez donc un jeune homme bien doué et jaloux de se constituer dans une de nos villes de province une position au-dessus du vulgaire; s'il ne peut faire valoir quelques antiques parchemins, s'il ne porte pas un nom qui lui permette de rechercher l'oisiveté pour elle-même, il se lancera dans la voie qui conduit à la richesse, et bientôt il verra croître son crédit moral en même temps que son crédit financier. Or qui le blâmera d'avoir pris ce parti? Il ne pouvait se proposer un but plus honorable, car, après l'estime de soi-même, il n'y a rien qu'on doive priser plus que l'estime d'autrui.

Si donc nous analysons avec cette liberté les éléments constitutifs de l'opinion publique dans nos cités départementales, c'est moins pour protester contre un fait que pour le signaler et pour le motiver. Est-on maintenant curieux

d'apprendre pourquoi, durant les trois derniers siècles, les mêmes cités, nos plus humbles bourgades, ont produit tant d'hommes qui, dédaignant les routes plus faciles, ont acquis par les pénibles labeurs de l'esprit une gloire vraie et durable? Quand nous avons étudié les annales littéraires de la France pour y rechercher les écrivains originaires du Maine, nous avons tout d'abord remarqué qu'ils appartenaient, pour le plus grand nombre, à tel ou à tel ordre religieux. Laissant au clergé séculier la direction morale des consciences, quelques ordres s'étaient attribué spécialement l'éducation et le gouvernement des intelligences, et il faut reconnaître qu'ils se sont bien acquittés de cette tâche. A l'âge où la société nous impose ses premières obligations, où le jeune homme, soucieux de l'avenir, abandonne le plus souvent au hasard la conduite de sa vie, les couvents lui offraient plus qu'un refuge contre les orages du monde : admis dans une maison conventuelle, il y portait un habit devant lequel les membres de la société laïque s'inclinaient avec respect; bien qu'il ne possédât aucun patrimoine, il n'avait plus à redouter aucun embarras domestique; en quelque lieu qu'il dût être conduit, soit par sa propre volonté, soit par le commandement de ses supé-

rieurs, il était assuré d'y trouver un asile honorable, et, libre de tout autre soin, il pouvait, jusqu'au jour suprême, se consacrer tout entier aux travaux de l'esprit. Les couvents ont véritablement émancipé le génie plébéien : quelle que doive être notre reconnaissance pour l'œuvre révolutionnaire de la philosophie, ne lui accordons qu'une part équitable dans l'éducation de la société moderne, et osons dire que les ordres religieux ont peut-être plus contribué que toutes les écoles philosophiques à la grande réforme des idées, des mœurs et des institutions. Mais nous ne saurions ici développer cette opinion et la justifier par des preuves suffisantes; apprécions simplement au point de vue de cette histoire littéraire l'heureuse influence exercée par quelques établissements monastiques sur la direction de beaucoup d'esprits dans les provinces.

Nous le disions tout à l'heure, la jeunesse s'ignore elle-même; elle croit obéir à une voix intérieure, alors qu'elle glisse aveuglément sur la pente où on l'entraîne; mais quand elle n'a pas encore subi le joug de l'exemple, elle est aussi propre aux études libérales qu'aux professions industrielles; c'est l'exemple qui détermine en elle le premier mouvement. Aujourd'hui, au

sortir de vos gymnases communaux, tout la dissuade de suivre une carrière qui est chez vous sans profit et sans honneur : mais qu'on se représente bien, dans une ville d'une population moyenne, cinq ou six confréries savantes, richement dotées, justement vénérées par le commun, appelant à elles tous les hommes de bonne volonté, pauvres et riches, nobles, bourgeois et manants, et les stimulant de toute façon aux études littéraires, soit par l'attrait de la gloire mondaine, soit par la perspective des charges les plus considérables de l'Église et de l'État, soit par la garantie de la récompense promise dans le ciel aux zélés serviteurs de Dieu ! Que de vocations ne devaient pas être déterminées par ces puissants motifs ? Oui, les temps sont bien changés, il faut le reconnaître. Dans la ville où nous écrivons ces lignes, il existe encore une association agricole et littéraire, qui occupe assez utilement ses loisirs, mais qui, nous pouvons l'apprécier, a des prétentions fort modestes, et s'inquiète peu de présider à notre mouvement intellectuel. Est-il besoin de rappeler combien l'Église avait constitué dans cette ville de vastes ateliers de travail, où toutes les aptitudes trouvaient leur emploi ? L'ordre de Saint-Benoît y était représenté par les deux abbayes de Saint-Vincent et de la Coûture.

qui l'une et l'autre avaient adopté, dans le XVIIe siècle, la réforme de Saint-Maur. Au moment où la suppression des couvents fut décrétée, Saint-Vincent comptait encore parmi ses hôtes les savants les mieux famés dans la grande famille bénédictine. Ils étaient sur le point de confier à la presse quelques volumes de cette *Histoire littéraire de la France*, que l'on regarde avec raison comme l'ouvrage le plus achevé qui soit sorti des mains d'une association d'érudits. On se rappellera longtemps que, dans ces murs, était l'asile préféré par ces doctes personnages. L'ordre de Saint-Benoît avait de nombreux établissements dans le diocèse : la congrégation de Saint-Maur y était surtout en honneur. Que l'on ouvre les annales de cette congrégation, on y verra combien le Maine a enrôlé de ses fils dans cette illustre phalange ! Non loin de l'abbaye de Saint-Vincent, au lieu même où nous venons d'élever un temple splendide aux mânes facétieux de Tabarin, les frères de Saint-Dominique s'exerçaient aux rudes combats de la parole. Là étaient les graves érudits, déchiffrant, collationnant les textes, exhumant les vieux titres de la gloire française enfouis dans les archives des monastères ; ici, les professeurs d'éloquence, les ardents athlètes de la foi, les persécuteurs infa-

tigables de toute hérésie, aux allures fières et indomptées. Près du couvent des Jacobins, était celui des Cordeliers. En vain saint François d'Assises, le patriarche de cet ordre, avait recommandé d'une manière toute spéciale à ses douze disciples de négliger les lettres humaines pour la pratique de l'oraison; cette prescription de la règle avait été bientôt oubliée. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la bibliothèque de l'ordre des frères Mineurs, publiée par Luc Wadding: c'est peut-être celui où la théologie dogmatique a été cultivée avec le plus de zèle, où se sont formés les arbitres les plus accrédités en matière d'orthodoxie, les plus intelligents conservateurs de l'Église et de la foi. A quelques pas des Cordeliers, en cet endroit où se trouve aujourd'hui l'asile des religieuses de la Visitation, était le couvent des frères Capucins. On sait combien d'illustres prédicateurs, combien d'écrivains recommandables se sont formés sous leur discipline. Au centre de la nouvelle ville, le plus humble des ordres mendiants, mais non le moins célèbre, l'ordre des Minimes, avait une maison conventuelle. Il suffit de nommer Marin Mersenne, pour rappeler ce que la province du Maine doit aux austères disciples de saint François de Paule. Enfin,

deux congrégations séculières, celle des Oratoriens et celle des Lazaristes, avaient été constituées dans la ville par divers évêques, l'une pour diriger l'éducation première de la jeunesse, l'autre pour faire des missions dans les campagnes du diocèse. A l'Épau, étaient quelques représentants de l'ordre bénédictin de Cîteaux, célèbre par les services qu'il a rendus à l'Église, par les grands prélats qui sont sortis de ses nombreuses abbayes, et surtout par ses écrivains, dont Ange Manriquez et Charles Wich ont perpétué le souvenir. A l'autre extrémité des faubourgs de la ville, les frères de Saint-Augustin possédaient une riche abbaye dans la paroisse de la Madeleine, à Beaulieu. Étrange destinée des hommes et des choses! cette abbaye, qui avait donné à l'Église tant de chefs illustres, était gouvernée, au moment où éclatèrent les premiers orages de la révolution, par un homme qui devait bientôt présider l'assemblée qui décréta la suppression des ordres! Toutes les associations religieuses considérables en France, avaient fondé quelque maison conventuelle au sein de la ville ou dans les campagnes environnantes. On ne saurait aujourd'hui supputer, même approximativement, le nombre des jeunes catéchumènes sortis des colléges ou des écoles gratuites du diocèse, que

les religieux de ces diverses confréries affranchirent des obligations de la vie mondaine, de la misère ou du travail manuel, qu'ils appelèrent à partager leur table, leurs études et leurs fonctions. Ce nombre a dû être fort considérable, car, parmi les écrivains sur lesquels les annalistes des ordres religieux nous ont transmis quelques notes biographiques, nous en comptons beaucoup auxquels ils donnent le Maine pour lieu natal, et nous en ferons connaître au moins autant qu'ils ont omis. Et combien échappent à toutes nos recherches, si consciencieuses qu'on veuille les supposer? combien de manuscrits dont il ne reste plus aucune trace? combien de livres imprimés ont eu la même fortune, ou du moins ne se trouvent aujourd'hui dans aucun des dépôts publics? N'omettons pas d'ailleurs que l'ordre de Saint-Dominique est celui qui a fait le plus de prosélytes dans le Maine, et que, dans cet ordre, on s'occupait moins de former des écrivains que des prédicateurs. Enfin, qui nous dira le nombre des savants, des lettrés modestes, qui, après avoir étudié, soit pour eux-mêmes, soit pour l'enseignement des novices, n'ont pas connu le besoin d'initier le public aux travaux de leurs veilles?

Quand on compare le présent au passé, on ne

saurait nier cette heureuse influence des ordres religieux sur la direction des esprits. Nous sommes dans un temps où cela peut être dit, où un témoignage sincère de reconnaissance ne saurait être mal interprété. Le régime des couvents ne va plus à nos mœurs, et si les établissements de ces puissantes associations avaient été épargnés par le vent révolutionnaire, ils seraient abandonnés aujourd'hui : aussi voyons-nous avec regret quelques hommes d'un esprit élevé, d'un talent supérieur, faire sous nos yeux de grands et vains efforts pour réhabiliter le cilice ou la vie claustrale; c'est une entreprise qui sera condamnée par ses résultats. Mais, il faut bien le dire, si les couvents ont été détruits, ils n'ont pas été remplacés; et quand nous entendons railler avec autant d'avantage que d'à-propos les rares et médiocres écrits qui sont le contingent annuel de la littérature dite provinciale, quand nous apprécions combien peu d'oreilles s'ouvrent à la propagande que font certaines sociétés savantes pour restaurer les fortes études dans quelques chefs-lieux de département, nous regrettons vivement que nos assemblées révolutionnaires aient laissé imparfaite l'œuvre de restauration scientifique qu'elles avaient si bien commencée. Nous ne plaidons pas ici, que l'on

veuille nous comprendre, la mauvaise cause du fédéralisme intellectuel; nous respectons la souveraineté que Paris s'est attribuée, nous nous prosternons devant tous les pouvoirs légitimes, mais nous déplorons vivement l'affaiblissement des études et des idées libérales dans les provinces. C'est, à notre sens, un mal plus grave qu'on ne paraît le soupçonner. On ne remarque pas assez, en effet, que le despotisme brutal des intérêts matériels a son siége, non pas à Paris, mais dans les départements. C'est là qu'il gouverne, c'est là qu'il opprime tous les instincts généreux, c'est de là qu'il exerce sur les institutions et sur les individus son influence malfaisante. Ce fléau, qui a déjà fait tant de ravages dans les consciences et dans l'État, dont l'œuvre de chaque jour est quelque ruine nouvelle, épouvante tous les bons esprits. Or, on ne peut le combattre avec avantage qu'au siége même de sa puissance. Il faut que les hommes appelés à résoudre les questions d'ordre social, se persuadent bien que l'esprit public est fort peu libéral dans les provinces : on n'y connaît d'autre culte que celui du fétiche le plus grossier et le plus jaloux qui ait encore obtenu les hommages et l'encens du vulgaire : nous parlons de l'intérêt matériel;

et si l'on n'y prend garde, toutes nos institutions électives seront bientôt compromises par l'ignorance et les mauvaises passions de cette catégorie de citoyens que l'on peut appeler le tiers-état provincial. La presse n'a ni assez d'indépendance, ni assez d'autorité, pour rappeler les esprits dans une voie meilleure; le gouvernement seul pourrait combattre avec avantage les progrès que font chaque jour les idées fausses et prévenir les ravages de cette affection morbide dont nous venons de signaler l'origine et les symptômes; mais n'attendrons-nous pas longtemps encore qu'il ait le loisir ou la volonté de se mettre à l'œuvre?

Nous ne saurions ici traiter cette grave question avec tous les développements qu'elle comporte; nous ne pouvons d'ailleurs oublier que nos lecteurs attendent de nous quelques explications sur la méthode que nous avons adoptée dans cet ouvrage, sur le titre que nous lui avons donné. Nous allons donc mettre fin à ces considérations sur le passé, à ces remontrances sur le présent, pour répondre à diverses questions qui pourraient nous être adressées.

Les Bénédictins, qui ont consacré le titre d'*Histoire littéraire*, ont suivi, dans leur grand ouvrage sur les écrivains de la France, l'ordre chronologique, et cet ordre est, en effet, préférable à tout autre. Mais, à notre grand regret,. nous n'avons pu procéder ainsi. S'il avait existé quelque part un catalogue exact et complet des écrivains du Maine, nous eussions beaucoup profité de ce travail, et il nous eût été permis de disposer ces notices suivant le plan le plus convenable : mais, privé de ce secours, nous avons découvert en divers lieux, soit après de longues recherches, soit par rencontre fortuite, la trace perdue de tel ou tel écrivain ignoré; et depuis même que nous avons pris la plume pour rédiger les premières notices qui ont été livrées à l'impression, nous avons eu occasion d'apprendre que les enquêtes les plus consciencieuses ne révèlent pas toujours ce que le hasard fait découvrir. Nous nous sommes vu, d'autre part, contraint d'ajourner quelques parties de notre travail, par ce motif que nous n'avions pas entre les mains toutes les pièces qu'il importait de consulter. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qui avaient partout des correspondants pleins

de zèle et de savoir, n'éprouvaient pas cet embarras : mais, pour ce qui nous concerne, la bibliothèque du Mans ne possédant que le plus petit nombre des écrits imprimés ou manuscrits que nous aurons à mentionner dans cet ouvrage, il nous a bien fallu remettre à un autre temps l'examen de ceux de ces écrits qui nous ont été signalés comme se trouvant dans les bibliothèques d'autres villes, ou dans le vaste dépôt de la capitale. Voilà, en peu de mots, ce qui nous a déterminé à ne suivre dans notre publication ni l'ordre chronologique, ni l'ordre alphabétique, car les mêmes obstacles s'opposaient à l'un et à l'autre. On appréciera, nous aimons à le croire, que nous avons accepté une tâche fort laborieuse, et que si nous n'avions pas fait cette part aux difficultés qui s'offraient à nous dès le début, il nous eût fallu renoncer à l'entreprise, ou prendre avec nous-même l'engagement d'y consacrer, non pas quatre, mais peut-être dix années. Pour achever ces confidences, ajoutons qu'il ne nous était pas permis de nous détourner pendant un temps aussi long de nos études familières et préférées.

Il y a beaucoup à dire sur ce titre : *Histoire littéraire du Maine*. Si nous devons épar-

gner au public des explications fastidieuses , il nous faut cependant lui faire connaître en quelques mots le plan que nous avons suivi. Nous n'avons pas scrupuleusement respecté les limites de l'ancienne province du Maine , et cela pour divers motifs. Devions-nous adopter la circonscription civile ou la circonscription ecclésiastique ? Il y avait là pour nous une difficulté fort grave. Adopter la circonscription civile, c'était ne respecter aucune tradition, c'était mettre hors de notre catalogue une foule d'écrivains que la plupart des annalistes ont considérés comme nés dans le Maine, c'était modifier complètement la classification des Bénédictins , celle d'Echard, celle de Luc Wadding, celle des historiens de tous les ordres religieux. Nous n'avons pas cru devoir prendre cette résolution téméraire. Pouvions-nous observer la circonscription diocésaine pour les écrivains ecclésiastiques seulement, et ne faire aucune mention des écrivains laïcs nés dans le diocèse , mais hors des limites de la circonscription civile ? Ce plan nous avait semblé, dès l'abord , convenable ; mais nous avons eu occasion dans la suite d'apprécier qu'il l'était peu : en effet , n'eût-on pas regardé comme une véritable lacune l'omission volontaire de quelques écrivains considérables, alors qu'il y aurait

eu place, dans notre histoire, pour d'humbles clercs nés dans les mêmes lieux ? Cette lacune eût été assurément signalée. Enfin, pouvions-nous laisser de côté les écrivains nés hors du Maine, à La Flèche, au Lude, et dans les lieux environnants, qui, dépendant autrefois de l'Anjou, sont compris aujourd'hui dans le département de la Sarthe ? Nous ne le pouvions pas, sans manquer aux usages déjà consacrés. Nous avons donc pris un parti, qui, en nous imposant plus de labeur, nous a paru du moins satisfaire à toutes les exigences ; nous avons admis au même titre, dans cette *Histoire littéraire du Maine*, tous les écrivains qui ont eu pour pays natal telle ville, telle bourgade, dont, à diverses époques, le Mans a été le chef-lieu administratif, soit pour le spirituel, soit pour le temporel. Si l'on nous blâme d'outrepasser, en agissant ainsi, la limite qui nous est imposée par le titre même de notre ouvrage, nous rappellerons que des historiens, moins scrupuleux que nous le sommes, ont associé aux hommes illustres de telle province des écrivains nés en d'autres lieux, et qu'ils ont motivé cette association en faisant valoir des considérations de peu de poids, contre lesquelles néanmoins on n'a pas protesté.

On comprend d'ailleurs, sans que nous ayons besoin d'insister sur ce point, pour quelles causes nous nous abstiendrons de parler des écrivains qui n'ont pas encore fourni toute leur carrière, ou de ceux mêmes que l'on descendait hier dans la tombe. La critique est toujours peu équitable à l'égard des contemporains : elle pardonne trop à ceux-ci, et à ceux-là trop peu. Cependant il se rencontre quelques hommes qui, morts dans les premières années du XIXe siècle, appartiennent déjà à l'histoire par leurs travaux, ou par les événements dans lesquels ils ont joué un rôle notable : nous croyons leur devoir réserver une place dans cet ouvrage; mais que l'on se persuade qu'en parlant de ces hommes, à l'égard desquels nous avons entendu professer des opinions bien diverses, nous respecterons toutes les convenances. On nous jugerait mal, si l'on doutait de notre entière indépendance, si l'on croyait que nous faisons moins état de la vérité que des exigences d'un parti politique.

Nous avions formé le dessein de présenter dans cette sorte d'avant-propos quelques consi-

dérations spéciales sur la province du Maine, sur les phases diverses de son histoire littéraire ; mais, après quelques réflexions, nous nous sommes persuadé que cette dissertation préliminaire ne pouvait être qu'un lieu commun. En effet, s'il a été possible de déterminer l'individualité littéraire de certaines provinces de France, en se plaçant à un point de vue tout à fait exclusif, cette individualité s'efface quand on rapproche les mêmes faits d'autres faits contemporains. Dans l'origine de notre littérature nationale, on peut signaler, il est vrai, en quoi diffèrent les productions littéraires, les idées, les mœurs de quelques races entre lesquelles il y a eu encore peu de commerce, peu de mélanges : la langue des troubadours n'est pas celle que parlent les trouvères, et, sur la grande question théologique qui émeut tout le neuvième siècle, l'opinion des conciles du midi est, nous le savons, radicalement contraire à celle que professent les conciles du nord. Mais ces différences, si notables qu'elles soient, ne peuvent nous occuper ici. En fait, nous ne voyons, dans l'ensemble de l'histoire littéraire du Maine, rien qui nous permette d'assigner aux écrivains de cette province, soit un caractère individuel, soit une fonction spéciale dans l'œu-

vre collective, et il y a des traités généraux sur le développement de la littérature française où l'on trouvera une réponse à toutes les questions qui pourraient nous être adressées au sujet des écrivains du Maine. Nous devons donc nous épargner le soin de répéter en d'autres termes ce qui a été dit ailleurs et fort bien dit.

Ce qui ne regarde que le Maine, c'est l'histoire de ses écoles publiques. Quand nous avons rappelé combien les ordres religieux avaient d'établissements dans la métropole du diocèse, nous avons négligé de faire le compte des maisons abbatiales ou conventuelles qu'ils avaient fondées dans les villes moins considérables, dans les hameaux les plus modestes. Nous aurons occasion, dans la suite de cet ouvrage, de dire quelles étaient la plupart de ces fondations. Nous parlerons ici des écoles publiques. Dès le VIe siècle, l'école d'Anisole (*Anisola*, Saint-Calais), était florissante; Chilperic Ier y envoyait son fils Merovée: on citait aussi, dans le même temps, comme une des plus accréditées, l'école épiscopale de Saint-Pavin-des-Champs, fondée par saint Bertrand. Celle-ci devint plus célèbre encore au IXe siècle, sous la direction d'Aldric, et, au XIe siècle, elle avait pour professeurs Ermenulphe, Robert-le-

Grammairien, Arnauld, Hildebert de Lavardin. L'Université française s'est lentement constituée : appelée à devenir un jour la fille aînée de nos rois, c'est-à-dire la première institution de l'état, elle n'a été longtemps qu'un nom, comme la monarchie ; on l'a vue, comme elle, étendre sa juridiction, agrandir son domaine par des conquêtes successives. Les grandes écoles provinciales ont eu la même fortune que tous les établissements de la féodalité. Nous lisons dans la biographie de Goswin, contemporain et disciple d'Abélard, écrite par R. Gibbon : « ici les moissons viennent mieux, dit le poète, ici les vignes; dans les forêts sont les arbres qui portent le bois, dans les jardins les arbres qui portent les fruits; dans les tavernes sont les vins écumants, à Paris sont les meilleurs des maîtres. » Vers le XIVe siècle, c'est à Paris que les évêques fondent des colléges où ils envoient les plus brillants élèves des écoles diocésaines étudier la dialectique et les lettres profanes. En 1308, Guillaume Bonnet, fondateur du collége de Bayeux, à Paris, accorde six bourses dans son collége aux pauvres écoliers du Maine; en 1526, le cardinal Philippe de Luxembourg fait construire de ses deniers, à Paris, le collége du Mans. Cependant quel qu'ait été le crédit des écoles de Paris, surtout quand

les ordres religieux eurent pour la plupart établi dans cette ville leur principal séminaire , il ne faut pas croire qu'alors même les écoles provinciales aient été supprimées. Avant l'ère des intérêts matériels, on considérait l'enseignement des lettres et de la morale comme une affaire grave : la révolution de 1789 trouva dix grands colléges en exercice sur le territoire actuel du département de la Sarthe, et environ cent écoles gratuites pour les garçons. Ces détails ne sont pas sans intérêt.

On est sans doute curieux de connaître quels sont les recueils bibliographiques que nous avons consultés avec le plus de profit, et, parmi les sources privées ou publiques où nous avons puisé, lesquelles nous ont le plus fourni. Nous allons entrer à ce sujet dans quelques explications qui n'auront pas, nous le craignons bien , un égal intérêt pour tous nos lecteurs. Cependant, pour abréger, nous ne parlèrons ici que très-sommairement des auteurs et des ouvrages qui réclament une mention spéciale dans le cours de notre *Histoire littéraire*. On nous épargnera d'ailleurs de rappeler que nous n'avons pas né-

gligé de parcourir les grands dictionnaires biographiques et les catalogues qui sont entre les mains de tout le monde. Nous ne prétendons pas dresser ici une liste exacte des ouvrages divers où nous avons cherché, quelquefois en vain, des documents pour cette histoire; nous voulons simplement indiquer ceux qui nous ont servi le plus.

Nous avons dit, en ce qui concerne les bibliothèques des ordres religieux, que, dans la plupart, il y a des omissions, et, en effet[1], nous en signalerons un assez grand nombre. Si fâcheuses toutefois que puissent être ces lacunes, il est encore vrai qu'en réunissant les bibliothèques des différents ordres, celle des Jésuites par le P. Alegambe, celle des frères Mineurs par Luc Wadding, celle des Capucins par Denys de Gènes, celle des Bénédictins de Saint-Maur par Dom Tassin, celle des frères Prêcheurs, par Echard, etc., etc., on aurait le manuel bibliographique le plus complet qui existe. Nous y avons trouvé les plus utiles indications.

Nous ne devons pas moins peut-être à la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine, annotée par La Monnoye, Falconnet et Rigo-

ley de Juvigny. Il faut se fier à La Croix du Maine lorsqu'il parle des écrivains de son temps et de son pays, et il nous en fait connaître un grand nombre sur lesquels nous ne trouvons ailleurs aucun autre renseignement; ceux qu'il nous fournit sont d'autant plus précieux, qu'il mentionne beaucoup de manuscrits dont la plupart sont perdus aujourd'hui. Une mort trop prompte ne lui a pas permis de mettre à exécution tous les plans qu'il avait conçus, et qui avaient presque tous pour objet l'histoire du Maine ; de ces ouvrages projetés, qu'il faut encore aujourd'hui compter au nombre des *desiderata*, celui que nous regrettons davantage, c'est sa *Bibliothèque Latine*. Celle de Du Verdier est fort incomplète, et La Croix du Maine avait tant à cœur de bien parler des gens de sa province, qu'il eût indiqué une foule de manuscrits latins dont nous ne soupçonnons pas même l'existence. Exprimons encore un regret. Du Verdier, dans sa *Bibliothèque Françoise*, a peut-être prodigué les citations; La Croix du Maine ne cite jamais, et il nous faudra bien souvent accepter sans pièces justificatives l'opinion flatteuse qu'il a exprimée sur le mérite littéraire de ses amis. C'est un avertissement que nous devions à nos lecteurs.

En 1666, C. Blondeau publia, sous le titre de : ***Portraits des hommes illustres de la province du Maine***, un catalogue de soixante auteurs et trois notices particulières sur Ambroise Loré, Glapion et Le Barbier de Francour. L'ouvrage de Blondeau est resté inachevé. L'auteur n'avait pas fait d'études spéciales sur l'histoire littéraire du Maine, et ce qui le prouve, ce sont les lacunes que l'on peut signaler dans son catalogue.

Nous n'omettrons pas, dans la liste des bibliographes envers lesquels nous avons contracté des obligations plus ou moins onéreuses, le docte Dom Jean Liron, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Né à Chartres, en 1665, Dom Liron passa au Mans les dernières années de sa vie, et y mourut le 1er juillet 1748. On trouve un certain nombre d'illustres enfants du Maine parmi les érudits dont il a parlé dans ses ***Singularités historiques et littéraires***, et les notices spéciales qu'il leur a consacrées sont la plupart pleines d'intérêt. En outre, il a publié dans l'***Almanach Manceau*** de 1728, un catalogue des écrivains nés dans le diocèse du Mans. Ce catalogue a été reproduit, avec quelques additions, dans l'***Alma-***

nach Manceau des années 1767, 1768 et 1769; les biographies fort sommaires, que l'on peut lire dans les *Annuaires du département de la Sarthe* de 1806 et de 1807, contiennent quelques détails nouveaux sur les mêmes écrivains, mais Dom Liron avait épargné à son commentateur les plus laborieuses recherches. Ces divers catalogues sont incomplets; nous ne pouvions les adopter comme exacts et les suivre avec confiance.

Les recherches de Dom Liron ont été encore fort utiles à l'abbé Gilles Négrier de la Crochardière, curé de René, près Beaumont, mort en 1748. Cet abbé s'est occupé dans ses loisirs à rassembler les diverses notices concernant les écrivains, les peintres, les sculpteurs, les musiciens nés dans le Maine, qui se trouvaient dans les dictionnaires usuels, dans les grands ouvrages de bibliographie et dans quelques recueils spéciaux. Cette compilation n'a pas été publiée : elle existe manuscrite à la bibliothèque du Mans, en un volume in-4°, de 400 pages environ. L'abbé de la Crochardière n'avait pas de critique et avait peu de savoir; il insérait au jour le jour dans son volume tous les articles qu'il rencontrait ici et là, sans s'in-

quiéter du reste; comme il affirmait toujours sur la foi d'autrui, il a pu raconter les mêmes faits très-diversement, et exprimer sur les mêmes hommes les jugements les plus opposés, sans qu'on puisse lui imputer une seule contradiction. Il a fait, disons-nous, beaucoup d'emprunts aux *Singularités historiques et littéraires* de Dom Liron; on retrouve aussi dans son recueil un certain nombre de notices extraites du supplément au *Dictionnaire historique de Moréri*, par l'abbé Goujet. Pour restituer à chacun ce qui lui appartient dans ce manuscrit, ajoutons que l'abbé de la Crochardière a eu entre les mains la seconde partie de l'*Histoire de Sablé*, par Ménage.

En 1777, l'abbé Le Paige, de la Suze, chanoine de l'église du Mans, publia son *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine*. Ce livre est aujourd'hui plein d'intérêt; cependant Le Paige a beaucoup négligé certaines parties de son dictionnaire : il a omis notamment beaucoup d'écrivains, et, en ce qui concerne ceux dont il parle, le catalogue qu'il donne de leurs ouvrages est presque toujours inexact.

L'insuffisance de ces divers écrits bibliographi-

ques détermina un docte chanoine régulier du diocèse de Châlons à entreprendre sur le même sujet des études plus sérieuses. Toutes les provinces, ou du moins la plupart d'entre elles, possédaient leur histoire littéraire; Ansart voulut écrire celle du Maine, et, dans ce dessein, il consulta, nous assure-t-il, « un nombre infini de manuscrits et d'imprimés; » mais de sa *Bibliothèque littéraire du Maine*, qui ne devait pas remplir moins de huit volumes in-8°, un seul a été publié, en 1784, et l'on ignore ce que sont devenues les notes qu'il avait recueillies. Il y a lieu de regretter la perte des manuscrits d'Ansart, car, si l'on peut signaler dans le volume que nous avons entre les mains quelques erreurs graves, si l'on ne peut louer ni la méthode, ni le style de l'écrivain, on doit reconnaître qu'il avait fait de très-consciencieuses recherches, et qu'on ne trouve guère à reprendre dans la partie biographique de ses notices.

Nous avons encore trouvé plus d'un utile renseignement dans le catalogue méthodique de la bibliothèque des religieux de Saint-Vincent. Cet immense ouvrage, qui est resté manuscrit, et que possède aujourd'hui la bibliothèque publique de la ville du Mans, est resté inconnu à la plupart des

bibliographes ; il a pour titre : ***Concordantia Bibliothecæ Abbatiæ regularis S. Vincentii apud Cenomanos*, *et Speculum sive Systema Scientiarum*.** Nous dirons d'abord quelques mots du vénérable bénédictin auteur de ce catalogue, Dom de Gennes. Il était de Vitré, en Bretagne, et avait, dit-on, trois frères; l'un, prêtre de l'Oratoire, janséniste avoué, qui, professeur de théologie à Saumur, fut censuré par l'évêque d'Angers, et se signala dans son parti par les plus ardentes apologies des convulsionnaires. Ses deux autres frères s'étaient fait admettre chez les Jésuites, et l'un d'eux combattit le jansénisme avec beaucoup de zèle. Quant à notre bénédictin, il ne tomba dans aucun excès, et n'attira sur sa tête aucune réprimande, mais il nous a laissé plus d'un témoignage de ses sympathies pour la cause de l'évêque d'Ypres. Pendant environ quarante années, il remplit les fonctions de bibliothécaire chez les religieux de Saint-Vincent : telle était son affection pour les livres confiés à sa tutelle, qu'on ne pouvait l'en séparer. Quoique la bibliothèque de Saint-Vincent ne possédât pas moins de 25,000 volumes, il les a tous parcourus sommairement, il en a annoté un grand nombre, il a fait des tables spéciales pour tous ces volumes de miscellanées, qui sont, dans la plupart des bibliothèques, un gouffre sans

fond dont les ténèbres épouvantent et désespèrent les plus courageux explorateurs. Mais son œuvre principale, c'est l'immense catalogue de Saint-Vincent, en neuf volumes in-folio, écrits de sa main de la première à la dernière page. Il ne faut pas chercher dans ce catalogue quelque notable infraction à la méthode traditionnelle; l'auteur n'a proposé aucune nouvelle classification scientifique; et quand il a modifié en quelque chose l'arrangement adopté par les bibliographes accrédités, il ne l'a pas toujours fait avec bonheur. Mais ce qu'il y a de vraiment prodigieux dans cette œuvre de quarante années, c'est le détail. Dom de Gennes a multiplié les subdivisions dans toutes les parties de son catalogue; il a consacré un chapitre spécial, non-seulement à toutes les sciences, mais en quelque sorte à toutes les questions scientifiques, et il a inscrit sous tels ou tels titres, outre les grands traités, les monographies dispersées dans la vaste bibliothèque des polygraphes, et les dissertations critiques qui ont eu ces monographies pour objet; il a analysé les vastes collections, les journaux littéraires, les dictionnaires les mieux famés; il a disséqué, si l'on peut ainsi parler, tous les ouvrages de quelque valeur qui appartenaient au fonds de Saint-Vincent, pour mentionner les divers chapitres de ces ouvrages, suivant la matière, suivant

la question qui s'y trouve traitée. Voulez-vous savoir ce qu'ont pensé les auteurs sur tel point de la théologie morale, ce qu'ont décrété les conciles sur tel article de discipline ou de liturgie? Dom de Gennes vous renvoie au chapitre, à la page qui vous intéresse, soit dans la *Bibliotheca maxima Patrum*, soit dans le vaste recueil des conciles. Pour toutes les thèses doctrinales qu'il vous plaît de traiter, son catalogue vous fournit des ressources imprévues. Ce n'est pas, il est vrai, dans ce dessein que nous l'avons souvent consulté, mais il s'y trouve encore des renseignements fort utiles, et que l'on chercherait vainement ailleurs, sur la bibliographie du Maine. Dom de Gennes a vécu dans un temps où l'Église était fort agitée par les contestations qui s'élevaient tantôt entre les divers ordres religieux, tantôt entre ceux-ci et le clergé séculier, et où les parties belligérantes s'adressaient réciproquement de nombreux cartels sous la forme de pamphlets anonymes. Notre savant bénédictin, qui ne pouvait rester étranger à tous ces débats, a pris soin de nous faire connaître les auteurs de la plupart de ces factums, et l'on pourrait, à l'aide de son catalogue, remplir une des grandes lacunes qui existent dans le *Dictionnaire* de Barbier. Dom de Gennes a fait encore de curieuses recherches sur le pays natal des auteurs, sur le temps où ils ont vécu, sur

leur condition civile, et, dans la table alphabétique de son catalogue, il a mis en note ce que lui avaient appris quarante années d'études. Nous avons plus d'une fois consulté ces notes; elles nous ont fourni des indications précieuses. Nous ne pouvons terminer cette brève notice sur Dom de Gennes, sans rapporter un fait qui est resté dans la mémoire de quelques personnes de cette ville. Quand les moines de l'abbaye de Saint-Vincent apprirent que l'Assemblée nationale venait de supprimer les bibliothèques conventuelles, et d'attribuer aux municipalités la possession de tous les objets provenant de ces dépôts, ils formèrent le projet de se partager les livres de l'abbaye et de fuir avec ce butin. Dom de Gennes, informé de leur complot, leur résista avec la plus courageuse, avec la plus louable énergie, et s'empressa d'aller remettre à la municipalité les clefs de sa bibliothèque voulant du moins sauver du pillage ces richesses dont il ne devait plus jouir. On raconte qu'ayant ensuite pris une part plus ou moins active à la guerre civile, Dom de Gennes fut une des tristes victimes de Carrier, et périt dans les eaux de la Loire.

Nous indiquerons encore, parmi les sources auxquelles nous avons plus ou moins puisé, quel-

ques notices publiées par l'abbé Ledru dans la *Biographie universelle* de Michaud et dans les *Annuaires du département de la Sarthe*, de l'année 1818 à l'année 1823. Le mérite de ces notices est contestable; nous leur devons peu.

La *Biographie* de MM. N. Desportes et Pesche nous eût été plus utile sans doute, si ce grand travail n'était pas encore en quelque sorte inédit.

Nous ne pouvons omettre, parmi les ouvrages que nous avons consultés, l'*Esquisse sur l'histoire scientifique, littéraire et artistique du Maine*, lue par M. V. Houdbert au Congrès Scientifique de France, assemblé dans la ville du Mans au mois de septembre 1839. Ce travail consciencieux et bien ordonné ne peut servir de manuel bibliographique, mais il se recommande par une critique sage, tolérante, éclairée.

Nous ferons connaître un assez grand nombre d'ouvrages manuscrits, dont quelques-uns ont des titres à l'estime des philologues, dont quelques autres ne peuvent être indifférents aux investigateurs studieux de nos annales historiques. Ces manuscrits appartiennent soit aux bibliothèques publiques, soit à des collections privées que nous

désignerons. Nous ne saurions ici qu'adresser un témoignage de notre gratitude à toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire d'obligeantes communications.

HISTOIRE LITTÉRAIRE
DU MAINE.

FLACÉ (RENÉ).

RENÉ FLACÉ est né à Noyen-sur-Sarthe, le 23 novembre 1530. Nous ne savons rien sur les premières années de sa vie. La Croix du Maine, qui l'a connu familièrement, nous apprend qu'il fut curé de la Couture, au Mans. Voici l'éloge qu'il fait de lui : « — Cettuy-ci mérite, pour beaucoup de raisons, d'estre recommandé et loüé de tous les hommes d'honneur, tant pour la bonne vie qu'il meine, que pour les vertus qui sont en luy ; car il ne s'adonne qu'à toutes choses profitables au bien public, et sur tout à l'honneur de Dieu, soit en prédications et instructions de la jeunesse, qu'il a en charge en son collége de la Couture au Mans, fort célèbre pour estre remply d'une infinité de gentilshommes et autres enfants de maison honorable, auxquels il fait apprendre les lettres humaines, la musique, l'escriture et tous autres exercices propres à la jeunesse bien instruite. » — Suivant un manuscrit de l'abbé Gilles Negrier de la Crochardière (1), René Flacé n'eut pas enseigné à la Couture, mais il eût été

(1) MS. de la Bibl. du Mans, nº 351, in-4º.

principal du collége de Saint-Benoît, fondé, en 1528, par le chanoine Jean Dugué. Ce que nous pouvons dire, c'est que, dans l'édition de son *Catéchisme Catholicque*, en vers français, publiée par Marin Chalumeau, le Mans, 1576, Flacé est qualifié *curé de la Couture*, et qu'il a signé lui-même une édition latine de son catéchisme avec cette apostille : *du petit collège de la Couture*, *e museolo Culturæ curionatus*. A-t-il, à une autre époque de sa vie, professé dans le collége de Saint-Benoît? nous ne le savons pas.

Contemporain de Ronsard et de Baïf, Flacé ne mérite pas, disons-le tout d'abord, d'être compté parmi les astres de la célèbre pléiade. S'il appartient à l'école des novateurs, il ne connaît pas bien les secrets de leur idiôme, il péche souvent contre les règles qu'ils ont récemment établies, il ne cultive pas ce qu'ils recherchent le plus. Cependant il faut aussi lui reconnaître certaines qualités poétiques : sa manière est ferme, sa phrase n'est pas d'une mauvaise construction; s'il néglige l'harmonie du vers, il s'attache davantage à l'harmonie de la période; et quand il s'emporte, parfois il frappe avec la vigueur de Rotrou.

Parmi ses œuvres poétiques françaises, La Croix du Maine connaissait : une tragédie d'*Elips*, *contesse de Salbery*, représentée au Mans, publiquement, au mois de juin de l'année 1579, ainsi qu'une chanson en l'honneur de cette comtesse; d'autres tragédies, des comédies et des noëls. Mais, ou ces pièces sont restées manuscrites, ou les exemplaires des imprimés sont fort rares; la bibliothèque du Mans ne les possède pas. Dans sa notice sur René Flacé (*Biographie Universelle*), l'abbé Ledru s'exprime en ces termes : « Nous

avons de Flacé *Prières tirées de la Bible tournées de latin en vers françois*, au Mans, 1582, in-12. » La Croix parle aussi de ces *Prières*, mais nous n'avons pu les découvrir. Pour nous former une opinion sur les mérites de Flacé, comme poète français, nous ne possédons que son *Catéchisme Catholicque*, imprimé au Mans, chez Marin Chalumeau, 1576. Ce catéchisme fut d'abord composé par l'auteur en vers latins et publié en deux parties : il le traduisit plus tard en français. L'ouvrage latin est très supérieur : ce sont des distiques assez correctement cadencés. Et il faut dire que notre curé de la Couture avait bien de l'audace : un catéchisme par demandes et par réponses, en vers, et en vers latins, ce n'est pas assurément l'entreprise d'un courage vulgaire ! Il l'a conduite aussi bien qu'il se pouvait. Nous voudrions nous permettre de citer quelques fragments de ce petit volume, mais ils ne charmeraient que peu d'oreilles ; on n'est pas très familier de notre temps avec les lettres latines. Dans la traduction française, il y a, nous l'avons dit, des vers bien tournés et quelques passages notables. En voici un que Ronsard n'eut pas désavoué. Le Docteur s'adresse au Disciple :

Pense-tu qu'il y ait affaire si urgent
Duquel Dieu ne te puisse envoier bonne issue,
Encor que pour un temps l'attente soit deçüe ?
Il attent quelquefois à te donner repos,
Pour mieux te l'envoier en temps et à propos :
Au prix que l'espérance est triste et ennuyeuse,
La tarde jouissance est plaisante et joieuse...
Tant plus croit ton désir, et tant plus tu t'emploie
A trouver le moyen d'acquérir cette joie.
Pour donc te maintenir en bonne volonté,

Pour te veoir plus ardent et te tenir en bride,
Il ne donne soudain à ton désir cupide
Jouissance du bien longuement prétendu...

Cette forme poétique est heureuse, ces vers sont pleins et bien tournés. Mais c'est le défaut commun de tous les poètes du XVIe siècle, de mal soutenir leur style et de n'avoir pas une gravité constante : ainsi, quelques pages avant celle dont nous venons de citer un fragment, Flacé raconte en ces termes la chûte du protoplaste. Le Disciple demande :

Comment l'homme fût-il si lourd de hasarder
Sa vie, qu'il devait si chèrement garder ?

Et voici la drolerie que le docteur lui répond :

Le serpent gazouilla d'une langue affilée,
Si tendrement, qu'enfin la loi fut violée.
Il vint premièrement notre mère affronter,
Qu'il embabouyna d'vn désir de monter,
Et l'emboucha si bien, que d'vne voix ligère
S'en vint embeguiner Adam notre grand père,
Et lui fit avaler le morceau dangereux
Qui tout le genre humain a rendu malheureux.

Nous ne savons si le cardinal de Bourbon, auquel René Flacé dédia son catéchisme, approuva cette poésie, mais il est incontestable qu'elle est singulière. Au reste, l'invention est quelquefois encore plus étrange que le style dans les opuscules de Flacé. Nous ne voulons en fournir qu'une preuve, mais elle suffira.

Belleforest a publié, dans sa *Cosmographie*, un poëme latin de Flacé sur *l'origine des Cénomans*; il en avait reçu de François Grudé (mieux connu sous le

nom de La Croix du Maine), une copie manuscrite (1). Ce poëme, qui est en distiques, comme le catéchisme, est peu connu et mérite de l'être. Nous allons le traduire avec toute l'exactitude désirable : le latin vaudrait mieux assurément que cette tradition littérale, mais depuis que de grands esprits comme Berchoux nous ont délivrés des Grecs et des Romains, on ne lit plus Homère et Virgile que dans la langue de MM. de Guerle et Bitaubé. Ne nous éloignons pas trop du plaisant curé de la Couture. Voici le poëme sur l'*Origine des Cénomans* :

Qui a donné un nom et une ceinture de murailles à la ville
Que possède le Cénoman, je voudrais le découvrir.
Jadis brillait d'un grand éclat *Lemans*,
Ville antique, puissante par ses murs, illustre par ses braves :
Elle devait son nom à un célèbre chef de Celtes
De la race de Pâris, nommé Lemans ;
Non de ce Pâris qui conduisit Hélène aux bords phrygiens,
Mais de celui qui avait déjà porté le sceptre celtique.
La ville qui est la première du royaume fut appelée de son nom,
Au temps où les Juges gouvernaient les Hébreux.
Tu n'avais pas encore souillé la terre du sang fraternel,
Romulus, car Pergame était encore debout !
Lemans, survivant et succédant au roi son père,
Ici fonda une ville, séduit par les charmes du lieu.
Il bâtit les murailles avec un assemblage de pierres rouges,
Afin que du dehors elles parussent solides et bien anciennes.
Et pour immortaliser sa mémoire, comme fondateur,
Il imposa son nom à cette ville si célèbre.
Et toutes les terres de son vaste domaine s'appellent *Lemania*,

(1) Le poëme de Flacé, *de Cenomanorum origine*, se trouve t. I. de la *Cosmographie*, in-fol., p. 43. Il y a quelques fautes dans le texte. La bibliothèque du Mans possède de ce poëme un manuscrit du seizième siècle, qui vaut mieux que l'imprimé. Il se trouve, à la suite d'autres pièces, dans le nº 97, in-4º.

Nom que la langue française conserve et perpétue.
Plus tard, je l'avoue, elle fut dite *Cenomania* par les Romains.
D'où lui est venu ce nom moderne, je vais vous l'apprendre.
Cydnus était un Ligurien, d'une race illustre,
Que son père envoya dans les vastes champs de l'Ausonie,
Et il appela *Cydnenses*, de son nom, les peuples
Qu'il soumit à son empire chez les Insubriens.
En ce pays les *Lemani* descendent après quelques siècles,
Et choisissent ce lieu pour une nouvelle patrie.
Mais les Toscans s'opposent à leur audacieuse entreprise ;
Ils disputent vaillamment leur territoire à l'étranger.
Or le cœur ne manque pas aux Gaulois ; ils s'agglomèrent
Et frappent d'un rude coup les derrières des Etrusques ;
Ils envahissent les villes, ils ravagent les champs,
Et les bataillons des *Lemani* triomphent du glaive hespérien.
Cependant, maîtres d'un vaste pays, ils épargnent les mères,
Et chacun choisit une compagne parmi les veuves.
De cette union naquit une nombreuse lignée,
Dont la gloire fut grande dans l'Ausonie ;
Et afin que le souvenir de ses ancêtres devînt célèbre,
Ce peuple nouveau joignit deux noms pour former le sien :
En effet, tu exprimes l'antique origine de tes pères et de tes mères,
Leman joint à *Cydnus*, quand tu nommes ce peuple.
Autrefois on disait *Cydnoman*, aujourd'hui *Cénoman* ;
Le changement d'une lettre n'a pas modifié le nom...

Nous n'achevons pas la traduction de ce poëme pour ne pas fatiguer nos lecteurs. Belleforest, qui le cite, n'a pas la plus grande confiance dans cette fable, dont il attribue l'invention à Annius de Viterbe. On sait pourtant que Belleforest est d'une remarquable naïveté.

Nous n'avons rien à dire de plus sur René Flacé, si ce n'est qu'il mourut vers la fin du seizième siècle. La bibliothèque de Saint-Vincent possédait de lui une dissertation française sur une décision prise par le

concile de Tours au sujet des cérémonies baptismales, sous le titre de *Copie d'vne lettre envoiee par le curé de la Coulture à vng sien confrère et amy, touchant le dernier concile de Tours*, au Mans, Hier. Olivier, 1592, in-8°. Le concile de Tours, dont il est ici fait mention, avait décidé qu'un enfant ne devait pas être admis sur les fonds baptismaux assisté de plusieurs parrains et de plusieurs marraines : malgré cette décision et un mandement de l'évêque du Mans, de 1588, quelques prêtres tenaient au vieil usage : le curé de la Couture les exhorte à la soumission. Il y avait encore, à la bibliothèque de Saint-Vincent, un petit poëme latin de Flacé : *De Admirabili Ascensione Christi carmen panegyricum*, Cenomanis, Hier. Olivier, 1591, in-8°. Ce poëme est dédié à Claude d'Angennes, évêque du Mans.

COEFFETEAU (NICOLAS).

Château-du-Loir et Saint-Calais se disputent l'honneur d'avoir vu naître NICOLAS COEFFETEAU, un des hommes qui illustrèrent le plus les lettres et l'Église dans les premières années du XVIIe siècle. Disons cependant que le plus grand nombre des biographes penche pour Saint-Calais, et le fait naître dans cette ville, de Nicolas Coëffeteau et de Marie Legeay, humbles personnes qui doivent à la gloire d'un fils le soin qu'a pris l'histoire de conserver leurs noms.

En 1588, à l'âge de quatorze ans, Nicolas Coëffeteau

prit l'habit de saint Dominique dans le couvent du Mans. Après sa profession, il fut envoyé par ses supérieurs dans les écoles de Paris, et il fit dans cette étude de si rapides progrès qu'il fut chargé d'enseigner la philosophie, en 1595, n'étant encore âgé que de vingt-un ans (1). Ses leçons profitèrent à quelques disciples, qui furent plus tard l'honneur de l'ordre et de l'église. Echard nous parle avec le plus grand éloge des premiers succès de Nicolas Coëffeteau (2). L'historien français des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique, ne s'exprime pas avec moins d'enthousiasme sur les mérites variés qui recommandèrent notre docteur à l'estime du prince, et l'élevèrent rapidement aux dignités les plus recherchées : « Ayant ainsi commencé sa carrière, la beauté de son génie, son éloquence naturelle, ses vertus, ses talents le firent toujours paroître au-dessus des emplois dont il fut successivement honoré. Docteur et professeur de théologie à Paris, prieur du couvent de saint Jacques, vicaire-général et définiteur de la Congrégation de France, il annonçoit en même temps la parole de Dieu avec autant de fruit que d'applaudissement, à Blois, à Angers, à Chartres et dans la ville royale. Si l'école estimoit son érudition et le cloître la sagesse de son gouvernement, les plus nombreux auditoires n'admiroient pas moins le don de la parole, la force et les grâces de ses discours. Coëffeteau était dès lors appelé le Père de l'Eloquence françoise (3). »

En 1602, Henri IV le choisit pour son prédicateur

(1) A. Touron, *Hist. des homm. illustr. de l'ordre de S. Dominique*, T. V, p. 47, in-4°.

(2) Echardus, *Script. ord. prœdicat.* T. II, p. 434.

(3) Touron. — Echardus.

ordinaire : la même année, nous voyons la Congrégation de France lui accorder la charge de définiteur, dans une assemblée tenue à Clermont, en Auvergne, et les frères du couvent des Jacobins de Paris le désigner par élection pour leur prieur. Mais comme il était suivant les statuts de la maison que, pour obtenir cette dignité, il fallait être âgé de quarante ans et avoir exercé déjà les fonctions de supérieur dans une communauté, des difficultés furent opposées à la nomination de Coëffeteau et l'affaire traîna en longueur. Enfin, en 1603, le général de l'ordre, Jérôme Xavierre, qui avait déclaré l'élection nulle, fit, à la demande du roi, bon marché de ses scrupules et Coëffeteau fut reconnu légitime administrateur de son prieuré. Nous trouvons, sur les difficultés relatives à l'élection de Coëffeteau, une lettre du cardinal d'Ossat qui n'est pas sans intérêt. La voici :

« Le roi m'a encore écrit pour frère Nicolas Coëffeteau, religieux de l'Ordre de saint Dominique, qui a été eleü prieur du couvent des Jacobins de Paris ; à ce que son élection fut confirmée par le Père Général de l'Ordre, nonobstant les dificultez que quelques-vns y font. La letre est du dernier de janvier et ne me fut rendüe que le 13 de ce mois. Quand je la vis de date si vieille, je me doutai que je ne serois à temps pour faire l'office que S. M. me commandoit ; mais je ne laissai pour cela de parler au Père Général de l'Ordre, qui retourna de Naples la semaine passée. Il m'a dit qu'il avoit, longtemps y a, cassé l'élection qui avoit été faite dudit Coëffeteau, et en avoit envoié les letres de cassation à Paris, non pour ce que ledit Coëffeteau n'avoit été Prieur d'autre couvent, ni pour ce qu'il n'avoit encore ateint l'âge de quarante ans, ni pour ce qu'à son élection étoient intervenus plusieurs qui ne devoient y avoir voix, (sur quoi il eut facilement dispensé, et mêmement en France où il n'est besoin aujourd'hui de tant de ri-

gueur,) mais pour ce que lui Général avoit été informé tellement de la vie et mœurs dudit Coëffeteau, qu'il n'avoit pu faire de moins que de casser ladite élection. Et néanmoins, pour sauver l'honneur à l'eleü, il n'avoit point exprimé les vraies causes de ladite cassation; ains avoit montré et déclaré la faire pour ce que ledit Coëffeteau étant fort docte et docteur régent en la faculté de théologie, il seroit grand dommage pour l'étude de Paris qu'il fut détourné de ses lectures, qu'un autre ne sauroit faire aussi bien que lui.... »

Nous citons ce fragment épistolaire sans pouvoir le commenter. Quels furent les déréglements de Coëffeteau? à quels péchés fut-il enclin? Nous l'ignorons, mais le cardinal d'Ossat nous atteste que les preuves de son inconduite furent acquises et au général de l'ordre et au nonce du Pape, qui lui avait témoigné, avant de connaître ses mœurs, un grand intérêt. Du reste, il faut croire ou qu'il se justifia et que ces preuves étaient de pures calomnies, ou bien que ses supérieurs ecclésiastiques crurent devoir tout oublier pour condescendre aux volontés des protecteurs temporels de Coëffeteau. En 1606, le prieur des Jacobins était nommé vicaire-général de la Congrégation de France.

Coëffeteau employa bien les trois années qu'il passa au couvent de la rue Saint-Jacques : dans les heures de loisir que lui laissait l'administration de cette vaste communauté, il rédigeait des pamphlets théologiques sur les questions à l'ordre du jour. Nous devons nous arrêter à ce point de sa biographie, pour parler de plusieurs traités qui, publiés durant ces trois années, le placèrent au premier rang parmi les écrivains controversistes de son temps. Il n'est pas facile aujourd'hui de trouver ces petits livres; les annalistes de l'ordre de

Saint-Dominique nous en ont conservé les titres, mais c'est à peu de chose près tout ce qui en reste; ils ont, depuis deux siècles, beaucoup perdu de leur renom, et on les a remplacés, sur les rayons de nos bibliothèques, par des écrits qui vivront moins encore, mais que, dans le présent, nous ouvrons plus volontiers. Chaque époque a ses passions et sa controverse : les livres qui ne meurent pas sont ceux qui ont été inspirés par des idées ou des sentiments moins éphémères que ces querelles; les autres sont bien vite oubliés. Si, dans le discrédit rapide des écrits polémiques, on trouve occasion de féliciter la société de son bon jugement, il faut aussi reconnaître que cette justice est fort ingrate, car assurément la polémique n'a pas été moins profitable à l'humanité que la contemplation, et, à ne pas mentir, autant d'hommes vraiment supérieurs se sont consacrés à l'une qu'à l'autre.

Suivant le père Touron, Nicolas Coëffeteau aurait édité, pendant son séjour au couvent de la rue Saint-Jacques, cinq ouvrages plus ou moins considérables : l'*Hydre abattu par l'Hercule chrétien*, Paris, 1603, in-12; l'*Examen du livre de la Confession de foi*, publié sous le nom du Roy de la Grande-Bretagne, traduit du latin du cardinal du Perron, Paris, 1604, in-8°; *les Merveilles de la sainte Eucharistie* discourues et défendues contre les infidelles, Paris, Fr. Huby, 1606, in-8; *la Défense de la sainte Eucharistie*, etc., etc., contre la prétendue Apologie de la Cène, publiée par Pierre du Moulin, ministre de Charenton, Paris, 1606, in-8; *la Montagne sainte de la tribulation*, Paris, 1606, in-12, traduction d'un livre italien du père Jacques Affinati, jacobin. Nous ne parlerons pas de tous ces

écrits. Pour juger la manière de l'auteur, pour savoir, ce qui d'ailleurs nous intéresse médiocrement, quelle est son opinion sur le mystère de la cène qui l'occupa durant tout le cours de sa vie, et pour lui assigner sa vraie place dans le troupeau sacré des docteurs scolastiques, il nous suffit d'ouvrir le principal de ces petits traités. Nous voulons parler du livre qui a pour titre : les *Merveilles de la sainte Eucharistie*. Il a été considéré comme de fort grand prix du temps de Coëffeteau : voici le début d'un sonnet dans lequel de Lingendes en félicite l'auteur :

Ce liure désiré t'acquert bien de la gloire,
Beau liure sans exemple et sans comparaison,
Qui preuue un grand mistère auec mainte raison,
Que tant d'espris trompez ont refusé de croire;

Ce beau liure t'acquert une belle mémoire
Pour auoir à la fin trouué la guarison
Des cerueaux enyurez d'une vieille poison
Qu'en ce siècle abusé Calvin leur a fait boire.

A cette citation nous ajoutons les dernières stances d'une autre épître, adressée à l'auteur par Pierre d'Avity, sieur de Montmartin, plus connu par ses compilations historiques que par ses poésies :

..... L'esprit le plus rebelle
Est jà forcé d'estre fidèle,
Et sous tes propos se ployant,
Ne peut qu'il n'admire et ne croye
Ce mystère, sans qu'il le voye,
Et ton mérite en le voyant.

Chascun vienne donc à se taire,
En voyant ce profond mystère

Par toy si doctement escrit :
Car si quelque autre nous le touche
Ce qui sortira de sa bouche
Sera sorty de ton esprit.

Nous devons dire toute la vérité sur les mérites littéraires de Coëffeteau, sans tenir compte de ces apologies contemporaines. L'enthousiasme des poètes est d'ailleurs toujours suspect : avant qu'on leur eût accordé la permission de tout oser, ils l'avaient prise. A notre avis, Nicolas Coëffeteau ne doit pas être méprisé comme écrivain : son style a le tour vif, entraînant : ses livres supportent encore la lecture, et attachent par la forme, alors même que le fond en est indifférent. C'est un éloge que nous pouvons adresser à presque tous les controversistes de l'école protestante, mais non pas à la plupart des docteurs catholiques qui furent les émules et les compagnons d'armes de Coëffeteau : la langue de Calvin ne fut vraiment bien parlée à cette époque que par ses disciples. En les étudiant pour les combattre, Nicolas Coëffeteau apprit dans leur commerce l'art tout nouveau, au commencement du XVIIe siècle, d'argumenter dans la langue vulgaire. Quant au fond même du livre que nous avons sous les yeux, il nous faut bien, à notre grand regret, en dire quelques mots ; car quelle opinion notre lecteur aurait-il de l'esprit de Coëffeteau, si le prévenant que ce docte personnage a écrit plus de six volumes sur le sacrifice de la messe, nous omettions à dessein de rapporter quelques-uns de ses arguments en faveur du mystère ?

Le traité des *Merveilles de l'Eucharistie* est une dissertation plus philosophique que dogmatique, dont l'argument est celui-ci : Platon, Aristote et à leur suite

les philosophes (nous ne citons pas littéralement, mais nous analysons notre auteur) prétendent que les causes premières déterminent irrésistiblement les mouvements des causes secondes : mais Dieu, qui est la cause des causes, ne peut-il en suspendre les effets? C'est là, suivant les thomistes, un des attributs de sa puissance. On comprend où conduisent ces prémisses. — Vient ensuite la démonstration du mystère. Les corps occupent dans l'espace un lieu relatif à leur quantité. Or, suivant les mêmes thomistes, il y a deux effets de la quantité : l'ordre entre les parties diverses du corps, et la localisation de ces parties selon leur grandeur relative. Coëffeteau nous garantit qu'il ne s'accomplit pas, dans le mystère, quant au premier effet de la quantité, d'infraction à la loi naturelle, « ains les yeux sont différents d'auec les oreilles, les oreilles d'auec le reste de la tête, etc., etc; » mais quant au second effet de la quantité, « Dieu l'arreste et luy coupe chemin : » et cependant le corps subsiste intégralement sous les espèces eucharistiques, encore bien qu'il n'occupe pas tout l'espace qui devrait lui appartenir suivant les axiômes des philosophes. C'est là ce qu'il est interdit de comprendre, mais ce qu'il faut croire. Il faut croire que la personne qui est le Christ réside au ciel et s'offre sur la terre, aux fidèles, sous les espèces du pain et du vin, en plusieurs lieux à la fois, sans pourtant qu'il y ait localisation de la substance. Mais quoi donc, s'écrie l'intrépide réaliste, viendra-t-on prétendre qu'un corps, à cause qu'il n'occupe pas dans l'espace un lieu déterminé, circonscrit, est un pur esprit? Si cela peut se dire des corps tangibles, le dira-t-on des corps éthérés? Cependant ces corps sont *accomplis en leur essence.*

Or, pourqusi les disputeurs de l'école de Calvin refuseraient-ils à la personne du Christ cet attribut propre aux corps éthérés?... Nous nous épargnons l'analyse des démonstrations contingentes. On nous saura gré d'avoir pris soin de réduire à sa thèse sommaire, un livre où l'auteur s'efforce d'expliquer ce qu'il reconnait *a priori* être inexplicable.

De Bernard de Chartres à Nicolas Coëffeteau l'école réaliste a subi bien des transformations; mais, on le voit, elle est restée fermement attachée à sa thèse des réalités supersensibles, elle a toujours le même dédain pour l'argumentation rationnelle, elle enseigne toujours, au nom de la religion et au nom de la philosophie, une doctrine pleine d'inconséquences et de rêveries. Du reste, si Coëffeteau ne fut pas le dernier représentant de cette école, le sophisme fondamental des réalistes éprouva un rude échec de son vivant. Vers le temps où notre jacobin de Saint-Calais livrait aux presses de Fr. Huby ses nombreux écrits sur sa présence réelle, un jeune enfant, d'une complexion délicate, d'une apparence chétive et souffreteuse, venait d'être admis au collége des Jésuites de la Flèche, et déjà ses supérieurs remarquaient en lui un vif penchant pour les contemplations philosophiques. Cet enfant devait un jour se révéler au monde par le *Discours sur la méthode* et confondre l'utopie eucharistique des thomistes, en démontrant par l'évidence qu'il n'y a pas de corps sans suppôt substantiel, et que tout suppôt substantiel occupe son propre lieu dans l'espace. Nous ne voulons pas renouveler à ce propos une querelle qui n'occupe, de nos jours, que peu d'esprits, mais nous avons quelque intérêt à faire remarquer que, pour n'être pas in-

conséquente, l'école thomiste aurait dû nier absolument la limite en Dieu. En effet, elle ne peut échapper à ce dilemme : ou le corps du Christ existe réellement et intégralement en quelque lieu, et non en un autre lieu, ou bien il existe réellement et intégralement dans tous les lieux à la fois. Cette dernière opinion était celle des Ubiquitaires, les meilleurs dialecticiens de tous les réalistes. Coëffeteau se défend beaucoup d'être de leur parti. Il est plus véhément encore contre les calvinistes, et non seulement il attaque leur système de la présence figurée avec des raisons plus ou moins solides, mais il leur adresse les injures les plus passionnées ; il n'y a pas de crime, à l'entendre, qui ne leur soit imputable, il n'y a pas d'épithète qui soit trop dure pour les qualifier.

Il est vrai de dire que les protestants ne traitaient pas les catholiques avec plus de réserve. Coëffeteau l'éprouva dans la querelle qu'il eut avec leur célèbre docteur, Pierre du Moulin. Provoquer un si terrible adversaire, c'était, de la part du prieur des Jacobins, un coup hardi, Si du Moulin n'avait encore publié que la moindre partie des soixante-quinze ouvrages, dans lesquels il livra de si rudes assauts aux doctrines et à la liturgie catholiques, il avait fait ses preuves à l'école de Leyde, dans ses entrevues avec Cayet, et dans son *Apologie de la Cène :* attaquer du Moulin sur la question même que ce docteur avait particulièrement étudiée, c'était plus que de la hardiesse, c'était de la témérité. Qui triompha dans cette rencontre ? chacun des deux partis chanta les louanges de son représentant, et nous avons lieu de croire que, du Moulin d'un côté et Coëffeteau de l'autre, également satisfaits de leurs exploits personnels, dépo-

sèrent le ceste et quittèrent l'arène en se disant avec orgueil :

> Si quæritis hujus
> Fortunam pugnæ, non sum superatus ab illo.

Après s'être mesuré avec un athlète aussi redoutable que Pierre du Moulin, Nicolas Coëffeteau pouvait bien se permettre de rectifier les assertions hétérodoxes d'un théologien couronné.

Jacques Ier avait été élevé dans la religion de Calvin, mais il était fils de Marie-Stuart, et comme, en prenant possession du trône, il n'avait dissimulé ni sa haîne pour Élisabeth, ni ses sympathies pour la noblesse écossaise, les catholiques espéraient qu'il les traiterait avec faveur. Cet espoir fut trompé. Le nouveau roi n'avait ni l'esprit vaste, ni le cœur généreux; mais soucieux avant tout de ses intérêts particuliers, et doué de cette intelligence bourgeoise qui calcule à merveille les bénéfices de la tyrannie, il avait très bien compris que la réunion des deux glaives entre les mains du chef de l'état était une innovation fort avantageuse, et qu'il importait de ne pas laisser tomber en désuétude un droit si précieux. Aussi, dès son avènement au trône, le vit-on manifester le plus vif attachement à la discipline, aussi bien qu'à la liturgie anglicanes, et remercier Dieu, dans le langage figuré qu'il affectionnait, de *l'avoir conduit à la terre promise* en l'appelant à gouverner l'église d'Angleterre. Quand les deux partis hostiles à cette église, les papistes et les presbytériens, comprirent que telles étaient les dispositions de Jacques, ils s'alarmèrent, et prévoyant une persécution prochaine, ils tentèrent de la prévenir par un complot et par un appel au roi mieux informé.

C'était mal s'y prendre. Jacques était peu brave, la vue d'une épée nue le faisait pâlir ; mais il était impitoyable dans ses vengeances, et il châtia les conspirateurs avec une sévérité qui n'encouragea pas leurs partisans à continuer l'entreprise.

Quant aux appelants, leur audace n'était pas moins grande. Jacques avait quelque expérience des matières théologiques, et il prétendait témoigner son aptitude à exercer la souveraineté spirituelle, en ne fuyant aucune controverse. Il avait écrit contre les papistes le *Basilicon Doron* : provoqué par les pétitions des puritains, il fit proposer à leurs docteurs un rendez-vous à Hampton-Court, s'y rendit en personne, et disputa contre eux avec la dialectique d'un théologien et l'autorité d'un homme d'état. Ses interlocuteurs s'avouèrent vaincus, et les évêques réformés, dont il avait plaidé la cause, proclamèrent qu'il avait parlé dans cette conférence avec le concours de l'esprit divin.

Il est trop vrai que les théologiens, de même que les philosophes, sont assez enclins à l'intolérance. Outre que le vainqueur d'Hampton-Court ne doutait pas de l'infaillibilité de sa logique, il était roi. Après avoir recueilli les hommages adressés aux mérites divers qui le recommandaient comme écrivain et comme orateur, Jacques voulut achever la ruine de l'Antechrist et de sa clientelle. Les sectaires lui demandaient la liberté de conscience ; il répondit à leur requête par un bill qui frappait de prohibition le culte catholique : ennemi des Jésuites, parce que, disait-il, ils travaillaient à compromettre la puissance royale au profit de l'autocratie romaine, il n'hésita pas à combattre leur propagande par des mesures pénales, et fit décréter un nouveau serment

d'allégeance que tous les suspects furent appelés à prêter (1).

Cette rigueur provoque des remontrances : elles ne viennent pas seulement de la cour de Rome et des catholiques anglais; le roi de France, Henri IV, blâme hautement les actes de la couronne d'Angleterre. Jacques, qui se plaisait dans la controverse, croit devoir répondre à ses contradicteurs. La question était grave : ajournant toutes les autres affaires, il fait appeler auprès de lui ses théologiens favoris, et, après avoir pris conseil des uns et des autres, il s'enferme dans son cabinet pour rédiger de sa main une *Apologie du serment d'allégeance*, qui est immédiatement traduite en latin et en français. Cette apologie est combattue par Persons et par Bellarmin. Jacques revient au combat et publie son *Avertissement à tous les princes chrétiens*. Vainement le roi de France le prie de ne pas humilier la majesté royale dans ces controverses et d'abandonner la question au jugement des théologiens; Jacques déplore son indifférence et ne comprend pas ses scrupules: enfin, après avoir employé près de lui, pendant plusieurs années, tous les moyens desquels il pouvait espérer le plus, les notes diplomatiques, les lettres privées, les admonitions verbales transmises par deux habiles interprètes, Villeroy et La Boderie, Henri IV se décide à contredire publiquement les maximes politiques et religieuses du roi d'Angleterre, et sur les conseils du cardinal du Perron, il confie à Nicolas Coëffeteau le soin de rédiger cette protestation.

(1) Rapin Thoiras, *Hist. d'Anglet.* T. X. — John Lingard, *Hist. d'Anglet.* T. IX.

Le traité de Coëffeteau parut en 1610, in-8°, sous le titre de *Réponse à l'avertissement adressé par le sérénisme roi de la Grande-Bretagne, etc., etc.* Paris, Fr. Huby (1). « Cette pièce, au jugement d'Ellies du Pin, est écrite avec beaucoup d'art. » C'est en effet un éloge qu'elle mérite, et nous avons lieu de croire qu'elle est le titre sur lequel le Père Fr. Vavasseur ne douta pas d'assigner à Nicolas Coëffeteau une des places les plus honorables parmi les créateurs du beau style français, entre Malherbe et du Perron (2).

Dans ce traité, Coëffeteau discute et justifie les droits du pape à la souveraineté spirituelle. La question était épuisée depuis bien long-temps ; il ne restait à produire aucun argument nouveau pour ou contre les prétentions de la cour romaine. Coëffeteau releva la discussion par l'ampleur et la pompe du langage. Il eut un grand succès, et si le roi Jacques ne trouva pas le loisir de lui répondre, accablé comme il l'était alors par les soucis que lui causaient les tendances révolutionnaires du parlement, du Moulin, qui était l'ami, le confident du roi d'Angleterre, qui avait souvent échangé avec lui des correspondances théologiques, (3) saisit avidement l'occasion de recommencer le combat avec Nicolas Coëffeteau. Celui-ci lui répliqua, ainsi qu'à un autre contradicteur, dans une *Apologie* de sa Réponse.

On s'explique mal la prodigieuse fécondité des con-

(1) Nous en avons sous les yeux deux autres éditions : l'une de 1610, in-12, Fr. Huby ; l'autre, in-8°, de 1615, Paris, Sébastien Cramoisy.

(2) F. Vavassor, *De Ludicrâ lect.* in-4°, p. 457.

(3) Thomas Pope Blount, *Censura celebriorum auctorum*, in-4°, p. 959.

troversistes du XVI[e] siècle ; on ne comprend pas qu'ils aient tant écrit, et sur tant de matières diverses. Nous serions très porté à admettre que ces énormes volumes, à la publication desquels s'intéressait tout un parti, n'étaient pas, pour le plus grand nombre, l'œuvre d'un seul écrivain ; qu'autour des principaux représentants de l'une et de l'autre église se groupaient des hommes moins connus, dont la collaboration leur épargnait, outre les recherches, les parties fastidieuses de la polémique. Ainsi, il n'est pas à croire que notre Coëffeteau, après avoir publié, de 1603 à 1614, un volume environ chaque année, ait encore trouvé le loisir, dans le même temps, de rédiger, sans le concours d'autrui, le volumineux traité qu'il fit paraître sous le titre de *Response au livre intitulé le Mystère d'Iniquité*, *du sieur Du Plessis*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1614, in-fol. Cependant, pour ne rien affirmer sans preuves, nous n'émettons à ce sujet qu'une hypothèse, laissant à d'autres le soin de la vérifier.

La réponse au *Mystère d'Iniquité* de Duplessis, est un traité copieux sur les droits du pape au gouvernement des églises. L'écrivain protestant s'était engagé à prouver que l'établissement de la papauté avait été une usurpation ; que, loin d'appeler l'évêque de Rome à exercer aucune autorité sur ses collègues, les livres saints condamnaient cette inique tyrannie. C'était un des lieux-communs de l'école protestante : Duplessis-Mornay l'avait amplifié avec beaucoup de verve et d'esprit, et beaucoup de dédain à l'égard des papistes. Aussitôt que son livre vit le jour, tous les docteurs catholiques saisirent la plume et le poursuivirent avec non moins d'acharnement qu'il avait eu d'audace. Nous

ne saurions initier nos lecteurs aux aménités de cette polémique : jamais on n'abusa autant du droit de tout dire; jamais on ne fit, sur le papier, un usage aussi immodéré du vocabulaire des ruelles. Il n'y a pas lieu de témoigner quelque surprise, quand on voit Coëffeteau déclarer, dans la préface de sa *Response*, qu'il écrit pour faire *abhorrer* l'auteur du livre dont il entreprend la critique : dans son parti, Coëffeteau passa pour un modéré, et si nous comparons son langage à celui que parlèrent la plupart des docteurs de son temps, nous le trouvons en effet presque réservé; c'est à peine si, dans une dissertation théologique de 1,238 pages in-folio, il adresse à son interlocuteur, à chaque page, une seule de ces invectives pour lesquelles, de nos jours, on se coupe la gorge. Quelle retenue ! combien peu de ses contemporains se recommandèrent par cette urbanité ! — Il ne faut pas s'étonner davantage, quand on apprend de Coëffeteau, que s'il a fait long-temps attendre au public sa *Response au Mystère d'Iniquité*, c'est qu'une partie de son manuscrit lui a été dérobée : on s'inquiétait alors fort peu des moyens, on ne regardait que la fin, et les adhérents de l'un et de l'autre parti se reprochaient à peine leurs mutuelles indélicatesses.

Nous n'essaierons pas d'analyser le traité dans lequel Coëffeteau répondit à Duplessis-Mornay : il ne serait pas facile de rendre un compte exact de leur dispute, sans consacrer à cette analyse l'espace d'un volume entier. Coëffeteau n'invoque contre son adversaire aucun argument; il lui oppose des textes, et il lui reproche d'avoir attribué frauduleusement aux Pères grecs et aux latins des sentences, des interprétations, des équivoques, qui ne se trouvent pas dans leurs écrits. Nous

n'avons pas le loisir de vérifier si les griefs de Coëffeteau sont fondés, mais nous rappelons qu'à la conférence de Fontainebleau (1), Duplessis-Mornay fut accusé par les catholiques d'avoir peu respecté les textes dans son *Traité de l'institution de l'Eucharistie*, que des altérations graves ayant été signalées dans les passages sur lesquels il avait argumenté, il répondit fort mal à ses accusateurs, et se retira de la conférence convaincu de mauvaise foi. Cette démonstration, qui avait été faite par le Père de Bérulle au sujet du *Traité de l'institution de l'Eucharistie*, fut continuée par Nicolas Coëffeteau au sujet du *Mystère d'Iniquité*. Quel qu'eût été le retentissement de cette controverse, le livre du supérieur des Dominicains fut bientôt mis au nombre de ceux que l'ingratitude des partis laisse condamner à l'oubli. Antoine Arnauld, qui paraît l'avoir lu, y a découvert un argument favorable à une des thèses jansénistes (2). C'est une question discutée même de nos jours, que celle-ci : les assemblées judiciaires jugent-elles souverainement? Si, lorsqu'elles résolvent une question de droit, il n'est pas licite d'en appeler de leur sentence, ne peuvent-elles se tromper sur les choses de fait? L'opinion de Coëffeteau, rappelée par Antoine Arnauld, était que les conciles, même œcuméniques, peuvent commettre des erreurs, « où il ne va que du jugement des personnes et non du réglement de la foy (3). »

Pour n'observer guères de ménagements à l'égard des ennemis de la cause catholique, alors même qu'ils

(1) 4 mai 1600.

(2) *OEuvres d'Ant. Arnauld*, tom. XXV, p. 68 : le *Fantôme du Jansénisme*, chap. XIII.

(3) *Response au Mystère d'Iniquité*, p. 388, in-fol.

portaient une couronne, Nicolas Coëffeteau n'était pas un farouche contempteur de toutes les gloires mondaines, et il s'entendait au métier de flatteur aussi bien qu'homme de son temps. Il le prouva dans l'oraison funèbre d'Henri IV, qu'il prononça dans l'église de Saint-Benoît, à Paris. Ce discours n'est, au reste, rien de plus qu'une pièce curieuse. Coëffeteau entre en matière par un morceau de style, que l'on pourrait prendre pour une paraphrase faite à plaisir de l'exorde de Petit-Jean dans *Les Plaideurs* : l'énumération du prédicateur est même plus longue, plus diffuse, que celle de l'avocat, et, ce qui rend la comparaison plus frappante, c'est qu'il n'omet d'y faire comparaître ni le soleil, ni la lune, ni les Mèdes, ni les Assyriens (1). Quant à la péroraison de cette harangue funèbre, elle est presque toute en l'honneur des charmes et des ver-

(1) Voici les premières phrases de cet exorde :

« Toutes choses ont leurs périodes, et comme elles sont montées au plus haut comble de leur grandeur, elles se voyent menassées de leur ruine, sans qu'elles puissent éviter ce malheur, auquel les loix de la providence qui gouverne le monde les ont assujetties. Ainsi remarquons que le soleil s'estant esleué au plus haut poinct du jour, qui est celuy de midy, ses rayons commencent à s'affoiblir et sa clarté diminue... Nous experimentons le mesme en la lune, second ornement des cieux, considéré que s'estant toute reuestuë de lumière elle s'en voit aussitost depouillée, soit par son decours, soit par ses éclipses... Mais cela ne se voit pas seulement ès choses naturelles : la grandeur des empires a pareillement ses bornes qu'elle ne peut outrepasser. On a veu les Assyriens posséder au commencement la monarchie la plus florissante de la terre, mais ceste gloire ne leur dura gueres longtemps, ayant etez destruits par les Medes et Perses : lesquels aussi, après auoir jouy de l'empire quelques années, le perdirent par la valeur d'Alexandre, qui toutesfois passa comme vn éclair... Les Romains vindrent après.... etc., etc. » Cette singulière énumération a pour conclusion la gloire, la grandeur de la France sous Henri IV, et son deuil, sa déchéance, à la mort de ce prince.

tus de Marie de Médicis (1). La reine ne fut pas insensible à cet hommage, et pour en récompenser l'auteur, elle le fit nommer, disent les frères Sainte-Marthe, aux siéges épiscopaux de Lombes et de Saintes. Suivant Ellies du Pin et Fontana (2), il refusa l'un et l'autre; suivant Echard, il n'obtint qu'une pension sur ces deux évêchés : le Père Touron n'émet aucun avis personnel sur cette question. Nous la laisserons irrésolue.

Ce qui paraît certain, c'est que Nicolas Coëffeteau ne quitta Paris qu'en 1617, lorsqu'il fut nommé évêque titulaire de Dardanie, *in partibus infidelium*, suffragant ou administrateur de l'évêché de Metz. « Cette église étoit alors gouvernée par un jeune prélat (3), d'autant plus incapable de soutenir le poids de l'épiscopat, que les calvinistes avoient déjà répandu leur hérésie dans ce diocèse. Ce fut par la vigilance et le zèle de l'illustre Coëffeteau que l'erreur en fut bannie, et la pureté de la foi rétablie, avec la discipline ecclésiastique et le service divin. C'est à quoi il s'appliqua particulièrement pendant trois ou quatre années. Il fut depuis transféré à l'évêché de Marseille : mais comme sa santé étoit déjà fort affoiblie, tant par ses infirmités que par ses veilles et ses travaux continuels, il obtint de Sa Majesté que le Père François de Loménie, religieux Dominicain, profès du couvent de Limoges, seroit son coadjuteur (4). »

(1) *Harangue funèbre prononcée à Paris*, par F. N. Coëffeteau, Paris, F. Huby, 1610, in-8°.

(2) Maria Fontana, *Sacrum Theatrum Dominic.* in-fol., p. 231.

(3) Henri de Bourbon.

(4) Touron, *Histoire des hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, t. v, p. 51. — Echardus, t. II, p. 434.

Du reste, Coeffeteau préférait le travail aux grandeurs : s'il acceptait un évêché, c'était à la condition de n'être pas distrait de ses études par les soins de l'administration pastorale. Nommé à l'évêché de Marseille, en 1621, il publiait, en 1622, une édition de ses œuvres sous ce titre : *OEuvres du R. P. en Dieu Nicolas Coëffeteau, de l'ordre des FF. Prêcheurs, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat, contenant un nouveau traité des noms de l'Eucharistie*, Paris, Séb. Cramoisy, 1622, in-fol. Quelques années après, il entreprenait, à la demande du pape Grégoire XV, une réfutation du livre fameux d'Antoine de Dominis *de Republica Ecclesiastica*.

Marc-Antoine de Dominis, évêque de Spalatro, avait affligé l'Eglise romaine par une éclatante défection. L'histoire de sa vie est un drame qui a été diversement mis en scène par les catholiques et par les protestants. Nous le voyons d'abord sur son siége épiscopal, faisant de vains efforts pour réformer les mœurs de ses clercs, accusé par eux de tendre à l'idéal rêvé par les docteurs protestants; prenant part aux démêlés de Paul V et de la République de Venise, pour blâmer la conduite du pontife; se démettant ensuite de ses fonctions épiscopales, par crainte ou par ennui, pour aller chercher à Venise un refuge et une solitude; quittant Venise pour Coire, Coire pour Heidelberg, Heidelberg pour Londres, où il vient recevoir des mains de Jacques Ier, le persécuteur des papistes, de riches bénéfices; puis, par un retour de conscience aussi imprévu que sincère, fuyant la cour d'Angleterre en secret, reparaissant en Italie pour abjurer ses erreurs et se les faire pardonner; enfin, retombant dans l'hérésie, arrêté par ordre du

pape, et incarcéré dans le château Saint-Ange, où il meurt, en 1624, après avoir donné un nouveau témoignage de son repentir et de sa soumission à l'autorité canonique (1). Voilà certes une existence pleine d'épisodes. Celui qui nous intéresse davantage dans cet écrit, c'est son exil volontaire à la cour de Jacques Ier : c'est là qu'il composa son traité de la *République ecclésiastique* (2), manifeste énergique contre la monarchie papale, appel enthousiaste en faveur des libertés abrogées par le décret célèbre du concile de Sardique.

Ce livre avait été censuré par les facultés de théologie de Paris et de Cologne, quand Nicolas Coëffeteau accepta la mission qui lui fut donnée par Grégoire XV d'en combattre les doctrines et d'en réfuter les erreurs. Dans sa polémique avec Duplessis-Mornay, l'évêque de Marseille avait prouvé qu'il n'était pas moins versé dans l'histoire de l'Eglise, qu'il n'était habile à discuter sur les questions dogmatiques. La réponse de Coëffeteau à Marc-Antoine de Dominis parut en 1623, sous ce titre : *Pro Sacra Monarchia ecclesiæ catholicæ, apostolicæ et romanæ, adversus rempublicam M. A. de Dominis, quatuor libri apologetici;* Parisiis Séb. Cramoisy, 1623, in-fol. Ellies du Pin a publié une analyse de cet ouvrage (3), que la mort ne permit pas à Coëffeteau de terminer. Voici comment le juge cet habile critique : « Quoique l'ouvrage soit fort gros, il y a peu de chose de Coëffeteau, car si l'on en retranchait le texte d'Antonius de Dominis qu'il copie tout du long, les pas-

(1) Spondanus, ad ann. 1616, 1622, 1624.

(2) *De Republica ecclesiastica*, libri x, Londres, 1617 et 1620, 2 vol in-fol.

(3) *Nouvelle Biblioth. des Auteurs Ecclésiast.*, in-4°, t. XVIII, p. 60.

sages de Baronius, de Bellarmin et de Petau qu'il a insérez, et de longs passages des Pères et d'autres auteurs qu'il a citez, il seroit réduit à un fort petit volume. Il défend avec assez de modération la primauté du pape, et quoiqu'il soutienne partout Baronius et Bellarmin, il n'est pas tout à fait dans leurs principes et ne pousse pas les choses si loin. Son style est assez net; il ne s'éloigne pas de sa matière, et suit pied à pied l'auteur qu'il réfute, en lui accordant plusieurs choses qui n'entrent point dans la contestation. Il le relève assez à propos en bien des endroits et paroit meilleur critique et plus versé dans l'histoire ecclésiastique que lui; quoiqu'en quelques autres il s'écarte des règles de la véritable critique, et qu'il n'ait pas eu les lumières et les connaissances sur l'histoire et sur la discipline ecclésiastiques dont on est redevable à ceux qui on écrit depuis lui sur ces matières. »

Nicolas Coëffeteau n'avait pas encore atteint sa cinquantième année lorsqu'il mourut, à Paris, le 21 avril 1623. Il n'avait pas pris possession de son évêché de Marseille. Son corps fut déposé dans la chapelle royale de Saint-Thomas, en l'église de Saint-Jacques, à droite du grand autel.

Outre les écrits dont nous avons parlé dans cette notice, nous devons rappeler encore d'autres ouvrages de Coëffeteau, qui, sans être tous également recommandables, méritent cependant une mention.

Nous citerons d'abord une traduction en français des *Sermons doctes et admirables du fameux et révérend Père Hyppolite Carraciole*, Paris, Fr. Huby, 1605, in-8°. Echard, Touron et Niceron n'ont pas connu cet ouvrage: « Amy lecteur, » ainsi s'exprime Coëffeteau,

au début d'un Avertissement, « ne te figure pas que je veuille tirer de la gloire de ces traductions. Je sçay qu'elles apportent peu d'honneur et donnent beaucoup de peine. » Il ne se trompait pas.

En 1607, il fit imprimer *Premier Essai des questions théologiques traitées en notre langue selon le style de saint Thomas et des autres scholastiques*, Paris, Fr. Huby, in-4°. Nous lisons dans le père Touron, au sujet de cet ouvrage : « Il avait déjà traduit avec beaucoup de netteté et de fidélité les vingt-six premières Questions de la Somme de saint Thomas. La faculté de théologie de Paris, souffrant avec peine que l'on exposât aux yeux du public et en notre langue des matières qu'elle jugeait dévoir être réservées aux sçavants, elle fit avertir l'auteur de discontinuer et il n'alla pas plus loin. »

Ce que nous avons eu à dire sur le livre des *Merveilles de la sainte Eucharistie*, nous a épargné d'analyser les ouvrages suivants : *Le sacrifice de l'Eglise catholique, apostolique et romaine*, Parìs, Fr. Huby, in-8°, 1608; *Réfutations des faussetez contenues en la deuxième édition de l'Apologie de la Cène du ministre du Moulin*, ibid. 1609, in-8°.

De 1615 à 1620, Coëffeteau publia quelques opuscules dont nous citerons au moins les titres : *Tableau des passions humaines, de leurs causes et de leurs effets*, Paris, Huby, 1615, in-8° (1); *Examen ou réfutation du livre de la toute-puissance et de la volonté de Dieu, publié par P. D. Moulin, ministre de Cha-*

(1) Il y a de nombreuses éditions de cet ouvrage. Une traduction anglaise en a été publiée à Londres en 1621.

renton, ibid. 1617, in-8°; *Tableau de la pénitence de la Madeleine,* seconde édition, Paris, Seb. Cramoisy, in-12, 1620.

C'est en 1621 que parut cette *Histoire Romaine* depuis Auguste jusqu'à Constantin, à laquelle Coëffeteau a annexé une traduction de l'*Epitome* de Florus (1), ouvrage que Vaugelas considérait beaucoup. Il en parle ainsi, dans la préface de ses *Remarques sur la langue française* : « .... M. Coëffeteau, qui conserve tousiours le rang glorieux qu'il s'est acquis par sa traduction de Florus et par son *Histoire Romaine*, quoy qu'il y ait quelques mots et quelques façons de parler qui florissaient alors, et qui depuis sont tombés comme les feüilles des arbres. » La même année, 1621, Coëffeteau publia l'*Histoire de Poliarque et d'Argenis, abrégée et traduite du latin de Jean Barclay,* Paris, Seb, Cramoisy, in-8°; et le *Tableau de l'innocence et des grâces de la B. V. Marie,* ibid. in-12.

Coëffeteau eut quelques prétentions à la gloire poétique. On a de lui la *Marguerite chrétienne, hymne contenant la vie et le martyre de sainte Marguerite,* 1627, in-8°, une *Imitation du Stabat*, in-4°, et une *Paraphrase en vers de la Prose du Saint-Sacrement* composée par saint Thomas. Ces vers sont très médiocres.

Nous terminons par cette citation du Père Touron : « Outre les écrits dont nous avons parlé, et qui ont été souvent imprimés, cet infatigable auteur avoit entrepris de traduire en françois le Nouveau-Testament sur le texte grec. On conserve dans la bibliothèque de Saint-

(1) Paris, Sébast. Cramoisy, in-fol.

Honoré son manuscrit, ou sa version des dix-huit premiers chapitres de l'Evangile selon saint Matthieu, de tout le livre des Actes des Apôtres, de l'Epitre aux Romains et de la première aux Corinthiens. » Echard parle encore d'un manuscrit de Coëffeteau qui se trouvait dans la même bibliothèque, et auquel il donne le titre de *Les Rudiments de la logique*, traduits en français.

MORIN (LOUIS).

LOUIS MORIN naquit au Mans, le 11 juillet 1636. Son père, contrôleur au grenier à sel de la ville, avait eu de son mariage seize enfants, desquels Louis était l'aîné.

Fort jeune encore, Louis Morin manifesta le goût le plus vif pour l'étude des plantes : on désigne, comme son premier maître dans cette étude, un marchand de la campagne qui approvisionnait d'herbes médicales les apothicaires de la ville. Ce ne fut pas une grande affaire pour lui que de posséder en peu de temps toute la science de son agreste professeur : pour en apprendre davantage, il vint à Paris aussitôt qu'il eut achevé ses humanités.

A cette époque, la botanique n'était pas encore une spécialité scientifique ; on ne la cultivait pas d'ordinaire pour elle-même et dans le seul but d'ajouter quelques découvertes à la somme des observations acquises, mais à cause des propriétés attribuées aux plantes par la thérapeutique : on était botaniste pour devenir mé-

decin. Louis Morin fut reçu docteur en médecine vers l'an 1662. On le vit alors embrasser un genre de vie dont l'austérité fut un objet d'admiration, même dans un temps où la plupart des savants se recommandaient par des mœurs rigides. Pour se maintenir l'esprit libre à toute heure du jour, il ne faisait consister chacun de ses repas qu'en un morceau de pain et un verre d'eau; s'il ajoutait quelquefois à son ordinaire, c'était un fruit, mais rien de plus. Ce régime lui permettait de travailler avec assiduité : aussi consacrait-il à la science tout le temps qu'il n'employait pas auprès de ses malades. Consulté souvent par Fayon, Longuet et Gallois, lorsqu'ils travaillaient à l'*Hortus Regius* ou Catalogue des simples du Jardin Royal, publié en 1066 sous le nom de Vallot, premier médecin, il leur communiqua des renseignements fort utiles et qu'ils mirent à profit.

Après quelques années de pratique, Louis Morin fut reçu médecin expectant à l'Hôtel-Dieu de Paris : plus tard il y fut admis comme médecin pensionnaire. Il n'était pas riche : cependant comme, avec ses goûts et ses habitudes, il dépensait moins que peu, à toutes les époques où sa pension lui était comptée, il déposait la somme dans le tronc de l'Hospice. « Ce n'était pas là, dit Fontenelle, servir gratuitement les pauvres, c'était les payer pour les avoir servis. » Bientôt la réputation de Louis Morin fut grande dans Paris. Mademoiselle de Guise désira l'attacher à sa personne comme son médecin, et pria le célèbre Dodart, son intime ami, de lui offrir cette place. Louis Morin résista quelque temps, mais, à force de prières, on le fit accepter. « Sa nouvelle dignité (nous copions Fontenelle) l'obligea à prendre un carosse,

attirail fort incommode ; mais en satisfaisant à cette bienséance extérieure, dont il pouvait être comptable au public, il ne relâcha rien de son austérité dans l'intérieur de sa vie, dont il était toujours le maître. Au bout de deux ans et demi, la princesse tomba malade. Comme il avait le pronostic fort sûr, il en désespéra dans un temps même où elle se croyait hors de danger, et lui annonça sa mort, ministère souverainement désagréable en de pareilles circonstances, mais dont sa pitié, jointe à sa simplicité, l'empêchait de sentir le désagrément. Cette princesse, touchée de son zèle, tira de son doigt une bague qu'elle lui donna comme dernier gage de son affection, et le récompensa encore mieux en se préparant chrétiennement à la mort. Elle lui laissa par son testament 2,000 livres de pension viagère. A peine fut-elle morte, qu'il se débarrassa du carrosse, et se retira à Saint-Victor sans aucun domestique, ayant cependant augmenté son ordinaire d'un peu de riz cuit à l'eau (1). »

Voilà le témoignage fidèle d'un contemporain : nous le reproduisons dans sa naïveté. On ne connaît que la frugalité du Vénitien Cornaro qui ait égalé celle de Morin ; mais, pour Cornaro, l'abstinence fut une méthode hygiénique, il ne devint sobre qu'après s'être épuisé par les excès : chez Morin, ce fut un parti pris par choix, non par contrainte. Avant lui, Port-Royal avait accueilli d'autres sages sous ses charmilles solitaires ; mais combien de ces ascètes vénérés avaient fui le monde sans le maudire? combien avaient, comme Morin, librement recherché le silence du cloître, sans

(1) *Éloges* de Fontenelle.

avoir besoin de guérir une plaie du cœur, ou de dissimuler un mécompte de l'ambition?

En 1699, au renouvellement de l'Académie, Morin fut nommé associé botaniste de l'Académie des Sciences. Il n'avait pas désiré cet honneur, mais son ami Dodart avait fait valoir ses mérites, et avait obtenu pour lui ce titre justement considéré. En 1707, Dodart mourut, et Morin lui succéda comme pensionnaire de l'Académie. Nous trouvons plusieurs de ses mémoires consignés dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences*.

Dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, à l'article *scorbut*, Fodéré recommande comme aliment curatif les plantes fraîches et acides, et en particulier l'oseille; il signale les excellents résultats obtenus de ce traitement. Il avait été conseillé et appliqué avec succès par Louis Morin dans les salles de l'Hôtel-Dieu, comme nous l'apprenons d'une observation communiquée par lui à l'Académie, et insérée dans le volume de l'année 1708 (1). Nous lisons dans le même volume (2), un travail de Morin sur les eaux minérales de Forges, près de Gournay. Dans l'année 1699, il lut un rapport fort curieux sur un cas d'hydrophobie : on avait obtenu la guérison du malade en le plongeant dans l'eau, et aux symptômes de rage qui s'étaient d'abord manifestés, avaient succédé ceux beaucoup moins alarmants d'une fièvre peu tenace. Les tables du *Journal des Savants* attribuent à notre Morin d'autres traités d'analyse chimique et organique; mais les tables de l'Académie restituent ces ouvrages à Morin, de Toulon, associé botaniste.

(1) Page 52.
(2) Page 57.

Lorsque Tournefort entreprit son voyage dans le Levant, en 1700, il chargea Louis Morin de le suppléer, pendant son absence, dans son cours de Démonstration des Plantes, au Jardin-Royal, et il lui témoigna sa reconnaissance d'un tel service, en lui rapportant de l'Orient une plante nouvelle, qu'il nomma *Morina Orientalis*.

Voici quelques détails sur les dernières années de Morin, que nous empruntons à Fontenelle :

« Morin, avançant fort en âge, fut obligé de prendre un domestique, et, ce qui est encore bien plus considérable, il se résolut à une once de vin par jour ; car il le mesurait aussi exactement qu'un remède qui n'est pas éloigné d'être un poison. Alors il quitta toutes ses pratiques de la ville, et se réduisit aux pauvres de son quartier, et à ses visites de l'Hôtel-Dieu. Sa faiblesse augmentait, et il fallut augmenter la dose de vin, mais toujours avec la balance. A soixante-dix-huit ans, ses jambes ne purent plus le porter, et il ne quitta plus guère le lit. Sa tête fut toujours bonne, excepté les six derniers mois. Il s'éteignit enfin le 1er mars 1715, âgé de près de quatre-vingts ans, sans maladie, et uniquement faute de force. Une vie longue et saine, une mort lente et douce furent les fruits de son régime.

» Ce régime si singulier n'était qu'une portion de la règle journalière de sa vie, dont toutes les fonctions observaient un ordre presque aussi uniforme et aussi précis que les mouvements des corps célestes. Il se couchait à sept heures du soir, en tout temps, et se levait à deux heures du matin. Il passait trois heures en prières. Entre cinq et six heures, en été, et l'hiver, entre six et sept, il allait à l'Hôtel-Dieu, et entendait le plus



souvent la messe à Notre-Dame. A son retour, il lisait l'Ecriture sainte et dînait à onze heures. Il allait ensuite jusqu'à deux heures au Jardin-Royal lorsqu'il faisait beau. Il y examinait les plantes nouvelles, satisfaisait sa première et sa plus forte passion. Après cela, il se renfermait chez lui, si ce n'était qu'il eût des pauvres à visiter, et passait le reste de la journée à lire des livres de médecine ou d'érudition, mais surtout de médecine, à cause de son devoir. Ce temps-là était destiné aussi à recevoir des visites, s'il en recevait; car on lui a entendu dire : « Ceux qui me viennent voir me » font honneur, ceux qui n'y viennent pas me font plai- » sir; » et l'on peut bien croire que, chez un homme qui pense ainsi, la foule n'y est pas. Il n'y avait guère que quelque Antoine qui pût aller voir ce Paul.

» On a trouvé dans ses papiers un index d'Hippocrate, grec et latin, beaucoup plus ample et plus correct que celui de Pini. Il ne l'avait fini qu'un an avant sa mort. Un pareil ouvrage demande une assiduité et une patience d'ermite.

» Il en est de même d'un journal de plus de quarante années, où il marquait exactement l'état du baromètre et du thermomètre, la sécheresse ou l'humidité de l'air, le vent et ses changements dans le cours de la journée, la pluie, le tonnerre, et jusqu'aux brouillards, tout cela dans une disposition fort commode et fort abrégée, qui présentait une grande suite de choses différentes en peu d'espace. Il échapperait un nombre infini de ces sortes d'observations à un homme plus dissipé dans le monde, et d'une vie moins uniforme.

» Il a laissé une bibliothèque de près de 20,000 écus, un médailler et un herbier; nulle autre acquisition. Son

esprit lui avait, sans comparaison, plus coûté à nourrir que son corps. »

Son portrait a été gravé par Picart le Romain, in-4°.

CHANTELOU (CLAUDE).

CLAUDE CHANTELOU (*Cantelovius, Cantelupus*), né à Vion, près Sablé, dans les premières années du XVII[e] siècle (1), se consacra, dès sa jeunesse, à la vie ascétique, et entra dans l'abbaye de Fontevrault. Mais bientôt il eut regret de s'être engagé dans une maison qui, placée sous la direction d'une femme, était souvent troublée par des conflits d'autorité, et il en sortit avec cinq autres religieux pour se faire admettre dans la Congrégation de Saint-Maur. L'abbesse de Fontevrault, Jeanne de Bourbon, très jalouse de ses prérogatives, et indignée de leur conduite, prétendit les obliger à reprendre l'habit de sa maison : l'affaire fut portée en justice et résolue par un arrêt du Grand-Conseil, qui permit au général de la Congrégation de Saint-Maur de retenir les transfuges. C'est ainsi du moins que les Bénédictins rendent compte de cette affaire. Autre est la narration de l'historien de Fontevrault, le Père Niquet. Celui-ci raconte que l'abbesse gagna son procès ; que deux des

(1) « Il étoit fils de Louis Chantelou, maréchal, demeurant à Vion, et de Madeleine Robeau. Il a eu deux frères : Jean Chantelou, prêtre, principal du collége de Parcé, et Louis, fermier du prieuré de Soulême, père de Jean, sieur des Tuilleries, qui étoit avocat célèbre à la Flèche. » Ménage, *Hist. de Sablé*, t. II. MS. de la Biblioth. du Mans.



religieux furent condamnés à lui demander humblement pardon, que les autres lui furent rendus, et que le général de la Congrégation de Saint-Maur reçut l'ordre bien formel de ne plus désormais accueillir sans licence des moines insoumis ou vagabonds (1). Si ce récit est fidèle, il faut croire que notre Claude Chantelou fut un des religieux auxquels on épargna la honte de rentrer par contrainte à Fontevrault, car, au mois de février 1640, il faisait profession de la règle de saint Benoît à Saint-Louis de Toulouse, suivant Dom Lecerf (2) et Dom Tassin (3); à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Dorade, suivant Ménage et Moréri. Il était alors âgé de vingt-trois ans. Il mourut de mort subite, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 28 novembre de l'année 1664, âgé de quarante-sept ans, et fut enterré dans le grand cloître, du côté du chapitre (4).

Mabillon, dans plusieurs de ses préfaces, a fait le plus grand éloge de l'érudition de Claude Chantelou. Ménage nous apprend qu'il était recherché par tous les gens de lettres de Paris, qui se plaisaient dans son commerce. Il a laissé plusieurs travaux littéraires très-recommandables. En 1660, il donna une édition de la règle de saint Basile : *Sancti Basilii Cæsareæ Cappadociæ Archiep. Regularum fusiùs disputatarum liber*, Parisiis, Fred. Leonard, in-8°. Chargé par les frères de son ordre de comparer les diverses éditions, et les textes

(1) *Hist. de l'Ordre de Font-Evraud*, par le P. Niquet, in-4°, p. 531.

(2) *Biblioth. des Auteurs de la Congrégation de Saint-Maur*, in-8.

(3) *Hist. litt. de la Congrégation de Saint-Maur*, in-4°, p. 63.

(4) *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Préz*, par dom Bouillart.

manuscrits des œuvres de saint Bernard, il entreprit ce travail avec ardeur; mais la mort vint l'interrompre dans ses recherches, qui furent continuées et achevées par Mabillon. Il ne publia que les Sermons, sous ce titre : *Sancti Bernardi abb. Claræv. Panenæticon, pars prima ; Parisiis, apud Fred. Leonard.*, 1662, in-4°. Il avait encore édité, de 1661 à 1664, la Bibliothèque Ascétique : *Bibliotheca Patrum ascetica, sive selecta veterum Patrum de christiana et religiosa perfectione opuscula*, en cinq volumes in-4°. Cette collection se recommande par de savantes annotations. Il travailla au *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, au grand recueil des *Acta SS. ordinis sancti Benedicti*, et au *Bréviaire* de l'ordre, qu'il fit imprimer. Il avait écrit une histoire de l'abbaye de Montmajour d'Arles, qui est demeurée manuscrite. Elle a été, au dire de la *Gallia Christiana*, d'un grand secours à de Ruffi, pour ses dissertations sur les comtes de Provence (1). Il avait commencé l'histoire de Marmoutiers et celle de Saint-Florent-de-Saumur, qui fut terminée par Dom Guigne : il avait encore fait une histoire de Saint-André-d'Avignon, qui était à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et dans la bibliothèque de l'abbaye de Montmajour. En 1726, François le Chevalier a publié une *Carte géographique de la France Bénédictine*, gravée in-folio : l'auteur de cette carte est Dom Chantelou. Il était habile dans les généalogies; nous lisons dans Ménage : « Le P. An-

(1) « Cantelovius noster in historia MS. hujus monasterii (Montis-Majoris) plurimas collegit chartas donationum ipsi factarum a comitibus provinciæ. Ex his autem bene multas inseruit V. C. Lud. Ant. de Ruffi dissertationi, quam nuper edidit de Provinciæ comitibus. » *Gallia Christ.*, t. I, p 603.

selme a de luy la généalogie de Craon, et celle de Beaumont-le-Vicomte, manuscrites (1). »

ESTURMY DE VILLECOUR (RENÉ).

Nous avons de RENÉ ESTURMY, sieur de Villecour, un volume in-8°, dont le titre est *Balance du Temps et de l'Eternité*; au Mans, Louis Peguineau, 1676, in-8°. C'est une traduction d'un ouvrage du célèbre jésuite espagnol Eusèbe Nierembert. Moréri, à l'article *Nierembert*, parle d'une traduction française du P. Bignon, mais il ne paraît pas avoir connu celle du P. Esturmy. Celle-ci n'est pas faite sur l'espagnol, mais sur une version italienne, et le traducteur nous prévient qu'elle n'est pas fidèle; qu'il s'est permis de faire quelques additions au texte original.

René Esturmy était dominicain au couvent de Laval : il nous apprend que l'évêque du Mans, Louis de Lavergne-Montenard de Tressan, l'avait chargé « de quelque emploi considérable dans son diocèse, » mais il ne nous dit pas quel était cet emploi. Echard et Touron ne parlent pas de lui dans leurs annales de l'ordre de Saint Dominique. Nous n'oserions affirmer qu'il fût du Maine; cependant il dit « notre ville, » en parlant de Laval.

(1) *Hist. de Sablé*, t. II. MS. de la Biblioth. du Mans.

ROUSSON (JEAN), MATHIEU, BOUTIER (BARTH.).

Voici dans quels termes l'abbé de la Crochardière parle de ROUSSON : « Jean Rousson, ou *Sousnor*, qui est l'anagramme de son nom, sieur de la Nichilière, prêtre, curé de Chantenay, au Maine, a donné au public un petit livre intitulé : *Dialogue des trois Vignerons,* ouvrage peu digne de la gravité des matières qu'il y traite. » Où est situé ce lieu de la Nichilière? n'est-ce pas là un nom imaginaire, qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans la fantaisie de l'auteur (*nichil, nihil*?) Et quel serait alors le pays natal de Rousson? Tous les renseignements nous manquent sur ce point. Mais dès que Rousson nous est connu comme curé de Chantenay, près Brûlon, nous pouvons bien nous permettre de le compter parmi les illustres du Maine : la commune de Chantenay nous autoriserait d'autant moins à émettre quelques doutes sur le pays natal ou adoptif de Jean Rousson, qu'elle lui est attachée par la reconnaissance : c'est à lui, c'est à ce digne pasteur, célébré de son vivant par toutes les lyres du Maine, qu'elle dût, en 1611, la fondation d'un collége, auquel, dans sa largesse, il avait accordé par dotation une maison, avec jardin, plusieurs bordages et autres immeubles.

L'abbé de la Crochardière ne paraît avoir connu de Rousson que le *Dialogue des trois Vignerons*. La bibliothèque de Saint-Vincent, au témoignage non suspect de Dom de Gennes, possédait de lui le *Jardin d'honneur de la Vierge Marie,* ou Considérations

sur les Mystères joyeux, douloureux et glorieux; la Flèche, Hébert, 1619, in-8°. Nous ne savons où se trouve maintenant cet exemplaire, mais il est à croire qu'il nous a été dérobé par quelque décret de la préfecture impériale. La dédicace du *Jardin d'honneur* est adressée à Charles d'Angennes, sénéchal du Maine; nous y apprenons que le curé de Chantenay fut précepteur de ce gentilhomme. L'ouvrage est un commentaire pittoresque de quelques fragments des évangiles qui concernent la mère du Sauveur. Il est divisé en trois parterres; chacun de ces parterres a cinq allées et cinq carrés émaillés des fleurs les plus variées et les plus odorantes. Ces divisions sont mystiques; elles signifient que le livre a trois parties, et que chacune de ces parties a cinq chapitres; les fleurs sont l'esprit de Rousson. La bibliothèque de la Couture avait, de Rousson, un *Recueil de chansons spirituelles*, avec les airs; la Flèche, L. Hébert, 1621, in-8° : ce volume nous est resté.

Parlons d'abord du *Dialogue des trois Vignerons du païs du Maine*. Les interlocuteurs sont Matelin, Tiennot et Renault. Les deux premiers dissertent dans un fort beau langage; ce sont des vignerons lettrés, qui ont lu les Pères et les poètes profanes, et pour qui cette lecture n'a pas été sans profit. Renault est un gars de souche normande, un faux bonhomme, qui parle un patois grossier, et n'aime pas les citations latines, mais qui comprend à merveille où tend le propos de ses confrères, même lorsqu'ils dissimulent leur sentiment sur les misères du siècle sous les artifices de l'allusion. Le sujet de la conversation entre ces trois drôles est celui-ci : A quelle cause faut-il attribuer les désordres qui

affligent le pays? quelle est l'origine des guerres religieuses? quels sont les vrais fléaux de l'Eglise et de l'Etat? Et, après avoir approfondi la question, ils admettent d'un commun accord que tout le mal vient des mauvais prêtres, du relâchement de la discipline ecclésiastique, des empiétements du clergé sur le domaine temporel des courtisans, etc., etc. Cette conclusion est assez audacieuse, et nous comprenons que le curé de Chantenay l'ait produite sous la responsabilité du pseudonyme *Sousnor*.

Les poésies de Rousson durent mieux plaire que sa prose aux catholiques rigides. Cet honnête curé s'était persuadé que les chansons pouvaient beaucoup contribuer à la réforme des mœurs, et il s'était mis à l'œuvre avec la bonne foi la plus naïve et la plus sérieuse. « Si les poëtes françois, nous dit-il dans la préface de son *Recueil*, s'occupoyent à composer des cantiques spirituels propres à chanter les louanges de Dieu, et que les musiciens y accommodassent des airs convenables, ils meriteroyent beaucoup les uns et les autres; car non seulement ils divertiroyent la jeunesse de chanter, toutes ces vilaines chansons lasciues, ains les leur rendroyent odieuses, et seroyent causes que l'on n'entendroit que chansons spirituelles, en sorte que de toutes parts l'air retentiroit les loüanges de Dieu. Les bergers gardant leurs troupeaux, les laboureurs cultiuant leurs terres, les artisans exerçans leurs métiers, les femmes et les filles faisant leurs ouurages et filant à leurs quenouilles. Si bien que la gloire de Dieu s'augmenteroit, et le règne du diable s'affaibliroit peu à peu. » C'est *ému* par cette considération qu'il a publié son recueil. Toutes les pièces qui s'y trouvent ne doi-

vent pas lui être attribuées, mais il y en a un certain nombre de sa façon qui commandent de ne pas trop mépriser son talent poétique.

Voici une paraphrase du psaume *Super flumina Babylonis*, dont le tour est assurément fort heureux :

Nous pensans reposer à l'ombre du riuage
Et noyer nos chagrins dans un somme oublieux,
S'apparut de Sion la misérable image
Qui fit fendre nos cœurs et fit fondre nos yeux...

Nos pauvres luths muets, penduz à la ramée
Des saules pasles verds, combattuz de zéphirs,
Lisans tant de tristesse en nos cœurs imprimée,
D'un langoureux murmure imitoyent nos soupirs.

Lors ceux qui conduisoyent cette trouppe captiue,
Recherchans leur plaisir en nostre affliction,
Nous pressoyent de cesser ceste clameur plaintiue
Et les hymnes chanter de la saincte Sion.

Entonnez, disoient-ils, ces chansons triomphantes,
Qu'on oyoit en Sion retentir autrefois,
Quand Sion surmontoit les cités florissantes
D'autant qu'un pin sacré surmonte un ieune bois.

Hélas ! leur dismes-nous, seroit-il bien possible
Qu'il sortist des chansons de nos cœurs si serrez ?....

Ces vers appartiennent à l'école de Ronsard; ils sont nombreux, pleins de langueur et de grâce : la phrase est coupée au quatrième vers avec une monotonie imitative ; les reprises sont fort heureuses, et l'oreille est toujours satisfaite, même lorsque le goût ne l'est pas. On préférera ces vers, nous n'en doutons pas, à ceux-ci de Marot, sur le même sujet :

Estant assis aux riues aquatiques,
De Babylon, plourions mélancholiques,
Nous souuenants du païs de Sion.
Et au milieu de l'habitation,
Où de regret tant de pleurs espandismes,
Aux saules verdz nos harpes nous pendismes.
Lors ceux qui là captifz nous emmenèrent, etc., etc.

On peut aussi comparer à la paraphrase de Rousson celle de son contemporain, Philippe Desportes; la comparaison sera favorable à notre curé de Chantenay.

Ce n'est pas, nous le savons, sur quelques vers que l'on peut juger un poète; nous devons même reconnaître que Rousson n'a pas traduit tous les psaumes aussi heureusement que celui où il a surpassé Desportes et Marot. Mais, pour faire apprécier l'inégalité de sa manière, il faudrait beaucoup trop citer. Cependant, nous ne voulons pas nous défendre d'emprunter encore au *Recueil* de Rousson ce gai noël en l'honneur des enfants de Chantenay :

Sus ! éveillez-vous, pastoureaux....
Choisissons nos meilleurs aigneaux
De toute nostre bergerie,
Et accordons nos chalumeaux
Pour faire une bonne harmonie,
Afin de resioüir l'enfant
En lui faisant nostre présent.

Aprestez-vous donc, compagnons,
Et marchons en bon équipage;
Ceux qui ont la mule aux talons
Se tiendront avec le bagage :
Les plus huppez iront devant
Saluer le petit enfant...

Escoute , Georget , n'oublie pas
Apporter ta bonne vielle ;
Je sais que tu gaigneras
Des doubles plain vne escuelle ;
Car tous ceux qui voudront danser
Ne faudra les en refuser.

Ne veux-tu pas venir , vaurien ,
Et apporter ta grand'flageolle ?
Et toy , mon grand museau de chien ,
Tu sonneras de ta pibolle.
Allons viste et ne tardons plus
Salüer le petit Jesus.

Quand nous serons là arrivez ,
Tenons assez bonnes grimaces ,
Ne faisons point les estonnez ,
Découvrons nos belles fouaces :
Chacun dira et diront vray
Sont les enfants de Chantenay...

Jean Rousson fut considéré de son temps parmi les poètes qui méritaient les honneurs du sonnet et de l'épigramme. BARTHÉLEMY BOUTIER , *son très-humble disciple ,* lui consacra des vers dans lesquels il rapproche son nom de celui de Ronsard. Nous trouvons, dans la *Couronne poétique* de Rousson , le sonnet suivant, dont l'auteur nous est inconnu; nous le citons comme une pièce curieuse, nous dirions presque comme une pièce historique, car il peut servir à apprécier le goût de l'époque pour l'antithèse :

Cher Rousson ; quoy Rousson ? non Rousson , mais doux son ;
Cher doux-son , i'ay procés auesque la nature
A ton occasion , qui te faict une iniure ,
Enroussissant ton nom du roux nom de Rousson.

Quoy ! doibt ell', la marastre, enroussir ton fredon ?
Enroussir de tes chants la nombreuse mesure ?
Je jure par les cloux de la haulte cambrure
Que roux seront donc dicts les doux chants d'Amphion !

Une rousseur ne doibt, ô mon non roux Rousson,
Enroussir roussement ton doux nom d'un roux son.
Puisque ta douce voix non roussement entonne

Ces tres douces chansons, l'on te doibt dire doux,
Non ainsi roussement t'enroussir d'un nom roux,
Mais, mon Rousson, ton son trop roussement je sonne.

Nous n'avons sur MATHIEU aucun document. C'est Rousson qui nous révèle son nom et ses titres; il a inséré de lui quelques fragments poétiques dans son *Recueil*. Voulant parler de tous les écrivains qui ont illustré le Maine, nous pouvons d'autant moins laisser en oubli ce mystérieux personnage, que les vers publiés sous son nom nous paraissent fort estimables. Voici une déclamation sur la mort, dans la façon des poètes du temps, qu'on ne lira pas sans intérêt :

. . . .
Cette difformité de la mort n'est que feinte ;
Elle porte vn beau front soubs vn masque trompeur ;
Mais, le masque leué, il n'y a plus de crainte :
On se rid de l'enfant qui pour vn masque a peur.

A qui craint ceste mort la vie est desja morte ;
Au milieu de la vie il luy semble estre mort :
Sa mort il porte au sein, elle au tombeau le porte :
Car craindre de mourir est pire que la mort...

La vie est vne guerre estrangère et civile ;
L'homme a ses ennemis et dedans et dehors :
Pour conseruer le fort la mort abbat la ville,
Et pour sauuer l'esprit elle destruit le corps.

Le monde est vne mer, la galère est la vie,
Le temps est le nocher, l'espérance le nort,
La fortune est le vent, les orages l'enuie,
Et l'homme est le forçat qui n'a port que la mort.

Il n'y point de mort soudaine à l'homme sage,
De tous les accidents son cœur va au-deuant :
Quand il s'embarque, il pense au péril du naufrage,
Et cesse de voguer quand il n'a plus de vent.

Puisque tu ne sçais pas où la mort te doibt prendre,
Si de nuict ou de jour, en quel aage, en quel point,
En tout temps, en tout lieu, il te la faut attendre ;
Car de ce qu'on attend on ne s'estonne point.

Ne remets à demain le départ des affaires,
Chés le retardement loge le repentir ;
En vn moment la mer et les vents sont contraires,
Toute heure est bonne à qui se resoult de partir.....

Il ne faut pas déprécier les modernes pour exalter les anciens ; il ne faut pas professer pour l'école de Ronsard un culte aveugle ; il faut croire, avec Boileau, que la venue de Malherbe fut un heureux événement. Cependant nous prisons ces vers de Mathieu au-dessus de quelques-unes des *Stances à Duperrier*. Dans cette ode fameuse, nous lisons la strophe suivante, où Malherbe encourage le chrétien à la mort, à peu près dans les mêmes termes que Mathieu :

De murmurer contre elle et perdre patience
Il est mal à propos ;
Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
Qui nous mette en repos.

Quel que soit notre respect pour le maître de la cadence, nous devons dire que ces vers sont moins heu-

reusement tournés que ceux de notre poète. La phrase de Mathieu est bien faite; elle est tout à la fois sonore, ferme, correcte; la pensée est développée avec abondance; le tour du vers est harmonieux, l'agencement des strophes irréprochable. — Madame Deshoulières a fait, sur le même lieu commun, quelques vers libres auxquels ceux de Mathieu peuvent être comparés. Les voici :

Que l'homme connaît peu la mort qu'il appréhende
Quand il dit qu'elle le surprend !
Elle naît avec lui, sans cesse lui demande
Un tribut dont en vain son orgueil se défend.
Il commence à mourir longtemps avant qu'il meure,
Et périt en détail imperceptiblement.
Le nom de mort, qu'on donne à notre dernière heure,
N'en est que l'assoupissement (1).

Cette paraphrase est médiocre, banale, sans couleur, sans art. Nous ne pouvons mettre en parallèle avec les strophes de notre Mathieu que ces quatre vers de Lafontaine, dont nous n'avons pas besoin de recommander la simplicité charmante :

La mort ne surprend point le sage :
Il est toujours prêt à partir,
S'étant su lui-même avertir
Du temps où l'on se doit résoudre à ce passage (2).

Personne n'avait encore, nous le croyons du moins, exhumé le nom de Mathieu; il n'est parlé de lui dans

(1) Madame Deshoullières, *Réflexions diverses.*
(2) Livre VIII, fable 1re.

aucun des imprimés ou des manuscrits que nous possédons sur l'histoire du Maine. Nous avons encore à faire connaître un autre petit poète, né dans le bourg dont Rousson fut le *sacerdotal berger*, Barthélemy Boutier, de Chantenay, pour lequel la postérité n'a pas été plus indulgente. Ansart, dans sa *Bibliothèque littéraire* du Maine, a omis Boutier; l'abbé de la Crochardière observe à son égard le même silence, et si M. Pesche ne lui avait pas consacré quelques lignes dans sa *Biographie*, nous aurions pu commettre, nous aussi, la même omission. Hélas! que la gloire littéraire est chose décevante! Ce poète oublié obtint, de son vivant, les plus brillants succès. Un de ses contemporains lui donna le surnom de *second Ronsard :* que disons-nous? dans un quatrain, qui mérite d'être cité à cause de l'étrangeté du fait, on le compara même à Virgile : et dans quels termes! Les voici; ils doivent être notés :

Ut solum poscit Romanum musa poetam
(Nam sine Virgilio carmina nulla forent)
Gallica sic poësis te poscit, Bartholomœe,
Nam cessante tuo perditur eloquio!

Certes l'hyperbole est téméraire. Nous ne voulons pas dire néanmoins que Barthélemy Boutier ne mérite aucune estime; ses *Essais poétiques* (1) protestent contre un injurieux oubli. Les qualités de sa manière (si tant est que l'on puisse appeler manière, l'humble *fredon* d'un des disciples les moins recommandables de l'illustre maître) sont plutôt la facilité et l'abandon, que la correction et la vigueur. Boutier a tenté plus d'une fois

(1) La Flèche, George Griveau, 1623, in-8°.

d'emboucher la trompette héroïque; il n'en a pas fait sortir des sons mâles et pleins : son vers de douze syllabes est lâche et saccadé. Il suit de plus près Ronsard dans le genre pastoral. Voici quelques vers sur Chantenay qui ne manquent pas de grâce :

Chantenay, ma douce patrie,
Ma douce patrie chérie,
Qu'esperdument j'ayme bien mieux
Qu'autres endroits ny que tous lieux ;

Chantenay, ma douce naissance,
L'esbat de mon adolescence,
Attendant mieux, ceste chanson
Accepte de ton nouriçon...

Si Phebus de moy se recorde,
De mon luth s'il bande la corde,
Je feray, si je puis, pour toy,
Ce qu'as bien peu faire pour moy.

Je te diray la fromenteuse,
Je te nommeray la vineuse,
Je diray tes fertilitez
Tes fertiles commoditez ;

Je diray tes belles prairies,
Je diray tes belles saillies,
Je diray la bonté de l'eau
Que donne ton petit ruisseau ;

Je diray l'honneur de ta place,
Je diray ta belle surface,
Je diray ton air si serain,
Je dy si serain et si sain...

Je te nommeray la jolie ;
Des villes tu seras l'enuie.
En attendant, ceste chanson
Accepte de ton nouriçon.

Les poëmes de Barthélemy Boutier ont pour titre : *Essais poétiques sur les affaires du temps*. Pour un prêtre de Chantenay, les affaires du temps sont ou la mort de quelque gentilhomme du Maine ; ou le retour de l'armée du seigneur qui gouverne, au nom du roi, la circonscription paroissiale ; ou le passage, non loin des lieux qu'il habite, de quelque prédicateur renommé. Parfois cependant, Boutier entreprend de traiter des sujets d'un ordre plus élevé : il déclame contre les protestants en assez bons termes ; il trouve mieux encore, quand il s'élève contre l'avarice et la cupidité des évêques catholiques. Sous ce titre : *Déplorations sur les bénéfices simples*, il nous a laissé une longue série de stances sur les désordres du clergé contemporain, où nous trouvons d'abord ce portrait de l'église comparée à la Sulamite :

Elle est noire, mais elle est belle,
Les pigeons ont des yeux comme elle,
Mesme ses doigts sont faicts au tour ;
La lune en lueur elle passe,
Le soleil reluist en sa face,
Elle est plus belle que le iour ;

Il n'y a point de tache en elle
Qui face qu'elle ne soit belle ;
A tous sa grace plaist si fort
Que les roynes exprès l'ont veüe,
Admirans, l'ayant recognue,
Sa grace, sa taille et son port ;

Son habit, par grand artifice,
N'a rien qu'un pur or n'embellisse,
Et on y voit rire dans l'or,
Les diamans, les marguerites,
Les rubis, saphirs, chrysolites,
Bref d'Orient tout le trésor...

C'est bien là le vrai portrait de l'église suivant le cœur de son divin époux, mais non pas, au dire de Boutier, le portrait de l'église réelle. Celle-ci est moins belle, moins parfaite. Ce qu'il y trouve surtout à reprendre, c'est la fainéantise des grands dignitaires, qui laissent à leurs inférieurs tous les soins, toutes les charges, et dévorent, dans une grasse oisiveté, les revenus de la confrérie cléricale. Boutier, qui est du nombre des pauvres diables, déplore sa triste fortune dans ces vers, imités des célèbres dystiques de Virgile :

Ainsi vous ne portez la laine
Pour vous, moutons ; ainsi la plaine
Pour vous, taureaux, vous n'escorchez ;
Ainsi pour vous, oyseaux, ne faictes
Vos nids aux bois ; et vous, auettes,
Ainsi pour vous vous ne nichez.

Il dépeint ensuite l'avidité des quêteurs de bénéfices :

D'un benefice oyans nouuelles,
Leur désir leur donne des aisles,
Ils sont des oiseaux à ces mots ;
Ils courent, la vague liquide
Ne rendrait pas leur pied humide
Tant sont à le courir dispos !

Ceux qui ont des-ja ne retardent ;
Leur course en rien ils n'y regardent ;
A ce nectar et friands mets
Ils ont la dent éresichtique,
Ils ont la soif d'un hydropique
Qu'on ne leur estanche jamais...

DU GUESCLIN (RENÉ).

Nous lisons dans la seconde partie de l'Histoire de Sablé (1) :

« RENÉ du GUESCLIN, conseiller au grand conseil. Il nacquit à Sablé, en 1614, le 1er décembre. C'étoit un homme sçavant dans l'histoire, dans la généalogie, dans la peinture, dans l'agriculture, et qui, d'ailleurs, n'étoit pas moins considérable par sa vertu que par son illustre naissance. Il étoit, sans contestation et du consentement de tous les généalogistes, de la maison du célèbre Bertrand du Guesclin, connétable de France.... Il mourut à Sablé, le 26 octobre 1677. Il est enterré dans l'église de Saint-Martin de Sablé. J'ai vu de luy, entre les mains de son fils, l'*Histoire généalogique de la maison du Guesclin*, avec les alliances de cette maison; et avec les armes de toutes ces alliances, peintes de sa main admirablement. Ce livre, qui est un très gros volume in-folio, est tout écrit de sa main, très élégamment. »

Il n'est pas fait mention en autre lieu de ce René du Guesclin.

AUBERT (FRANÇOIS), AUBERT (JACQUES), CHEVÉ (ROLLAND).

FRANÇOIS AUBERT, de Saint-Calais, entra jeune encore à l'abbaye de cette ville, où il possédait un office

(1) MS. de la Biblioth. du Mans.

claustral assez considérable. Nous le voyons, à l'âge de vingt-cinq ans, se soumettre à la réforme monastique, et faire profession à Vendôme, le 16 juin 1644. En 1660, il est nommé prieur de Saint-Faron de Meaux. « Delà », lisons-nous dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, « il fut envoyé prieur à Vendôme, ensuite abbé de Saint-Allire de Clermont, puis abbé de Saint-Augustin de Limoges. En ces quatre maisons il fut en même-temps maître des novices. » On cite plusieurs traits de sa vie, qui prouvent son désintéressement et sa charité.

Au retour du chapitre général de 1681, où il avait été appelé comme un des représentants de la province de Normandie, étant alors prieur de Bonne-Nouvelle de Rouen, il fut atteint par une maladie qui l'emporta. Nous lisons dans l'*Histoire littéraire* déjà citée : « il possédoit parfaitement les ouvrages de saint Augustin dont il avoit fait une lecture assidue. Il avoit commencé un commentaire sur l'Ecriture Sainte tiré principalement des écrits de cet incomparable docteur de l'église. » Il mourut le 24 juin 1681.

Nous ne savons s'il avait quelque lien de parenté avec le poète JACQUES AUBERT. Celui-ci était de Saint-Calais, comme le prieur de Bonne-Nouvelle : il vécut dans le même temps que lui, et mourut au Mans, au témoignage d'Ansart, dans les dernières années du XVIIe siècle. Il devait être alors fort avancé en âge, car il avait étudié, au collége du Mans, sous Jean Portier de Nevers, et dans l'édition des tragédies latines de cet illustre professeur, le Mans, François Olivier, 1619, nous trouvons une ode latine qui lui est adressée par notre Jacques Aubert, (*Jacobus* Aubert *Charilephiensis*.)

Cette ode précède la tragédie qui a pour titre : *Athamantis furor*. ROLLAND CHEVÉ, du Mans, autre élève de Jean Portier, a fait, sur sa tragédie de *Panthœgle*, une épigramme latine que nous lisons dans le même volume.

GREFIN ARFAGART.

Nous lisons dans La Croix du Maine : « GREFIN ARFAGART, sieur de Courteilles en Normandie, et de Courteilles au Maine (qui sont deux seigneuries de mesme nom, et séparées en divers lieux), chevalier du Saint-Sepulchre, etc., etc. Il a escrit le voyage qu'il a fait à Hiérusalem et au mont de Sinay, l'an de grâce 1533, auec frère Bonaduenture Brochard, de l'ordre des frères Mineurs de la prouince de France, du couvent de Bernay, etc. Ledit voyage n'est encores imprimé. Il se voit escrit à la main en plusieurs maisons du Maine et autres lieux. Ledit sieur de Courteilles a esté en voyage audit lieu de Hiérusalem par trois diuerses fois. La fille unique dudit chevalier est femme de M. de Juigné, au Maine, surnommé le Clerc. »

Dom Liron a lu un de ces manuscrits, dont l'original appartenait, nous apprend-il, à un intendant de Caen, du nom de Foucault. Il en cite un passage. Nous y voyons que notre seigneur de Courteilles fut aidé par frère Brochard dans la rédaction du manuscrit qui contient l'histoire de leur pélerinage (1) : peut-être même faut-il

(1) *Singularités historiques*, t. III, p. 455.

croire qu'il mit à profit, outre les conseils de frère Bonaventure, les notes recueillies par celui-ci pour sa *Chronographie de la Syrie et des deux Arabies* (1).

Il est étonnant, fait observer Ansart, qu'Antoine le Courvaisier, qui avait acquis la terre de Courteilles des héritiers de Grefin Arfagart, n'ait fait aucune mention de ce voyageur. Nous le regrettons d'autant plus, que nous ne rencontrons pas ailleurs que dans La Croix du Maine et dans Dom Liron le moindre détail sur Grefin Arfagart. Est-il même certain que le Maine ait été le lieu de sa naissance? Nous ne pouvons le garantir.

BOUSSARD (GEOFFROY).

GEOFFROY BOUSSARD a écrit lui-même, sur l'histoire de sa vie, quelques pages un peu emphatiques, dont nous traduirons plusieurs passages. Cette citation aura le double avantage de faire connaître, au début de cet article, la manière de l'écrivain, et de nous épargner à nous-mêmes un récit biographique que nous ne trouvons pas mal placé dans la bouche de notre docteur. Voici comment il s'exprime :

(1) Je lis, en effet, dans la Bibliothèque des Minimes, de Luc Vadding :

« Bonaventura Brocharti, normannus, vir egregius, constantissimus hæreticorum impugnator, labores plurimos per universam Galliam pro fidei Romanæ contra novatores defensione perpessus, peragratis Palestinæ et Arabiæ regionibus, amplam edidit *Chronographiam Syriæ et utriusque Arabiæ.* » Il y a sur ce Bonaventure Brochard une longue dissertation de La Monnoye, dans les *Bibliothèques françoises*, éditées par Rigoley de Juvigny.

« Jeune encore, à l'âge de dix-sept ans, je vins à Paris, cette cité fameuse, la plus renommée du monde entier par ses vices et par le culte des lettres. Quand je fus dans cette Babylone, tu me conduisis d'abord, ô mon Dieu, par un don de ta grâce, dans ton illustre maison de Navarre. Je dis ta maison, car, sainte et saintement pudique, elle ne cesse d'entretenir pour toi une pépinière de jeunes arbustes, qui portent des fruits en leur temps, et qui, transplantés au loin, décorent le monde entier. Elle est la retraite des Muses, l'exemple de toutes les vertus, le sanctuaire de l'éloquence, la colonne de la religion, le séjour de la pudeur : que dirai-je? elle est le sol où ont été semées toutes les bonnes choses que possède l'univers. » A cet éloge du collége de Navarre, l'auteur ajoute le panégyrique des docteurs qui en ont occupé les chaires. Puis il continue en ces termes : « Il est vrai de dire que je ne marchais pas sur leurs traces avec assez de zèle : aveugle, insensé que j'étais ! je suivais la voie mauvaise, la voie du vulgaire, m'écartant de tes sentiers, Seigneur, comme une brebis malade qui s'éloigne du sacré troupeau. J'ai donc grandi dans ce saint asile, où j'ai quelque peu profité dans l'étude élémentaire des arts, ayant obtenu de ta grâce des professeurs vertueux et érudits, sous lesquels, à la fleur de mon adolescence, j'ai été successivement élevé à tous les grades qui, suivant l'antique usage de l'école de Paris, sont accordés à ceux qui se livrent aux études libérales. Pour gagner ces grades, pour les conserver, que de fois, Seigneur, n'ai-je pas péché? Tu le sais ; je le sais, moi aussi, mais moins bien que toi !... Quand j'eus quelques années de plus, je me consacrai, malgré mon inexpérience, à former

quelques jeunes gens peu nombreux que l'on voulut bien confier à mes soins ; j'adoptai ce parti, d'abord pour gagner de quoi vivre et de quoi me vêtir, car, privé de mon père et de ma mère, je ne pouvais espérer que de toi, Seigneur, un secours à ma détresse, et ensuite pour me fortifier dans la connaissance des lettres saintes. Ainsi je passai quelques années, et quand vint le temps déterminé par les réglements universitaires, je me fis initier aux études sacrées, aspirant avec une audace téméraire au premier grade qu'obtiennent les élèves de la Faculté de Théologie. »

Boussard raconte ensuite avec quelques détails que, dans le temps où il se livrait tout entier à ces études, il fut atteint d'une fièvre aiguë, et que, sauvé de la mort par une grâce divine, il monta de degrés en degrés jusqu'au grade suprême de l'école de Théologie. S'il faut l'en croire, il ne méritait pas cet honneur ; mais nous avons lieu de supposer que, lorsqu'il fait de lui-même si peu de cas, sa modestie n'est pas sincère. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est qu'il n'oublie pas de mentionner qu'à cette époque de sa vie, il était recherché par les courtisans, par les hommes haut placés dans l'estime du prince, *viri clarissimi et summa auctoritate pollentes ;* que plus d'une fois il rédigea pour quelques-uns d'entre eux les discours qu'ils récitèrent dans le Parlement ; qu'il fit même, pour un membre du conseil du roi, une traduction de quelques opuscules latins, dont il réclame le prix et la gloire. Ce sont là des souvenirs quelque peu vains dans l'esprit d'un homme qui paraît faire si bon marché de lui-même, et quand Boussard ajoute : « *Innumerabilia alia silere me cogit pudor, quæ illorum causa tam dili-*

genter quam libenter efficiebam », on ne croit pas à cette fausse honte, on tient pour suspecte cette ostentation d'humilité.

Après avoir maudit en des termes fort amers le siècle et les hommes du siècle, après avoir vivement imploré de la grâce divine le pardon de ses égarements, Boussard recommence le récit des tribulations que lui a fait éprouver la profession d'écrivain aux gages d'autrui : « Appelé souvent et trop souvent par quelques hommes grands selon le siècle, par des patriciens, par des membres du sénat, je les ai servis, j'ai traduit en latin les discours qu'ils devaient prononcer ; ils ont eu les applaudissements, moi la peine ; ils ont eu la gloire, moi le travail....: ils croyaient me payer assez et au-delà, alors qu'ils m'invitaient à leur table. Quand j'ai eu besoin d'eux, soit pour moi, soit pour mes amis, ils ne m'ont pas reconnu, ils ne se sont rappelé rien de mes services passés ; je les ai trouvés plus fâcheux à mon égard que des gens avec lesquels je n'eusse jamais eu aucun rapport. Ils se figuraient que j'avais été mis au monde à cause d'eux, et qu'ils m'avaient fait trop d'honneur en me chargeant de les suppléer dans l'accomplissement des devoirs de leur charge... — Je viens à leur logis, pour leur demander un bon office. Je frappe trois fois ; un valet daigne à peine me répondre, et m'introduit en toussant, en fronçant le sourcil. Je reste debout devant le vestibule, je demande le maître de la maison, lequel jadis m'appelait, moi, le Maître (*Magister*) : le valet me répond qu'il ignore où il est. Une servante tourne dans toute la maison, en parcourt tous les recoins. Le maître est au logis, elle le sait, elle sait aussi que je le demande ; mais il se repose, il dort, ou il joue

aux dés, ou, je rougis de le dire, il s'ébat avec une courtisanne. Le valet revient, et, l'air contrit, et me faisant la moue, il me dit, le menteur! que son maître est sorti. Je reviens donc dans mon modeste asile, las, indigné, et vomissant contre l'ingrat toutes sortes de malédictions..... » Voilà une peinture fort curieuse des mœurs du temps. Certes, la condition de l'homme de lettres est bien changée depuis cette époque! De nos jours, il n'y a plus que certains parvenus, glorieux d'une opulence plus ou moins bien acquise, qui estiment l'écrivain créé pour leur menus plaisirs, et qui se dispensent de lui rendre ce qu'ils lui doivent.

Mais écoutons encore les doléances de Boussard. Non seulement il a fort à se plaindre des dignitaires séculiers, pour lesquels il a rédigé tant de mémoires; les puissances de l'église ne l'ont pas mieux traité. Il avait (il s'en repent avec la contrition la plus parfaite) servi dans ses intrigues un méchant homme, qui, à l'aide de moyens réprouvés, s'était élevé jusqu'à l'épiscopat. Boussard, qui le considérait comme sa créature, pensa qu'il pouvait lui demander, comme récompense du service rendu, quelque charge ecclésiastique. Comment fut accueillie sa requête? Il se vit préférer par ce traître (nous ne traduisons pas l'épithète beaucoup plus énergique de *scortator*) un autre théologien qui n'avait aucun titre à sa reconnaissance. En somme, Boussard n'a rencontré partout que des ingrats, dont il serait trop long, dit-il, de citer tous les noms et de raconter toutes les perfidies : aussi n'a-t-il plus confiance que dans la miséricorde du Seigneur, et c'est en lui qu'il cherche un refuge, renonçant au monde, contre lequel il prononce cet anathème : « *Maledictus omnis qui confidit in homine!* »

Boussard fait cet inventaire de toutes ses disgrâces, au début d'une paraphrase qu'il a composée sur les Sept Psaumes de la Pénitence. Nous parlerons plus loin de ce petit livre. Disons encore quelques mots sur sa biographie, et voyons s'il ne se montre pas lui-même ingrat envers le monde, lorsqu'il l'incrimine avec tant d'amertume.

Boussard nous apprend qu'il vint à Paris âgé de dix-sept ans ; mais il omet de nous dire dans quelle année. Assurément ce n'est pas une affaire du plus haut intérêt que la désignation précise du jour natal de Geoffroy Boussard, et cependant il s'est élevé sur ce point une curieuse controverse. Dom Liron, dans son livre des *Singularités Historiques* (1), s'emporte assez vivement contre de Launoy qui, dit-il, faisant venir Boussard à Paris en 1456, le suppose né en 1439 : d'où il suit, comme le prouve le critique, que Boussard aurait écrit, à l'âge de quatre-vingts ans, un livre désigné par lui-même comme l'ouvrage de sa première vieillesse. Après Dom Liron, Ansart répète cette date de 1456 et ne la discute pas ; mais il traite avec beaucoup de dédain l'autorité de de Launoy et dénonce, dans l'article publié par l'historien du collége de Navarre, plusieurs autres erreurs signalées déjà par Dom Liron, qu'il ne cite pas. M. Tabaraud, dans la *Biographie Universelle*, et M. Pesche dans son *Dictionnaire*, adoptent aussi, sur la foi d'Ansart, cette date 1456, critiquée, mais acceptée à défaut de renseignements exacts, par Dom Liron. Nous allons maintenant énoncer à voix basse et avec toute la modestie convenable, un simple fait qui

(1) Tom. III, p. 51 et *suiv.*

résoudra, nous avons lieu de le croire, cette grave difficulté. Ce fait, c'est que Dom Liron a contredit de Launoy sans l'avoir lu avec l'attention convenable, et que les biographes postérieurs ont naïvement copié Dom Liron sans s'inquiéter du reste. En effet, cette date de 1456, qui a si fort embarrassé l'auteur des *Singularités Historiques*, n'est pas dans l'article biographique de de Launoy : il y a, en tous chiffres, 1466. Et cette date, qu'il y a lieu de croire vraie, non seulement parce que de Launoy pouvait en vérifier l'exactitude sur les livres du collége de Navarre, mais encore parce qu'elle concorde avec les judicieuses observations de Dom Liron, nous indique que l'année natale de Boussard n'est pas, comme nous le disent la plupart des biographes, l'année 1439, mais bien l'année 1449.

Boussard naquit au Mans; sa famille était fort ancienne et fort considérée, mais peu riche. En 1466, alors âgé de dix-sept ans, il vint étudier la philosophie au collége de Navarre ; il fut ensuite professeur dans cette faculté. Vers l'année 1478, il abandonna la philosophie pour se livrer tout entier à l'étude des lettres théologiques et, après avoir interprété avec un grand succès, devant de nombreux auditeurs, le Maître des *Sentences*, il obtint les insignes du doctorat en 1489. Ce fut vers ce temps qu'il édita l'*Histoire d'Eusèbe*, traduite par Rufin, l'*Exposition de saint Paul*, compilation du diacre Florus, et un traité sur le célibat des clercs, qui lui fit beaucoup d'honneur. En décembre 1498, il était au nombre des représentants de l'Université, devant lesquels fut lue la sentence qui prononçait la dissolution du mariage de Louis XII et de Jeanne de France. Vers l'année 1504, il fit le voyage de Rome et vint ensuite à

Bologne, où il prononça, devant le pape Jules II, le jour de la Circoncision, un sermon sur le nom de Jésus. Il assista, comme député de l'Université de Paris, au concile de Pise (1511), et en revint chargé par les membres de cette assemblée, de soumettre à la censure de l'Université le célèbre livre du cardinal Cajetan, sur l'autorité du Pape et du Concile (1). Ce fut J. Almain qui répondit aux diatribes de l'avocat du Saint-Siége. La même année 1511, Boussard fut élu chancelier de l'Université de Paris. Jean des Fossés lui contesta ses titres à cette dignité : en attendant l'issue du procès qui s'engagea entre les deux compétiteurs, Jean Magnen ou Maignan, archidiacre de Passais, fut choisi par compromis pour remplir les fonctions de chancelier ; Boussard gagna sa cause. Nous le soupçonnons un peu d'avoir contribué pour une bonne part à ses infortunes domestiques, car nous le voyons souvent engagé dans des contestations et des procès. A peine est-il installé dans sa charge, par arrêt de justice, qu'il attaque le chancelier de Sainte-Geneviève, prétendant que celui ci empiète sur ses attributions, et, en 1518, il attire à l'Université une réprimande de la couronne, pour avoir voulu défendre judaïquement ses priviléges (2).

Nous ne savons ce qui l'engagea à se démettre de sa charge et à fuir Paris, mais nous trouvons qu'en cette année 1518, il revint aux lieux de sa naissance, ayant échangé avec Nicolas Dorigni, professeur de droit canonique, la dignité de chancelier contre une modeste cure. Avant de quitter l'Université, il avait obtenu

(1) Du Boulay, *Hist. Univ. Par.* Octavum seculum, p. 50.

(2) Ibid. p. 102.

un succès flatteur. La reine ayant fait son entrée à Paris le 12 mai 1517, Michel Manterne, doyen de la faculté de théologie, lui présenta le salut d'honneur au nom de l'Université. Enchantée de la bonne grâce des docteurs, la reine leur dit qu'elle prenait plaisir à les entendre, et qu'elle les recevrait volontiers en son palais des Tournelles. Cette visite fut faite à la reine le 15 mai : c'est Geoffroy Boussard qui, dans cette circonstance, prit la parole au nom de ses collègues.

De retour dans le Maine, Geoffroy Boussard partagea ses loisirs entre l'office pastoral, et, comme nous le supposons avec Dom Liron, l'enseignement des jeunes clercs de l'église du Mans. Le cardinal de Luxembourg, qui gouvernait alors le diocèse, paraît l'avoir eu en grande considération. « On peut croire, dit l'auteur des *Singularités Historiques*, qu'il étoit Scholastique, car il nous apprend que ce qui donna occasion à la publication de son *Explication du Sacrifice de la Messe*, est que, pendant le Carême, il en avoit expliqué tous les mystères dans les leçons qu'il faisoit dans l'église du Mans, *in ecclesia nostra Cenomanensi*, *vespertinis lectionibus*. » Nous n'avons rien à objecter à cette hypothèse. On présume, avec quelque fondement, qu'il mourut vers 1522. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent.

Nous avons maintenant à nous occuper de ses ouvrages. Le premier qui fut publié, et que nous avons sous les yeux, est une édition nouvelle de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, traduite par Rufin. Elle parut, à Paris, chez Pierre Leret, en 1497 (et non pas en 1495, comme le dit Ansart,) in-4°, gothique. Cette édition n'est pas une reproduction pure et simple de l'édition

antérieure. Un poète du temps, *Faustus Andelinus*, nous l'apprend dans ces vers que nous lisons à la fin de l'ouvrage :

Inclyta si quæris sanctorum gesta virorum,
Omnia tam cultum scripta volumen habet:
Obsita quæ fuerant magnoque oppressa veterno
Bussardi poliit lima diserta mei...

C'est, du reste, ce que Boussard nous apprend lui-même, dans une préface qu'il adresse, sous forme d'épître, à Etienne Poncher, professeur en l'un et l'autre droit, et président au Parlement. Il paraît même que la collation des textes et la correction des erreurs commises dans l'édition précédente, ne furent pas une besogne sans difficulté.

Boussard donna ensuite au public l'*Explication des épîtres de saint Paul*, tirée des livres de saint Augustin. Boussard attribuait cette compilation à Beda. On sait aujourd'hui qu'elle est du diacre Florus.

Le plus curieux, le plus remarquable des ouvrages de Boussard, est celui qui porte ce titre : *Gaufredi Boussardi, Cancellarii Parisiensis, de Continentia sacerdotum sub quæstione nova; utrum Papa possit cum sacerdotibus dispensare ut nubant.* Parisiis, apud Rad. Laliseau, 1505, in-4°; — Rothomagi, apud Laur. Hosting, 1513. La Bibliothèque du Mans ne possède pas cet ouvrage, qui est devenu fort rare. De Launoy en a fait une analyse latine, qui se trouve en français dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'Ellies du Pin. Nous allons la reproduire.

« L'opuscule de la *Continence des Prêtres*, ainsi s'exprime du Pin, sur cette question nouvelle, si le pape

peut permettre à un prêtre de se marier, contient sept propositions. La première : Il est permis et il a toujours été permis partout, tant en Orient qu'en Occident, aux clercs qui sont dans les Ordres mineurs, de se marier. — La seconde : Il a été permis, tant en Orient qu'en Occident, depuis le commencement de l'église jusqu'au temps des papes Sirice et Innocent Ier, de promouvoir des gens mariés aux Ordres, jusqu'à celui de Prêtrise inclusivement, et à eux de vivre avec leurs femmes, sans être exclus des fonctions de leur ordre. — La troisième : Depuis le temps de Sirice et d'Innocent Ier, il semble qu'il n'ait plus été permis, en Occident, de promouvoir au Diaconat et à la Prêtrise des hommes mariés qui vécussent avec leurs femmes, et que tous ceux qui étaient promus à ces Ordres devaient n'avoir point de femmes, ou que, s'ils en avaient, ils étaient obligés de promettre qu'ils vivraient en continence; mais jusqu'au temps du pape Grégoire, les personnes mariées pouvaient être promues jusqu'au Diaconat, sans s'obliger à la continence. — La quatrième : Depuis le temps de saint Grégoire, il n'a été permis, en Occident, de promouvoir au Diaconat que ceux qui promettraient de garder la continence. — La cinquième : Il a toujours été permis et il l'est encore aux Grecs et aux Orientaux, qui ont des femmes, d'être promus aux Ordres sacrés jusqu'à la Prêtrise inclusivement, et de vivre avec leurs femmes. — La sixième : Il n'est pas permis, et il ne l'a jamais été à ceux qui sont dans les Ordres sacrés, c'est-à-dire qui sont Prêtres, Diacres, Sous-Diacres, de contracter mariage. — La septième : Le souverain pontife peut donner dispense dans certains cas, à un homme qui est dans les Ordres sacrés, de se marier. »

Ne parlant que sur la foi d'autrui du livre où se trouvent ces propositions, nous n'ajoutons rien à l'analyse qui nous est fournie par Ellies du Pin ; quant aux assertions historiques de Boussard, ce n'est pas ici le lieu d'examiner celles qu'il faut admettre et celles qu'il faut rejeter. Depuis la controverse avec les protestants, la question du mariage des prêtres a été plus sérieusement étudiée qu'elle ne l'avait été par le clergé catholique, quinze années avant que Luther livrât aux flammes, sur la place publique de Wittemberg, et la bulle de Léon X et le recueil des décisions émanées du Saint-Siége.

Parmi les autres ouvrages de Boussard, nous mentionnons le discours ou sermon prononcé par lui, à Bologne, devant Jules II, et publié en 1507. Il y a plus à dire sur son Exposition du Sacrifice de la Messe, publiée, en 1511, chez Jehan Petit, in-4°, sous ce titre : *De divinissimo Missæ sacrificio, per Gaufr. Boussardum Cenomanum theologum, doctorem, post Gabrielem et G. Durandi, compendiosa et brevis Expositio.* Ce petit livre est en effet un abrégé de deux fameux traités de Guillaume Durand et de Gabriel Biel, mais un abrégé fait par un maître, qui sait retrancher aussi bien qu'ajouter à ses modèles. Boussard avoue lui-même qu'il y a des fautes dans son opuscule ; mais il ne veut pas qu'elles lui soient imputées. Il raconte donc que, pendant un carême, ayant du loisir, il rédigea et lut à ses collègues, aux exercices du soir, cette dissertation sur le sacrifice de la messe ; qu'un des auditeurs, du nom de René Croisard, ayant pris des notes pendant ces lectures, les mit ensuite en ordre et vint à Paris les livrer à un imprimeur ; qu'à cette nouvelle, il s'emporta fort

vivement, mais que ses menaces n'eurent aucun effet auprès du voleur, *fur ille;* et qu'il ne lui fut accordé, à lui Boussard, à l'auteur spolié, que la permission d'imprimer, en tête de l'ouvrage, une préface dans laquelle il invite le lecteur à mettre les négligences sur le compte de cet abominable Croisard.

A vrai dire, cette anecdote nous paraît fabuleuse; cet éditeur responsable nous est bien suspect de n'être qu'un prête-nom complaisant. Nous n'osons le décider, mais on se tromperait si l'on croyait que le XIXe siècle a inventé la théorie et la pratique de la *réclame* : jamais peut-être elle n'a été cultivée avec plus de soin, jamais elle n'a été accommodée avec plus d'art, jamais elle n'a été produite avec plus d'impudence, pour se servir du mot propre, qu'au jour natal de l'imprimerie. La *réclame* prenait alors les formes les plus diverses : elle s'appelait *Epigramma ad auctorem*, *commendatoria oratio*, *testimonia de auctore*, dédicace, épître au lecteur, épître à l'auteur, sonnet, anagramme, etc.: quelquefois même, au début d'un volume, nous trouvons à la fois et l'anagramme, et l'oraison, et le sonnet, et les épîtres. Aujourd'hui, les plus merveilleux, les plus téméraires de nos bibliopoles croient avoir beaucoup osé pour le succès d'un livre, quand ils ont obtenu quelques mots d'éloge à prix fixe, dans la troisième page d'un journal en renom. Les Petit, les Olivier, et autres éditeurs du XVIe siècle, y mettaient moins de réserve et tendaient au lecteur un appât plus séduisant. Veut-on un specimen de la réclame au XVIe siècle? Nous allons en produire une qui n'est pas trop immodeste pour l'époque; nous la trouvons en tête d'un traité de Boussard sur les Sept Psaumes de la Pénitence, signée par un ba-

chelier d'Angers, du nom d'Etienne Alard : la voici; nous traduisons avec la plus scrupuleuse exactitude :

« J'ai lu dernièrement, dans mes loisirs, quelques commentaires sortis à peine de la presse du libraire : ces commentaires, sur les Sept Psaumes de la Pénitence, ont été composés, comme le titre l'indique, par notre maître Boussard. La première lecture m'invita à une seconde, tant j'y ai trouvé d'utilité et d'agrément. Ce qu'en dira la critique d'autrui, je ne sais ; mais, quant à ce qui me concerne, je fais tant de cas de ces commentaires, qu'ils me paraissent dignes d'être lus par tout homme docte et bon. Qu'on les lise, qu'on les relise... Crois-moi, honnête lecteur, cette lecture ne te causera aucun dégoût, aucun ennui : je dis mieux, quand une fois tu les auras lus, ces commentaires, un si vif désir de les relire s'emparera de toi, que tu voudras les lire et les relire de nouveau. Tourne et retourne les feuillets, lis et relis, prends et reprends encore le livre. Ouvre-le au hasard, et lis ce qui s'offre à toi tout d'abord ; si tu ne trouves partout quelque chose qui flatte ton goût, dis que je suis un menteur, dis à ce volume un éternel adieu... etc., etc. »

On le voit, dans cet art qui consiste à invoquer l'attention du public par l'emphase et les mensonges du prospectus, nos vénérables aïeux ont été nos maîtres. Et si Boussard, loin de protester contre les éloges qui lui sont donnés si copieusement par le bachelier Etienne Alard, a lui-même autorisé l'insertion de l'épître que nous venons de citer au début de son commentaire sur les Sept Psaumes de la Pénitence, il est permis de croire que ce qu'il nous raconte des indiscrétions, de l'obstination et même des perfidies de René Croisard, n'est qu'une ingénieuse fiction, imaginée pour embarrasser la critique. Mentir un peu, à son propre avantage, ce n'est qu'un péché véniel.

Le traité sur les Sept Psaumes de la Pénitence est le dernier écrit de Boussard. Une première édition, que nous ne connaissons pas, fut, dit-on, publiée en 1519; nous en avons une de 1521, Paris, J. Olivier, in-8°, dont voici le titre : *Gauffredi Boussardi, Cenomanni theologi, nova et fructuosa interpretatio in Septem Psalmos Pœnitentiales*. Nous avons parcouru ce commentaire avec quelque attention. Boussard connaissait bien la langue de Sénèque et ne l'écrivait pas mal ; c'est un mérite qu'on ne peut attribuer à tous ses contemporains. Nous dirions que c'était à la fois un homme de style et de goût, s'il n'avait gravement offensé le goût en voulant commenter les Psaumes. Boussard a échoué dans cette entreprise, comme bien d'autres avant et après lui : sa paraphrase a beaucoup moins de sens que la lettre primitive, dans son énergique simplicité. Nous avons traduit plus haut quelques fragments de l'imprécation en forme de complainte, que l'auteur a placée au frontispice de ce commentaire. Nous n'avons plus rien à en dire, si ce n'est qu'elle parut aux archevêques de Sens et de Paris contenir la censure de leur conduite, et que ces deux prélats intentèrent au diffamateur une action devant le Parlement. Il est à croire que Boussard se justifia de l'accusation, ou prouva la vérité de faits dénoncés comme calomnieux, car le Parlement autorisa une seconde édition de cette préface, qui avait motivé la poursuite.

Nous lisons dans La Croix du Maine : « Cetuy Geufroy a composé en François un liure qu'il a intitulé :
« Le Regime et Gouuernement pour les Dames et fem-
» mes de chacun estat, qui veulent vivre au monde
» selon Dieu. » Le liure n'est encores imprimé, ie sça-

che ; nous l'auons par deuers nous escrit à la main et contient enuiron une main de papier escrit en forme de minute. » Ce qu'est devenu ce manuscrit, nous l'ignorons.

Boussard a été, de son vivant, chanté par les poètes et estimé par les érudits. Un versificateur assez habile, du nom de Valeran de Varanes, lui adressa les vers suivants, dans lesquels il fait le plus grand éloge de son éloquence :

Obstupet argutum Bussardi Ænotria tellus
Eloquium et Gallo vincier ore pudet :
Barbaries olim Gallis objecta facessit,
Splendet et emuncto lingua diserta situ.
Ora tenet vindex Romanæ Felsina linguæ,
Cum resonat franci culta loquela viri.
Plena deo arcanisque sacris oratio summum
Pontificem pascit, cardineosque patres.
Gratior altarum fulget sapientia rerum,
Si lepido prodit vox decorata sale.
Ardua cum tersis referas mysteria verbis,
Affluit Ausoniæ gens numerosa plagæ.
Parisius felix et tali prole beata
Quæ latios almo lumine spargit agros ! (1)

Un autre poète contemporain, cité aussi par Dom Liron, Michel Langlois, professeur de droit, a fait, en l'honneur de notre Boussard, une pièce de vers fort louangeuse, dont voici les premiers distiques :

Gaufrede, Palladiæ spirabilis aura cohortis,
Gaufrede, Parisiæ lucida gemma scholæ ;
Gaufrede, terreni communis adorea mundi,
Gaufrede, Sartani luxque decusque soli...

(1) Dom Liron, *Singularités Historiques*, t. III. p. 66.

Dans le titre de cette épître, Langlois ajoute au nom de Boussard cette qualification pompeusement apologétique : *Uberrimum sacrosanctæ litteraturæ ac bonarum omnium artium myrothecium*. Le même poète célèbre encore les mérites de Boussard, dans quelques vers adressés à François de Luxembourg, évêque de Saint-Pons, neveu du cardinal Philippe de Luxembourg. Nous omettons de mentionner d'autres hommages moins considérables.

PERCHERON (LUC).

Nous ne croyons pas que ce nom ait encore été imprimé; on le chercherait même vainement dans les tables manuscrites de l'abbé de la Crochardière : il n'y a donc pas lieu de témoigner quelque surprise, si nous savons peu de chose sur la vie publique et sur les mœurs privées de l'homme qui l'a porté. Tout ce que nous ont appris de longues et stériles recherches, le voici. Vers l'an 1592, dans la ville de Beaumont-sur-Sarthe, se trouvait un certain LUC PERCHERON qui, après avoir étudié les lois, nous ignorons à quelle école, était revenu dans le Maine, sa patrie. Nous ne disons pas que Beaumont fût le lieu de sa naissance : comme il était d'une famille vassale de la maison de Beaumanoir, il est plus probable qu'il vit le jour sur les domaines de cette maison, c'est-à-dire, au territoire de Lavardin, de Milesse, ou de la Guierche. Voilà tous les documents qu'il nous a laissés lui-même sur sa bio-

graphie, dans la dédicace d'une tragédie en cinq actes, achevée à Beaumont, vers le mois d'avril 1592, dont le manuscrit est à la Bibliothèque du Mans.

Une tragédie française, manuscrite, de 1592, ignorée de tous les historiens du Théâtre-Français, même des frères Parfait, est assurément une pièce rare. Nous avons lieu de nous étonner de ce que personne avant nous n'ait exhumé cette précieuse relique. Jodelle fit jouer *Cléopâtre* en 1552, et l'on ne connaît, avant la *Cléopâtre* de Jodelle, que des farces et des mystères. Entre Jodelle et Robert Garnier, on ne mentionne guère, comme dignes de souvenir, que Grévin et les frères de la Taille; entre Garnier et Hardy, le nombre des tragiques n'est pas beaucoup plus considérable, et ils se recommandent moins encore par leurs mérites que par leur nombre. Or, d'après les historiens de nos origines théâtrales, la première fable scénique de Hardy, *Théagène et Chariclée*, fut représentée vers 1600 : c'est donc une tragédie antérieure même aux essais de Hardy, que nous avons sous les yeux. Cette date nous importe : en effet, disons-le par avance, nous ne prétendons pas seulement révéler l'existence d'un tragique dont le nom ne figure pas ailleurs que dans le catalogue de la Bibliothèque du Mans; nous voulons faire connaître une composition dramatique qui nous semble au moins digne d'être mise en parallèle avec celles que l'on prise le plus dans les œuvres de ses contemporains. La Harpe a traité fort mal tous les prédécesseurs de Mairet : s'ils ne méritent pas tous d'être réhabilités par une critique plus équitable, n'hésitons pas néanmoins à nous inscrire, pour notre poète, contre les sentences beaucoup trop dédaigneuses de l'Aristarque du Lycée.

Assurément, la langue poétique de Percheron n'est pas celle de Corneille. En 1592, la réforme de Ronsard est accomplie, mais celle de Boileau n'est pas même prévue : on n'a pas encore distingué les termes familiers des termes nobles; on n'a pas fait, à l'usage des poètes tragiques, un vocabulaire particulier; aucune entrave n'a été mise à leur liberté, et ils abusent avec tant de confiance de leur propre génie, qu'on serait mal venu de leur proposer l'établissement d'une dictature académique : ils ne sont pas en révolte, mais ils ne comprennent pas la nécessité d'une loi sur le langage, autre que le goût muable du public. Quant à ce qui regarde l'arrangement des scènes, la contexture de la fable, ils ont pour modèles les Grecs, et les imitent le mieux qu'ils peuvent. Ce mieux, sans doute, n'est pas toujours le bien : les Grecs ont été étudiés avec plus d'intelligence et plus de fruit par les tragiques du siècle suivant : il faut toutefois reconnaître qu'au XVIe siècle, l'imitation est plus naïve, plus fidèle, par cela même qu'elle est moins savante, et partant moins scrupuleuse.

C'est aux Grecs que Percheron a emprunté le sujet de la tragédie que nous nous proposons de mettre en lumière. Elle a pour titre : *Pyrrhe.* Voici d'abord la légende grecque. Pyrrhus, ou Néoptolême, fils d'Achille et de Déidamie, roi d'Epire, introduit par le cheval de bois dans les murs de Pergame, y a commis une foule de crimes héroïques : on n'a pas compté le nombre des Troyens vulgaires qui sont tombés sous ses coups; mais, parmi ses illustres victimes, on cite Astyanax, le plus jeune des fils de Priam, précipité du haut des remparts de la ville, et Polyxène, sœur d'Astyanax,

fiancée d'Achille, immolée sur la tombe de ce héros. Après la ruine de Troie, Pyrrhus retourne dans ses provinces, emmenant avec lui, comme sa part de butin, le devin Hélénus et la veuve de Priam, Andromaque. Andromaque est admise, comme esclave, à partager la couche du meurtrier de ses enfants. Cependant, Pyrrhus a été uni, d'autre part, devant les autels de *Vénus légitime*, à Hermione, fille de Ménélas. Celle-ci, jalouse de la préférence que son époux accorde à une esclave, se jette dans les bras de l'aventurier Oreste, qui massacre Pyrrhus dans le temple de Delphes, et fuit avec Hermione en Arcadie. — De ces divers épisodes, Percheron n'en a introduit qu'un sur la scène : la mort de Pyrrhus.

Euripide avait traité ce sujet; mais, dans la tragédie d'Euripide, le personnage principal est Andromaque. Hermione, jalouse d'Andromaque, conspire avec Ménélas la perte de l'esclave troyenne et d'un fils qu'elle a eu de Pyrrhus. Pélée, aïeul d'Andromaque, arrive à son aide et la protége. Le complot éclate et avorte en l'absence du roi. Hermione craint son retour. Survient Oreste, qui offre galamment à la reine jalouse le secours de son glaive, et qui calme ses terreurs en lui promettant de la délivrer au plus tôt d'un mari perfide. En effet, au cinquième acte, un envoyé de Delphes apprend à Pélée que le crime est accompli, que le sang de Pyrrhus a coulé sur les degrés du temple d'Apollon. Tel est, dans sa brutale simplicité, tout le drame d'Euripide. Nous ne pouvons ne pas y trouver des invraisemblances; nous accordons même que ce drame est plus horrible que vraiment tragique, et que l'*Andromaque* de Racine flatte bien plus notre goût. Mais nous n'abor-

dons pas une dissertation qui serait ici hors de son lieu : en regard de l'*Andromaque* d'Euripide, nous ne placerons que le *Pyrrhe* de Percheron. Que, d'autre part, ce rapprochement ne révolte personne! Nous professons une vive admiration pour les anciens ; mais on peut rendre justice aux modernes, sans faire preuve d'irrévérence à l'égard des gloires consacrées par l'hommage des siècles.

Dans la tragédie de notre poète, il n'est pas même fait mention d'Andromaque. Hermione, unie à Pyrrhus par l'ordre de son père, refuse de partager son lit, et lui avoue sans détours qu'elle aime Oreste. Quand Oreste se présente, elle ne l'engage à tuer Pyrrhus, ni pour exercer une vengeance, ni pour éviter un supplice mérité, ni même pour s'affranchir d'un lien odieux. Elle déclare seulement au fils d'Agamemnon qu'elle l'aime, et qu'elle hait Pyrrhus. C'est Oreste qui, de son chef, accomplit le meurtre. On le voit, les situations sont moins compliquées, moins forcées, le détail scénique est moins sauvage dans la pièce de Percheron que dans celle d'Euripide. On le jugera mieux, du reste, par une analyse fidèle, que par un avant-propos critique.

L'acte premier est un long et solennel entretien entre Diane et Polyxène : Diane, la déesse des chastes amours; Polyxène, l'épouse vierge, ανύμφος νύμφη, la triste victime offerte aux mânes d'Achille. Quel est le lieu de la scène? Diane nous l'apprend au début de son discours. C'est, en effet, un discours qu'elle prononce, un discours arrangé suivant les préceptes des rhéteurs. Voici en quels termes elle adresse la parole à Polyxène :

O victime de Pyrrhe, espouse infortunée
D'un tombeau furieux, après ton hyménée,

Fille du vieil Priam, Polixène, voicy
Le lieu qui finira ton deuil et mon soucy.
Cet antre que tu veois, où, soucieux, se range
Un monde de mortels, soit du Nort ou du Gange,
C'est l'antre delphien, dont mon frère feist choix,
Qui de tout le destin y abisma la voix,
Soubz la nuit cauerneuse, effroiable en miracles
D'un oblicque verset mugissant les oracles.
Ce temple que tu veois, richement prétieux,
Qui flambe sans cesser d'vn feu déuotieux ;
C'est où sont à Phœbus les victimes menées
Des peuples, retournants riches de destinées.
Le meurtrier de Priam, brauant les Immortels,
A ton meurtrier espoux y dresse ses autels :
Chétif, qui ne scait pas que la puissance humaine
N'est que l'ombre d'une ombre, ou qu'vne enfleure vaine
D'vn peu de terre et d'eau, des Dieux le passetemps,
Jouet de la Fortune, et despouille du temps !
Chétif, qui ne scait pas qu'il nourrist la vipère
Qui, nous vengeant du filz, nous vengera du père,
Et que son Hermione alluma le flambeau
De sa nopce sanglante au feu de son tombeau.

Diane nous dit ensuite quel triste sort les Dieux vengeurs réservent à quiconque ose les braver, et elle fait un tableau de la félicité qu'ils accordent à leurs élus :

... Le nombre est petit de ceulx que Juppiter
Fauorable a voulu de la terre emporter.
Ceux-là d'un pied léger et d'aisle non cognue
Tous chargez de destins oultrepercent la nue,
Et souuent leurs esprits desdaignants leurs tombeaux,
Vont volant per à per des anges les plus beaux.
Deuant les yeux des roys ils marchent honorables,
Ils sont aux plus petits doucement vénérables ;
Héros, sauue-citez, droit-jugeants, ayme-paix,
Les peuples soubz leur main par les champs sont espais :

L'esté riche de grains ses usures foissonne,
Sur les cousteaux pampreux se cuist un bel automne,
Pour eux tout est plus beau, pour eux mesme les cieux
Alument leur azur d'vn or plus gratieux ;
Ils meurent pleins de temps, et la pompe esplorée
Du païs gémissant suit leur bière honorée...

Après avoir parlé de sa puissance, avec une emphase glorieuse, qui rappelle d'un peu loin le monologue de Junon dans le premier livre de l'*Enéide*, Diane s'indigne contre Pyrrhus et le menace de sa colère. Elle veut venger Priam et le meurtre de Polyxène, crimes encore impunis dont elle raconte le détail avec un luxe d'images qui eût plus charmé Lucain que Virgile. Voici la fin de ce récit : les traditions païennes et les chrétiennes se confondent dans l'esprit de la sœur d'Apollon, lorsqu'elle parle du séjour céleste, et, si l'on peut ainsi parler, des mœurs des Dieux ; et cette confusion donne à tout le morceau que nous allons citer, une tournure fort originale :

... Ainsy que le tygre horriblement affreux
De son giste laissant l'espouuantable creux,
Deschire les troupeaux, gourmande le carnage,
Tant que noyé de sang, enyuré de sa rage,
Alors n'en pouuant plus, il frappe l'air des dents ;
Un murmure estouffé s'entend rompre au dedans
De son goulfe estomach : mirant sa bouscherye,
Il regrette sa faim, defailly de furye.
Pyrrhe non aultrement, tygre sans amitié,
Lors qu'un chascun ploroit, attendri de pitié,
Sans larmes regarda tant de grâces mourantes,
Tant de graues beautés doucement esclairantes ;
Il a son coutelas dans ton beau sein caché,
Sein parauant non veu, parauant non touché.

Sans force tu tombas, et lors ton soing suprême
Fut couurir ton honneur, honneste en la mort mesme (1):
Une clameur se fist, le peuple s'en alla;
Ton ame auesques moy jusqu'au ciel s'enuola,
Où l'alme chasteté, d'estoilles couronnée,
Regarde rarement la terre profanée;
Où, mirant son facteur, la trouppe des heureux
Hume de ses yeux doux le nectar amoureux.
Le ciel te regardant son hostesse nouuelle,
Admira tes beautés en une ame sy belle;
Le grand père des Dieux de ton cœur s'estonna,
Et de son feu plus pur, pour guerdon, rayonna
Ton beau chef frisotté, en sa clarté première
Quy la terre allumoit d'une saincte lumière.
Cruel! qui de la mort d'une fille brauant,
Te vas vn si long temps sur les Dieux esleuant,
Ne pense pas pourtant leur puissance estre morte;
La vengeance te suit, la mort est à ta porte.
Ce puissant, ce tout bien, qui les biens entretient,
Quy, rayonneux d'esclairs, en sa flamme se tient,
Dont nous sommes partiz, esgoutz de sa puissance,
Ombres de sa clarté, miroirs de son essence,
Quy, quand il veult, nous faict amiables et doux,
Quy tenant de nous tous la force mezurée,
Nous tient mesme liez en sa chaine dorée,
C'est luy, Pyrrhe, attendant ton tardif repentir,
Lequel ne t'a permis ma colère sentir,
Quy m'a lié les mains; car tousiours sa clémence
Est souddaine au pardon et lente à la vengeance.

(1) Imitation d'Euripide: *Hécube*, vers 568 et suivants. Le passage d'Euripide a été aussi traduit par La Harpe, *Cours de littérature*:

Elle tombe expirante, et, par un dernier soin,
Elle rassemble encor la force qui lui reste,
Pour n'offrir aux regards qu'une chûte modeste.

Ces vers n'ont pas assurément l'ampleur de ceux de Percheron. *Une chûte modeste* est, à notre jugement, une locution fort ridicule.

Mays, Pyrrhe, maintenant ton destin balancé,
Pezant de tes forfaits, vers la terre est baissé :
Voicy le jour venir des quenouilles fatalles,
J'entends le noir portier de ces royaumes palles;
Oreste, je te veoy ; je veoy Pyrrhe assommé,
De son pere saignant sur l'autel diffamé.
Va, Pyrrhe, et maintenant Apollon desestime !...

A cette imprécation, Polyxène répond d'abord par quelques compliments précieux à l'adresse de sa divine tutrice. Puis elle continue sur le mode sublime :

Déesse, je me plains que l'humaine prudence
Veuille arracher aux Dieux leur saincte providence ;
Que, voyant les meschans pleins de prospérité,
Jouyr sy seurement de leur meschaunceté,
On estime le ciel et toute la nature
N'estre qu'vn roulement d'vne aveugle aduenture !
Depuis que cette rouille eut gaigné les esprits,
Que, pour estre estimez entre les mieux appris,
De la crainte des Dieux on feist une risée,
La justice traisnant sa balance brisée
Dans les astres cousins aussy tost retourna,
Et au fer et au feu la terre abbandonna.
Les Fureurs, qui pleuroient parauant prisonnières,
Lors monstrerent au jour leurs affreuses crinières,
Et le prince des nuictz longuement combatu
En triomphe mena la pleurante vertu. —
Mocque toy des hauts Dieux, troupe foible et rebelle !...

Ayant interpellé les méchants en ces vers, dont nous recommandons la belle et noble facture, Polyxène ajoute que le crime de Pyrrhus, en l'arrachant à la vie, a du moins sauvé sa virginité. L'amour qu'inspire Vénus lui est odieux ; mais elle célèbre les extases que produit,

dans une âme vraiment pieuse, la contemplation des *sainctes beautés*, avec un enthousiasme qui nous engage fort à croire que la fille de Priam a lu quelque part, dans ses loisirs, les méditations séraphiques de sainte Catherine de Sienne.

Après avoir prêté à son discours une oreille complaisante, Diane prend congé d'elle et retourne *à Dieu*. En la quittant, elle lui recommande d'être attentive à ce qui va se passer dans les lieux où elle l'a conduite. Polyxène, restée seule, achève son amplification sur les vanités et les misères humaines :

Hélas! où est le temps que le sceptre trompeur
Esblouissoit mes yeux de son lustre pippeur;
Que j'alloys reuerant la majesté barbare
D'vn roy tout chargé d'or, courbé soubz la thiare!
Las! que j'etoys perdue! — Ores, je cognois bien
Que la grandeur des roys est semblable à vn rien.
Je veois que les soupczons et que les craintes blesmes
Se perchent volontiers sur ces grands diadesmes!
Roys, comme tout vous craint, vous craignez tout aussy;
Bourreaux, vous vous gesnez d'vn continu soucy :
Vous mourez mille foys et n'en perdez l'enuye,
Vous redoublez la mort, vous redoublez la vye :
Grands colosses sans cœur, qui paroissez dorez,
Des peuples gémissantz sainctement adorez,
Vous semblez vn phantosme à l'apparence vaine,
Que le vers du sorcier par les tombes pourmeine,
Dont la voix est sans voix, dont le corps est sans corps,
Qui n'est rien au dedans et n'est rien au dehors....
Allez et caressez une grandeur sy vaine!
Ce n'est qu'un désespoir de l'espérance humaine.
L'homme est vn vrai jouet des destins s'esbatant,
Subiect infortuné des astres inconstans.
Contemplez donc, mortels, soubz combien de tenèbres

Croupissent de vos jours les lumieres funèbres !
Regardez, qu'abimez en l'humaine prison,
Vous n'estoufiez dans vous la cœleste raison !
C'est la seule raison qui, du hault ciel cousinne,
De l'essence de Dieu vostre aysance auoisinne,
Fille de Juppiter, qu'il vous fault réuérer !
Mortelz, en l'adorant c'est son pere adorer,
Elle mesme est vn Dieu, les Dieux ont aggréable
Qu'on adore les Dieux ; tout chérit son semblable.
Fuyez moi doncq ce corps, ce corps est la prison
Qui sy long temps des Dieux nous deffend la maison !

Ici finit l'acte premier. Aujourd'hui, nous appelons cette manière d'introduire l'action, un prologue. Le plus grave reproche que La Harpe adresse aux contemporains de Hardy, c'est de n'avoir pas connu la dignité tragique, et d'avoir abaissé leurs personnages au niveau de la nature réelle. Nous n'avons pas besoin de beaucoup insister, pour faire comprendre que le prologue de *Pyrrhe* ne mérite pas cette critique. Non-seulement les personnages entrent en scène avec une allure solennelle, mais les paroles qu'ils échangent, sont graves, élevées, et nous doutons même qu'il eût été possible de leur attribuer une tenue plus héroïque, sans outrepasser les limites de l'idéal. Il nous faut d'ailleurs reconnaître que ce prologue est trop indifférent à l'action. Un tragique grec eût fait apparaître de nouveau, dans un épilogue, après le dénouement, les interlocuteurs fantastiques de l'introduction.

Au second acte, Pyrrhus arrive sur la scène, suivi d'Hermione, sa femme, et de Phénix, sa mère. Il reproche à Hermione ses rigueurs. Bien qu'il ait vengé sa race sur les bords du Simoïs, *roulant tant d'armetz*

et d'escuz ; bien qu'il ait, promenant le fer et la flamme *dans les champs où fut Troie*, offert aux mânes d'Hélène et de son époux outragé toutes les victimes que pouvait réclamer leur juste colère, Hermione refuse un gage à son amour. Elle aime Oreste.

Ce n'est pas d'ailleurs qu'elle dissimule avec son ravisseur. A ses déclarations, à ses reproches, elle répond avec assurance qu'en effet il ne l'a su toucher, qu'elle ne croit pas aux sentiments dont il fait étalage devant elle, et qu'elle n'a pas oublié les engagements que son cœur a pris avec Oreste. S'il a commis un crime, les Dieux lui ont pardonné. D'ailleurs, c'est pour venger le meurtre d'Agamemnon, qu'il a tué Clytemnestre, et un fils doit plus à son père qu'à sa mère. Hermione développe cette thèse étrange dans les vers suivants, que nous citons moins pour faire valoir les mérites littéraires de notre poète, que pour donner un spécimen des lieux-communs qui étaient dans le goût de ses contemporains.

Des peres nous auons les armes et le nom,
Le pere de son fils honore le renom,
Il agence, il polist cette masse de terre
Que luy donne la mère ; il le poulse à la guerre,
Il le faict tel qu'un Dieu des peuples escouté,
Conduisant, généreux, les cœurs d'vne cité.
Bref, luy faisant chemin parmy maintes espines,
Il le meine au sentier des ames plus diuines.
Car naturellement nous naissons imparfaits,
Par l'art tant seulement nous pouuons estre faits.
Nous auons tous de luy la seconde naissance ;
Sans luy, l'aage plus meur est encore en enfance.
Ainsy, deux foys naissans, aux peres nous debuons
Et le corps et l'esprit par lequel nous viuons.

Quoy plus? pour leurs enfans ils ont basti les villes,
Ils se sont policez de coustumes ciuiles;
Pour eux ils ont appris l'œuvre sanglant de Mars,
Mesprisant tout hazard au milieu des hazards;
Pour eux, entre la mort et la vie doubteuse,
Ils ont suiui des flots l'espérance venteuse.
Bref, nous tenons le viure et bien viure d'eux, —
Et doubtons-nous auquel nous debuons plus des deux? —
Nous, nous ne pouuons rien, nous naissons prisonnières,
Nostre sexe et la loy nous ont faict cazanières,
Inutiles en guerre, inutiles en paix,
Du mesnage sans plus nous soubstenons le faix;
C'est nostre vray honneur d'vn chascun estre teues,
Et ne debuons jamais scauantes estre veues:
Sage est celle vrayment dont le nom incogneu
N'est oncques des voisins aux oreilles venu...
Des rayons du mary sa nuict est esclairée,
Son honneur sans honneur la peult rendre honorée:
Morte elle vit par luy; c'est son roy, son seigneur,
Son tout, son bien, sa vye, et, bref, tout son bon heur.
Celle donc vrayment qui a tué sa vye,
Celle qui sa clarté soy mesme s'est rauye
Est indigne de viure, et son chef détesté
Indigne de jouir de la belle clarté.

A cette apologie du crime d'Oreste, [qui n'est, il faut le dire pour rendre toute justice à notre auteur, qu'une paraphrase de ces vers d'Euripide :

Πατὴρ μὲν ἐφύτουσέν με, σὴ δ' ἔτεκτε παῖς,
Τὸ σπέρμ' ἄρουρα παραλαβοῦσ' ἄλλου πάρα,] (1)

(1) *Oreste*, vers 551. On peut comparer toute la défense d'Oreste, se justifiant devant Tyndare, aux vers que nous venons de citer.
Dans les *Euménides* d'Eschyle, Apollon présente la justification d'Oreste à peu près dans les mêmes termes; le sang de Clytemnestre ne lui semble pas même une expiation suffisante du meurtre d'Agamemnon.



Hermione ajoute une malédiction très énergique contre Pyrrhus, assassin de Priam et de Polyxène. Celui-ci, qui a commencé l'entretien par des paroles flatteuses, rendu furieux par les dédains insolents de l'amante d'Oreste, l'interrompt et s'écrie :

Va, tu ne fus jamais fille de cette Hélène
Quy suyuoit le troyen, pitoiable à sa peine!
Une noire Furye, ingrate, te porta,
Une noire Furye, ingrate, t'allaita..... —
Puys asseruissez-vous, faictes les vos maistresses!
C'est vrayment entreprendre addoucir des tygresses;
Arrester le soleil; auec un chien boiteux,
C'est vouloir deuancer un cerf au pied venteux.....
Hélas! sexe cruel, nos soupirs et nos pleurs
Ne vous sont rien que ris, nos espines que fleurs,
Nos trauaux que soulas; joyeuses au riuage,
Vous allez regardant des amours le naufrage!
Sage donc celuy, pour fuir cette mer,
Qui fuit tous vos attraits, qui se garde d'aymer,
Qui vit libre et content, dont l'ame généreuse
Pour vous donner plaisir ne se faict malheureuse...

Après cette complainte sur le sort des amants maltraités, Pyrrhus s'élance sur Hermione et va lui plonger son glaive dans le sein, décidé à s'immoler ensuite sur son cadavre. Phœnix le retient.

Phœnix a sur l'amour l'opinion de Polyxène; elle célèbre cet amour :

.... Ce sainct amour qui n'employe ses ailles
Qu'à voler au séjour dés beautez immortelles,!
Et quy fondant son heur sur une éternité
Se pasme aux doux baisers de la diuinité.
Puis parfoys néanmoins regarde nostre monde,
Quy esclaire nos nuitcs de sa clarté féconde...

Et quy nous faict aymer la mortelle beauté
Pour nous faire vne eschelle à l'immortalité...
Mais quand cet aultre amour, lourd enfant des désirs,
Nous a faict vne foys esclaves des plaisirs,
Tout l'homme est renuersé, la ciuile tempeste
De folles passions orage nostre teste!

Ce sont là incontestablement de très beaux vers.

Un homme sage, au dire de Phœnix, doit écouter les conseils qui lui sont donnés, et ne pas suivre l'élan de ses passions :

.... Celuy là qui desdaigne d'user
Des bons aduis d'aultruy, ny soy-mesme aduiser,
C'est un lourd faix de terre, vne souche inutile,
Un homme qui sera la perte de la ville,
S'il a jamais en main l'entier gouuernement,
Ne se laissant guider qu'à son aueuglement.
Ha! troys foys, quatre foys malheureuses prouinces
Auxquelles Juppiter a donné de telz princes!
Tandisque leur oreille est close à la raison,
Pour humer des flatteurs le chatouilleux poison,
Qu'ils n'escoutent personne et font tout à leur teste,
Ils versent, et chascun se sent de la tempeste.

Phœnix les compare au pilote ignorant qui s'obstine à ne pas prévoir l'orage, et à ces hommes vigoureux, à ces athlètes aux formes herculéennes, qui s'admirent dans leur vigueur, et qui tombent frappés subitement par une congestion cérébrale, alors même qu'ils bravent la mort avec le plus d'assurance. Elle exhorte son fils à vaincre l'empire qu'exercent sur lui de funestes charmes, et à imiter l'exemple qui lui est donné par les princes pacifiques, dont les peuples honorent les vertus. Cette admonition termine le second acte.

Dans cet acte, l'action ne se développe pas, mais les figures principales du drame sont dessinées avec une grande vigueur. Nous préférons aujourd'hui à ces grands discours des situations violentes, des effets de scène d'une succession précipitée : les passions tragiques nous émeuvent peu ; nous ne nous intéressons qu'aux événements imprévus, aux catastrophes violentes, et si la Fortune n'a pas, dans le cours d'un acte, transporté plusieurs fois le héros de la pièce du sommet à la base mobile de sa roue, nous restons indifférents : le débit oratoire nous est insupportable ; il nous faut un dialogue bref, pressé, heurté ; quand un acteur occupe les planches assez de temps pour nous permettre d'analyser les traits de son visage, il nous ennuie déjà, nous en appelons un autre. Dans cette disposition d'esprit, nous ne pouvons goûter la tragédie. Du moins, ne soyons pas injustes envers les tragiques. A juger le second acte de *Pyrrhe* suivant les règles de la scène nouvelle, il est plein de longueurs, il traîne, il fatigue ; ce ne sont que sermons monotones et insipides. Pour le défendre contre cette critique, nous ferons simplement observer que les règles auxquelles Percheron s'est conformé, sont celles qui ont été suivies par Sophocle, Euripide et Corneille.

Le troisième acte commence par un entretien entre Oreste et Pylade. Ils ont traversé les mers pour venir défendre Hermione contre les entreprises de Pyrrhus. Cette scène peut être comparée à l'exposition de l'*Andromaque* de Racine. Si cette comparaison n'est pas à l'avantage de notre Percheron, encore devra-t-on reconnaître que, dans quelques passages, il n'est pas très inférieur au maître de la scène française.

Oreste parle le premier :

Pylade mon doux soing, seul repos de mon ame,
Unicque parangon de ma loyale flamme,
Nous sommes arrivez, après tant de dangers;
Nous saluons enfin les démons riuagers.

Après avoir, en peu de mots, exposé à Pylade les soucis de son amour, il invoque les puissances supérieures, et leur demande de s'associer à sa vengeance. Cette invocation a bien le caractère antique : pour le fond et pour la forme, elle rappelle heureusement les belles scènes d'Eschyle :

...... Apollon loing-dardant,
Roy lequel puissamment sur Parnasse commandes,
O Roy, entends, bening, d'Oreste les demandes.
Sy le rayon fatal de ton astre puissant
Fauorable œillada mon genye naissant,
Et sy, par ton moyen mon enfance eschappée,
De ma mere trompa la parricide espée,
Sy tu m'as eslevé vengeur de ma maison,
Sy de tous mes hayneurs tu m'as faict la raison,
Fay que ce rauisseur de toute ma richesse
Attéré dessoubz moy rende l'ame thraitresse,
Et fay que, ce poignard espongé dans le cœur,
Ses yeux laissant le jour me confessent veinqueur!
Que ce braue là bas (1) à son pere raconte
L'honneur qu'il a gaigné à procurer ma honte;
Sy qu'vn aultre en après reuérant mon renom,
Craigne de s'esgaller aux fils d'Agamemnon!
Mais, Roy, sy tu ne veux (la nature diuine,
Chiche du sang humain, volontiers est benigne)

(1) Aux enfers.



Sy tu ne veux , o Roy, me guider en cecy,
Et sy, comme de moy, de luy tu as soucy,
Fureurs, je vous invoque !... O Fureurs, s'il vous reste
Fureurs dignes de vous ou plus dignes d'Oreste,
Venez toutes icy; voicy la mesme main,
Voicy le mesme fer qui rougist, inhumain,
Dans le sang maternel; le sanglant Aracide
Ne doibt ensanglanter vn fer moins homicide...
Déesse, je vous veoy, je veoy vostre flambeau!... —
Mays quy est ce phantosme appaly du tombeau,
Qui me poursuit, affreux ? j'en recognoy la face,
C'est ma mere... ha! ma mere! ha! ma mere!... de grâce,
Deffendez moy, Pilade...

Ces vers, que l'on nous pardonne cette locution, sont assaisonnés avec toutes sortes d'épices d'un goût détestable, mais le tour en est heureux. Remarquons le dernier trait : *Mays quy est ce phantosme*, etc., etc. Oreste saisit son glaive et en menace Pyrrhus : aussitôt le souvenir d'un autre meurtre se réveille dans sa conscience, et l'ombre ensanglantée de Clytemnestre lui apparaît ! Ce mouvement est d'un bel effet; il est d'ailleurs bien motivé, et il impressionne vivement l'auditeur, devant lequel le passé d'Oreste est remis en scène d'une manière tout à fait tragique.

Pylade s'occupe moins de consoler son ami que de le conseiller. Il accorde bien qu'il faut tuer Pyrrhus; mais il est besoin, dit-il, d'agir avec prudence, et de ne pas donner tête baissée dans les périls de l'entreprise. Pyrrhus peut être facilement abusé.....

Je le cognois si fier, qu'il pense que les cieux
Ne luy scauroient plus nuire, et ces audacieux
Sont souuent combatus par leur propre simplesse...

D'ailleurs, il importe de savoir si la fille d'Hélène est restée fidèle au souvenir d'Oreste ; car, ainsi que l'a toujours observé le sententieux conseiller,

Il n'y a poinct de foy à la foy d'une femme.

Voici donc le moyen que Pylade propose pour abuser Pyrrhus et pour éprouver Hermione. Il n'est pas connu du roi, il se présentera devant lui, lui dira qu'Oreste a été jeté demi-mort sur le rivage, et qu'avant d'expirer, il a donné soin à quelques matelots de recueillir ses cendres, et de les aller déposer *au giron* d'Hermione ; que de ces matelots deux seulement ont survécu, et qu'il annonce au roi l'approche de son compagnon, porteur de l'urne qui contient les cendres du héros. Oreste remplira lui-même cette mission funèbre.

Cette fable vraiment dramatique n'est pas, on le sait, une invention de notre poète; il l'a empruntée à l'*Electre* de Sophocle. Nous ne lui reprocherons pas cet emprunt; les tragiques plus modernes se sont permis d'en faire bien d'autres à la même source, et elle n'est pas encore épuisée (1).

Oreste adopte le conseil de Pylade ; mais voici qu'Hermione se présente sur la scène avec sa nourrice. Les deux complices s'écartent pour entendre, sans être vus d'elle, ce qu'elle va dire.

Hermione gémit sur l'absence d'Oreste ; elle se rappelle avec bonheur le temps, le jour où elle le vit pour la première fois...

Je besnys le beau jour que de tes yeux rauye
Je conjuré la mort pour te liurer ma vye.

(1) Sophoclis *Electra*, vers 1101.

Depuys ce jour heureux qu'oublier je ne puys,
Tous aultres n'ont esté à mes yeux que des nuicts.
Il me souvient de tout; — les amants se souviennent! —
C'estoit au mois d'Apuril, que les beaux jours reuiennent,
Que d'vn œil gratieux le soleil blandissant
Caresse la beauté du monde renaissant,
Que je te veiz Oreste....
De tes yeux doux riants les amoureuses flammes
Dardoient vn feu secret, douce fiebure des âmes:
La blancheur de ton teint honteusement vermeil
Ces pommes ressembloit, qu'un meurissant soleil
Vermeillonne sur l'arbre, et ta bouche pourprine
Promettoit le baiser et le ris de Cyprine;
Et plus que tous les traicts de ta jeune beauté
Ta taille et ton maintien sentoient leur royauté...

Cette description des charmes juvéniles d'Oreste appartient aussi bien à l'école de Ronsard qu'à celle de M. Hugo. Du reste, nous ne la trouvons pas plus de mauvais goût que ce dialogue en pointes rimées, dans le deuxième acte de l'*Andromaque* de Racine :

HERMIONE.

.. Qui vous a dit que, malgré mon devoir
Je *n'ai* pas quelquefois souhaité de vous voir.

ORESTE.

Souhaité de me voir? Ah! divine princesse...
Mais de grâce, est-ce à moi, que ce discours s'adresse?
Ouvrez vos yeux. Songez qu'Oreste est devant vous,
Oreste si longtemps l'objet de leur courroux.

HERMIONE.

Oui, c'est vous dont l'amour naissant avec leurs charmes
Leur apprit le premier le pouvoir de leurs armes, etc., etc.

Il faut toujours tenir compte à un poète du temps où il écrit, et il est injuste de reprocher aux écrivains d'un ordre inférieur ce que l'on pardonne volontiers à ceux du premier. Quelle que soit la spontanéité du génie, la mode du jour lui dicte des lois. Racine a fréquenté l'hôtel de Rambouillet : Percheron a eu quelque commerce avec les astres de la fameuse Pléiade. Voilà ce qui explique leur manière diverse, lorsqu'ils parlent des mêmes choses, avec les mêmes prétentions au beau langage : mais ce n'est pas sur ces détails qu'ils veulent être jugés l'un et l'autre.

Après avoir si bien parlé des grâces d'Oreste, Hermione exprime sa haine contre Pyrrhus, et invoque la mort. Sa nourrice la reprend :

Madame, appaisez vous, la douleur vous transporte,
Le malheur est trop grand où l'espérance est morte :
L'espoir est aux viuants, les morts n'espèrent plus.

HERMIONE.

Ha ! aussy suys-je morte. Et quoy ce corps perclus
Ne vous apparoist-il vne tombe récente
Où mon dolent esprit sans cesse se lamente?
Pensez-vous que la mort ayt rien plus malheureux?

NOURRICE.

Nul n'ayt heureux vrayment qui ne se pense heureux.
Ces chers mignons des Dieux, enfants de la Fortune,
Ne l'ont pourtant jamais esprouuée toute une.
L'aigre est voisin du doux, les jours suyuent les nuicts,
Les plaisirs sont comptez auecques les ennuys.
Ainsy va il de nous ; car ce n'est rien, en somme,
Se dire malheureux, que se confesser homme....

Cet entretien, durant lequel Hermione éclate plus d'une fois en imprécations contre Pyrrhus, tandis que

sa nourrice lui conseille la patience, se prolonge jusqu'au moment où paraît Pylade. Pylade attend, pour remplir son message, l'arrivée de Pyrrhus : Pyrrhus se présente et demande à l'étranger ce qui l'amène. Les détails avec lesquels Pylade, sous le nom de Phorbas, raconte la mort d'Oreste, sont beaucoup trop circonstanciés. Comme nous ne voulons pas défendre les mauvais endroits de la tragédie que nous avons sous les yeux, nous reprocherons à l'auteur de s'être écarté, dans le troisième acte de *Pyrrhe*, des traditions de la scène grecque, pour suivre, dans une voie moins heureuse, celles de la scène latine ; mais, pour que notre critique ne soit pas injustement sévère, rappelons que Lucain fut, avant la venue de Racine, estimé au-dessus de Virgile par tous nos poètes tragiques, même par Corneille. Il y a, du reste, dans la description mensongère de la tempête qui a fini les jours d'Oreste, des vers qui méritent d'être cités :

Soubz la pasle maison des langoureux hyuers,
Loing vers le Pont Euxin, est un peuple peruers
Quy habite Tauris, et ce peuple profane
Du sang des estrangers sacrifie à Diane.
Oreste en retournoit ; nous voguions, à nos yeux
Il n'aparoissoit plus que la mer et les cieux.
C'estoit deuers le soir, et du hault des montagnes
Ja les ombres tomboient sur les noires campagnes,
Quand le vent se changea ; lequel premièrement
Nous ouismes gronder d'vn faiblet hurlement,
Et son murmure sourd, deuancier de l'orage,
Caché dessoubz les flots, bruyoit sur le riuage :
Puys à coup ramassant ses forces dedans l'air,
Gros de pluye et d'esclairs il se print à hurler ;
Ensemble tous les vents des quatre coings du monde

Vinrent bouleuerser les abysmes de l'onde :
Tout aussy tost le ciel quy luisoit estoillé
Es nuages cacha son visage voilé ;
Le vent bruit, l'enfer bouilt, l'esclair luist, tout l'air tonne ..
Le Noth tempestueux quy ès voiles s'entonne
Les descouppe en deux parts, sans que peussions preueoir
D'vn secours oportun le fauorable espoir :
Ja nostre mast froissé toute la nef secoue,
Et la vague à tous coups donne de pouppe en proue,
La carène se rompt, les pleurants matelots
Reiectent sans cesser les flots dedans les flots... etc., etc.

Ces vers ne sentent pas Lucain, mais Virgile ; ils ne sont, à vrai dire, que la traduction un peu libre d'un passage fameux du premier chant de l'*Énéide*. Ce qui suit ne les vaut pas. Les lamentations d'Hermione apprenant la mort d'Oreste sont emphatiques et précieuses : la vraie douleur parle peu; elle s'abstient surtout d'équivoquer sur les mots, et l'amante d'Oreste sacrifie même la pudeur sur l'autel du calembourg. Si les demoiselles de Beaumanoir ont pu lire tout haut, et sans rougir, quelques vers de cette longue complainte d'Hermione, leurs oreilles étaient bien chastes ou l'étaient bien peu.

A la fin du troisième acte, nous approchons de la péripétie. Au début du quatrième, Pyrrhus et Phœnix occupent la scène. Pyrrhus a eu un rêve qui l'épouvante : d'autres signes lui annoncent encore quelque grande calamité. Il fait part à sa mère de ses inquiétudes :

Les cymes de ce lieu noircissent de corbeaux
Qui croassent sans fin.....
Depuys quatre ou cinq nuicts l'abominable orfraye
Au contour du chasteau, espouuantable, abbaye,

Et mes molossiens d'vn horrible hurlement
Me semblent présagir vn triste événement...

Phœnix lui conseille de faire aux Dieux quelque sacrifice, et de chasser de son cœur un amour qui le remplit d'alarmes. Ils entrent dans le temple.

Oreste et Pylade se présentent alors, et forment le projet de massacrer Pyrrhus aux pieds des autels. Dans l'*Andromaque* de Racine, Oreste est poussé par Hermione à porter la main sur Pyrrhus. Malgré les vives instances de cette femme qu'il aime et qui s'offre à lui comme récompense du forfait, il hésite même devant elle ; il discute, même quand elle commande :

Vengeons-nous, j'y consens ; mais par d'autres chemins
Soyons ses ennemis et non ses assassins.

Après avoir promis, il ne sait encore s'il doit remplir sa promesse : une lutte s'engage entre l'amour et le devoir :

Il respecte en Pyrrhus l'honneur du diadême ;
Il respecte en Pyrrhus Achille et Pyrrhus même ;
Il craint la Grèce, il craint l'univers en courroux,
Mais il se craint, dit-il, soi-même plus que tous...
Le seul nom d'assassin l'épouvante et l'arrête.

Tel n'est pas l'Oreste de Percheron. Pour assassiner le ravisseur de son amante, il ne prend conseil de personne ; il ne délibère pas même avec sa conscience : l'inspiration du crime est, chez lui, le fait d'une spontanéité que rien ne vient contredire. Si l'Oreste de Racine nous touche plus, parce qu'il nous ressemble davantage, il faut dire que celui de Percheron est

plus vrai, c'est-à-dire plus conforme à l'idéal d'Eschyle et de Sophocle : on se figure mal l'Oreste de la fable grecque, instrument des Dieux vengeurs, ayant assassiné par devoir Clytemnestre, sa mère, poursuivi devant l'Aréopage par les Euménides, défendu par Apollon et justifié, ayant quelques scrupules lorsqu'il ne s'agit que de tuer Pyrrhus, un rival odieux.

Tout l'acte cinquième n'est qu'un dialogue entre Phœnix et le chœur. Pyrrhus a été tué, Phœnix provoque le peuple à la vengeance : puis, accablée par sa douleur, elle se poignarde sous les yeux du public, après avoir toutefois exposé les motifs de sa résolution dans un long monologue où nous remarquons les vers suivants. Elle s'adresse à Jupiter :

..... Las ! où est ton fouldre, et ce feu si grondant,
Que sur ces faulx Grégeois tu ne les vas dardant ?
N'apperçois-tu d'en hault leurs dires forfaictures ?
Que sy tu n'as soucy pour chasser ces iniures,
Fay moy tost tresbucher au moins, Olympien,
Sy sur ces carnaciers ton fouldre ne peult rien.
Ores je puys porter d'vne bouche certaine
Quel dol enuenimé couve en la face humaine,
Quel fard les hommes ont, comme leurs doubles cœurs
Sont freslement masquez de visages trompeurs.....
He ! Roys, voyez au doigt que la fortune instable,
Comme le roturier, abbusez vous accable !
Voyez, et balancez sy la félicité
De vos thrones dorez dure en éternité !

La mort de Phœnix est la dernière scène du cinquième acte.

Nous ne nous sommes proposé que de faire connaître par une analyse fidèle la tragédie manuscrite de

Percheron : notre tâche est remplie. L'œuvre du poète inconnu ne valait-elle pas le soin que nous avons pris de la produire au grand jour? On l'appréciera. Pour notre part, nous l'avons en estime, et, dans le Parnasse du Maine, nous plaçons Percheron non loin de Robert Garnier. (1)

AUBERT (CHARLES).

Il reste de CHARLES AUBERT un assez grand nombre d'écrits, mais on connaît peu l'histoire de sa vie. Ansart nous dit, en peu de mots, qu'il fut long-temps irrésolu dans le choix de sa profession, et qu'enfin, s'étant déterminé pour l'église, il reçut tous les ordres

(1) La *Bibliothèque du Théâtre Français* nous révèle l'existence d'une tragédie publiée à Rouen, en 1598, in-8°, dont le sujet est celui que Percheron a traité. Nous n'avons pas sous les yeux cet ouvrage, mais voici l'analyse qui en est faite par l'auteur de la *Bibliothèque du Théâtre Français* :

« *Sujet de Pyrrhe. Pyrrhe*, fils d'Achille, aime Hermione ; mais cette princesse, ainsi qu'il le dit lui-même dans le premier acte, a donné toute sa tendresse à Oreste, et est insensible à ses vœux. Cette rivalité inquiète Didamie, mère de Pyrrhe, qui de plus a l'âme agitée par un songe qui lui a présenté les objets les plus funestes. Elle va consulter Helenin, grand prêtre troyen et esclave de Pyrrhe : elle lui raconte son songe et celui-ci lui annonce la mort prochaine de son fils. Désespérée de cette affreuse prédiction, elle va trouver Pyrrhe pour l'engager à prendre les plus grandes précautions. Ce prince ordonne alors au grand prêtre Macaré de préparer un sacrifice et de consulter les oracles. Ce grand prêtre est un fourbe vendu à Oreste, et il le fait avertir que Pyrrhe va se rendre au temple. Oreste y vole sur le champ avec son ami Pilade ; ils surprennent Pyrrhe aux pieds des autels, et les y massacrent. Oreste va aussitôt rendre compte à Hermione du crime qu'il vient de commettre, et un messager vient l'apprendre à Didamie qui se désespère. » L'auteur de cette pièce est Jean Heudon, parisien. »*Biblioth. du Th. Franç.* : t. I., p. 320.

des mains de l'évêque Charles de Beaumanoir. A cette note biographique il ajoute qu'Aubert était du Mans, et qu'il publia le dernier de ses ouvrages en 1653, âgé de quatre-vingt-six ans. C'est dire qu'il naquit en 1567.

Ce dernier ouvrage de Ch. Aubert, que nous n'avons pas sous les yeux, a pour titre : *De la vie unitive de l'âme du serviteur fidel avec son Dieu.* Dans l'épître qui le précède, Ansart lit que l'évêque Ch. de Beaumanoir eut recours à la médiation d'Aubert pour constituer une maison de religieuses Ursulines dans la ville du Mans. Or, avons-nous besoin d'une indication plus précise pour savoir que le Charles Aubert, né en 1567, ordonné prêtre avant 1629, comme il nous l'apprend lui-même, n'est autre que le Charles Aubert avocat, qui publiait au Mans, en 1622, chez Gervais Olivier, sous le titre de : *Etablissement des religieuses de sainte Ursule en la ville du Mans*, le récit fort circonstancié des démarches faites par lui soit auprès de l'évêque du Mans, soit auprès de la supérieure des Ursulines de Laval, au sujet de cet établissement ?

Du reste, si M^e Ch. Aubert se sentit porté vers le ministère ecclésiastique par une irrésistible vocation, à un âge où d'ordinaire on a pris son parti d'une manière irrévocable, nous devons dire, pour expliquer cette conduite, que, même sous la robe de l'avocat, il s'était toujours montré fort ardent pour les intérêts de l'église. Cela nous est prouvé par son écrit en faveur des religieuses Ursulines.

Comme pièce historique, cet écrit veut être consulté. Nous trouvons, dans l'épître dédicatoire, cette facétieuse apologie des habitants du Maine : « Le nom de Manseau semble proprement auoir quelque conue-

nance au naturel des personnes, qui sont d'une conuersation remplie de douceur et de mansuétude. » Un autre passage du même opuscule nous apprend que Ch. Aubert appartenait à cette famille des Aubert de Versé (1), dont nous aurons occasion de parler plus d'une fois.

En 1629, Ch. Aubert, qui a quitté le barreau pour le service des autels, adresse une lettre au clergé régulier pour lui recommander l'observance des vœux monastiques, et la plus grande réserve dans la fréquentation des laïques. Nous n'avons pas le titre exact de ce traité, mais il nous est indiqué dans la préface d'une autre Exhortation, publiée en 1630, sous ce titre : *Seconde Exortation de Charles Aubert, prestre*, *à ses enfans religieux, à la vie spirituelle*, au Mans, Gervais Olivier, in-8°. Ce petit livre est une paraphrase fort indigeste de quelques versets de l'Ecriture. Une dissertation dogmatique de Ch. Aubert : *Traité du Sacrement de Pénitence et de Confession*, le Mans, Michel Dorizon, 1639, in-12, se trouvait à la bibliothèque de Saint-Vincent ; elle nous manque aujourd'hui.

Dans les dernières années de sa vie, Ch. Aubert amplifia diverses thèses de morale. En 1643, il publia un *Discours consolatif de la vieillesse*, le Mans, in-12, adressé au P. François Bourgoin, supérieur-général de la congrégation de l'Oratoire. En 1646, Jérôme Olivier éditait un autre petit livre du même auteur, sous le titre de : *Brief discours de Charles Aubert*; *Du respect et honneur des enfants envers leurs*

(1) *Etablissement des Religieuses*, etc., etc. Page 22.

Pères et Mères, in-12. Ce discours est édifiant, mais la lecture en est peu attrayante. Il est dédié à M. Vincent, supérieur-général des prètres de la Mission. On connaît encore le traité de Ch. Aubert, dont nous avons parlé plus haut : *Vie unitive de l'âme du serviteur fidel avec son Dieu*, le Mans, Jérôme Olivier, 1653.

RAOUL, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

Quand la mort d'Anselme vint, en 1109, affliger l'église de Cantorbéry, le siége de cet illustre prélat demeura vacant durant cinq années. Pressé de lui désigner un successeur, le roi ne voulait pas faire un choix téméraire; il cherchait et ne trouvait pas un homme digne d'Anselme et de Lanfranc. Enfin, après bien des ajournements, il prit le parti de convoquer son conseil à Windsor, et de lui demander son avis sur cette grande question. Le roi penchait, disait-on, pour l'abbé d'Abendon; mais cet abbé, de race lombarde, entreprenant, rusé, impérieux, avait peu de partisans dans le conseil. La délibération fut longue, animée. — « Et d'ailleurs, ainsi s'exprimaient quelques membres, n'avons-nous pas eu déjà trop d'archevêques étrangers? le pays ne manque certes pas d'hommes recommandables à plus d'un titre : nous avons RAOUL, évêque de Rochester, qui sera l'égal des anciens par son renom, qui surpassera et les anciens et les modernes par l'amenité de son caractère.

Si l'on regarde à sa naissance, il est de l'illustre race des Normands; si l'on interroge sa vie, elle est irréprochable. Il est le seul dont la piété puisse braver les atteintes de l'envie, car elle est discrète et modeste. Si l'on recherche ses titres littéraires, il a épuisé toute la science d'Athènes. Exigez-vous de l'éloquence? la parole découle de ses lèvres comme un ruisseau de miel : ajoutez à cela, qu'il se distingue par l'élocution pure, élégante, qui est particulière aux gens du Maine, sa patrie! » (1) Ces raisons déterminèrent la majorité; les suffrages furent pour Raoul, et le roi sanctionna l'avis de ses conseillers. L'élection de Raoul eut lieu le 26 avril 1114, aux applaudissements du peuple et du clergé.

Raoul, entré fort jeune au monastère de Saint-Martin de Séez, avait été appelé par ses frères, après dix ans de séjour, au gouvernement de cette abbaye. Les persécutions de Robert de Bellême, gouverneur de la province, l'obligèrent à chercher un refuge en Angleterre. Il y fut long-temps sans emploi, parcourant les monastères : partout on lui faisait bon accueil, car l'agrément de son commerce ne le recommandait pas moins que ses bonnes mœurs. Ce n'était pas là toutefois une condition fort honorable. A cette époque, une foule d'abbés normands avaient passé le détroit pour venir exercer en Angleterre un singulier trafic : la marchandise qui était l'objet de ce négoce, c'était (il faut bien croire, puisque les historiens nous le témoignent) des

(1) « Si eloquentiam exigas, melleo quodam lapsu ex ejus ore fluit oratio : cui accedit genialis loci, id est Cœnomanici, accuratus et quasi depexus sermo. » Wilhelmus Malmesburiensis; de *Gestis Pontif. anglorum*, lib. 1. de Episc. Cantuar., ad calcem.

homélies, des sermons, composés, confectionnés sur le continent dans les loisirs du cloître, qu'ils récitaient en divers lieux aux frais des auditeurs (1). Raoul souffrait avec peine qu'on pût le confondre avec ces industriels : aussi recherchait-il surtout la société de l'archevêque de Cantorbéry, avec lequel il avait eu quelques relations dès sa jeunesse. C'est par sa protection toute-puissante qu'il obtint le siège de Rochester. On dit que quelques jours avant la consécration de Raoul, Anselme pria le Seigneur de lui manifester par un signe s'il avait cette élection pour agréable, et qu'une voix du ciel lui répondit par ce verset des livres saints : « Ils seront semblables aux anges de Dieu. » Raoul ne se montra pas indigne de la haute confiance qu'Anselme lui avait témoignée, et le choix qui l'appela à remplacer son protecteur sur le siége de Cantorbéry, fut approuvé par tous les fidèles. Le roi d'Angleterre ayant eu une assez grave contestation à son sujet avec la cour de Rome, Raoul partit pour la ville sainte. Il ne réussit pas à son gré près du pape, et, dans son voyage il fut atteint d'une paralysie, à laquelle il succomba l'an 1122. Au dire de ses biographes, on n'a jamais eu rien à lui reprocher, si ce n'est une humeur plus gaie, plus joviale, *ad jocos inclinatior*, qu'il ne convenait peut-être chez le primat de l'église d'Angleterre.

On a de Raoul six lettres épiscopales qui ont été insérées dans l'*Historia Novorum* d'Edmer. La plus importante est adressée au pape Calixte. Raoul lui dénonce l'insubordination d'un évêque d'Yorck, qui

(1) Wilhelmus Malmesb., *ibid.*

avait refusé de reconnaître la souveraineté du siége de Cantorbéry. Les cinq autres lettres ont pour objet de recommander Edmer, son commensal, son ami, au clergé de l'église de Cantorbéry, au roi d'Angleterre, et au roi d'Ecosse.

Balœus, cité par les Centuriateurs de Magdebourg (1), lui attribue quelques homélies, mais elles ne sont pas connues, et, comme le fait observer avec raison l'auteur des *Annales de l'église d'Angleterre*, Balœus ne dit pas toujours la vérité, « Balœus in Centuriis sæpe mentitur. » (2)

MASSÉ (PIERRE).

PIERRE MASSÉ ou MACÉ, sieur de la Perche, né au Mans, d'une famille riche et considérable, y exerçait la profession d'avocat en 1584 (3). Il a écrit, suivant La Croix du Maine, « deux livres de l'impost, » qui n'ont pas été imprimés. Il connaissait aussi, de Pierre Massé, un livre manuscrit contre les athées, les Juifs, et quelques autres sectes, intitulé : *Les cinq poincts d'erreur ;* lequel n'a vraisemblablement pas été imprimé depuis 1584. Nous ne possédons de lui qu'un ouvrage, ignoré de La Croix du Maine, publié en 1579, sous le titre de : *De l'imposture et tromperie des Diables*,

(1) Centuria 12. chap. 10.

(2) Michael Alfordus, *Ann. eccl. anglic.* t. IV. p. 284.

(3) La Croix du Maine.—Joannes de Laillée, andegavus, in laude operis *de l'Imposture et tromperie*, etc. : en tête de cet ouvrage.

Devins, *Enchanteurs*, *Sorciers*, *Noueurs d'Esguillettes*, etc., etc., Paris, Jean Poupy, in-8°.

C'est un ouvrage de la jeunesse de Pierre Massé. Tandis que la guerre de religion agitait le Maine, il quitta sa ville natale et se retira, loin du tumulte, dans la maison de Bois-Daulphin, qui appartenait aux seigneurs de Laval. On pourrait croire qu'il vint en ce lieu par défaut de courage, et que la toge prit la fuite à l'approche du glaive : mais il donne à sa retraite une meilleure excuse. Entre les deux partis, il était irrésolu ; entre les deux religions il ne savait pour laquelle opter. Cependant, comme il éprouvait le besoin de ne pas s'en tenir au doute, il employa le temps qu'il passa dans la solitude de Bois-Daulphin à étudier les thèses controversées, et à se former une opinion. La bibliothèque du château était fort considérable : il la consulta, s'enquérant de l'opinion des anciens plutôt que de celle des modernes, et notant par écrit les démonstrations qui lui paraissaient les plus concluantes. Quand, après cette consciencieuse étude, il se trouva suffisamment raffermi dans la foi catholique, il rassembla par fantaisie tout ce qu'il avait extrait des écrivains profanes et des Pères de l'Eglise au sujet des démons et des devins, et fit avec ces notes le volume que nous avons en main. La lecture de ce volume nous étant recommandée par une dédicace, un éloge en latin, une préface et un sonnet, il nous a été difficile de résister à tant de sollicitations. Ce qu'il y a de plus curieux dans tout l'ouvrage, c'est que Pierre Massé croit très-sincèrement à l'efficacité des opérations cabalistiques. Du reste, il ne les combat qu'avec des armes d'emprunt : tout son livre est une série de citations distribuées avec peu de méthode.

Ce livre de Pierre Massé est précédé d'un opuscule de René Benoît, Angevin, curé de Saint-Eustache à Paris, intitulé : *Petit fragment catéchistic d'une plus ample catechèse de la magie repréhensible*, etc., etc. : il est suivi d'un autre ouvrage du même auteur, et sur le même sujet, dont le titre est : *Traicté enseignant en bref les causes des malefices, sortilèges et enchanteries, tant des ligatures et nœuds d'esguillettes*, etc., etc. L'éditeur de ces diverses dissertations anti-démoniaques, paraît avoir été un certain Jean de Laillée, Angevin.

DU TRONCHAY (BAPTISTE, LOUIS, GASPARD ET MATHURIN).

La famille du Tronchay est célèbre dans les annales littéraires du Maine et de l'Anjou. (1)

Voici ce que nous apprenons de La Croix du Maine sur BAPTISTE DU TRONCHAY : « Baptiste du Tronchay, sieur de Balladé, conseiller du roy au Mans, nasquit en la ville de Sablé, au Maine, l'an 1508. Il a composé plusieurs œuvres tant en prose qu'en vers françois, non encore imprimez. Scauoir est une ode à Monsieur de Langey, contenant deux ou trois cents vers ; trois liures d'amours ; traicté de la grammaire françoise, avec l'inuention d'aucuns caractères nouueaux. Il mourut au

(1) On trouve une généalogie de la famille du Tronchay dans la seconde partie de l'*Histoire de Sablé*, de Ménage. MS. de la Bibliothèque du Mans.

Mans, l'an 1557, le 21 de juin, âgé de cinquante ans ou environ. » Nous n'apprenons pas que ces opuscules aient été imprimés, et nous n'en connaissons pas les manuscrits.

Georges du Tronchay, fils aîné de Baptiste du Tronchay, poète, grammairien, politique, et le meilleur ami de La Croix du Maine, est né à Morannes (Maine-et-Loire), comme celui-ci nous le témoigne. Baptiste du Tronchay eut un autre fils, LOUIS DU TRONCHAY, dont La Croix du Maine parle en ces termes : « Ledit Louis du Tronchay nasquit en la ville et cité du Mans, l'an 1545. Il estoit l'vn des plus doctes et plus sçauants ieunes hommes de France, et des plus affectionnez aux lettres. Il n'entendait parler d'aucun homme docte qu'il ne désirast d'entrer en sa cognoissance ; il n'en cognoissoit point de curieux d'auoir des liures escrits à la main, qu'il ne les frequentast, pour entrer en leur amitié, afin de les pouvoir voir, et en transcrire quelque chose. Somme, c'estoit le ieune homme de la plus grande espérance qui fust de son temps, comme le pourroyent tesmoigner auec moy tous ceux qui l'ont cogneu, et j'ay for grand regret de ne l'auoir onques peu hanter pour apprendre auec luy : mais il y a quatorze ou quinze ans qu'il fut tué, s'estant absenté de son pays pour la religion. Ce quy lui auoit esté prédit par Jaques Viard, dit La Fontaine, astrologue et mathematicien, demeurant à Gouiz, près Durestal, en Anjou. Car il fut tué par aucuns soldats, au village nommé Thou, distant de la ville de la Charité (près Sancerre en Nivernois) de quatre lieuës ou enuiron : lequel lieu fut depuis bruslé par ceux de la religion reformée, en indignation du meurtre commis à l'endroict de ce ieune homme, qui s'y estoit transporté

pour y voir quelques choses de remarque, comme il estoit des plus curieux de son temps en toutes sortes de gentillesses. Il estoit tres-docte en grec, et escriuoit bien en latin, et quant à ses escrits françois, encores qu'il n'y en ait point en lumière, si ay-ie appris de George du Tronchay, sieur de Balladé, son frère aisné, qu'il auoit escrit une très-ample histoire des troubles de France, pour le fait de la religion, laquelle il auoit escrite selon la vérité. Elle fut perdue et desrobée, lorsqu'il fut tué près ladite ville de la Charité ; car il escriuoit ladite histoire selon les occurrences et les choses qui se présentoyent pour escrire. Il a composé plusieurs poëmes françois, lesquels ne sont encores en lumière. Il mourut l'an 1569, au grand regret de tous ses amis, âgé de vingt-quatre ans. »

GASPARD ou GAZAL DU TRONCHAY, frère de Baptiste du Tronchay, né à Mayenne, fut un médecin célèbre dans son temps. Nous lisons dans La Croix du Maine : « Il a escrit en vers françois un liure de la Santé, autrement intitulé l'Allegresse, contenant onze cent huit vers de seize syllabes, non imprimé ; la Grammaire Françoise auec une orthographe nouuelle, inuentée par ledit du Tronchay (1) ; Traicté en vers de mesme sorte que les susdits, intitulé le Jour, lequel il a dédié au seigneur Jean Antoine de Bayf, son intime amy ; Complainte à Dieu lors qu'il estoit malade de la fiebure, contenant deux cent soixante-deux vers, dedié à Monsieur Pena, docteur en medecine. Il a

(1) La Croix du Maine ne confond-il pas ici les noms et les œuvres des Du Tronchay ? Cet ouvrage qu'il attribue à Gaspard Du Tronchay, nous semble avoir beaucoup d'analogie avec un de ceux dont il fait honneur à Baptiste Du Tronchay.

escrit plusieurs autres liures desquels je n'ay pas cognoissance. Les susdits ne sont encores imprimez. Il florist à Renes, en Bretagne, y exerceant la profession de medecin, cette année 1584, âgé de plus de soixante ans. » La Croix du Maine, qui se réservait de parler dans sa Bibliothèque latine des ouvrages écrits en latin par Gaspard du Tronchay, nous apprend qu'un de ces manuscrits avait pour titre : *De sanitate tuenda*. Nous ajoutons à ces détails, sur la foi de Blondeau, que Gaspard du Tronchay passait pour bien savoir le grec ainsi que d'autres langues orientales, et qu'ayant d'abord exercé la médecine de Paris, il inspira une vive jalousie au célèbre Fernel, médecin de Henri II (1).

Gaspard du Tronchay eut un fils, MATHURIN DU TRONCHAY, dont La Croix du Maine parle en ces termes : « Mathurin du Tronchay, gentilhomme du Maine, sieur de Vautorte, natif de Mayenne-la-Juhel. Il a composé en vers françois une Instruction des Princes et autres œuvres, tant en prose qu'en vers. Je ne scay s'il les a fait imprimer. Il estoit parent de Messieurs de Balladé, sieurs du Tronchay, en quoy l'on peult voir combien cette maison a esté fertile en bons esprits. Le sieur de Vautorte florissoit l'an 1580. »

(1) *Portraits des hommes illustres de la province du Maine.*

JOSSE (CHARLES).

CHARLES JOSSE est-il né au Mans? nous ne le savons; mais nous apprenons de lui-même qu'il est né dans le Maine (1), dans les dernières années du XVI[e] siècle ; que ses ancêtres ont été attachés à la famille de Beaumanoir, et que notamment son bisaïeul, avocat au parlement de Paris, y a plaidé pour un seigneur de cette famille. Après avoir pris l'habit des religieux de saint François dans la maison du Mans, Charles Josse alla étudier la théologie en l'Université de Paris. Reçu docteur, il revint au Mans. La date de sa mort nous est inconnue, mais il nous est prouvé qu'il vivait encore en 1630 (2).

Nous avons de Charles Josse un volume de sermons, intitulé : *La déroute de Babylon, descrite par saint Jean en l'Apocalypse;* Paris, Laurent Sonnius, 1612, in-8°. La dédicace de ce livre, adressée à Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, est datée de Paris, 20 août 1612. L'auteur n'était alors que bachelier de la première licence en la faculté de Théologie.

Les sermons du P. Josse sont un des plus curieux monuments de la littérature ecclésiastique du XVI[e] siècle, et l'on conçoit à peine que de pareilles facéties aient été récitées par cœur, du haut d'une chaire, devant un public sérieux : il y a, dans *Pantagruel*, des harangues moins divertissantes. Nous voudrions pouvoir décrire

(1) *De la Déroute de Babylon.* Sermon 18, p. 427.

(2) Parmi les docteurs qui accordèrent leur approbation à la *Seconde Exortation* de Ch. Aubert, au Mans, G. Olivier, 1630, se trouve F. C. Josse, religieux des Pères Cordeliers et docteur en théologie de la faculté de Paris. Ces approbations précèdent l'épître de Ch. Aubert.

les allures de cette éloquence vraiment grotesque, mais elles échappent à l'analyse. Les sermons du P. Josse sont un commentaire de l'Apocalypse ; mais nous donnons à juger quelle doit être l'étrangeté de ce commentaire : l'exorde du premier sermon est un éloge de Phocion ; il entre en matière, dans le second, par une comparaison anecdotique entre l'amitié d'Alexandre pour Ephestion et celle de Jésus pour saint Jean; dans le troisième, par une explication de plusieurs pages sur une phrase de Plutarque; dans le quatrième, par le récit des douleurs de Priam assistant au massacre de tant de héros sous les murs de Troie; dans le cinquième, par une apologie d'Aristide ; dans le sixième.... mais on nous saura peut-être gré de citer au hasard quelque fragment de notre auteur. Voici donc l'exorde du sixième sermon :

« Il est vrai, auditeurs, qu'autresfois je me suis gaussé des Parthes, lisant parmi les histoires qu'ils combattoient en fuiant : mais toutesfois, considérant leur générosité et qu'eux seuls ont résisté aux forces des Romains, reuenant à moy, j'ay recognu que leur fuite estoit un subtil stratagème de guerre et non pas manque de courage, non plus que capitaine Josué dissimulant la fuite pour attraper les habitants de Hay. Ne mesprisons donc ceste invention de guerroyer en nos combats spirituels et particulièrement en la guerre que nous livre la chair : car le généreux Thesée n'est point blasmé de coüardise pour auoir sacrifié à la Pœur avant que de combattre les Amazones. Craignons donc en ce combat et quittons plustost pour un temps la lice, comme le chaste Joseph qui demeura vainqueur en fuiant, sa maistresse le voulant importuner en sa pudicité. A son exemple :

I procul et longas carpere perge vias ;
Nec quot transieris, sed quot tibi quære supersunt
Millia : nec maneas ut prope finge moras....

comme dict très-bien Ouide, et, en effect, *ubi est unica tabernaculi conversatio*, dict S. Augustin, *carnis non facile tollitur delectatio*. Tellement que pour surmonter les assaults de la femme, il ne fault pratiquer l'aduis de Caton, qui contraignoit ses soldats de regarder d'un œil assurément arresté son ennemy; car l'homme courroit risque de sa vie, puisque la femme est de la nature du basilic qui tuë de son seul regard. Et pour ce sujet sagement le grand Alexandre ne vouloit regarder la beauté des dames de Perse : *dolores oculorum*, disait-il, *sunt persicæ puellæ, sed ego eas tanquam statuas inanimes pertranseo*. Autant en faisoit le mirouër de patience, Job. Pourquoi cela ? sinon qu'ils craignoient d'estre tuez par les regards mignards des femmes. Car non seulement entre les Triballes et Illiriens il se trouve de ces femmes qui tuent les hommes, tant elles sont empestées; mais par tout universellement on remarque que le regard lascif de la femme donne spirituellement le coup de la mort à l'ame de celuy qui en est viuement atteint : ou, à tout le moins, il en est abesti du tout, comme on dit entre les poëtes qu'Actéon fut changé en cerf et mangé de ses chiens, pour avoir vu fortuitement Diane se baigner..

» Premièrement il n'y a pas de vice au monde qui aporte tant d'amertumes et de déplaisirs que la paillardise : aussi ne voit-on pas de roses sans espines, et pour ce sujet les anciens Romains auaient conjoint ensemble Angerone et Volupie, qui estoient les déesses du plaisir et de la tristesse. C'est pourquoy sagement un philosophe respondit à cette paillarde Laïs, qui luy demandoit une grosse somme d'argent pour l'assouuissement de ses plaisirs : *Tanti pœnitere non emo*. Samson, pour n'auoir esté si prudent que ce philosophe, a esprouué la rigueur de ce vice par une honteuse captivité. Justement donc sainct Jean, en son Apocalypse, représente la malice de la luxure par une femme qui est pompeusement habillée de pourpre et d'écarlatte, et toute couverte de clinquans et diaprée de riches pierreries, tenant en sa main une coupe estoffée d'or et esmaillée de pierres prétieuses, mais au dedans il n'y a que du venin et est toute remplie d'abominations ; de quoy elle ényure les rois et grands de la terre, qui ne se deffient de ce poison, voyant qu'il est présenté d'une si belle main.

Ainsi dit-on que la panthère euapore de son corps une odeur si souefue et odoriférante, que pour ce sujet elle est suivie de tous les autres animaux, qui achetent bien chèrement ce peu de plaisir; car se retournant vers eux d'un courage felon, elle les déuore. Ou bien disons que la femme est semblable à l'aspic, duquel la picqueure chatoüille du commencement, puis elle endort; mais ce léthargique sommeil est suiui de la mort... Prend donc bien esgard à toy, mondain, et ne te laisse aborder par ces charmeuses beautés; *ne intenderis fallaciæ mulieris : favus enim stillans labia meretricis. et nitidius oleo guttur ejus; novissima autem ejus amara sicut absynthium.* Ne te trompe donc pas, ie te prie; car ce miel te coustera la fureur des abeilles. Que dis-je abeilles, mais plus tost des guespes, car elles n'ont du miel qu'en apparence,

Venus siquidem est illecebrosa voluptas, etc., etc.

La suite du sermon est la paraphrase de l'exorde. Nous ne reproduisons pas toute cette déclamation; non seulement parce quelle est fort longue, mais encore parce que, dans certains passages, elle est écrite avec cette liberté que l'on a reprochée quelquefois même à Montaigne. Ce n'est pas, du reste, on peut l'apprécier, que notre sermonnaire manque d'esprit; il en a beaucoup, trop peut-être : mais quelle méthode et quel goût! Se représente-t-on bien un prédicateur, dans le lieu saint, entouré de femmes, de jeunes filles et de graves vieillards, leur débitant cette burlesque harangue sur le ton le plus solennel? Les œuvres parénétiques de Charles Josse ont été publiées en 1612, quinze ans avant le jour natal de Bossuet. Où le XVII[e] siècle n'a-t-il pas introduit la réforme littéraire? Disons mieux : entre la *Déroute de Babylon* et le *Petit-Carême*, il y a plus qu'une réforme, il y a toute une révolution accomplie.

N'omettons pas, avant de quitter ce volume de Charles Josse, d'en expliquer le titre allégorique. Babylone est, suivant la définition de l'apôtre, *magna mater fornicationum et abominationum terræ;* c'est-à-dire une cité maudite comme le sanctuaire de tous les crimes. Mais quelle est cette ville? Parmi les Pères, quelques-uns ont pensé que l'apôtre avait sans doute voulu désigner la capitale du monde romain, le siége des Césars, la ville de Néron et de Domitien. Suivant les docteurs de l'école protestante, saint Jean, éclairé par l'esprit du Seigneur a révélé les futures destinées de la monarchie papale, l'ambition de ses représentants, leurs coupables envahissements sur le domaine des princes, leurs simonies, leurs débauches, leurs attentats aux libertés de l'église, et, pour conclure, leur honteuse déchéance. Telle n'est pas sans doute l'interprétation du R. P. Josse : s'il faut l'en croire, la Babylone de l'apôtre est une cité mystique, qui n'est autre que la *congrégation des pécheurs* : les sept montagnes, sur lesquelles est bâtie cette ville, sont les sept péchés mortels; les dix rois qui la gouvernent, sont les infractions aux dix commandements de Dieu (1) : d'où il suit que mettre Babylone en déroute, c'est, en d'autres termes, combattre et vaincre le péché.

Dans un Avertissement au lecteur, qui précède les Sermons dont nous venons de parler, Charles Josse annonce que si le succès de ce livre répond à son attente, il publiera d'autres opuscules non moins dignes d'intérêt : « Si ce coup d'essay te plaist, après auoir prins trève du reste du temps qu'il me faut employer à

(1) *Déroute de Babylon*, p. 320, 321.

mon cours de Paris, je te donneray le *Triomphe de Hierusalem* : et si je recognois davantage que mon stile te soit agréable, je te promets donner un autre volume soubs le tiltre des *Diuins Aduertissements*, auec un quatriesme sur les *Sept Sacrements*, comprenant particulièrement les merueilles du Sainct Sacrement de l'autel : item, un Amphythéatre de la misère de l'homme; item, une Mariade, aplicable sur toutes les festes principales de la Vierge sacrée; et un Traicté particulier contre les hérétiques, qui calomnient le chef visible de l'église du nom de l'Antechrist, etc. Sur quoy je désire monstrer l'ordre hiérarchique de l'église, pour réfuter le démocratique de ceux de la prétendue religion, que j'ai des-jà disposé pour mon particulier et que je te desire communiquer pour ton salut. » Il est à croire que Charles Josse n'eut pas à se flatter de l'accueil fait à la *Déroute de Babylon*, qu'il se tint néanmoins pour bien jugé et ne commit pas l'imprudence de se présenter en appel avec d'autres pièces, car nous ne connaissons aucun des ouvrages dont il est parlé dans cet Avertissement.

MAAN (JEAN).

JEAN MAAN, né au Mans, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église de Tours, a été un des hommes les plus éminents et les plus considérés de cette église pendant le XVII[e] siècle. Nous connaissons de lui deux ouvrages qui ne sont pas, il est vrai, d'une égale importance.

Le premier, qui appartient à la jurisprudence canonique, n'est mentionné, nous le croyons du moins, par aucun biographe. Voici quelle fut l'occasion de ce traité.

Au mois de juin de l'année 1647, un synode convoqué à Tours revisa et confirma les anciens cas réservés du diocèse. Avant de publier et d'adresser à son clergé les articles dans lesquels étaient stipulées ces réserves, l'archevêque de Tours chargea Jean Maan de joindre au texte des résolutions synodales un commentaire explicatif. Nous avons peut-être besoin d'apprendre à quelques-uns de nos lecteurs ce que c'est qu'un cas réservé. Parmi les péchés, parmi les fautes dont un chrétien doit demander l'absolution au tribunal de la pénitence, il en est qu'un simple pasteur n'a pas la faculté de remettre. Ainsi, certaines infractions à la loi morale enseignée par l'église relèvent de la juridiction épiscopale : quelques-unes même, ce sont les plus graves, doivent être portées devant l'arbitre suprême, devant le pape. Or, il importe, en pareille matière, que la délimitation des pouvoirs soit strictement établie, et qu'il n'y ait pas d'équivoque sur l'interprétation des termes canoniques. Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, témoignait à Jean Maan qu'il avait une grande confiance dans la sûreté de son jugement, en lui imposant la tâche d'annoter les articles du synode : les cas réservés sont une matière fort délicate, fort subtile; il y a peu de chapitres dans notre code civil qui comportent autant de distinctions. Le travail de Maan fut publié, en 1648, sous ce titre : *Antiqui casus reservati in diœcesi turonensi*, a Dom. V. Le Bouthillier, arch. recogniti, firmati in synodo diocesano, etc. etc., cum brevi et accurrata ipsorum elucidatione; Turoni, Jac.

Poinsot, in-4°. Ce commentaire est en deux parties : dans la première, l'auteur a défini les cas réservés en général ; dans la seconde, il a analysé les cas, au nombre de dix-sept, spécialement déterminés par le synode de Tours comme devant être déférés à la juridiction de l'évêque.

Ce n'est pas à ce traité que Jean Maan doit son illustration, c'est à son histoire de l'église de Tours, publiée sous ce titre : *Sancta et metropolitana Ecclesia turonensis*, sacrorum pontificum suorum ornata virtutibus, etc. etc., Augustæ Turonum, 1667, in-fol. Ce livre est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur raconte les actes des archevêques de Tours, depuis saint Gatien ou Gratien, jusqu'à Victor Le Bouthillier, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVII° siècle. Un appendix à cette première partie contient quelques pièces justificatives. Dans la seconde, il est traité spécialement des conciles diocésains qui eurent lieu soit à Tours, soit dans la province. Nous n'avons pas à faire l'éloge de cette histoire : elle est restée entre les mains des érudits, qui la consultent encore avec fruit.

ADELHELME.

ADELHELME, *Adalhelme*, *Adahelin* ou *Adelin*, est compté par quelques hagiographes parmi les saints du martyrologe gallican. Quand et à quel titre fut-il admis par l'église dans ses fastes liturgiques, nous l'ignorons. Il nous importerait peut-être plus encore de

connaître exactement le lieu de sa naissance, et nous ne sommes pas plus éclairé sur ce point. On paraît croire néanmoins qu'il était du Maine. C'est une opinion que nous serions fort empêché de contredire, mais encore ne pouvons-nous rien affirmer sur les premières années de sa vie, jusqu'à son admission dans l'abbaye de Saint-Calais. Il en sortit pour aller occuper le siége épiscopal de Séez, où il fut appelé par Charles-le-Chauve, en 876. Telle est du moins, suivant les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (1), la date à laquelle il faut rapporter la promotion d'Adelhelme à l'évêché de Séez. Les continuateurs de Bollandus veulent qu'il ait été consacré en 811 (2), par Charlemagne, mais évidemment ils commettent une erreur : Adelhelme parle, en effet, d'un empereur Charles, auquel il témoigne une vive reconnaissance, mais il indique clairement que cet empereur est Charlès-le-Chauve, puisqu'il lui donne pour frère Louis-le-Germanique. Du reste, toutes ces dates sont fort incertaines, comme nous allons le faire voir.

A peine Adelhelme était-il mis en possession de son diocèse, suivant les auteurs de l'*Histoire littéraire*, que les Normands descendent dans le pays, le ravagent, en massacrent les habitants, et emmènent l'évêque captif pour le vendre au-delà des mers. Entre les mains de ces barbares il souffrit, comme il nous l'apprend, toutes sortes d'outrages; rien ne lui fut épargné, ni les injures, ni les coups, ni le froid, ni la faim (3). Après tant de disgrâces, il fut enfin rendu à son diocèse, qu'il

(1) T. VI, p. 130.

(2) *Acta Sanctorum*, 22 aprilis.

(3) *Miracula sanctæ Opportunæ*, ch. 1.

gouverna, dit-on, jusqu'en 910. C'est à cette année 910 que l'*Histoire littéraire* fixe la date de sa mort. Mais rien n'est encore moins fondé que cette hypothèse. En effet, l'abbé Lebeuf nous fournit un document qui la contredit (1). Ce document est un manuscrit, qui contient un recueil de bénédictions à l'usage des évêques, dont voici le titre : *Benedictio Dominicæ primæ post natale Domini :* et à la suite : « Jubente gloriosissimo Archiepiscopo Domno Francone, has benedictiones Adelhelmus captivus Episcopus studuit componere. » On ne doute pas que l'auteur de ce Bénédictionnel, cet évêque captif, du nom d'Adelhelme, soit notre évêque de Séez ; et l'on explique bien que Francon, archevêque de Rouen, son métropolitain, pouvait lui commander (*jubente Francone*) un ouvrage de ce genre. Mais, au témoignage de Mabillon (2), Francon fut constitué sur le siége de Rouen vers 910, et c'est durant sa captivité (*captivus*) qu'Adelhelme rédigea le recueil dont le manuscrit nous est signalé par l'abbé Lebeuf. D'où il faut conclure, que si la promotion du moine de Saint-Calais au gouvernement du diocèse de Séez eut lieu en 876, les auteurs de l'*Histoire littéraire* se trompent : d'abord en le faisant enlever par les Normands dans les premières années de son épiscopat, et ensuite en le faisant mourir dans le cours de l'année 910.

Ils motivent, il est vrai, leur opinion en ce qui concerne l'époque de sa captivité, par une interprétation libre de ce terme *captivus*. Il ne faut pas entendre, disent-ils, qu'Adelhelme fût prisonnier des Normands

(1) *Dissertations* de l'abbé Lebeuf, t. I, p. 115.

(2) *Acta SS. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 221.

au temps même où il composa son Bénédictionnel; il l'avait été sans doute, mais il ne l'était plus. Et voici comment ils justifient cette assertion : « Il n'étoit non plus captif, lorsqu'il travailloit à ses Bénédictions, qu'il étoit captif ou moine de Saint-Calais lorsqu'il mit la main à la Vie de sainte Opportune, dans laquelle il prend ces deux qualités. » Malheureusement cette unique preuve est fondée sur un contre-sens. Nous voyons bien, en effet, dans le prologue des *Miracles* de sainte Opportune, légende composée par Adelhelme après son retour d'Angleterre, que cet évêque se qualifie : « Beati Karilefi monachus et servus. » Mais qu'importe? ce mot *servus* n'est pas ici le synonyme de *captivus*, et l'on ne saurait exactement traduire la phrase incidente que nous venons de citer, autrement que par *moine et serviteur de saint Calais*. Il serait manifeste que les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont en cet endroit commis une impardonnable erreur, quand nous ne lirions pas dans le même prologue (1), quelques lignes plus loin : « Sancta Opportuna et beate Karilefi (2), liberate pereuntem *servum* vestrum ! — Sainte Opportune et saint Calais, sauvez votre *serviteur* qui va périr ! » Si donc il n'y a aucune induction à tirer de ce terme *servus*, à l'appui de la fable inventée par les auteurs de l'*Histoire littéraire*; s'il n'est en rien démontré que, pour avoir toujours présent le souvenir de ses infortunes, notre évêque se soit lui-même surnommé *le Captif*, il reste établi qu'il a mis la main à son Bénédictionnel durant sa captivité, et que la dévastation de son diocèse par les

1) Dans l'édition des *Acta*.
2) Rectius *Karilefe*.

Normands est un événement postérieur à l'année 910. A moins toutefois que cette année 910 ne soit pas la date exacte de la promotion de l'évêque Francon sur le siége métropolitain de Rouen. Or, on prouverait qu'il faut anti-dater cette promotion avec un passage de la *Vie de sainte Opportune*, écrite par Adelhelme, comme nous le savons de lui-même, après sa captivité. En effet, en cet endroit, l'auteur parle de Charles-le-Chauve comme s'il vivait encore. Or, les historiens s'accordent à faire mourir Charles-le-Chauve en 877. Voilà donc tout notre échafaudage qui s'écroule : cette date admise, les autres doivent être rejetées ; il faut faire monter Francon sur le siége de Rouen, et faire traîner l'évêque de Séez au-delà de l'Océan, dans la seconde moitié du IXe siècle, etc. Une plus longue collation de textes serait fastidieuse. Qu'avons-nous voulu démontrer ? rien autre chose que le vague, la contradiction de la plupart des documents qui nous sont fournis par les annalistes sur les origines de notre histoire ecclésiastique. Nous ne hasarderons, pour notre part, aucune hypothèse téméraire sur le jour natal, ni sur le jour funèbre d'Adelhelme : ceci seulement nous semble incontestable, c'est qu'il occupait le siége de Séez dans les dernières années du IXe siècle, ou dans les premières du Xe.

Le recueil manuscrit (1) de Bénédictions qui porte le nom d'Adelhelme, est un supplément aux anciens formulaires, qui paraissent avoir été tous incomplets. Les additions de l'évêque de Séez furent adoptées par l'église

(1) Ce manuscrit avait été vu par Mabillon, dans la Biblioth. de Thou : il passa plus tard dans celle de Colbert, et ensuite dans celle du Roi, où il fut consulté par l'abbé Lebeuf.

de Paris. L'abbé Lebeuf parle assez au long de ce *Bénédictionnel* : mais ce qu'il en dit n'a pas beaucoup d'intérêt.

Nous connaissons encore deux autres écrits d'Adelhelme : *la Vie* et les *Miracles de sainte Opportune*. Adelhelme ne doutait pas d'attribuer l'insigne bienveillance que lui avait témoignée Charles-le-Chauve, à une secrète influence exercée sur l'esprit de ce prince par sainte Opportune. Durant ses jours d'épreuve il avait plus d'une fois invoqué cette vierge bienheureuse, et sa protection, l'avait, pensait-il, affranchi de la servitude. Quand il fut rétabli sur son siége, il se hâta d'accomplir un engagement qu'il avait pris plusieurs fois : celui d'écrire l'histoire édifiante de sainte Opportune. Cet écrit est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur raconte la vie de cette vierge, sœur de Godegrand ou Chrodegang, évêque de Séez, abbesse de Montreuil (*Monasteriolum*) (1) : dans la seconde, il parle des miracles opérés par son intercession. Surius a mis en lumière cette légende (2). L'édition qu'en ont donné Luc d'Achery et Mabillon (3), d'après un manuscrit de l'église collégiale de Sainte-Opportune, est plus exacte et plus complète ; elle a été aussi publiée, avec quelques variantes, par les continuateurs de Bollandus (4). Il y en a une autre édition, avec une traduction française, de Nicolas Gosset, curé de Sainte-Opportune à Paris ; Paris, 1654, 1655, in-8° (5). Voici l'éloge que les

(1) « Sagiensi urbi vicinum, quod est in saltu Algiæ situm. » *Vita S. Opport.*, ch. 1.

(2) 22 aprilis.

(3) *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. IV.

(4) 22 aprilis.

(5) *Vie de sainte Opportune*, *enrichie des antiquités de Paris et de*

auteurs de l'*Histoire littéraire* font de la légende de sainte Opportune :

« On doit dire, à la loüange d'Adelhelme, qu'il ne nous reste point d'ouvrages de ce temps-là qui soit mieux écrit en tout genre. Il ne s'y est point livré, comme tant d'autres écrivains, à l'extraordinaire et au merveilleux. Il ne s'arrête, surtout dans son premier livre, qu'à des faits aussi édifiants qu'instructifs, et les rapporte avec une piété capable de faire impression sur le cœur. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est que son style est un peu diffus. Du reste, il est clair, agréable, aisé, naturel et assez pur pour le temps (1). »

DU BOULAY (CÉSAR-ÉGASSE).

CÉSAR-ÉGASSE DU BOULAY, professeur d'éloquence au collége de Navarre, recteur, greffier, historiographe de l'Université de Paris, illustra par sa naissance, dans les premières années du XVIIe siècle, le petit village de Saint-Elier, près d'Ernée, aux confins d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne. Au témoignage d'Ansart, il était fils de Jean-Egasse du Boulay, et de N. Garnier, de Laval. Baillet avait commis l'erreur de le faire naître à Tours : Gilles Ménage la lui reprocha vivement. D'autre part, Guy Patin l'appelle *M. Boulay, angevin* : mais il y a lieu de croire que l'avis de Gilles Ménage est

l'abbaye d'Almenesche, par Nic. Gosset, chefecier et curé de Sainte-Opportune à Paris. *Biblioth. Hist.* du P. Le Long, t. I, n. 14,854.

(1) *Hist. litt.*, t. VI, p. 132.

le mieux fondé. Nous nous y arrêtons, avec deux autorités considérables, La Monnoye et M. Noël (1).

Le premier écrit de du Boulay fut publié par Denis Thierry, en 1650, in-fol., sous le titre de : *Le Trésor des Antiquités romaines* : il professait encore les humanités au collége de Navarre. Nous lisons dans la préface de cet ouvrage : « Je ne prétends ny honneur ny récompense pour le trauail que je donne au public, et confesse librement d'estre plagiaire, si tant est qu'on charge de ce crime ceux qui de plusieurs ouvrages n'en font qu'vn.... L'ordre et la suite des diverses matières que j'y mesle n'est pas non plus de mon inuention absolûment; Rosin m'en a montré le chemin. » Ce J. Rosin (Roszfeld), antiquaire d'Eisenach, avait publié, à Bâle, en 1583, un fort volume in-fol., sous le titre de : *Antiquitatum Romanarum corpus absolutissimum*: du Boulay dit moins que la vérité, quand il avoue lui avoir fait des emprunts considérables ; il faut convenir, avec Ansart, que l'ouvrage français est, pour ainsi parler, une traduction libre de l'ouvrage latin, abrégée dans certaines parties. Du reste, du Boulay n'était pas lui-même très-ravi de son début littéraire : « On dit, écrit-il, que les singes ne trouvent rien de beau à l'égal de leurs petits magotins, et qu'après les auoir mis au monde ils ne cessent de les peigner et de les baisotter, tant ils y trouvent d'agrément et de mignardise : je sçais bien que l'on en peut autant dire de la plupart de ceux qui escriuent pour le public..... » Mais, en ce qui le concerne, il se défend beaucoup d'avoir cette admiration plus ou moins paternelle pour le *Trésor des Anti-*

(1) *Biographie universelle* de Michaud.

quités; il va plus loin, il critique lui-même la méthode qu'il a pratiquée, il cherche querelle au typographe pour les erreurs les plus vénielles; il est mécontent de lui-même, et, partant, il l'est d'autrui. Nous sommes moins sévère à son égard : quelques modernes ont publié sur le gouvernement, les mœurs et les usages des Romains, des ouvrages mieux étudiés et rédigés avec plus de savoir que ceux de Rosin et de notre du Boulay; mais ils n'ont pas dédaigné de compiler eux-mêmes les compilations de leurs devanciers; il y a, dans le *Trésor*, des chapitres pleins d'intérêt, dans lesquels plus d'un érudit a trouvé sa besogne faite.

Les documents n'abondent pas sur la vie d'Egasse du Boulay : nous n'apprenons des biographes que le nom et la date de ses écrits, et nos recherches personnelles n'ont guère pu que nous faire mieux connaître ses mérites littéraires. Après son livre des *Antiquités Romaines*, il publia, en 1658, in-4°, un *Abrégé d'Histoire de l'Université* : deux années après, en 1658, il donna son *Speculum eloquentiæ*, Paris, Charles Thiboust, in-12. Il était encore alors professeur au collége de Navarre, mais il avait pris le parti d'abandonner la carrière pénible de l'enseignement, pour se retirer dans sa famille, comme nous le savons d'une épigramme insérée à la suite des préfaces du *Speculum* :

Cum petis emeritus mitti, fructuque laborum
Rure tuo, et vita commodiore frui, etc., etc.

Suivit-il son dessein? alla-t-il chercher le repos dans ses terres, en quittant le collége de Navarre? Nous l'ignorons : mais il ne paraît pas s'être accordé beaucoup de loisir, car, au mois de janvier 1662, il publiait

son opuscule *De Decanatu nationis gallicanæ*, et, dans le titre de ce livre, il ajoutait aux initiales de son nom, celles-ci : R. V. P. *Rector Universitatis parisiensis*. Le rectorat étant la plus haute de toutes les fonctions universitaires, il avait en peu de temps franchi bien des degrés.

La fortune, qui ne paraissait occupée qu'à le servir, allait accabler du Boulay d'épreuves cruelles. La vie du professeur n'avait pas été troublée : il n'y a que des joies dans une solitude laborieuse; ou du moins, si quelque peine y vient affliger l'esprit, ce désordre intérieur n'est pas lui-même sans certains charmes : d'ailleurs, comme on n'est pas tenu d'en informer le public, on ne souffre pas dans sa vanité, ce qui est la plus cruelle des souffrances, et, après que le calme s'est rétabli, l'orage n'a pas laissé de trace. C'est là, c'est dans la solitude que l'on jouit de la plénitude de son être. De même que l'on n'en communique à autrui que la part qui lui est due, on ne lui demande pour soi que le nécessaire, et l'on ne s'oblige pas envers le monde au-delà de ce qu'on peut lui rendre. Mais tout autre est la vie publique. Quand un homme qui aime l'étude quitte sa retraite et vient s'établir au milieu de la foule, il ne trouve, dans cette existence nouvelle, ni repos, ni profit pour l'intelligence. Habitué au silence, il est blessé par le tumulte; n'ayant connu jusqu'alors d'autre juge que sa conscience, il s'emporte contre les jugements aveugles de la multitude; et plus il s'agite, plus il s'afflige, plus on s'acharne contre sa personne. Il n'y a rien que le vulgaire aime autant que le supplice du génie!

Égasse du Boulay ne fut pas, il est vrai, un de ces

hommes auxquels on attribue spécialement le don du génie, mais encore doit-il être estimé comme un des érudits les plus distingués de son temps. Or, tant qu'il habita le modeste asile du collége de Navarre, personne ne lui contesta son savoir et son mérite : à peine fut-il élevé à la dignité de recteur, qu'on chercha l'occasion de le décrier.

Il avait renoncé à ses études littéraires, et ne s'occupait plus qu'à développer son Histoire fort abrégée de l'Université de Paris. Les matériaux se trouvaient sous sa main ; mais c'était une grande affaire que de les ordonner. Jean de Launoy n'avait encore publié ni ses dissertations *De Celebrioribus Scholis*, ni son Histoire du collége de Navarre, et notre recteur ne pouvait faire un grand profit de l'écrit récent de Claude Héméré sur l'*Académie de Paris*. Il lui fallait créer le plan de son livre, aussi bien qu'en distribuer les détails. Le temps qu'il avait pu dérober à sa classe de rhétorique, au collége de Navarre, il l'avait employé à compulser des manuscrits, à recueillir des pièces ; il nous dit lui-même qu'il se livra, pendant quinze années, à ce travail préliminaire. Le gouvernement de l'Université lui ayant laissé plus de liberté, il mit ses notes en ordre, et publia, en 1665, les trois premiers volumes de son *Histoire*.

Il ne peut entrer dans notre plan d'analyser cet ouvrage, qui est resté bien supérieur à celui de Crévier. Nous n'avons pas besoin de le recommander aux hommes d'études, car on trouverait à peine un demi-savant qui ne l'ait consulté, et qui n'y ait trouvé des renseignements utiles : il est superflu d'ailleurs d'en apprécier la valeur littéraire, du Boulay nous prévenant lui-

même qu'il n'a pas voulu faire un livre, mais révéler au public de précieux documents enfouis dans les archives universitaires.

Quand parurent les trois premiers volumes de l'*Histoire de l'Université*, (*Historia Universitatis Parisiensis*, Fr. Noël, 1665, in-folio) tout le monde n'y trouva pas son compte. La faculté de théologie, plus chatouilleuse que les autres, se souleva contre certaines assertions de l'auteur, et les condamna publiquement. Du Boulay n'avait pas été fort respectueux à l'égard des scolastiques, et la faculté de théologie se croyait obligée de défendre leur mémoire; il avait d'ailleurs manifesté quelques bons sentiments à l'égard de Gottschalc, de Bérenger, d'Abélard, et cela ne pouvait lui être pardonné; ensuite, il avait émis quelques hypothèses sur l'histoire de l'église primitive, lesquelles, bien que justifiables, devaient être mal agréées par les tuteurs de l'orthodoxie; enfin, et c'était là son principal crime, il s'était permis d'avancer et de prouver historiquement, malgré les prétentions de la faculté de théologie, que les quatre nations de la faculté des arts avaient droit à quatre voix dans les assemblées de l'Université. Du Boulay supporta mal la contradiction; il y répondit par un libelle qui a été imprimé sous ce titre : *Notæ ad Censuram*, 1667, in-4°. Il avait dans sa cause le Parlement de Paris qui, le 31 août 1667, sur l'opposition faite à la censure de la faculté, par cinquante ou soixante docteurs en théologie, se prononça pour les opposants.

Cependant les incriminations continuèrent de part et d'autre; du Boulay se plaignant d'avoir été condamné pour satisfaire aux ressentiments personnels de quel-

ques orgueilleux ; et la Faculté suppliant le conseil du roi d'instruire de nouveau ce grave procès. Telle était, en effet, la condition et le rang des parties contendantes, que la couronne crut devoir intervenir pour apaiser une querelle qui avait jeté le trouble dans l'Université.

La Sorbonne, qui avait beaucoup murmuré contre les trois premiers volumes, n'avait rien trouvé à reprendre dans le quatrième : en 1670, le cinquième était sous presse. C'est alors que le roi chargea Barillon-Morengis, conseiller-d'état, et Mézeray, historiographe de France, de lui donner sur les cinq volumes un avis motivé. Ces arbitres rendirent le meilleur témoignage des intentions de l'auteur ; mais afin de ménager *une compagnie si célèbre* que la Faculté de Sorbonne, ils invitèrent du Boulay à expliquer quelques passages de ses premiers volumes dans la préface du cinquième ; ce qu'il fit : et, le 10 décembre 1670, fut réformé l'arrêt par lequel la vente de l'ouvrage incriminé avait été préalablement interdite. Toutefois, malgré cette sentence, le débat continua. Un nommé Henri Duret, docteur en Sorbonne, publia contre du Boulay le plus insolent libelle : celui-ci fit appel à la Nation de France qui, dans plusieurs réunions générales, une du 24 mars 1676, et une autre du 12 mars 1678, condamna le libelle de Duret en des termes fort énergiques. Du Boulay prit lui-même la plume et publia, pour son apologie, plusieurs factums que nous ne possédons pas (1).

(1) Nous empruntons la plupart de ces détails peu connus à un *Factum pour justifier la mémoire de feu Me Egasse du Boulay*, qui se trouve dans un recueil de la Bibliothèque du Mans, n° 3,823. T. Ce

Le sixième et dernier volume de l'*Histoire de l'Université* avait été publié en 1673; du Boulay mourut en 1678, laissant à quelques amis le soin de continuer le combat contre la Faculté de théologie et ses clients. Il avait encore fait paraître, dans les derniers jours de sa vie, le *Recueil des priviléges de l'Université*, 1674, in-4; un traité sous ce titre : *Fondation de l'Université de Paris par l'empereur Charlemagne*, 1675, in-4; et, la même année : *Mémoires historiques des bénéfices*, in-4.

Nous lisons dans le manuscrit de l'abbé de la Crochardière : « Du Boulay faisoit les vers latins assés bien : on trouve du feu et de la facilité dans ce qu'il a fait en ce genre, surtout dans une élégie qu'il fit contre un envieux de sa gloire. Cette pièce est intitulée : *Ad Zoylosicophantam sive Bulæistarum obtrectatorem*. »

AVOST (JÉROME D').

JÉROME D'AVOST, né à Laval, que l'on appelle quelquefois Jérôme de Laval, officier de Marguerite de France, reine de Navarre, ne fut pas un des moins renommés parmi les poëtes du XVI[e] siècle. Ses contemporains estimèrent surtout ses traductions. La Croix du Maine, qui était son ami, en parle avec

factum donne les titres des écrits apologétiques que du Boulay publia contre le libelle du R. Dutet.

éloge : du Verdier nous fait connaître celles qui ont été éditées de son temps. A l'âge de vingt-cinq ans, Jérôme d'Avost avait déjà fait le plus grand nombre de ses traductions. En 1582, il publiait les *Amours d'Ismène et de la chaste Isménie*, poëme grec d'Eustache ou Eumathe, traduit de la version italienne de Lelio Carani, Paris, Nicolas Bonfons, in-16 : en 1583, les *Dialogues des grâces et excellences de l'homme, d'Alphonse Ulloa*, Paris, Robert Colombel, in-8° (1). Les *Essais sur les sonnets du divin Pétrarque*, avec d'autres pièces, Paris, Abel l'Angelier, ne parurent qu'en 1584, in-8°. Cette traduction des sonnets de Pétrarque est incomplète. Jérôme d'Avost l'entreprit pour gagner le cœur et obtenir la main d'une jeune personne de condition, que l'abbé Gouget croit avoir été l'une des filles de François du Prat, baron de Thiern ; et il ajoute que les vœux du poëte ne furent pas accomplis (2). Cependant, outre la traduction de trente sonnets de Pétrarque, Jérôme d'Avost avait rimé, en l'honneur de Philippe et d'Anne du Prat, plusieurs élégies galantes, que l'abbé Gouget ne trouve pas toutes d'un goût fort délicat. Il ne recommande pas davantage ses *Anagrammes* (3), qui paraissent cependant avoir été fort estimées par La Croix du Maine et par du Verdier.

La Croix du Maine attribue encore à Jérôme

(1) Alphonse de Ulloa n'est pas l'auteur de ces Dialogues ; il les a traduits en italien de l'espagnol de P. Mexia. (M. Weiss. *Biog. Univ.*) Suivant du Verdier, l'éditeur de la traduction de d'Avost est Robert Colombel ; suivant La Croix du Maine, elle fut imprimée par Pierre Chevillot.

(2) *Bibliothèque françoise*, t. VIII, p. [illegible].

(3) *Biblioth. franç.*, t. [illegible], p. [illegible].

d'Avost une traduction inédite du quatrième volume des *Epîtres de Guevare*, Antoine Guevare, évêque de Cadix, historiographe de Charles-Quint ; plusieurs quatrains imprimés à Paris, chez Jean le Clerc, sous le titre de *De la vie et de la mort* (1) ; les *Elites et plus belles fleurs*, recueillies de toutes les œuvres spirituelles du R. P. frère Loys, de Grenade ; et la traduction d'une comédie de Louis Domenichi, *Les Deux Courtisannes*, *Due Cortigiane* ou *Corteggiane*, qui est elle-même une version italienne des *Bacchides* de Plaute. A la suite de ce catalogue des ouvrages de Jérôme d'Avost, nous lisons dans la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine : « Je ferois plus ample mention de luy et de ses louanges, touchant les traductions si heureusement faictes par luy de plusieurs liures latins, italiens et espagnols, si ce n'estoit qu'aucuns pourroient penser que ce qu'il a escrit tant en ma louange en ses œuvres en fust cause. » Nous devons donc croire, avec l'abbé Gouget, que nous ne possédons pas une liste complète de tout ce qu'a écrit Jérôme d'Avost. Du Verdier nous raconte qu'étant à Lyon il a vu, chez Barthélemy Honnorat, une traduction manuscrite de la *Jérusalem* du Tasse, sous le titre de *La Croisade*, par Jérôme d'Avost, que l'on allait mettre sous presse, et qu'il en a extrait le troisième chant. Nous ne saurions dire si cette traduction a été intégralement éditée, mais du Verdier nous en a conservé, dans sa *Bibliothèque*, six cents vers environ. Ils ne sont pas des plus remarquables : s'ils

(1) Suivant Guill. Colletet, cité par La Monnoye, dans la *Biblioth.* de La Croix du Maine, éditée par Rigoley de Juvigny.

paraissent faciles, on peut y reprendre bien des négligences et bien des incorrections (1).

ODON.

Deux voyageurs modestes dans leur équipage, deux moines, l'un chargé de vieillesse, car il a plus qu'atteint sa soixantième année, l'autre jeune, récemment engagé dans la voie du Seigneur, viennent de quitter le couvent de Saint-Pierre, situé sur le Tésin et se dirigent vers la grande ville. Ils cheminent en silence, détachés de la terre sans aucun doute par une pieuse méditation. Cependant, après quelques jours de marche, l'ennui les gagnant l'un et l'autre, ils s'adressent de mutuelles questions, et le jeune homme (l'audace et l'indiscrétion sont comptés parmi les privilèges de la jeunesse) se hasarde enfin à interroger son vénérable compagnon sur sa famille, sur ses premiè-

(1) On parle d'un Guillaume d'Avost, frère de Jérôme, qui fit aussi, dit-on, quelques vers, et qui, se trouvant à Lyon dans le temps où du Verdier livrait à l'impression sa *Bibliothèque françoise*, eut avec lui quelque commerce On le témoigne en lui attribuant deux sonnets adressés à du Verdier, qu'on a lus, assure-t-on, à la tète et à la fin de la *Bibliothèque françoise*. Cette fable est de l'invention d'Ansart. Nous trouvons, en effet, aux pages indiquées, un sonnet et une épître en vers, en l'honneur du sieur de Vauprivas; mais ces deux pièces portent la signature de *Hierosme d'Avost*, *de Laval*, et Guillaume d'Avost n'a jamais été, nous le croyons, qu'un personnage imaginaire.

Ambroise d'Altamura, dans la *Bibliothèque Dominicaine*, a inscrit Jérome d'Avost parmi les écrivains de l'ordre des frères prêcheurs. Cette erreur a été signalée et corrigée par Echard, (*Script, ord. prædic.* t. II, p. 340.)

rès années, sur les motifs qui l'ont porté à fuir le monde. Celui-ci hésite quelques instants, rougit, et puis commence ce discours d'une voix pleine de larmes :

« Mon père ressemblait peu dans sa manière d'être et d'agir aux hommes du temps présent. Il savait par cœur les histoires des anciens et les Novelles de Justinien. Quand il s'élevait entre les citoyens quelques contestations litigieuses, il y avait tant d'intégrité dans son jugement, que de tous côtés on venait le prier de les résoudre. Aussi était-il aimé de chacun et surtout du comte Robert (1), qui gouvernait alors l'Aquitaine et la Gothie. Il avait pour coutume de célébrer assiduement les vigiles des saints. Quant à cette nuit qui rendit la paix aux anges et aux hommes, cette nuit où notre Seigneur Jésus-Christ apparut dans ce monde sortant des entrailles d'une vierge, comme un époux de sa couche, mon père la passait seul, dans les larmes et dans l'oraison. C'est durant une de ces pieuses veillées qu'il lui vint à l'esprit de demander au Seigneur qu'un fils lui fût donné en mémoire de la délivrance de la Vierge. La ferveur de sa prière toucha le ciel, et le sein de ma mère, depuis long-temps stérile, fut fécondé. Un jour, j'étais bien jeune [illegible] dans ma petite chambre et me [illegible] il [illegible] da de tous côtés [illegible] il éleva [illegible] les mains [illegible] haut, [illegible] perle du [illegible] Seigneur ! » et [illegible] sur ma couche et se retira.

» Quelque temps après, il me remit aux mains d'un prêtre [illegible] dépendance, auquel il donna soin de m'éle-

(1) Robert-le-Pieux (*Mabillon*).

von et de m'instruire dans les lettres. Telle est la vision qu'eut alors ce digne pasteur : « Voici, a-t-il raconté, » que les princes de l'Église m'apparurent, et vinrent » me réclamer l'enfant confié à ma charge. Comme je » leur demandais ce qu'ils en prétendaient faire, et s'ils » voulaient le reconduire à la maison paternelle : — Non » pas, me dirent-ils, notre dessein est de le transporter » dans les régions de l'Orient. — N'osant ni leur obéir, » ni leur résister, et ne sachant que faire, je me proster» nai à leurs pieds, et l'un deux, touché par mes lar» mes : — Laissons, dit-il, cet enfant quelque temps en» core, pour sauver ce prêtre de la vengeance du père. » Comprenant le sens de cet avertissement divin, mon maître me rendit à mes parents. Tous ces détails que tu me demandes, ô mon fils, je les tiens de mon père.

» Puis vint pour moi l'âge de l'adolescence ; ce corps, que tu vois aujourd'hui misérablement défiguré par la vieillesse, a été celui d'un jeune homme dont on a vanté les allures fières et plaisantes ; aussi mon père voulut-il me détourner du service de l'église, et me vouer à l'état militaire. Dans ce dessein, il me plaça dans la maison du comte Guillaume. Laissant alors l'étude des lettres, j'appris le métier des chasseurs et des oiseleurs. Mais le Dieu tout-puissant, qui sauve les hommes sans leur demander conseil, commença à me terrifier durant les nuits, et à me montrer vers quel précipice je me laissais conduire : de plus, il me rendait la chasse très-fatigante. Quelques années passées au service du comte Guillaume, comme je me préparais, suivant la coutume de mon père, à célébrer la vigile de Noël, il me vint subitement à l'esprit, vers le milieu de la nuit, con-

sacrée à cette pieuse veille, d'implorer en ma faveur la divine nourrice de notre Seigneur Jésus. Et je lui dis : « Reine du ciel, mère de miséricorde ; » toi qui dans cette nuit as mis au jour le Sauveur » du monde, honore-moi de ton intercession. Je » cherche un refuge près de ton fruit glorieux et » unique ; prête l'oreille à mes prières, vierge pieuse ! » J'ai grand'peur que ma vie ne déplaise à ton fils, et » puisque c'est par toi qu'il s'est manifesté au monde, » que par toi, je t'en supplie, il ait au plus tôt » pitié de moi ! » Le jour vint, et, suivant l'usage, parut le chœur des prêtres en robe blanche : et tandis que toutes les voix se mêlaient pour célébrer cette fête solennelle, voilà que je m'élançai impétueusement au milieu des prêtres, et que je me permis de chanter avec eux les louanges du roi du monde. Je le sais et je l'avoue, je fis mal. Aussitôt je fus atteint d'une violente douleur de tête, laquelle m'abattit, puis me quitta. Mais quand la lecture de l'évangile fut achevée, la même douleur m'accabla de nouveau, et si je n'avais pas étendu les bras vers la balustrade du chœur, j'allais tomber défaillant des degrés où j'étais monté. J'avais environ seize ans quand cela m'arriva ; et, durant trois années, cette souffrance m'assiégea cruellement. Je revins donc à la maison paternelle ; et l'on employa en vain toute espèce de remèdes pour me guérir. C'est alors que mon père m'apprit, en versant d'abondantes larmes, le vœu qu'il avait fait à ma naissance, et il ajouta : « Bienheureux Martin, » voici que tu réclames ce que je t'ai librement of» fert ! » Désespérant alors de ma guérison, je pensai qu'il ne me restait plus qu'à me précipiter dans les

bras de ce divin confesseur, ma chevelure tomba sous les ciseaux et je m'engageai sous sa discipline. Tu sais maintenant, ô mon fils, et ma naissance et le commencement de ma conversion : remarque que je n'ai rien fait de bien par mon propre mouvement. Aie de mes mœurs l'opinion qu'il te conviendra ; mais célèbre et glorifie par d'incessantes bénédictions la miséricorde qui s'est abaissée sur moi. »

Ayant ainsi parlé, le vieillard leva vers le ciel sa tête blanche, et pria.

Des deux voyageurs, celui qui vient de raconter, avec cette modestie naïve, l'histoire de ses premières années, c'est le vénérable Odon, abbé de Cluny ; son jeune frère, c'est le moine Jean, disciple bien-aimé du pieux docteur. Et, nous avons hâte de le déclarer, la narration que l'on vient de lire n'est pas nôtre ; nous n'avons imaginé ni la mise en scène de cette légende, ni le sermon biographique du principal interlocuteur ; nous n'avons fait que traduire quelques pages écrites par le confident de saint Odon, par son compagnon de voyage ; c'est Jean qui nous a lui-même initié au mystère de ce pieux entretien, dans une notice recueillie par les auteurs de la *Bibliothèque de Cluny*.

Cette introduction à la biographie de saint Odon est édifiante, mais incomplète : nous devons ajouter quelques détails à ceux qui sont fournis par le narrateur. Odon entreprit, avec son disciple, le voyage de Rome vers l'an 939 ; il avait alors soixante ans : on se tromperait donc de quelque mois au plus, en fixant à l'année 879 la date de sa naissance. Il n'est pas aussi aisé d'en déterminer le lieu. La dévotion de son

père pour saint Martin ne prouve-t-il pas suffisamment qu'il habita la ville de Tours ; et, en effet, la vie de saint Odon, dont nous venons de citer un fragment, nous apprend qu'un jeune parent lui fut enlevé par les Normands, lorsqu'ils ravagèrent les frontières de la Touraine. Ce ne sont pas là cependant des témoignages bien concluants. Mabillon nous fournit un renseignement qui a plus de valeur. Dans un vieux manuscrit de l'abbaye de Cluny, il a lu une biographie apologétique de saint Odon, du XI[e] siècle, qui le fait naître dans le Maine, de parents nobles, et il a accepté cette tradition (1). Nous n'avons aucune pièce pour la combattre, si nous en avions le dessein. Du reste, l'opinion de Mabillon est aussi celle des auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (2).

Odon nous a raconté lui-même l'histoire de sa vie, jusqu'au moment où il entra chez les chanoines de Saint-Martin de Tours. Il avait alors dix-neuf ans. A peine eut-il renoncé à la vie du siècle, qu'il eut hâte d'achever ses études littéraires, interrompues durant son séjour chez le comte Guillaume. Il reprit Virgile, mais le quitta bientôt. Il vit, en effet, dans un songe, un vase dont les parois extérieures étaient chargées de riches ornements ; mais, au-dedans, s'agitaient d'affreux reptiles. Ce vase, dont les dehors ont tant de magnificence, c'est, pensa-t-il, le livre du poète ; mais ces reptiles me représentent trop fidèlement sa pensée,

(1) Voici le texte du manuscrit cité par Mabillon :
« Fuit igitur, ut veridica priorum relatione fertur, nobili prosapia satus, in Cenomannica regione exortus, artium liberalium adprime regulis imbutus, etc., etc. » Apud *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, sec. V, p. 126.

(2) *Hist. litt. de France*, t. VI, p. 230.

sa doctrine. Il laissa donc les auteurs profanes pour lire les commentateurs des Évangiles et des prophètes. Mais il fut détourné de cette laborieuse étude par les chanoines de Saint-Martin, qui le persuadèrent de s'en tenir à la lecture des Psaumes. Comme la discipline de ces chanoines n'était pas très-austère, il se fit construire une étroite cellule dans un lieu retiré, où rien ne put le distraire de ses méditations. La nuit, il se rendait seul au tombeau de saint Martin, qui se trouvait à deux milles environ de sa cellule, emportant avec lui ses tablettes, et là, séparé du monde entier par une divine extase, il écrivait ce qui lui était inspiré dans ce mystérieux commerce avec le saint évêque. Quand il revenait de ce nocturne pèlerinage, il donnait quelques heures au sommeil, couché sur une natte, et n'ayant d'autre protection contre les rigueurs du ciel que ses vêtements.

Odon a composé en l'honneur de saint Martin des hymnes, des antiennes ; elles furent, comme nous l'atteste le moine Jean, l'ouvrage des derniers jours de sa vie. Il serait téméraire de supposer, contre le témoignage d'un contemporain, que ces opuscules ont été composés sur la tombe même du grand évêque. Nous croyons pouvoir néanmoins interrompre notre récit pour faire connaître les *Antiennes*. C'est une œuvre vraiment littéraire, que nous nous efforcerons de ne pas trop défigurer dans une traduction littérale :

Saint Martin, sachant long-temps à l'avance l'heure de son trépas, rassembla ses disciples, et leur annonça que sa fin était proche.

Voilà que tout-à-coup son corps s'affaiblit : alors, on entend

les pleurs, les sanglots des disciples, et la voix de ceux qui gémissaient et qui priaient ainsi tous ensemble :

« Pasteur, n'abandonne pas tes brebis ! »

« Nous savons bien, ô Père, que tu es impatient de monter auprès du Christ. Mais la récompense céleste t'est assurée : Père, aie donc pitié de tes enfants que tu délaisses. »

— « Seigneur, n'ai-je donc pas jusqu'à ce jour assez combattu? Oui, je servirai sous ton drapeau tant que tu le commanderas; mais, si tu veux épargner ma vieillesse, tu me rendras plein de joie, et toi-même tu veilleras sur ces enfants pour lesquels je crains. »

Et il contraignait ses membres affaissés par la fièvre à faire le service de son âme, et, étendu sur son lit, ce noble cilice, ne daignant pas même contempler la terre, il soupirait de tout son être après le ciel.

— « Laissez-moi, disait-il, voir le ciel, afin que mon âme s'élève vers le Seigneur : l'ennemi ne trouvera rien en moi, et je serai reçu dans le sein d'Abraham. »

Or, au milieu de la nuit consacrée au Seigneur, il quitta la terre. Les habitants du ciel vinrent bientôt à sa rencontre ; des voix furent entendues dans les hauteurs de l'espace : et, plus transparent que le verre, plus blanc que le lait, le saint homme parut bien, même sous son enveloppe charnelle, la perle des ministres du Seigneur.

Ceux qui étaient présents furent témoins de sa glorieuse béatification ; car sa chair, qui avait toujours été couverte de cendres, resplendit tellement, qu'au sein même de la mort elle donnait en quelque sorte le spectacle d'une éclatante résurrection.

Présente est la foule des moines et des vierges. Ceux-là surtout le pleurent même dans sa gloire : ils comprendraient qu'il serait plus opportun de se réjouir, si leur vive douleur écoutait la raison.

Qu'on ne dise pas que ce sont-là des funérailles : non, c'est un triomphe ; car, même après son trépas, le pasteur menait encore la troupe de ses fidèles disciples, qui, sous sa conduite, avaient vaincu le monde ; et, suivant son corps jusqu'à la tombe, ils chantaient et pleuraient..... »

Nous ne savons si notre traduction fort imparfaite permettra d'apprécier la tournure poétique de cette pieuse ballade; mais, à notre sens, elle est préférable à bien des antiennes qui ont obtenu un grand succès dans la dernière époque de la littérature ecclésiastique. Nalgod et Udalric, écrivains du XII[e] siècle, nous témoignent que de leur temps on la chantait encore dans presque toutes les églises (1). Les auteurs de la *Bibliothèque de Cluny*, qui nous ont conservé ces antiennes, nous laissent ignorer quelle en était la mesure (2).

Après quelques mois passés dans sa retraite, Odon fit un voyage à Paris, où il étudia les arts libéraux sous la discipline de Rémi d'Auxerre. Il s'appliqua surtout à la musique, dans laquelle Sigebert nous apprend qu'il eut des connaissances fort étendues. Mais il ne tarda pas à revenir au couvent de Saint-Martin; c'est vers cette époque qu'il entreprit, à la prière de ses collègues, un *Abrégé des Morales* de saint Grégoire sur le livre de Job (3). Il partageait son

(1) « Fere per omnem ecclesiam celebri tripudio frequentantur. » Nalgodus, apud Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, sec. v, p. 197, n. 46 — *Histoire littéraire* de France, t. vi, p. 235.

(2) Nous ne devons pas omettre de mentionner une hymne d'Odon sur saint Martin, qui se lit dans la même *Bibliothèque*, et qui ne nous semble pas aussi recommandable que les antiennes.

Le moine Jean attribue à Odon trois hymnes en l'honneur de saint Martin et douze antiennes. Nous n'en avons traduit que dix, les deux dernières nous ayant paru moins notables que les autres.

Nous ne lisons, dans la *Bibliothèque de Cluny*, qu'une hymne en l'honneur de saint Martin. Mabillon en a publié une autre dans ses *Annales ordinis S. Bened.*, t. iii, App. p. 712; cette hymne se compose de neuf strophes de quatre vers.

(3) Cet abrégé fut édité en 1617, par les soins de dom Marrier. Nous lisons dans l'*Hist. litt.* t. vi, p. 235 :

« Dom Martin Marrier n'avoit aucune connaissance de cet

temps entre les travaux théologiques, la direction de l'école et les fonctions de grand-chantre.

Cependant le train de vie un peu séculier des chanoines de Saint-Martin, offensait depuis long-temps notre saint homme. Il résolut de chercher une retraite plus solitaire, et celle qu'il choisit fut le monastère de la Baume, en Bourgogne : il s'y rendit, emportant avec lui, pour occuper utilement ses loisirs monastiques, cent volumes, trésor considérable au X[e] siècle (1). Le bienheureux Bernon gouvernait alors le monastère de la Baume : il accueillit Odon avec la joie la plus vive, et, après lui avoir confié l'école du cloître, il l'éleva, malgré lui, au sacerdoce. Quand, après la nuit qui suivit le jour de son ordination, Odon s'éveilla, et vit autour de son cou l'étole qui y avait été placée par l'évêque, il se prit à pleurer, comme s'il lui fût arrivé quelque malheur, et pendant long-temps il n'osa mettre le pied hors du cloître. L'abbé Bernon pensa que, pour corriger cette excessive modestie, il ferait bien de l'envoyer en visite chez l'évêque qui l'avait ordonné. Dans une conférence qu'il eut avec ce prélat, Odon lui commenta de vive voix une des lamentations de Jérémie, et disserta fort éloquemment sur la dignité du sacerdoce et sur l'état de l'église. Ces pieuses re-

Abrégé, lorsqu'il publia, avec Duchesne, la Bibliothèque de Cluny. L'ayant trouvé dans un ancien manuscrit, il le fit imprimer à Paris, chez Nivelle, l'an 1617, en un volume in-8°. Depuis cette édition, l'Abrégé est passé dans la *Biblioth. des Pères*. Il se trouve au tome xvii de l'édition de Lyon, p. [illegible].

(1) On peut apprécier la richesse d'une telle collection à cette époque, quand on lit ce que l'abbé Lebeuf rapporte de la rareté des livres au XI[e] siècle. Ce critique ne paroît pas d'ailleurs avoir connu la bibliothèque d'Odon. — *Dissertation sur l'état des sciences en France*, [illegible] *Dissertations* de l'abbé Lebeuf.

montrances plurent à l'évêque, et il le pria de les rédiger; ce qu'il fit.

Cet écrit a été imprimé dans la *Bibliothèque de Cluny*, sous le titre de *Collationum* (*Conférences*). Il est divisé en trois livres. Dans quelques manuscrits le titre de ces livres est *Occupatio*, au témoignage de Possevin, des auteurs de la *Bibliothèque de Cluny* et de Mabillon. Quelques modernes, suivant l'*Histoire littéraire*, lui donnent encore celui de *Traité du Sacerdoce* (1). Nous n'analysons pas ce traité, qui est fort long et fort diffus. Odon l'a entrepris, par déférence pour la volonté d'un évêque, mais il a eu pour but, en le composant, la réforme des mœurs du clergé régulier. Il ne faut pas y chercher des thèses dogmatiques; il n'y est parlé que de morale. Sur ce point, Odon n'a pas épargné les remontrances à ses collègues, et nous voulons croire qu'il gourmande leur dérèglement avec plus de zèle que de vérité. On a remarqué plus d'une fois l'étrange liberté de langage des plus chastes moralistes: on ne trouvera peut-être pas un plus notable exemple de cette liberté que dans le second livre des *Conférences* d'Odon; malgré le privilége attribué à la langue latine, nous n'oserions reproduire, dans leur naïveté

(1) Voici le texte de l'*Histoire littéraire* : « Dans les manuscrits d'Angleterre, il porte encore d'autres titres que ceux qu'on a déjà marqués. Tantôt il est intitulé, *De virtutibus vitiisque animæ* ; d'autres fois, *De perversitate pravorum.* » Ailleurs, on le trouve encore ainsi désigné : *De hujus vitæ qualitate*, *De institutione divina*, *De contemptu mundi*. Un manuscrit, qui n'avait pas sans doute été consulté par ces auteurs, car ils ne le citent pas, et qui se trouve probablement encore aujourd'hui à la Bibliothèque du monastère de Saint-Bernard à Alcobaza (Portugal), porte aussi le titre de *Collationes*, qui nous paraît préférable à tout autre. — Voir le *Catalogus librorum manuscript.* a Gust. Hænel.

deshonnête, quelques périodes oratoires et quelques historiettes dont le second livre est le commentaire. Si la distribution de l'ouvrage n'est pas irréprochable, nous avons à louer, pour le détail, la correction du style, et surtout la propriété, la vigueur de l'expression latine; qualité rare chez les écrivains du Xe siècle.

Peu de temps après l'entrée d'Odon au monastère de la Baume, l'abbé Bernon, atteint d'une maladie incurable et sentant sa fin approcher, abdiqua, et ses moines lui désignèrent pour successeur le nouveau frère que le Seigneur leur avait envoyé. Cependant, après la mort de Bernon, son héritage fut partagé; parmi les monastères qui dépendaient du prieuré de la Baume, Odon eut en charge ceux de Cluny près Mâcon, de Massai et de Deols en Berri. Il alla résider à Cluny, dont il fut le second abbé. Cette abbaye avait été nouvellement fondée par Guillaume, comte d'Auvergne; Bernon y avait introduit les premiers frères.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la discipline rigoureuse qu'Odon mit en vigueur dans ce monastère; nous ne pouvons omettre, cependant, que Cluny devint par ses soins la plus célèbre école de toute la Gaule: il y créa cette observance régulière qui a été suivie par tant d'autres abbayes de fondation plus ancienne ou plus récente, dont Cluny devint en quelque sorte la métropole (1). Le nom du réformateur fut bientôt si illustre, que l'on vit même des évêques

(1) Mabillon parle fort au long de ces réformes, dans son *Elogium S. Odonis*; *Acta*, sec. V, p. 129-139. — Baillet, *Vies des Saints*, 28 nov.

quitter leurs siéges pour venir se ranger sous sa discipline.

C'est à Cluny, telle est du moins l'opinion des auteurs de l'*Histoire littéraire*, qu'Odon écrivit l'histoire de la conversion et des miracles de saint Gérald, ou Gérauld, comte d'Aurillac, que Dom Marrier et Duchesne ont publiée dans leur recueil, sous le titre de : *De vita sancti Geraldi*, *Auriliacensis comitis libri quatuor* (1). Le premier livre concerne la vie militaire du preux chevalier, défenseur du faible, charitable envers les pauvres, vainqueur dans toutes ses entreprises, agréable au Seigneur dans tous ses actes. Le second est consacré au récit de ses miracles. Dans le troisième, Odon raconte le détail de sa mort : dans le quatrième, les prodiges opérés par son intercession ; si l'on peut ainsi parler, ses œuvres posthumes. Nous avons encore à remarquer, dans cet écrit, combien l'étude des écrivains de l'antiquité avait été profitable au docte abbé de Cluny.

Dans les divers lieux où notre saint docteur était

(1) « Les derniers éditeurs de Surius l'ont ajouté à son recueil, au dix-huitième de novembre, jour de la mort de saint Gérauld. Dom Mabillon n'a pas jugé à propos de la réimprimer... Il semble néanmoins qu'il ne devoit pas omettre les deux derniers chapitres de cette même vie, qui manquent dans l'édition de dom Marrier, et qui se lisent dans un manuscrit de Cîteaux. — Il y a deux traductions françaises de la vie de saint Gérauld par saint Odon. La plus ancienne, qui n'a jamais été imprimée, fut faite par ordre de Philippe, duc de Bourgogne, et comte de Flandre. Elle se trouve dans deux manuscrits ; l'un autrefois de la Bibliothèque Colbertine, aujourd'hui de celle du roi, sous le nombre 1904 ; l'autre, qui ayant appartenu à Christine, reine de Suède, est maintenant à la Bibliothèque du Vatican et cotté 787. L'autre traduction est due au travail de M. Compoing, curé de Savenes au diocèse de Toulouse, et a été imprimée *in*-8°, à Aurillac, chés Vialane en 1715. » *Histoire littéraire de France*, t. VI, p. 240.

appelé pour la réforme des monastères, on l'invitait à parler aux fidèles qui étaient avides de l'entendre. Sigebert fait le plus grand éloge de ses sermons et de l'art avec lequel il savait les réciter (1); suivant Trithème, il n'eut pas d'égal dans les homélies, « declamator homiliarum præcipuus (2). » De ces sermons, il ne nous en reste que quatre : trois imprimés dans la *Bibliothèque de Cluny* et dans celle des Pères, et, le quatrième, dans les *Anecdotes* de Dom Martenne.

Les auteurs de la *Bibliothèque de Cluny* publient, il est vrai, quatre sermons qu'ils attribuent à Odon. Mais il faut en retrancher un, le premier, qui ne lui appartient pas (3).

(1) Sigebertus, *de Illust. Eccl. Script.*

(2) Trithemius, *de Script. Eccl.*

(3) Ce premier sermon a pour titre *In cathedra sancti Petri.* Dom Marrier et Duchesne nous apprennent, dans la préface des notes qui forment l'appendice de leur *Bibliothèque* (page 6), qu'ils en ont trouvé le manuscrit dans l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Ce sermon n'est pas de l'abbé de Cluny, mais du pape saint Léon. Il est d'autant plus singulier que les doctes auteurs de l'*Histoire littéraire de France* n'aient pas signalé cette grave méprise qu'ils ont fait sur ce sermon l'observation suivante : « L'auteur avait lu avec fruit ce que les anciens Pères, nommément saint Augustin et saint Léon, disent sur les paroles de l'Evangile qui regardent les prérogatives de ce prince des apôtres. »

On le trouvera dans les œuvres de saint Léon, éditées par Paschase Quesnel, page 52, sermo 3, *In anniversario die ejusdem assumptionis*. Il y a cependant, dans le sermon publié par Dom Marrier et Duchesne, trois phrases qui n'appartiennent pas à cette homélie de saint Léon. Mais de ces trois phrases, la plus longue se lit dans une autre homélie du même pape *In natali apost. Petri et Pauli*, et il est à croire que de plus curieuses recherches feraient découvrir les deux autres en quelque autre endroit des œuvres de saint Léon. Théophile Raynaud, dans ses *Erotemata de malis ac bonis libris*, avait averti le public de l'erreur commise par les éditeurs de la *Bibliothèque de Cluny* (Partitio I. Erot. 10); cette observation avait été depuis consignée dans le *Catalogus Pseudonymorum* Vincentii Placcii : nous ne savons comment elle a pu échapper aux auteurs de l'*Histoire littéraire de France*.

Le second sermon publié par la *Bibliothèque de Cluny*, est en l'honneur de sainte Marie-Madeleine. Odon confond Marie de Béthanie et Marie-Madeleine (1). Ce sermon avait été publié dans la *Bibliothèque de Fleuri*, avant de l'être dans celle de Cluny. Il se trouve aussi dans la *Bibliothèque des Pères* et dans la continuation de Bollandus, au 22 juillet. — Le sermon sur saint Benoît, *De sancto Benedicto abbate*, prononcé à Fleuri le jour même de la translation de ce saint, n'est pas plus que les précédents digne de l'auteur des *Conférences*. La latinité en est vulgaire. Ce sermon a été aussi extrait, par Dom Marrier et Duchesne, de la *Bibliothèque de Fleuri*. Mabillon l'a publié de nouveau. — Le dernier des sermons édités par les auteurs de la *Bibliothèque de Cluny* a pour titre : *De Combustione Ecclesiæ beati Martini*. Cet incendie eut lieu en 904 : il fut l'ouvrage des Normands. Odon parle avec beaucoup d'emphase des magnificences du monument qui fut dévasté par les flammes. Ce sermon, qui ne paraît pas avoir été fait pour être prononcé en chaire, est d'un meilleur style que les deux autres.

L'homélie publiée dans les *Anecdotes* de dom Martenne (2), est une exhortation morale fort courte, et d'un médiocre intérêt.

(1) Cette confusion existe aussi dans une hymne rimée d'Odon sur sainte Madeleine, qu'on peut lire dans la *Bibliothèque de Cluny*.

Cette hymne est précédée par quelques vers sur le Sacrement de l'autel, attribués aussi à Odon, qui sont d'une incontestable faiblesse.

(2) T. v. p. 617-620.

Les travaux littéraires de l'abbé de Cluny, et le succès de sa réforme lui méritèrent la considération des papes, qui l'appelèrent à Rome trois ou quatre fois, le suppliant de venir remplir l'office de médiateur dans leurs querelles avec les princes d'Italie.

Les fatigues de son dernier voyage abrégèrent sa vieillesse. Atteint à Rome d'une fièvre violente, il pria le Seigneur de lui permettre de visiter une dernière fois le tombeau de saint Martin. Il revint donc en France et fut reçu dans l'abbaye de Saint-Julien de Tours, qui avait récemment adopté la règle de Cluny. La fête de saint Martin, son patron, était proche : il eut la douce consolation d'assister à l'office de la nuit, dans l'église consacrée à la mémoire de cet illustre confesseur, et, quelques jours après, il trépassa, regrettant bien peu la vie, s'il est vrai que telles furent ses dernières paroles :

Mors mihi quando datur, requies non pœna paratur;
Mors igitur requies, vivere pœna mihi (1).

Son corps fut déposé par Théotolon, archevêque de Tours, dans la crypte de saint Julien, au côté droit de l'autel. Le moine Jean ne marque point l'année de sa mort, et plusieurs chroniqueurs se contredisent sur ce point. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* pensent qu'il faut croire Flodoard, et adoptent, sur la foi de cet historien, l'année 942 : c'est aussi la date que nous donne la chronique de Dol. Le nom de

(1) *Chronicon Turonense.* In testimoniis veterum de Odone *Biblioth. Cluniac.* p. 60.

l'abbé Odon fut bientôt inscrit dans la plupart des Martyrologes : l'honneur d'un culte spécial lui fut accordé dans le monastère de Cluny, aussitôt après que la mort l'eut ravi du milieu de ses frères (1).

Il nous reste à parler de quelques ouvrages d'Odon qui n'ont pas été imprimés, et dont nous ne savons pas bien si les manuscrits existent encore. L'abbaye de Cluny et les Carmes déchaussés de Paris possédaient un poème manuscrit, en quatre chants, sous le titre d'*Occupations*, dont on faisait honneur à notre abbé de Cluny. C'est probablement cet ouvrage qui a été confondu par quelques bibliographes avec les *Conférences* (2).

Sainte-Palaye et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* lui attribuent un traité en forme de dialogue sur la Musique, coté dans la Bibliothèque du Vatican sous le numéro 1995 (3), et Odon nous dit lui-même, dans son Abrégé des Morales de saint Grégoire, qu'avant de travailler à cet ouvrage il avait écrit déjà un commentaire sur le livre des Rois (4).

Nous apprenons du moine Jean, qu'Odon avait fait un récit de la translation du corps de saint Benoît à l'abbaye de Fleuri. Le même historien raconte qu'à

(1) Mabillon *Acta*, sæc. v. p. 143.!

(2) Mabillon. Elogium Odonis, in *Actis*. — *Hist litt de la France*, tome VI.

(3) Suivant l'abbé Lebeuf, il existe, d'un abbé Guy, de Cîteaux, un manuscrit sur les règles du chant, dans lequel l'ouvrage d'Odon sur la Musique est cité. C'est un témoignage qu'ont omis les auteurs de l'*Histoire littéraire*.—*Dissertations* de l'abbé Lebeuf, tome II, p. 114.

(4) Odonis Moral. pr. p. 316. 2.

la prière de Beaudoin, abbé de Saint-Paul, à Rome, Odon corrigea et annota un manuscrit des Dialogues sur la vie de saint Martin, attribués à Gallus et à Posthumien.

Dans les *Anecdotes* de Bernard Pez (1), il est fait mention d'une homélie d'Odon de Cluny, sur ces paroles de l'évangile de saint Jean : *Stabat juxta crucem*. Nous croyons, avec les auteurs de la *Bibliothèque littéraire de la France*, que les quatre sermons dont nous avons parlé ne sont qu'une très-faible partie des opuscules parénétiques de notre docteur, et qu'il y en a eu beaucoup d'égarés. Dès le XVe siècle, Trithème ne les connaissait déjà plus que par la tradition (2).

Il faut, du reste, ne pas avoir une grande confiance dans les divers catalogues des œuvres de notre saint docteur, publiés par les bibliographes les plus accrédités. Il y eut, durant le moyen-âge, un très-grand nombre de moines qui portèrent le même nom que lui, et dont les œuvres ont pu lui être attribuées : dans l'intervalle de deux à trois siècles, l'abbaye de Cluny compta cinq ou six abbés ou prieurs qui, en divers endroits des *Annales* et des *Actes* de l'ordre de saint Benoît, ne sont pas désignés autrement que par cette appellation commune : *Odo Cluniacensis*. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont corrigé quelques erreurs auxquelles a donné lieu cette identité de nom :

(1) Tome v, part. 3 p. 322.

(2) « Sermones et homilias plures et elegantes composuisse dicitur. » Trithemius, *De viris illust.* Ord. sancti Benedicti, lib. II c. 53.

mais il est à craindre qu'ils ne les aient pas toutes signalées (1).

(1) Voici suivant l'*Histoire littéraire de la France*, la liste des écrits attribués faussement à saint Odon, abbé de Cluny :

1° *Histoire de la translation du corps de saint Martin en Bourgogne*, publiée dans la Bibliothèque des Pères, dans celle de Cluny, et dans plusieurs autres recueils. Le titre sous lequel elle se trouve dans la *Bibliothèque de Cluny* est : *De reversione beati Martini a Burgundia tractatus*. L'opinion que ce traité est l'ouvrage d'un imposteur a été, pour la première fois, émise par l'auteur des *Dissertations sur la mouvance de la Bretagne*.

2° Le traité *Quod beatus Martinus par dicitur apostolis*, qui se trouve dans la *Bibliothèque de Cluny*, à la suite du précédent, a été restitué par Dom Martenne à Adam, abbé de Perseigne.

3° Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque française*, attribue à notre Odon une Chronique manuscrite : *Chronicon ab exordio mundi ad annum Christi* 937. Le véritable auteur de cette chronique est Thomas de Loches.

4° La vie de saint Mari ou Marius, attribuée à saint Odon par Jacques Branche, dans ses *Vies des Saints d'Auvergne*, et publiée par les Bollandistes (8 juin), ne paraît pas non plus être de cet auteur.

5° Un sermon sur l'*Assomption de la Vierge*, qui se trouve dans l'appendice de la grande édition de saint Augustin, a été attribué à Fulbert et à Odon.

6° Le P. Lelong (*Bibliothèque sacrée*) a mis parmi les œuvres d'Odon un *Commentaire sur Jérémie*, qui n'existe pas. Ce sont, sous un autre titre, les trois livres des *Conférences*.

7° Enfin, suivant l'*Histoire littéraire de la France*, la *Vie de saint Maur*, écrite par Odon, abbé des Fossés, et une *Exposition du Canon de la Messe*, qui est l'ouvrage d'un autre Odon, évêque de Cambrai, ont été inscrits à tort par divers auteurs au catalogue des œuvres de saint Odon.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, pensent qu'il faut considérer, comme étant de notre abbé de Cluny, une *Vie de saint Grégoire*, qui se trouve dans l'édition des œuvres de ce saint, publiée par Dom Ruinart ; mais le P. Lelong (*Bibliothèque française*), dit positivement : « Il n'en est pas l'auteur. » Les motifs invoqués à l'appui de l'une et de l'autre opinion nous paraissant peu concluants, nous laisserons le problème irrésolu.

BESNIER (JULIEN).

JULIEN BESNIER, né au Mans, 22 janvier 1594, prit l'habit de carme déchaussé dans le couvent de Paris, le 14 septembre 1613 : après une année révolue, son noviciat achevé, il fit profession sous le nom de *Julien* ou *Julian de la Croix*. Le premier emploi qui lui fut confié fut l'enseignement des écoliers; il eut ensuite sous sa discipline les profès admis au second noviciat; il fut enfin élevé à la charge de maître des novices, qu'il exerça pendant seize années. Il mourut le 19 décembre 1662, au couvent de Paris. L'auteur des *Annales des Carmes Deschaussez*, Louis de Sainte-Thérèse, parle du R. P. Julien de la Croix dans les termes les plus honorables, mais les choses qu'il raconte de sa vie le recommandent beaucoup moins. Nous devons dire, pour expliquer cette apparente contradiction, que le père Louis de Sainte-Thérèse a compromis toutes les notabilités de son ordre par les notices biographiques où il a prétendu célébrer dignement leurs vertus et leurs mérites : porté par la tournure mystique de son esprit à ne recueillir sur leur compte que des anecdotes frivoles, il les a en outre rédigées dans un style à nul autre pareil ; quant aux faits graves, aux détails vraiment édifiants, ou du moins dignes d'intérêt, il les a complétement négligés. De toute la notice qu'il a consacrée à Julien Besnier, voici le passage le moins burlesque : — « On ne peut expliquer la joye et satisfaction qu'il témoignoit, lorsqu'il se vit accablé d'un rhumatisme qui le conduisit à la mort. Comme il commença par les dou-

leurs d'un bras et d'une espaule, sentant des douleurs aiguës en ces parties, il disoit : « J'espère qu'après que » Dieu aura bien tourmenté ce bras et cette espaule, il » fera le mesme en toutes les autres parties de mon » corps... » Il demeura deux mois dans ces grandes douleurs. Quand on le fit descendre à l'infirmerie pour y estre soulagé selon l'exigence de son mal, comme il vit qu'on se préparoit à luy donner du soulagement contre la coustume des pénitences qu'il avoit pratiquées pendant sa vie, il se prit à pleurer et dire à l'infirmier : « Mon enfant, faut-il traiter un misérable » chien à la façon des enfans ? » Ses pleurs continuèrent jusques à ce que l'infirmier luy eut repliqué qu'il ne luy donneroit rien que ce que l'obéissance luy auroit prescript. Une demi-heure devant sa mort, sentant sa nature qui défailloit, il demanda une petite goutte de vin : ayant dit cette parole par surprise, il se retracta aussi-tost, demanda pardon au frère du mauvais exemple qu'il luy avoit donné en ce rencontre, et luy dit : « Laissez-moy me mortifier jusques à la » mort ! » (1).

Il est à croire que, dans la vie du père Julien de la Croix, il y eut quelques circonstances plus intéressantes, et qu'il prononça, comme maître des novices, quelques discours plus dignes de remarque : cependant on suspecterait à tort la sincérité de l'historien ; tous les détails de ce récit nous paraissent vrais. La règle des Carmes déchaussés leur commandait les mortifications les plus acerbes, et le père Julien de la Croix

(1) Annales des Carmes Deschaussez, par L. de Sainte-Thérèse, p. 741.

a passé, dans le couvent de Paris, pour un des rigides observateurs de sa règle. On a de lui un *Formulaire de pratiques journalières*, rédigé pour l'instruction des novices, qui contient les plus sévères et les plus étranges prescriptions : il leur interdit, entre autres choses, d'avoir une épingle, une plume et même une demi-feuille de papier dans leur cellule, et de se *roigner les ongles* sans l'autorisation du supérieur : rien, d'autre part, n'est plus curieux que le détail des pénitences qu'il leur impose ; il semble impossible que jamais Carme déchaussé ait été plus expert que Julien de la Croix dans la théorie et dans la pratique de la discipline. Il avait eu pour maître, durant son année de noviciat, le vénérable père Alexandre de Saint-François, neveu du Pape Léon XI, qui s'est acquis un grand renom dans ces pieux exercices.

Le *Formulaire* de Julien de Saint-François a été imprimé dans les *Annales des Carmes Deschaussez* (1).

LE BRETON (LOUIS ET JEAN).

Il y a quelque incertitude, comme nous l'avons dit, sur le pays natal de Nicolas Coëffeteau. Si l'opinion des historiens qui le font naître à Saint-Calais est la plus accréditée, il eut une sœur qui habita Château-du-Loir. Celle-ci était femme d'un sieur Le Breton, et lui donna deux fils, Louis et Jean Le Breton, qui prirent l'un et l'autre l'habit de saint Dominique.

(1) Page 742.

LOUIS LE BRETON, qui était l'aîné, fit profession à Paris, dans la maison de la rue Saint-Honoré, le 20 avril 1638. Il dut à ses mérites personnels, et aussi, comme il est probable, à la recommandation de son oncle, un rapide avancement. Élu, en 1653, vicaire-général de la congrégation de Saint-Louis, il assista en cette qualité au chapitre général qui se tint à Rome en 1656. Au mois d'août de l'année 1666, il fut nommé prieur du couvent de la rue Saint-Honoré. Nous apprenons, en outre, que le pape le donna pour confesseur à Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme. Echard, à qui nous empruntons tous ces détails sur Louis Le Breton, fait un grand éloge de sa piété, de l'austérité de ses mœurs, et de son zèle pour l'instruction des novices. Il mourut, en son prieuré, le 15 avril 1694, âgé de soixante-dix-huit ans environ.

Il a écrit plusieurs traités ascétiques qui sont demeurés manuscrits entre les mains de ses confrères. Echard cite des *Notes marginales* sur les Psaumes et sur tout le Nouveau-Testament. Quelques-unes de ces Notes furent publiés à Paris, en 1671, in-24, sans nom d'auteur. On avait encore de lui, au couvent de la rue Saint-Honoré, des *Pensées chrétiennes pour chaque jour du mois* (1).

JEAN LE BRETON vint s'unir en religion à son frère Louis, au couvent de Paris, le 27 décembre 1651. Il était alors âgé de vingt ans. Il mourut au même lieu, le 14 décembre 1684. On ne dit pas qu'il ait rempli quelque charge dans l'institut de Saint-Dominique. Il traduisit du latin en français plusieurs livres ascétiques.

(1) Echardus, *Scriptores ordinis Prædic.*, t. II, p. 737.

Une de ces traductions a été publiée : *La Montre de l'ange Gardien*, traduction nouvelle du latin du R. P. Drexelius de la compagnie de Jésus ; Paris, J. Henault, 1669, in-12 (1).

HALLIER (JACQUES).

A l'occasion de JACQUES HALLIER, quelque difficulté se présente dans la généalogie des Coëffeteau et des Le Breton. En effet, nous ne nous expliquons pas bien comment Echard fait naître les deux Le Breton d'une sœur de Nicolas Coëffeteau, après avoir donné à Jacques Hallier la même origine. Nous connaissons deux frères du nom de Coëffeteau : Nicolas, évêque de Marseille, dont il a été parlé précédemment, et Guillaume, prêtre séculier. Eurent-ils deux sœurs, dont l'une fut la mère des Le Breton et l'autre celle de Jacques Hallier? ou bien encore, la même eut-elle ces trois fils d'un double mariage? Echard ne répond pas à ces questions.

Jacques Hallier, né à Château-du-Loir, comme les Le Breton, paraît avoir été leur aîné, car il les précéda l'un et l'autre dans le couvent de la rue Saint-Honoré : il y fit sa profession le 6 juillet 1632, et y mourut le 11 décembre 1683.

En 1644, Jacques Hallier publia : *Aduis salutaires aux pécheurs*, pour les induire à vivre en bons chré-

(1) Id., ibid., t. II, p. 702.

tiens, tirez du latin de Louis Carbo; Paris, J. Dorange, in-18. Cette traduction n'était qu'un abrégé. Elle parut complète sous cet autre titre : l'*Homme juste*, où l'on void par cent chapitres l'heureux état des gens de bien, etc., etc. Composé premièrement en latin par Louis Carbo, et puis traduit en nostre langue par le R. P. Jacques Hallier ; Paris, Séb. Cramoisy, 1667, in-8° (1).

LEROY (TOUSSAINT).

TOUSSAINT LEROY, chanoine du Mans, « sorti d'une bonne et ancienne famille de cette ville, » au témoignage de l'abbé de la Crochardière (2), est auteur d'un volume de *Noëls*, imprimé au Mans, chez Jérôme Olivier en 1605 (3). Ces Noëls eurent un grand succès : au temps de l'abbé de la Crochardière, c'est-à-dire dans le siècle dernier, on les chantait « par toute la France. » On s'explique mal aujourd'hui un engoûment aussi universel pour de vulgaires chansonnettes, qui n'ont pas même le mérite de la naïveté. Nous avons parcouru avec quelque soin le recueil de Toussaint Leroy, et nous y avons découvert trois ou quatre pièces assez heureusement tournées; le reste nous a semblé fort médiocre. Comme elles sont toutes notées, il est possible que l'on ait

(1) Echardus, *Script ord. Prædic*, t. II, p. 699.

(2) MS. de la Biblioth. du Mans.

(3) Il y en a une autre édition, du même imprimeur, 1664, in-8°.

plus estimé le chant que les paroles : mais ces airs, ces refrains aux cadences languissantes, que nous entendons encore psalmodier annuellement par cette cohorte de jeune mendiants qui vient errer dans nos villes aux approches de Noël, rien ne nous engage à croire qu'ils soient de l'invention de Toussaint Leroy.

Nous voulons cependant faire connaître, par quelques citations, la manière de notre poète. Voici une *Gayeté Bergerique*, que nous estimons une des plus remarquables de son recueil :

Quand Gabriel prit la volée
Sur les plaines de Galilée,
Pour dire que Dieu était né,
L'air bruioit telle mélodie,
Que jamais si douce armonie,
Sur flajolet ne fut sonné.

Mile et mile légions d'anges
Nous sonnoient dis mile mélanges ;
Jamais je n'ouïs chans si beaus :
Mon cœur étoit rempli de joye,
Si fort, que plus je ne songeoye
A mener paistre mes troupeaus.

Quand je revins en la prairie,
Mesmes je vy ma bergerie
Toute ravie d'écouter :
Mes moutons couchés sur l'herbette
Entendoient à la chansonnette
Sans daigner de l'herbe goûter...

Entr'autres j'oüy la nouvelle
Qu'en Bethléem une pucelle
Etoit en couche d'un enfant.
Quand j'entendy ce haut mistère,

Je n'avois point ma peine chère ,
Dieu sait comment j'allois sautant !

Déchiquetant mile gambades ,
Je m'en vins donner des aubades
A l'huis de tous mes compagnons.
Sus ! l'œil au bois ! qu'on se réveille !
Il n'est plus temps que l'on sommeille !
Dormez-vous encore, garsons ?

Sus bout ! sus bout, gaye brigade !
Venez danser à mon aubade.
N'entendez-vous pas mon tambour ?
C'est trop foulé la chenevière ,
Déroulez un peu la paupière ,
Réveillez-vous , car il est jour !

Robin tout le premier s'éveille ;
Secouant le bout de l'oreille ,
Me vint répondre en son lourdaut :
— Qui es-tu, qui me rons la teste ?
Panse-tu qu'il soit demain feste ,
Que tu carillonnes si haut ?

— Viens-ça , viens, Robin, je t'apelle ,
Pour te raconter la nouvelle ,
La meilleure qu'on puisse oüir :
C'est que le désiré messie
Vient de naître dans Béthanie.
Ne veus-tu pas t'en réjoüir ?

Robin adonc de sa flajole ,
Et moy bouffant en ma pibole ,
Gringolâmes une chanson.
Tous les pasteurs et pastourettes
Sortirent de leurs maizonnettes
Et vinrent tous danser au son.

Qui voit cette bande griante,
Qui danse, qui saute et qui chante,
Il pense voir des étourneaux... etc., etc.

Il y a certes de l'entrain dans ces couplets! Ils sont « mal rimés, » comme l'avoue l'auteur sans trop de modestie, mais le tour en est gai. Toussaint Leroy s'excuse d'ailleurs d'avoir osé, lui chanoine, éditer ce travestissement badin des plus graves récits des Evangiles; il l'a fait, dit-il, pour l'agrément du « chatoüilleux populaire. » Après un noël, nous citerons un cantique en l'honneur de Marie :

Pucelette, tu effaces
D'une excessive beauté
Toutes les plus belles faces
Et les plus célestes grâces
Qu'entoure le ciel voûté.

Pourtant que tu sois noirette,
Pour la force du soleil,
Jamais nouvelle fleurette
N'écloüit plus vermeillette
Que tu as le teint vermeil.

Ta flottante chevelure
Aux soupirs zéphiriens,
Te donne telle parure
Que le troupeau qui pâture
Aux monts Galaadiens.

Sur ta joüe un peu pourprine,
S'épand, de chaque côté,
La liqueur écarlatine
D'une grenade sucrine;
Le comble de ta beauté.

Ces deus voûtes ébénines,
Ces petits yeux colombins,
Ces deus lèvres coralines,
Ces deus rangs de perles fines
Te sont ornements divins.

Ta bouche mignardelette
Donne si suave odeur,
Que la rose nouvellette,
Ou de mars la violette
Ne le donnent pas meilleur...

De ta mole levrelette
On voit distiller le miel,
Si doux, que la blonde avette
Par la montagne d'Hymette
Onques n'en forma de tel.

Comme la lune argentine
Parmi l'étoileuse nuit,
Belle et dispose, chemine
Par la voûte cristalline;
Ainsi ta beauté reluit....

Si cette description précieuse des charmes de Marie flatte peu notre goût, elle a dû plaire aux contemporains de Toussaint Leroy. Nous avons cité ce cantique, pour montrer que notre chanoine connaissait les procédés de l'école de Ronsard, et qu'il n'en usait pas plus mal que beaucoup d'autres. Il est du reste à croire que si nous possédions toutes ses œuvres poétiques, nous parlerions de lui plus avantageusement. La Croix du Maine nous apprend qu'outre ses Noëls « il a escrit plusieurs autres poésies; » mais elles n'ont pas été imprimées.

11

COURTECUISSE (JEAN DE) ET LA PORTE (RAOUL DE).

JEAN DE COURTECUISSE ou de COURBECUISSE, que les annalistes latins du XVIe siècle appellent soit *Joannes de Brevicoxa*, soit *Joannes de Curta-Coxa*, soit *Joannes a Cortohosa* (1), mérite une des places les plus honorables dans le catalogue des écrivains du Maine. Il importe d'abord d'établir son pays natal. La Normandie le réclame, et ses prétentions sont appuyées par Monstrelet (2), ainsi que par du Boulay, dans plusieurs passages de son *Histoire de l'Université* (3). Mais elles sont combattues par des autorités non moins considérables : par Ellies du Pin, qui édita le seul traité de Jean de Courtecuisse que nous ayons entre les mains, par Oudin, par de Launoy, par les frères Sainte-Marthe, qui s'accordent à le faire naître dans le Maine, *in agro Cenomanensi*.

Nous allons résoudre cette difficulté, en donnant raison aux uns et aux autres. En effet, voici dans quels termes le docte de Launoy s'efforce d'établir que le Maine est la véritable patrie de Jean de Courtecuisse : « Habuit ortum in pago nomine Halena, vel certe in altera huic contermino, ut ipsemet significat in *Actu Vesperiarum Rudolfi Portæ*, quem Halenæ natum,

(1) Jacob. Meyerus, *Ann. Flandriæ*, ad ann. 1408. Nous lisons dans de Launoy, au sujet de ce surnom : « Cortohosa forsitan belgica vel aliqua peregrina vox est, quæ nostræ gallicæ respondet. »

(2) *Chroniques*, à l'ann. 1408.

(3) *Septimum sæculum*, p. 152 et 887.

gentilem ac popularum suum appellat (1).» De Launoy a trouvé ce détail biographique dans un manuscrit de Saint-Victor ou de l'Eglise de Paris. Nous l'acceptons sur son témoignage, et nous traduisons *Halena* par *Hallaines* ou *Allaines*. Or le bourg d'Allaines appartenait, il est vrai, au diocèse du Mans; mais il était compris, pour le temporel, dans le Passais, et le doyenné du Passais faisait partie de la province de Normandie. Ainsi, l'on peut soutenir avec autant de raison que Jean de Courtecuisse était de la Normandie et qu'il était du Maine, suivant que l'on adopte la circonscription civile, ou la circonscription ecclésiastique.

Il vint, jeune encore, vers l'année 1367, faire ses études au collége de Navarre, à Paris, où il étudia successivement la grammaire, la philosophie et la théologie : en 1374, suivant du Boulay, il obtint le grade de licencié-ès-arts; en 1388, suivant de Launoy, il fut reçu docteur en théologie.

A cette époque, il n'y a qu'une question à l'ordre du jour, non seulement dans l'Université de Paris, mais dans toutes les compagnies laïques ou religieuses; on ne parle que du schisme. Et quel plus grave souci peut-on avoir, quand, tourmentée depuis dix ans par l'ambition de deux anti-papes, l'église est affligée de tous les maux qui accompagnent l'anarchie? quand, suivant l'énergique peinture que nous en fait un contemporain (1), elle est tombée dans la servitude, la pauvreté, le mépris, elle est livrée en proie à des hommes indignes et corrompus, qui dépouillent les chapelles

(1) *Regii Navarræ gymnasii hist.* Paris 3, lib. 1. c, 3.

(1) Nicolas de Clamenge.

et les monastères, qui n'épargnent ni le sacré ni le profane, et scandalisent même les chefs laïques par leurs abominables exactions? Dans ces tristes conjonctures, tous les bons esprits ont cette opinion, que le décret d'un concile général peut seul pacifier l'église. Jean de Courtecuisse partage leur avis, et il l'exprime dans un écrit remarquable, qui porte ce titre : *Tractatus de fide et ecclesia, Romano Pontifice et Concilio generali.*

Ce traité, que Jean de Courtecuisse rédigea, au témoignage de de Launoy, alors qu'il n'était encore que bachelier en théologie, a été conservé longtemps manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Victor. Quand Ellies du Pin exhuma les pièces du célèbre procès instruit, dans le XVe siècle, contre l'autorité de l'évêque de Rome, au nom des priviléges du concile général, il ne put omettre un écrit qui avait eu tant de poids dans la controverse, et il le publia dans le recueil des *OEuvres* de Gerson, avec quelques autres dissertations sur le même objet, de Pierre d'Ailly, de Jacques Almain et de Jean Major. La forme du traité de Jean de Courtecuisse est rigoureusement scolastique : l'auteur procède par propositions, par syllogismes; il aborde les questions les plus élevées de la discipline ecclésiastique avec l'esprit d'un méthodiste, et ne s'effraie pas de mutiler théoriquement les choses dont la conservation est réputée nécessaire, même par de hardis novateurs, si la conclusion rationnelle lui commande un tel sacrifice. Mais autant sa logique est impitoyable, autant quelquefois elle est puérile dans ses exigences. Jean de Courtecuisse n'aurait pas écrit dans le XIVe siècle, si notre critique ne trouvait trop souvent l'occasion de

noter, dans sa thèse, des distinctions ridicules, des démonstrations pédantes, et des explications oiseuses. Quant au fond même de cette thèse, elle conclut contre le pape et pour l'église : l'auteur a voulu prouver l'infaillibilité de la grande famille chrétienne, et susciter dans les esprits des doutes sérieux sur la légitimité du divin privilége que s'attribue la conscience papale.

Après avoir acquis le grade de docteur, Jean de Courtecuisse intervint avec plus de zèle encore et plus d'autorité dans la querelle qui agitait l'église. Vers l'année 1393, Charles VI convoque une assemblée de dignitaires ecclésiastiques et de théologiens, et les consulte sur ce qu'il est opportun de faire pour rétablir la concorde. Appelé dans cette réunion, Jean de Courtecuisse y fait remarquer son érudition et son aptitude aux affaires. Aussi, deux ans après, le roi l'envoie-t-il auprès de Benoît XIII et de Boniface IX, les deux prétendants au siége pontifical, pour les exhorter, au nom de l'église, à chercher une voie d'accommodement, et à ne pas affliger plus longtemps la conscience des fidèles par le scandale de leurs ambitieuses intrigues. Il ne réussit pas à son gré dans cette ambassade et revint bientôt à Paris, où nous le voyons, en 1402, soutenir dans une réunion solennelle, contre l'avis du duc d'Orléans, des ambassadeurs de la cour d'Espagne et des envoyés de l'Université de Toulouse, que le prétendu pape Benoît est un parjure, un schismatique, indigne de la tiare et du respect des fidèles (1). En 1403, l porte la parole devant le roi, au nom de l'Université,

(1) *Hist. de Charles VI*, par le moine de Saint-Denys, traduite par Le Laboureur, liv. XXII ch. I.

du prévôt des échevins et des marchands de la ville, pour demander l'exécution rigoureuse de certaines ordonnances nouvelles, relatives à la perception des impôts. Le discours qu'il prononça dans cette occasion est un monument fort curieux pour l'histoire et pour la littérature ; l'orateur y exposa avec une certaine audace, en présence de Charles VI, les embarras financiers de la couronne, et les doléances des bourgeois opprimés, pillés, dévorés, par les gens d'armes et les gens de justice. On ne suppose pas sans doute qu'une requête adressée par l'Université à la couronne de France, en l'année 1403, est un modèle d'indépendance et d'énergie; on ne s'attend pas à y voir interpeller le pouvoir exécutif en des termes séditieux. Nous citons un passage du discours de Jean de Courtecuisse; il s'adresse au roi :

« Qui eust bien tenu les belles ordenences que les bons roys de France vos prédécesseurs et vous-mesme, mon tres-redoubté et souuerain seigneur auez faictes, ce royaulme ne fust mie cheu en tel inconuénient et telle poureté qu'il est de présent. Véez le plat-pays comment il est pillé et rungé de gens-d'armes.... Les finances de vostre royaulme comment ont-elles été gouuernées iusques icy? qui plus en a peu pillez c'estoit le plus honoré et le plus vaillant homme : et tant en a l'en prins, puis de vn costé, puis d'autre, puis deça, puis delà, que souuentefois est aduenu et aduient que s'il fault trois ou quatre mil francs pour quelque necessité que ce soit, il les conuient prendre sur vostre despense ou emprunter à usure ou par un autre marchandise qui auiourd'huy curt, qui ne vault pas moins que vsure : vn grain de mille, très-benoist Dieu, de si grant et si ample domaine, de tant d'aides, de tant d'emprunts, tailles, dixiesmes, de forfaitures et autres plusieurs manières dont vous sont venuës finances, vous est si peu demouré : que dis-ie? mais rien ne vous est demouré. Je

aucunefoys pensé par moy se le roy Charles vostre père, que Diex absoille, reuenoit maintenant en vie, com seroit-il esmerueillé et esbahy de veoir la très-misérable face et la grant immutation qui est on royaulme, de veoir la grant distraction et dissipation des biens et des richesses qu'il vous laissa? Que pourroit-il dire? Il m'est aduis que ie l'oye parler et garmenter: — « Diex!
» qu'est-ce-cy? Charles, Charles, qui est deuenu l'honneur et la
» maiesté de ce royaulme? où sont ces habits royaulx? où est
» ceste belle et riche couronne que à si grant peine i'ay assemblé?
» où sont ces grants thrésors que par si long-temps i'ay esper-
» gné? qui a ces riches images et autres ioyaux d'or et d'argent
» macis en si grant nombre que i'ay lessé?..... etc., etc. » (1).

Bien que, disons-nous, ce discours soit intéressant à plus d'un titre, il ne nous prouve pas que Jean de Courtecuisse ait scrupuleusement étudié les questions économiques qui étaient à résoudre de son temps. Une autre affaire l'occupe tout entier: il ne peut y avoir de repos, chez cet homme plein de zèle pour la république chrétienne, tant que l'église est tourmentée par la discorde. Aussi ne songe-t-il qu'aux moyens de la pacifier. Dans cette affaire du schisme, il est le conseil du prince et l'organe de l'Université; tous les fidèles qui s'intéressent moins à la cause de tels ou de tels cardinaux, qu'à celle du catholicisme compromis dans ces débats scandaleux, ont adhéré par des témoignages publics au sage parti qu'il a proposé pour résoudre les difficultés pendantes: malgré l'issue mal-

(1) Ce discours se trouve au long dans le t. v de l'*Hist. Universit.*, *Paris.*, d'Egasse du Boulay, p. 83 et seq., sous ce titre: *Quædam propositio et exhortatio facta inpræsentia Regis Caroli VI, pro parte Universitatis ac præpositi et civium Parisensium*... per M. Joannem Brevis-Coxæ, Doctorem theol. et Oratorem universitatis. Dans le passage que nous citons de ce discours, nous reproduisons fidèlement le texte publié par du Boulay.

heureuse de ses négociations, c'est encore en lui qu'on espère. Depuis l'assemblée de 1402, où nous avons vu Jean de Courtecuisse, renonçant au rôle de médiateur, appeler les sévices du pouvoir temporel contre Benoît XIII, la cause de l'ordre a été de plus en plus compromise, les querelles des deux antipapes ont suscité de nouveaux troubles. Gardé à vue par ordre du roi de France dans le palais d'Avignon, Benoît XIII s'est échappé de sa prison, il a fait un appel aux cardinaux, et en a engagé un assez grand nombre dans son parti. De nouvelles conférences ont été proposées; mais tout a été rompu par les épîtres injurieuses que se sont adressées les deux prétendants. A Boniface IX, mort en 1404, les cardinaux romains ont donné pour successeur Innocent VII, sans avoir égard à la demande de sursis qui leur a été faite par les cardinaux d'Avignon. L'Université et le Parlement de Paris, plus que jamais contraires aux prétentions de Benoît XIII, ont interdit dans tout le royaume la perception des annates et des autres droits utiles, aux représentants du schismatique. Innocent VII n'a occupé le siége de Rome que deux années : la mort l'a surpris au milieu de ces agitations, et, le 30 décembre 1406, les cardinaux de son obédience, réunis en conclave, ont élu d'une seule voix Ange Corrario, de Venise, qui a pris la tiare sous le nom de Grégoire XII. Pour que le désordre fût au comble, Grégoire XII s'est aliéné par une maladresse les cardinaux de Rome, qui se sont retirés à Pise : ceux d'Avignon, intimidés par les menaces du roi de France, abandonnés par leur chef spirituel qui a pris la fuite pour aller chercher un asile en Catalogne,

se sont unis aux mécontents, et une ligue s'est formée, dont le mot d'ordre est la convocation d'un concile général, à Pise, pour le mois de mars 1409.

L'heure est venue de frapper un grand coup. Aux interdictions de Charles VI, Benoît XIII a répondu par une bulle dans laquelle il a délié les sujets du roi de France du serment de fidélité. Le roi rassemble son conseil. Il assiste en personne à la réunion, ayant à ses côtés le roi de Sicile, les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bar, de Brabant et de Bourbon, le comte de Warvick, les ambassadeurs d'Ecosse et de Galles. Après trois jours de délibération, durant lesquels la plupart des orateurs entendus condamnent avec une égale énergie la bulle séditieuse de Benoît, l'Université demande une séance publique pour démontrer que l'auteur de cette bulle, et les cardinaux qui l'ont inspirée, et ceux qui l'ont apportée, doivent être poursuivis en justice comme criminels de lèse-majesté. Cette audience est accordée, et, le 21 du mois de mai sont dressés, sur les bords de la Seine, dans une pelouse qui s'étendait devant la demeure royale, plusieurs estrades sur lesquelles viennent prendre place les juges et les orateurs. Le roi de France siége sur la plus haute; à sa droite, sur les estrades inférieures, sont les princes du sang, le chancelier de France, les maîtres du Parlement et des Requêtes; à sa gauche, le recteur de l'Université de Paris; au milieu de l'assemblée, en face du roi, est une chaire élevée qu'occupe Jean de Courtecuisse, chargé, dans cette affaire solennelle, de prendre la parole au nom de l'Université. Au dessous de cette chaire se presse une multitude confuse de clercs et de laïcs.

Le discours que Jean de Courtecuisse prononça dans cette circonstance nous a été conservé, du moins en substance, par Monstrelet et par le moine anonyme de Saint-Denys. Il développa comme exorde, cette sentence de David : *Convertetur dolor ejus in caput ejus, et in verticem ipsius iniquitas ejus descendet*, et, après avoir démontré sur pièces, que non seulement la bulle de Benoît XIII était un attentat à la souveraineté royale, mais que ce faux pape avait ouvertement conspiré contre le roi, et l'avait calomnié dans plusieurs lettres écrites aux rois de Castille et de Bohême, il termina par ces mots : « Tous les chrétiens doivent le tenir pour schismatique et pour hérétique, lui et tous ses adhérents; il ne mérite pas seulement d'être détrôné du Saint-Siége, mais encore d'être dépossédé de tout grade ecclésiastique, attendu qu'il est notoirement la cause principale du schisme, et qu'il y est tellement obstiné qu'après la mort de ses deux compétiteurs il n'a pas même voulu se prêter à terminer la querelle. » Ces conclusions furent adoptées et Charles VI les sanctionna sur le champ, en faisant incarcérer les partisans que Benoît comptait dans l'assemblée, et en expédiant le maréchal Boucicaut avec ordre d'arrêter le rebelle. Le recteur de l'Université mit le canif dans la bulle, et les cardinaux qui l'avaient apportée furent promenés dans deux tombereaux, de carrefour en carrefour, revêtus de dalmatiques noires, sur lesquelles étaient peintes les armes du faux pontife renversées (1).

(1) *Hist. de Charles VI*, par le moine de Saint-Denys, traduite par Le Laboureur, liv. XXVIII ch. 2.—Monstrelet, à l'ann. 1408. — Du Boulay, *Hist. Univ.* eodem anno.

Charles VI ne voulut pas laisser sans récompense le service éminent que Jean de Courtecuisse venait de rendre à la monarchie, en plaidant sa cause contre la sentence de Benoît XIII; il le nomma son grand-aumônier, et nous apprenons que notre docteur remplit cette charge jusqu'en 1418. Jean Charlier de Gerson, chancelier de l'Université, ayant alors été contraint de renoncer à ses fonctions, Jean de Courtecuisse fut choisi pour lui succéder. Durant les dix années qui s'écoulèrent entre l'assemblée du 21 mai 1408 et la promotion de Jean de Courtecuisse à la chancellerie de l'Université, il n'est fait mention de lui qu'une seule fois dans les historiens. Louis, duc d'Orléans, frère du roi, avait été assassiné en 1407, et un docteur de l'Université, Jean le Petit, avait pris en public la défense de l'assassin, argumentant sur cette thèse : que le meurtre d'un tyran est toujours un bienfait national. La thèse contraire, soutenue au collége de Navarre par Jean Gerson, le fut de nouveau, dans le collége des Célestins de Paris, par Jean de Courtecuisse, à l'occasion d'un service funèbre célébré en mémoire du prince (1).

En 1420, Jean de Courtecuisse fut appelé par l'église de Paris à occuper le siége épiscopal. Mais alors une série de mauvais jours venait de commencer pour la France; le roi d'Angleterre était entré dans Paris en conquérant, et Jean de Courtecuisse, qui n'était pas, il paraît, moins bon citoyen que théologien habile, ne fut pas un des hommes sur lesquels il crut pouvoir compter. Aussi refusa-t-il de lui accorder le titre d'é-

(1) Monstrelet, à l'ann. 1414.

vêque, et de le laisser remplir les fonctions pastorales. Il y a même lieu de croire qu'il ajouta la persécution à ce témoignage de défiance, car nous lisons que Jean de Courtecuisse resta caché pendant une année dans le cloître de Saint-Germain-des-Prés. Il sortit enfin de cette retraite, en 1422, pour se réfugier à Genève, dont le diocèse fut confié à son gouvernement : mais cet exil volontaire fut de courte durée; après avoir occupé le siége de Genève quelques mois seulement, il mourut, laissant par son testament une bonne part de ses biens à l'église de Paris (1).

De Launoy nous donne le catalogue de quelques ouvrages manuscrits de Jean de Courtecuisse, qui se trouvaient, les uns à la Bibliothèque de l'église de Paris, les autres dans la Bibliothèque de Saint-Victor. Nous le reproduisons sur son témoignage :

— *Quæstio*, Utrum cum unitate divinæ essentiæ stet pluralitas personarum, sine formali distinctione.

— *Quæstio*, Utrum ineffabilis et immensa Dei essentia possit esse creaturæ formalis cognitio vel gratia.

— Recommendatio sacræ Scripturæ, quæ incipit : *Olivam uberem, pulchram*, Jeremiæ, II.

— Alia recommendatio Scripturæ sacræ, quæ incipit : *Super omnem terram gloria sua*. Psalm. 56.

— Primum principium super lecturam Bibliorum, quod incipit : *Tota pulchra est amica tua*.

— Secundum principium, quod incipit : *Ædificavit turrim et locavit eam agricolis*. Marc. 12.

— Collationes quatuor super commendatione Scripturæ sacræ, quæ omnes incipiunt : *Regina Austri*.

(2) *Gallia christiana*, Eccles. Paris. ad ann. 1422.

— *Quæstio*, Utrum jus regalis dominii in regno animæ rationalis, soli competat voluntati.

— *Quæstio*, Utrum Lucifer sit omnium sapientissimus, nonobstante quod sit omnium pessimus.

— Tertium principium.

— Quartum principium.

— *Responsio* quæstionis in Sorbona, Utrum omnis transgressio divinæ legis sit mortalis.

— *Quæstio* Vesperiarum, Utrum Thomas legem Christi firmiter tenuerit.

— *Quæstio* Vesperiarum in Licentia et Magisterio Radulphi de Porta.

— Laudatio seu Vesperisatio Radulphi de Porta.

— *Quæstio* de Resumpta, Utrum legis naturalis censura peccantem in legem accuset mortaliter.

— Lectiones in Evangelium beati Joannis.

Ces *Lectures* étaient au nombre de vingt-neuf.

Outre ces traités théologiques, auxquels il faut ajouter, suivant de Launoy, divers autres écrits sur les Evangiles, Jean de Courtecuisse a laissé en manuscrit une traduction française du livre *Des Quatre Vertus* attribué à Sénèque. Ce manuscrit se trouvait, et se trouve peut-être encore dans la Bibliothèque royale. Il en existait une copie dans la Bibliothèque du duc de La Vallière.

Du Boulay attribue à Jean de Courtecuisse un grand nombre de *Sermons*, dont les manuscrits, dit-il, lui ont été confiés. Quelques-uns de ces sermons auraient été prononcés devant le peuple et le clergé du Mans; quelques autres devant le pape ou devant le roi.

— De Dominica Adventus, ad populum Cenomanensem.

— De secunda Dominica Adventus, ad papam et cardinales.

— De nativitate Domini coram Rege,

— In professione generali facta in ecclesia Parisiensi, die sancti Vincentii.

— Collatio de festo purificationis beatæ Mariæ.

— Alia collatio de purificatione beatæ Mariæ.

— Sermones de Resurrectione, de Sancto Spiritu in die Pentecostes, de sancta Trinitate.

— Sermo de corpore Christi, ad papam et cardinales; alius sermo de eodem mysterio.

— In festo omnium sanctorum.

— Sermones de beato Ludovico Massiliensi, de beato Ludovico rege Franciæ; alius sermo de eodem.

— Collatio de eodem rege.

— Duo sermones ad prælatos ecclesiæ.

— Sermo factus in ecclesia sancti Juliani cenomanensi, die qua Ludovicus rex Siciliæ obtulit eidem jocale quod fieri et sibi offerri ordinaverat domina regina ejus mater.

— De quadam collatione facta coram dominis cardinalibus, super electione summi pontificis.

— Harenga in adventu cujusdam cardinalis.

— Collatio notabilis facta in capitulo ecclesiæ Parisensis, dum imminet electio pastoris facienda in eadem ecclesia. (1)

Dans ce catalogue, que nous ne saurions contrôler aujourd'hui, nous voulons croire qu'il n'y a aucune attribution téméraire : cependant nous en laissons toute la responsablité à du Boulay.

RAOUL DE LA PORTE, originaire, ainsi que Jean de Courtecuisse, du bourg d'Allaines, fut, comme lui, une des gloires du collége de Navarre. Il y fut admis en 1406. A la fin de l'année 1411, pendant laquelle il avait interprété les *Sentences* de Pierre le Lombard, il obtint une chaire de théologie. Jean de Courtecuisse,

(1) *Hist. Univers. Paris.* t. v. page 887.

ou plutôt de Launoy, qui le cite, nous apprend l'emploi que Raoul de la Porte fit de son temps avant cette année 1411 : « Il passa, dit-il, onze ans dans la faculté des Arts; il instruisait chez lui de jeunes enfants, il apprenait aux écoles publiques la théologie; le soir et le matin, il enseignait les arts dans le faubourg. » En d'autres termes, il était d'une famille pauvre quoique noble, et la nécessité lui commandait de consacrer ses loisirs à l'office de pédagogue. Il paraît qu'il acquit une certaine célébrité dans cette profession : c'est Nicolas de Clamenge qui nous le témoigne, dans une lettre où il l'engage à se consacrer tout entier aux études que Dieu préfère : « Jusqu'à ce jour, lui écrit-il, vous vous êtes fait un nom glorieux dans les exercices de l'école; on célèbre partout la subtilité de votre argumentation et la finesse de vos répliques dans la controverse. Maintenant il vous est commandé par l'importance de l'objet, par les circonstances et par l'ordre des études d'aller, plein de zèle, puiser aux fontaines du Sauveur, aux sources saines et fécondes des célestes écritures, non pas seulement pour vous y désaltérer, mais pour verser abondamment au peuple de Dieu l'onde de la roche merveilleuse. » Raoul de la Porte répondit à cette lettre de Nicolas de Clamenge, qu'il n'avait pas un autre dessein. En effet, il professait, en 1411, la théologie au collége de Navarre.

Cette année, le principal du collége renonce à sa charge, et Raoul de la Porte prétend l'obtenir, mais il a pour compétiteur Reginald de Fontanes. La question est portée, le 11 mars 1411, devant les procurateurs de la Nation de France, qui appuient la requête de Raoul de la Porte près du roi, des princes du sang, du

conseil d'état et des bourgeois de Paris. Les actes de cette assemblée ont été recueillis par de Launoy (1) : nous y apprenons que Raoul de la Porte professait alors la théologie au collége de Navarre, « in sacra pagina magister. » Nicolas de Clamenge, ami commun des deux candidats, était alors absent de Paris : à la nouvelle du différend qui agite le collége de Navarre, il écrit à l'un et à l'autre. Il leur recommande l'abnégation et la modestie. Nous ne savons si cette lettre détermina Reginald de Fontanes à un désistement, mais nous voyons, après quelques mois d'interrègne, le gouvernement du collége de Navarre confié à notre Raoul de la Porte.

De Launoy ne nous dit pas que cet illustre professeur ait laissé des manuscrits dans la bibliothèque du collége de Navarre, et nous ne trouvons dans les catalogues aucune indication qui le concerne. Aussi avons-nous hésité à parler de lui. Mais le succès qu'eurent ses leçons, et la mention toute spéciale qui est faite de ses discours dans les annales de l'Université, ne nous permettaient peut-être pas de le laisser à l'écart. Voici quelques mots encore sur sa biographie.

En 1417, le roi de France refusa de reconnaître comme régulière l'élection du pape Martin par le concile de Constance, ou du moins il défendit aux théologiens de son royaume de manifester un sentiment favorable à l'élection, avant que le conseil d'état eût pris un parti. Raoul de la Porte, choisi par l'Académie de Paris pour parler sur cette question dans le Parlement, s'exprima avec peu de révérence sur la nécessité

(1) Joannis Launoii *Regii Navar. Gymn. Historia*, p. 1, lib. 2. c. 2.

de la sanction royale, et, pour ce fait, il fut incarcéré au Louvre par ordre du Parlement, avec les autres représentants de l'Université. Suivant Raoul de la Porte et ses collègues, il n'appartenait pas au conseil d'Etat d'interdire à l'Université de Paris la discussion des actes du concile de Constance, et ils considéraient l'ordre royal comme attentatoire à leurs priviléges; ils se plaignaient en outre, par occasion, de l'accaparement des bénéfices ecclésiastiques au profit de quelques prélats et au préjudice de l'Université. Leurs protestations furent mal accueillies; mais on ne les garda pas longtemps en prison (1).

Raoul de la Porte assista à toutes les assemblées d'évêques et de docteurs qui jugèrent les propositions séditieuses de Jean le Petit, et fut au nombre de ceux qui les condamnèrent. De Launoy nous apprend encore que la fermeté de Raoul de la Porte préserva d'une ruine complète le collége de Navarre dans ces temps plus que difficiles où Paris fut tour à tour envahi et dévasté par l'étranger, par les princes rebelles, et par les factions. En 1418, les Bourguignons s'emparent de la ville, pénètrent dans le collége de Navarre, en chassent les habitants, frappent et tuent ceux qui résistent. Gerson et Raoul de la Porte relevèrent les ruines de cette maison. Notre docteur y mourut en 1438 : il était alors doyen de la Faculté de théologie, et il venait d'être désigné par cette Faculté pour la représenter au concile de Bourges. Il fut enterré près de la tombe où avaient été déposés les restes de son illustre ami, Nicolas de Clamenge.

(1) Les pièces de toute cette affaire se trouvent au long dans l'*Hist. Univ. Paris.* de du Boulay, t. v. p. 309, et seq., ad. ann. 1417.

SIMÉON (ANTOINE).

ANTOINE SIMÉON, né au Mans, fit profession de la règle de saint Dominique dans le couvent des Jacobins de cette ville; il alla ensuite achever ses études à Paris, chez les frères de son ordre. En l'année 1606, il suivit les cours de la Sorbonne, et, après avoir successivement obtenu le diplôme de la licence et les insignes du doctorat, il remplissait, en 1612, les fonctions de prieur dans le couvent de la rue Saint-Jacques, à Paris. On ignore l'époque de sa mort.

Il a traduit les ouvrages suivants :

Sermons sur les Festes et Féries du Saint-Sacrement, traduits en français de l'espagnol de Pierre de Valderama, moine augustin; Paris, O. de Varennes, 1609, in-8°; — *Sermons des Saints*, du même; Paris, P. Chevalier, 1610, in-8°; — *Sermons sur tout le Caresme et Féries de Pasques*, du même; Paris, P. Chevalier, 1611, in-8°. — Il a traduit d'italien en français les *Sermons sur tous les jours du Caresme*, *distinguez en discours théologiques*, de Marcello Ferdinandi de Bari; Paris, Fr. Huby, 1609, in-8° (1).

RENAULT DE SABLÉ.

Parmi les vieux poètes dont Claude Fauchet nous a conservé le nom et quelques vers, se trouve un certain

(1) *Echard. lus script. ord. Prædic.* tome 2, page 371.

RENAULT DE SABUEIL OU DE SABLÉ (*Sabolium*). Rien ne prouve, comme le fait observer Ménage (1), que Renault soit né à Sablé, mais il était de la famille qui a porté le nom de ce domaine. La Croix du Maine a fait de lui cette mention : « Renault de Sabueil, grand seigneur et ancien poëte françois, viuant en l'an de salut 1260, ou enuiron ; il a escrit quelques poëmes françois non encores imprimez. » Il est loué dans le *Romant de la Rose* :

Des bons vers celuy de Sabueil
Monseignor Renault luy souuient.

Voici une chanson que lui attribue Claude Fauchet :

Ia de chanter en ma vie
Ne quiers mes auoir corage :
Ains voil miex qu'amors m'occie
Por fere son grant domage.

Car iamais si finement
N'ert aimee ne seruie.
Por c'en chasti tote gent,
Quel ma mort et li traïe.

Las ! i'ai dit par ma folie
Ce sçai de voir grant outrage ;
Mes à mon cuer prist enuie
D'estre legier et volage.

Ha dame, si m'en repent ;
Mes cil à tart merci crie,
Qui atent tant qu'on le pent
Por c'ai la mort déseruie (2).

(1) *Hist. de Sablé*, tome II, MS. de la Biblioth. du Mans.

(2) *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, par Cl. Fauchet.

LE PELLETIER (LOUIS).

LOUIS LE PELLETIER, né au Mans, le 10 janvier 1663, fit profession de la règle de saint Benoît, le 10 novembre 1681, à l'âge de dix-huit ans, dans le monastère de Saint-Florent de Saumur. Il s'y fit remarquer par son zèle pour l'étude des langues. Envoyé par ses supérieurs dans l'abbaye de Saint-Mahé, en Bretagne, il s'appliqua particulièrement à bien connaître la langue bas-bretonne. On raçonte que notre religieux fut aussi très-porté pour l'étude de la marine, et que les maréchaux d'Estrées et de Château-Regnault lui donnèrent la qualité de capitaine garde-côte, afin de mettre à profit son savoir et ses découvertes. Nous ignorons quels furent les résultats obtenus de ses expériences nautiques, mais nous devons à ses études grammaticales un *Dictionnaire de la langue bretonne*, publié par les soins de dom Taillandier; Paris, François Delaguette, 1752, in-folio. L'éditeur fait honneur de cette publication aux États de Bretagne. Il paraît que Louis Le Pelletier avait craint de ne pas trouver un imprimeur, qui voulût éditer à ses frais un ouvrage aussi peu attrayant pour le public.

On doit encore à Louis Le Pelletier des notes critiques sur l'édition de saint Jérôme, du P. Martianay. Il fournit, en outre, beaucoup de documents pour la nouvelle édition du *Glossaire* de Ducange, publiée par les Bénédictins de Saint-Maur.

Louis Le Pelletier, mourut à Landevenec, le 23 novembre 1733. Nous lisons dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* : « Il étoit fort cha-

ritable envers les pauvres qu'il regardoit comme ses frères. Il se rendoit leur avocat, et quand il y en avoit de malades à la campagne, il leur portoit du pain, du vin et des fruits.... Il aimoit la solitude, et, quelques années avant sa mort, il évitoit toute conversation, se retirant dans sa cellule pour ne s'entretenir qu'avec Dieu. Sur la fin de sa vie, il fut attaqué de la pierre, de la goutte et des douleurs d'une descente monstrueuse. Pour tout remède à cette complication de maux, il n'employa que la patience. Lorsque les douleurs l'empêchoient de dormir, il passoit la nuit à se promener, et, quand l'heure étoit venue, il alloit sonner matines.... Les dernières années de sa vie, il éprouva plusieurs fois, en célébrant les saints mystères, des événemens qui tenoient du prodige. Il s'en servit pour lever les doutes qui venoient quelquefois à son esprit sur la présence réelle, et pour augmenter son respect et sa foi envers l'auguste sacrement de nos autels. Pénétré de reconnoissance pour la miséricorde de Dieu, qui voulut bien l'éclairer par des signes sensibles, il en fit une relation, que l'on conserve écrite de sa main, et qui est aussi édifiante qu'extraordinaire (1).

Le même historien mentionne un autre opuscule mamanuscrit de Louis Le Pelletier sur quelques questions théologiques : cet opuscule, dont nous ignorons le titre, fut composé par l'auteur, en 1701, à l'occasion d'un officier de marine, qui, après avoir désavoué la croyance calviniste, n'observait pas sans répugnance les pratiques de l'église romaine.

(1) *Histoire littéraire de la Congrég. de Saint-Maur*, page 309 et suivantes. — *Ibid.*, page 532.

SEICHÉPÉE (PIERRE.)

PIERRE SEICHÉPÉE OU SEICHEESPÉE, en latin *Ari-diensis* (*arida ensis*), né à Vallon, après avoir fait profession de la règle de saint Dominique dans le couvent des Jacobins du Mans, alla étudier la théologie en Sorbonne. Il suivit le cours des années 1558 et 1559; mais, parce qu'il soutint dans sa thèse quelques propositions qui ne semblèrent pas orthodoxes aux docteurs chargés de l'examen, le diplôme de licencié lui fut refusé. On raconte que ne se considérant pas comme bien jugé, il partit pour Rome, plaida sa cause devant le collége des cardinaux, fit approuver par le pape lui-même les conclusions qui avaient semblé suspectes aux docteurs de la Sorbonne, et revint ensuite à Paris, apportant une missive du souverain pontife, qui contenait l'ordre spécial de lui conférer la licence. Nous ne saurions dire si cette relation est exacte. Pierre Seichépée fut, il est vrai, reçu licencié le 11 juin 1560, mais, suivant les actes de la Faculté, rapportés par Echard, cette réhabilitation ne lui fut pas accordée avant qu'il eût rétracté les propositions censurées. En voici le texte: « 1° Sans la foi, l'homme, dans toutes ses œuvres, travaille pour l'enfer; 2° Tous les hommes ne mourront pas; 3° Les cieux sont une substance animée. » Ce sont là des propositions qui dénoncent un disciple enthousiaste de l'école de saint Augustin; elles devaient être condamnées par la Faculté de théologie de Paris, qui a toujours été notée comme suspecte de sémi-pélagianisme.

Appelé au Mans par l'évêque Charles d'Angennes

de Rambouillet, Pierre Seichépée l'accompagna au concile de Trente et s'y fit remarquer par son élocution élégante et facile. Il revint ensuite à la maison de la rue Saint-Jacques, à Paris, où il interpréta publiquement les lettres sacrées, et obtint, en 1571, le titre de premier régent. Ses mœurs, son savoir, ses qualités oratoires lui acquirent bientôt une brillante renommée, et l'évêque de Saint-Brieuc, Nicolas Langelier, le manda près de lui. Pierre Seichépée remplit pendant vingt ans environ, la charge de théologal dans l'église de Saint-Brieuc, et y mourut le 29 août de l'année 1593, âgé de soixante-quinze ans. Echard, qui nous fournit ces notes biographiques, termine ainsi la notice qu'il a consacrée à P. Seichépée : « Il a, dit-on, beaucoup écrit, mais s'il y a de lui quelque ouvrage imprimé, il y en a peu; pour ma part, je n'en connais point (1). »

BRET (PIERRE LE.)

PIERRE LE BRET est auteur d'une liste des évêques du Mans, insérée par Antoine de Mouchy, dans son traité *De divino missæ sacrificio* (2). Ansart signale quelques erreurs dans cette liste. Pierre Le Bret était docteur de la faculté de Paris, et archidiacre de l'église du Mans, mais on ne dit pas qu'il fût né dans le Maine.

(1) Echardus, *Scriptores ord. Prædicat.* t. II. p. 309.

(2) *Christianæ religionis institutionisque domini nostri J. C.* etc., etc. catholica et historica propugnatio, Antonio Monchiaceno, Demochare Ressonæo, auctore; Parisiis, Nic. Fresneau, 1562, in-fol.

ANGER (JACQUES.)

JACQUES ANGER, né à Château-du-Loir, en 1605, fit de brillantes études au collége de la Flèche : il obtint la cure de Chargé, ou Sargé, près le Mans, aussitôt qu'il eut achevé son séminaire. Nous ne connaissons de lui qu'une épigramme latine à la louange de Jean Maan et de Victor le Bouthillier, archevêque de Tours, qui se trouve en tête du livre de Maan : *Sancta et Metropolitana ecclesia Turonensis.*

PYRARD (FRANÇOIS.)

Au mois de mai de l'année 1601, une compagnie de marchands de Saint-Malo, de Vitré et de Laval entreprit, dans l'intérêt du commerce français, de chercher la route des Indes. Deux vaisseaux furent équipés pour cette course périlleuse : l'un de quatre cents tonneaux, nommé le *Croissant*; l'autre, le *Corbin*, de deux cents tonneaux. On mit à la voile le 18 mai, et l'on se dirigea vers le cap de Bonne-Espérance. On reconnut, le 21, neuf gros navires hollandais, qui se mirent dès l'abord en devoir de faire honneur à la flotille française; ils passèrent sous le vent et tirèrent chacun un coup de canon : mais leur vice-amiral ayant lancé un boulet qui porta dans le *Corbin* au travers des voiles, il lui fut aussitôt vigoureusement répondu. Une explication suivit cette escarmouche ; le canonnier

du vice-amiral hollandais était ivre ; des excuses furent données et acceptées. Nos deux navires traversèrent la ligne le 24 août ; le 29, l'eau commençant à leur manquer, ils relâchèrent à l'île d'Annobon, occupée par les Portugais. Les Portugais étaient alors les tyrans des mers ; ils traitèrent fort mal les gens du *Corbin*, en firent quelques-uns prisonniers et ne les rendirent qu'après avoir reçu le prix de leur rançon. Ayant quitté cette plage ennemie, la flotille gagna Sainte-Hélène, passa le cap de Bonne-Espérance, puis le cap des Aiguilles et fut jetée par une affreuse tempête sur la côte de Madagascar : de là, elle gagna, fort endommagée, les îles de Comorre, et, le 2 juillet de l'année 1602, durant la nuit, le *Corbin* heurta contre un des rochers qui bordent les îles Maldives, se renversa sur le flanc et prit eau de toutes parts. Le *Croissant* évita l'écueil et poursuivit sa route jusqu'à Sumatra.

Dans le *Corbin*, se trouvait un certain François Pyrard, de Laval, qui parvint, avec ses compagnons, à gagner la rive sur un radeau construit à la hâte. C'est lui qui a écrit la relation de ce voyage, le premier qui ait été entrepris, sur navire français, aux Indes Orientales. Il fut d'abord conduit à Pandoué, les autres naufragés ayant été dispersés dans les îlots voisins, à Pulodou, à Malé. Durant les premiers mois de son exil dans l'île de Pandoué, Pyrard fut réduit au plus triste sort. Comme il n'avait rien sauvé du naufrage, les habitants de l'île n'ayant à faire aucun profit avec lui, lui refusèrent même la subsistance. Il allait chercher sur le sable des limaçons de mer ou les poissons morts que le flot y avait déposés, et les faisait bouillir

avec des herbes inconnues : quand par aventure il trouvait un citron, il en exprimait le jus dans son brouet, et c'en était l'assaisonnement le plus somptueux, le plus délicat. Le premier allégement qu'il eut dans sa malheureuse fortune, fut d'être employé par les insulaires aux travaux de la pêche : ceux-ci récompensèrent du moins les services qu'ils reçurent de lui avec des noix de coco, du miel et du millet. Il reposait la nuit, même durant les frimats, sous un toit de bois qui avait été dressé sur le bord du rivage pour y construire un bateau. Mais telle ne devait pas toujours être, aux Maldives, la détresse de François Pyrard. Il avait l'esprit plein de ressources, et se voyant condamné à faire un long séjour en ces îles lointaines, il chercha tous les moyens d'améliorer sa condition.

Son premier soin fut d'apprendre la langue des insulaires. Bientôt il put entrer en commerce avec eux, et, conduit à Malé, il se fit bien voir du roi, des reines et des grands de la cour maldive. Tandis que la condition des autres naufragés était des plus misérables, et qu'ils succombaient les uns après les autres à la faim, à la fièvre, ou aux mauvais traitements, notre Pyrard était accueilli magnifiquement; le roi, qui faisait grand état de ses connaissances et qui prenait plaisir dans son entretien, lui fournissait tout ce dont il avait besoin pour vivre dans une certaine abondance. Il avait tous les matins, ainsi que les principaux de l'île, accès auprès de lui. Le cérémonial de cette réception quotidienne rappelle beaucoup les usages romains. Le palais du roi, suivant le récit de Pyrard, est au milieu d'un enclos assez étendu, renfermant des jardins, des vergers, arrosés par des fontaines qu'alimentent de

vastes réservoirs. Il est bâti de pierres et n'a qu'un seul étage; mais les bâtiments forment la ceinture de plusieurs cours. A l'entrée du palais se trouve un corps-de-garde défendu par quelques pièces de canon. Le portail est une grande tour carrée. On entre d'abord dans la salle des gardes ; dans l'appartement qui vient ensuite, s'arrêtent les courtisans de S. M. maldive ; les chambellans et les autres domestiques peuvent seuls aller au-delà. Le pavé de ces deux salles est élevé de trois pieds au-dessus du sol ; il est couvert de nattes de couleurs diverses ; les murs et les plafonds ont pour ornement d'élégantes tentures encadrées avec des franges de soie. Quand le roi donne audience, il se rend dans la seconde salle et s'asseoit les jambes croisées, à la manière des Orientaux, sur un large tapis ; un dais est au-dessus de sa tête : les grands du royaume prennent ensuite place autour de ce tapis, dans l'ordre que leur assignent leur naissance et leurs titres ; les officiers inférieurs se tiennent debout derrière eux. Les étrangers ne sont reçus que dans la salle des gardes. Il fut fait une infraction aux lois strictes de l'étiquette pour notre voyageur : non-seulement il fut admis dans la seconde salle, avec les autres courtisans, mais le roi lui accorda la liberté de visiter les appartements intérieurs du palais, d'en admirer la magnificence et même de pénétrer dans le gynécée, faveur tout-à-fait exceptionnelle dont nous ne voulons pas dire qu'il abusa. Cependant nous voyons qu'il fut recherché par les femmes du roi : quand on leur eut permis d'entrer en colloque avec l'étranger, elles l'accablèrent de questions ; elles voulurent savoir de lui quelle était la figure, quels étaient les habits,

les mariages et les mœurs des dames françaises. Celui-ci nous apprend qu'il leur fit des visites fréquentes, même à l'insu du roi, et qu'il répondit à toutes leurs questions le mieux qu'il put. Il fut, après quelque temps de séjour, vu par les habitants de l'île comme un personnage considérable, et ayant obtenu la faculté de faire la troque avec les navires étrangers que les vents poussaient à la côte, il s'enrichit et n'eut bientôt plus rien à regretter que la patrie.

Ce regret lui était bien amer. Il avait assez courageusement supporté sa captivité tant qu'il avait eu près de lui quelques-uns de ses compagnons : mais quand il se vit bientôt le seul survivant de tout l'équipage du *Corbin*, il fut vivement affecté de cette solitude, et il faillit lui-même être emporté par une longue maladie. En recouvrant la santé, il ne fut pas guéri de son ennui. Une occasion s'offrant à lui de quitter l'île de Malé, il en profita. Au mois de février de l'année 1607, une flotille qui portait les couleurs du roi de Bengale fit une descente dans les états du roi des Maldives, défit ses troupes et mit la main sur ses trésors. Pyrard obtint des vainqueurs la permission de fuir sur leurs vaisseaux et fut conduit par eux dans le Bengale. Il n'y resta qu'un mois environ, encore qu'on lui fit bon accueil, et partit pour le Malabar où il espérait rencontrer des navires hollandais. Mais tel ne devait pas être le terme de ses infortunes : non-seulement il ne trouva pas de navires hollandais dans le Malabar, mais il y fut surpris, avec deux autres de ses compatriotes, par des soldats portugais, qui les jettèrent dans une barque et les emmenèrent à Cochin.

Quand ils furent déposés sur le rivage, les gens de

la ville accoururent en foule autour d'eux. Chacun leur disait qu'ils seraient pendus le lendemain, et, pour justifier cette prophétie, on leur montrait sur une place voisine, un gibet au sommet duquel la brise agitait trois cadavres. Ce spectacle devait assurément leur causer les inquiétudes les plus vives. Conduits chez le gouverneur de Cochin, ils y furent interrogés, et leurs réponses furent mal accueillies : cependant on ne les pendit pas, mais l'ordre fut donné de les jeter dans la prison publique comme prisonniers de guerre, jusqu'à ce qu'il s'offrît une occasion de les envoyer à Goa, devant le vice-roi des Indes. Qu'était-ce que la prison publique de Cochin? Les détails que nous donne Pyrard sur le régime de cette prison, nous enseignent que les marchands de Londres ont reçu de ceux de Lisbonne les traditions de brutalité qu'ils ont fidèlement suivies jusqu'à ce jour. C'était une vaste tour carrée, sous le toit de laquelle on conduisait d'abord les prisonniers. Là, on ouvrait une trappe et on les faisait descendre dans une fosse profonde de sept à huit toises, où les malheureux ne recevaient la lumière, l'air et une nourriture insuffisante, que par une fenêtre pratiquée dans la partie supérieure de la tour. Quand Pyrard et ses compagnons eurent été déposés en ce lieu, ils y trouvèrent environ cent-trente individus de tout pays, de toute race, de toute religion. On y entretenait une lampe, qui souvent s'éteignait par défaut d'air, et l'excès de la chaleur obligeait les hôtes de cet asile infect à se dépouiller de tous vêtements, durant la nuit aussi bien que durant le jour. Pyrard tomba dangereusement malade, et fut mis en liberté sous caution.

On vit bientôt arriver une escadre de cinquante na-

vires portugais, qui fit une halte à Cochin ; comme elle retournait à Goa, Pyrard fut embarqué sur un de ces navires, où il fut fort maltraité. A Goa, il fit beaucoup d'instances pour obtenir sa liberté : on lui répondit qu'il avait mérité la mort pour avoir entrepris de venir aux Indes depuis la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne ; mais, par l'intervention d'un jésuite français, il fut enfin relâché et incorporé dans les milices portugaises. Pyrard s'accommoda le mieux qu'il put de cette nouvelle condition, et suivit l'armée dans plusieurs courses aux îles de Ceylan, de Malacca, de Sumatra, de Java ; il fut aussi conduit à Ormuz et à Cambaye. Vers la fin de l'hiver de l'année 1609, quatre grandes caraques, chacune d'environ deux mille tonneaux, entrèrent dans le port de Goa, venant de Lisbonne. Elles apportaient un ordre du roi d'Espagne, par lequel il était interdit à tout Français, Anglais ou Hollandais, de séjourner dans les Indes. Cet ordre était l'acte d'affranchissement de Pyrard. Quand une de ces caraques mit à la voile pour retourner en Europe, au mois de janvier 1610, il fut embarqué.

Après neuf jours de navigation, on aperçut trois vaisseaux que l'on prit d'abord pour une flotille hollandaise. Tandis qu'on se préparait à recevoir l'ennemi, on n'épargna pas les injures à Pyrard ; mais les trois vaisseaux poursuivirent leur route sans s'inquiéter de la caraque. Le 15 mars, on découvrit l'île de Diego-Rodriguez. Cette île étant inhabitée, rien n'obligeait d'y relâcher ; mais on y fut poussé par une tempête qui, pendant cinq jours, secoua violemment la fragile embarcation. En vue du cap de Bonne-Espérance, de nouvelles bourrasques viennent l'assaillir : dans le danger, il est résolu

de jeter toutes les marchandises à la mer. Quelques passagers protestent; des protestations on en vient aux coups d'épée, et le capitaine se voit contraint de dompter les plus furieux en leur mettant les fers aux pieds. Cette révolte apaisée, on tient conseil : l'avis des gentilshommes et des marchands est qu'il faut retourner à Goa; l'avis des pilotes est qu'il y a moins de péril encore à doubler le cap. Tandis que l'on discute vivement sur l'un et sur l'autre parti, chacun parlant avec effroi des chances de naufrage que présente le retour à Goa, ou le passage du cap, le vent s'apaise, le calme est revenu, et la caraque est entraînée par les courants dans une vaste baie. Mais sur la rive prochaine apparaissent des nuées de sauvages : nouveau sujet d'alarme pour nos navigateurs; quand un vent de terre, rejetant la caraque hors de la baie, enlève aux sauvages la proie qu'ils se préparaient à saisir. Enfin, vers la fin de mai, le cap est doublé. Quand les pilotes donnent cette heureuse nouvelle, on se réjouit sur le navire; toutes les misères passées, toutes les craintes sont oubliées, et les matelots, après avoir rendu grâces à Dieu, se préparent à jouer une comédie qu'ils avaient étudiée, pour ce jour solennel, depuis le départ de Goa.

On aborda le 5 juin à l'île Sainte-Hélène, mais on n'y fit pas un long séjour : elle avait été récemment visitée par des Hollandais qui y avaient commis quelques dévastations. Cependant la caraque prenait eau de toutes parts, quoique que l'on eût employé dix jours à en réparer les avaries. Il fut décidé qu'on irait faire une halte, pour se radouber, sur la côte du Brésil : on se dirigea donc vers cette terre, et elle apparut le 8 août, à l'horison, blanche comme la grande voile

d'un navire, ou comme ces plaines du nord que couvre une neige éternelle; aussi les Portugais lui ont-ils donné le nom de *Terre des Linceuls*. Le 9, on jeta l'ancre à quatre lieues de la rive, et bientôt arrivèrent trois caravelles chargées de rafraîchisements. Depuis le jour où l'on avait quitté Goa, c'est-à-dire depuis six mois environ, on avait perdu deux cents cinquante passagers ou matelots, et les survivants n'étaient guères valides. Pyrard fut mieux traité à terre par les Portugais qu'il ne l'avait été sur la caraque : un homme considérable de San-Salvador lui offrit dans ses domaines la charge de maître des esclaves, mais il la refusa; le vice-roi lui-même lui fit bon visage, et le pria de dîner à sa table. Le goût de la galanterie était fort développé à San-Salvador. Pyrard y eut toutes sortes d'aventures, même de galantes. Il n'y resta cependant que deux mois, tant il avait hâte de revoir la France. Enfin, après tant de courses, il fut déposé sur les côtes d'Espagne. N'oubliant pas alors que, dans la prison de Goa, il avait pris devant le Seigneur l'engagement d'aller lui adresser des actions de grâces sur l'autel de Saint-Jacques de Compostelle, si jamais il touchait la terre d'Espagne, il s'empressa de remplir ce vœu. Puis il partit pour la Rochelle, et fut de retour à Laval le 16 février 1611.

François Pyrard est compté au nombre des voyageurs français dont les récits méritent le plus de foi. C'est le président Jeannin qui le décida à publier la relation de ses aventures Elle parut sous ce titre : *Discours du voyage des François aux Indes Orientales*, ensemble des divers accidents,aduentures et dangers de l'autheur en plusieurs royaumes des Indes, etc, etc.; Paris 1611, in-8°. Au récit de son voyage, l'auteur

a joint un *Traité des animaux*, *urbres et fruits des Indes*. Ce livre, dès qu'il fut mis en lumière, eut un grand succès : l'avocat-général Jérôme Bignon appela Pyrard près de sa personne, le pressa de questions et obtint de lui des détails encore plus circonstanciés que ceux dont il avait entretenu le public dans son *Discours*. Ces nouveaux renseignements furent confiés à Bergeron, qui les mit en ordre et les publia. Cette nouvelle édition est enrichie d'un *Vocabulaire de la langue des Maldives*. Nous connaissons encore deux autres éditions du même ouvrage : l'une, de 1615, sous ce titre : *Voyage de François Pyrard de Laval*, contenant sa navigation aux Indes Orientales, etc, etc. ; Paris, Remy Dallin, in-8°, en deux parties : l'autre, de 1679, éditée par Pierre Duval, in-4°, sous le même titre, mais en trois parties, et avec quelques additions. Divers abrégés de la relation de Pyrard ont été publiés dans des recueils français et étrangers : on en lit un au tome VIII de l'*Histoire générale des Voyages*, publiée, en 1750, pa r Didot.

Un Mémoire sur François Pyrard a été présenté dans un concours, à la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts, du Mans. Nous pensons qu'il est resté manuscrit.

PYRARD (PIERRE).

Dans la *Bibliothèque du P. Sotuel*, je lis que l'année même où François Pyrard quittait, sur le *Corbin*, le port de Saint-Malo, en 1602, un certain

PIERRE PYRARD, de Laval, âgé de vingt-un ans, entrait dans la société de Jésus. On peut supposer qu'entre François et Pierre Pyrard il existait un lien de parenté assez intime : peut-être quelque malheur domestique vint-il les affliger l'un et l'autre en même temps, et les inviter à prendre une résolution extrême. Pierre Pyrard eut quelque réputation parmi les jésuites, comme professeur de philosophie et de théologie morale; il dirigea à diverses époques les colléges de Pau et de Limoges, et fut chargé par les frères de sa province d'aller les représenter à Rome, à la neuvième assemblée générale. Le P. Sotuel, qui loue son humeur affable et ses mœurs régulières, lui attribue un livre de controverse écrit en français, mais dont il ne donne le titre qu'en latin (1). Pierre Pyrard mourut à Pau, le 3 avril 1667, âgé de quatre-vingt-sept ans (2).

HILDEBERT.

HILDEBERT fut, à beaucoup de titres, un des hommes les plus considérables de l'église, durant les dernières années du XIe siècle. On peut apprécier dans les écrits de ses contemporains quelle vénération ils ont eue pour lui, et quel fut l'éclat de sa renommée. Saint Bernard l'a désigné par ces qualificatifs : « le grand

(1) *Responsum ad Jarnacensem ministrum calvinianum*, Burdigalæ, Jac. Mercan, 1616, in-8.

(2) Biblioth. script. societ. Jesu, Phil. Alegambe, recognita à N. Sotuello.

prêtre, la grande colonne de l'Eglise » ; saint Anselme de Cantorbéry s'est applaudi d'avoir obtenu son suffrage ; Geoffroi de Vendôme l'a appelé l'ami de son cœur et de ses entrailles, *visceralem et præcordialem amicum* (1) ; les historiens modernes se sont tous accordés à célébrer son aptitude aux affaires, son zèle pour les graves intérêts dont la tutelle lui fut confiée, et ses mérites variés comme écrivain.

Hildebert n'est pas né dans la province du Maine, mais dans le diocèse du Mans, à Lavardin, près Montoire, en l'année 1055. Nous lisons, dans les *Actes* publiés par Mabillon (2), qu'il était de modeste condition ; cependant une charte produite par Baluze (3) établit que son père était gentilhomme. Les avis sont partagés sur une question plus grave : Guillaume de Malmesbury prétend qu'Hildebert suivit, à l'école de Tours, les leçons de l'hérétique Bérenger (4), et cette opinion, qui n'est pas fondée sur des témoignages bien précis, a été néanmoins adoptée par le plus grand nombre des historiens ; elle a été combattue par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (5). Ce qui nous paraît incontestable, c'est qu'il étudia sous un maître fort habile, dans une des écoles les plus agitées par la controverse théologique, et qu'il connut toutes les thèses discutées de son temps. On suppose encore qu'il passa les premières années de sa vie à l'abbaye de Cluny, mais

(1) Testimonia de Hildeberto, dans l'édition des œuvres d'Hildebert de Dom Beaugendre.

(2) *Analecta*, tome III.

(3) *Miscellanca*, tome VII.

(4) *De Gestis Reg. Angl.* lib. III, page 113.

(5) *Histoire littéraire*, tome XI, page 251.

on ne le prouve pas suffisamment (1). Il ne serait certes pas impossible (voici une autre hypothèse) que ces diverses traditions sur les commencements d'Hildebert n'eussent pas d'autre origine que l'attribution à une seule personne de certains faits concernant plusieurs individus du même nom, et que notre Hildebert n'eût jamais quitté l'école de la cathédrale du Mans, qui était alors une des plus célèbres, lorsqu'il fut chargé par l'évêque Hoël, du gouvernement de cette école. C'est là le premier fait constant dans la biographie de notre illustre évêque : il professait à l'école du Mans, avant l'année 1092, dans la chaire précédemment occupée par Arnauld et par Robert le grammairien. En 1092, il fut promu à la dignité d'archidiacre, et en 1097, à la mort de Hoël, il fut choisi pour lui succéder sur le siége épiscopal. Il y avait des opposants à son élection : ils intriguèrent auprès d'Hélie, comte du Maine, et auprès d'Ives, évêque de Chartres ; ils leur représentèrent notre prélat sous les traits d'un archidiacre libertin, vivant au milieu d'un troupeau de femmelettes, et ayant eu plusieurs enfants d'un commerce illégitime (2). Nous ne pouvons dire si ce portrait était de pure fantaisie ; mais nous voulons croire qu'il y avait au moins de l'exagération dans le dire des détracteurs d'Hildebert. A toutes les preuves que l'on fournit de ses déréglements, il y a des objections de quelque valeur, et du reste, ce qui importe dans ce débat sur la moralité de l'archi-

(1) Nous renvoyons, pour toutes ces discussions, à la vie d'Hildebert, publiée par Beaugendre, en tête des *Œuvres* de cet évêque, à l'*Histoire littéraire de la France* et à l'*Ecclesia Turonensis* de Maan.

(2) Ivonis *Epistolæ*, Epist. 277.

diacre, c'est que, malgré les médisances ou les calomnies de ses adversaires, il fut confirmé par son métropolitain, l'archevêque Raoul, sur le siége du Mans, où l'avaient appelé les suffrages du peuple et de la majorité du clergé, *cleri plebisque assensu.*

Hildebert était âgé d'environ quarante ans lorsqu'il reçut la consécration. L'auteur anonyme qui a écrit les actes de notre prélat dans le Pontifical des évêques du Mans (1), nous entretient avec quelques détails du plan de conduite qu'il suivit durant les premiers temps de son épiscopat. Habitué à l'étude, il consacra tout le loisir que lui laissait l'administration diocésaine à la lecture publique ou privée des saintes écritures, et à des compilations laborieuses qu'il distribuait avec méthode pour en faire usage dans ses sermons, dans ses traités, et même dans ses poèmes. Il prêchait souvent : en français, devant les laïcs ; en latin, devant les clercs, et l'on remarque qu'il s'exprimait plus facilement dans cette dernière langue. Le même biographe nous apprend encore qu'un des premiers soins d'Hildebert, après sa promotion, fut de restaurer quelques édifices délabrés, et de faire construire, pour le chapitre du diocèse, une maison de belle apparence.

Mais il ne lui fut pas permis de se consacrer longtemps à ces utiles et pacifiques occupations : il gouvernait depuis quelques mois à peine l'église du Mans, quand le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, s'avise de prétendre que le comte Hélie a outrepassé ses pouvoirs en autorisant l'élection d'un évêque sans le consulter, et entreprend de châtier, les armes à la main,

(1) MS. de la Bibl. du Mans.—Mabill. *Analecta*, t. III.

cet acte de rébellion. Hélie se présente à sa rencontre, mais il est battu, fait prisonnier et conduit à Rouen, chargé de fers. Ces événements se passaient au mois de juin de l'année 1098. A la nouvelle de la défaite des troupes d'Hélie, Foulques Réchin, comte d'Anjou, et Geoffroi, son fils, qui avait été récemment uni devant les autels à Eremberge, fille du comte du Maine, rassemblent une armée et viennent en toute hâte prendre position dans les murs du Mans. Guillaume, désespérant de prendre une ville si bien gardée, en ravage les alentours et brûle le domaine épiscopal de Coulaines (1). Alors le comte Hélie, qui redoutait plus encore l'intervention intéressée des comtes d'Anjou que les rancunes du roi d'Angleterre, lui fait proposer une transaction, et le prix de sa liberté fut l'entrée des troupes anglaises dans la ville du Mans.

Il est à croire qu'Hélie n'acceptait pas de très-bonne foi cette honteuse condition, car, à peine délivré de

(1) Bien que nous n'ayons pas à nous occuper ici d'origines historiques, nous croyons devoir publier au sujet de Coulaines quelques notes qui pourront servir à réformer une opinion peu fondée. Bien des gens estiment que le nom de *Coulaines* prouve suffisamment l'existence d'une *colonie* romaine aux lieux où ce bourg est situé. Cette preuve n'en est pas une. On appelait *colonia*, au moyen-âge, une ferme, un *bordage* : « Domuncula, cum agri tanto quantum colonus unus cum servis suis colere potest. » Ce mot a été employé dans ce sens par Odon de Cluny, dans la *Vie de saint Geraud*, page 79 : « Aliquando non paucos ex ruricolis obvios habebat, qui derelictis *coloniis* suis in aliam provinciam transmigrabant ; » par Flodoard, lib. IX de son *Hist. Rem.* c. 19 : « *Colonias* nonnullas Ecclesiæ, descriptis per strenuos viros colonis, eorumque servitiis ordinavit ; » par Glaber Rodulfus, dans son *Hist. Franc.*, lib. III, c. 1 : « Quod etiam cœnobium in primo non amplius quam quindecim terræ *colonias* dicitur in dotem accepisse : » Dans le ch. IX des actes du synode de Valence, sous l'empereur Lothaire, on lit : « Unam *colonicam* vestitam cum tribus mancipiis dotis gratia eis conferant. » Je trouve ces diverses citations dans les notes de la *Bibliothèque de Cluny* de Dom Marrier, page 30.

ses fers, il saisit le premier prétexte, lève une armée dans les environs de Château-du-Loir, et accourt sous les murs du Mans. Mais tandis qu'il tenait la place assiégée, occupant les faubourgs ravagés par les flammes que les Anglais lançaient du château, le roi d'Angleterre, averti par Robert de Bellême, arrive au secours des siens, et force le comte à la retraite. Hildebert, prêt à subir la loi du vainqueur, va lui offrir sa soumission. Celui-ci exige la démolition des tours de l'église cathédrale dont on s'était servi, disait-il, contre ses intérêts. L'évêque refuse, et le roi, n'espérant le fléchir que par l'intimidation, l'emmène à sa suite au-delà de l'Océan.

Le navire qui portait Hildebert fut battu par une violente tempête. Notre évêque raconte dans les vers suivants sa périlleuse traversée :

Ille pudor patriæ me non impune tuentem
 Justitiæ leges expulit a patria.
Inde ratem scando, vitam committo procellis;
 Unda tumet, gemina cymba juvatur ope.
Portus erat longe, cum ventus fortior æstum
 Movit, et in tumulos Auster aravit aquas.
Crescit hyems, agit aura ratem, furit unda dehiscens;
 Imbre madet velum, nox tegit atra diem.
Desperare jubent venti, mare turbine, fluctu,
 Occursu rupes, ignibus ipse polus.
In fragilem pinum totus prope congerit iras
 Orbis et est hostis quicquid obesse potest.
Dum sic sævit hyems, dum pallet et ipse magister
 Dum stupet et fieri piscibus esca timet,
Ecce rapax turbo tollens ad sidera fluctus,
 Impulit ad littus jam sine puppe ratem (1).

(1) Hildeberti Carmina miscellanea, dans l'édition de Beaugendre, page 1344.

Hildebert obtint son retour l'année suivante, sans avoir rien accordé ni à la séduction, ni à la violence. Ce n'était pas une médiocre affaire pour notre prélat, que de réparer les désordres de son diocèse. Invité par les cardinaux Jean et Benoît, légats du pape Pascal II, à venir siéger au concile de Poitiers, il s'excusa de ne pas se rendre à cette invitation, dans une lettre où il ait le plus triste tableau des afflictions de son église :

« Dans l'espace de trois années, écrivit-il, notre ville a subi six maîtres... qui, les uns et les autres, se sont arrogé par le fer et la flamme une courte puissance. La dévastation ne s'est pas arrêtée devant le sanctuaire du Seigneur ; tout ce que je possédais hors des murs de la ville a été réduit en cendres et livré au pillage. Des maisons appartenant à l'évêque, ce n'est pas le plus petit nombre qui a été ruiné par ces violences ; dans celles que la flamme a épargnées, on n'a respecté ni le denier du pauvre, ni les objets consacrés. Tout a été brisé, volé, souillé. Rien n'a échappé à ces brigands qui courent au crime même sans l'attrait du gain, et qui ne feraient le bien à aucun prix. Nos clercs, qui ont éprouvé les mêmes outrages, estiment aujourd'hui qu'ils possèdent beaucoup, s'il leur reste de quoi subvenir aux besoins de la nature. Manquant de tout, ils bornent leurs vœux au nécessaire. Leur misère a augmenté la douleur que nous causent nos propres blessures... Veuillez donc accepter favorablement notre excuse, considérant que nos ressources ne suffiraient pas aux frais du voyage et du concile ; tout ce que nous avons sauvé des ruines faites par l'incendie nous laisserait au dépourvu au milieu du chemin. »

Un événement imprévu, la mort de Guillaume-le-Roux, tué à la chasse, le 2 août 1100, par la main de Walter-Tyrel, permit à notre prélat d'espérer la fin de ses disgrâces. Le comte Hélie, mettant à profit les em-

barras d'un nouveau règne, rentre au Mans les armes à la main, en chasse les Anglais, et rétablit en peu de temps les affaires de l'évêché. Hildebert, qui désirait vivement, depuis quelques années, faire le voyage de Rome, se dirige vers la ville sainte aussitôt qu'il voit dans son épargne ce qui lui avait manqué jusqu'alors pour entreprendre cette course lointaine. Non-seulement, au témoignage des *Actes*, le pape lui fit une grâcieuse réception, mais, ayant passé le détroit de Messine, il fut accueilli par Roger, comte de Sicile, avec les marques du respect le plus profond. Parmi les dons que lui fit ce prince pour contribuer à la restauration de l'église cathédrale du Mans, on mentionne trois cents livres d'encens préparé de ses mains, cinq riches palliums, des burettes d'argent doré, et un encensoir d'argent travaillé avec la plus grande perfection ; à ces objets, le comte Roger ajouta cent onces d'or pour achever l'œuvre de Saint-Julien, et une rente de dix livres, monnaie du Mans, pour l'entretien des chanoines. Les *Actes* parlent en outre d'une sainte et noble dame de Sicile, qui, visitée souvent par un ange du Seigneur, avait, par ses conseils, élevé un monastère en l'honneur du bienheureux Julien. Les compagnons d'Hildebert s'étant égarés durant la nuit en ces terres inconnues, furent reçus par elle avec les égards les plus affectueux, et elle leur fit aussi présent d'un pallium pour notre église. Chargé de ce riche butin, que plusieurs évêques augmentèrent encore, Hildebert repassa les Alpes, et vint distribuer ces pieuses largesses entre les églises les plus dévastées de son diocèse : il en réserva une bonne partie pour relever les ruines de Saint-Julien, et construire un nouveau palais épiscopal;

quelques deniers furent aussi employés à l'agrandissement du domaine d'Ivré.

La vie d'Hildebert n'a été qu'une série de cruelles épreuves; nous sommes loin d'en avoir encore exposé le détail. Tandis qu'il parcourait l'Italie et la Sicile, accueilli partout avec respect, recevant de tous les prélats, de tous les princes, les témoignages les plus solennels d'une glorieuse considération, l'église du Mans était en proie à la discorde. Un clerc, du nom de Henri, qui s'était acquis quelque renommée par son élocution brillante et ses mœurs austères, avait été autorisé par Hildebert à prêcher dans la ville, et la foule entoura bientôt cet homme, dont les dehors inspiraient autant de confiance que sa parole enthousiaste excitait d'applaudissements. Il y a diverses traditions sur le lieu de sa naissance: Bernard Lutzenburg (1) et l'auteur du *Cenomania* (2) le supposent originaire de Lausanne; suivant Dupréau (3), il était de Toulouse. Voici sous quels traits nous le représentent ses ennemis. Jeune, d'une taille élevée, il portait les cheveux noués et la barbe longue; quand il prêchait, sa voix avait un accent terrible, et l'animation de ses yeux, de son visage, lui donnait l'aspect d'une mer orageuse. Simple dans ses vêtements, acceptant un asile dans toutes les maisons dont le seuil s'ouvrait pour le recevoir, il marchait pieds nus sur la terre chargée de frimats. Autour d'un tel homme, le peuple ne manqua pas d'accourir. Nous ne savons trop quel était la matière

(1) *Catalogus Hæreticorum omnium.*

(2) MS. de la Bibliothèque du Mans.

(3) Prateolus, *Elenchus Hæreticorum.*

de ses discours, mais il est à croire qu'il parla plusieurs fois contre les mœurs des clercs, car il souleva contre eux une telle tempête, que, sans l'intervention des magistrats, de graves excès eussent été commis. Cependant trois clercs de la ville, Hugues d'Oisseau, Guillaume *Qui non bibit aquam*, et Payen Aldric, ayant formé l'entreprise de renverser l'idole populaire, se présentèrent un jour pour discuter avec ce formidable orateur; mais saisis par le peuple, ils furent indignement traînés dans la boue, et ils dûrent leur salut moins à une fuite rapide qu'à la protection des gens du comte Hélie. Le clergé répondit à ces violences par une lettre contenant des menaces d'excommunication. Henri n'en tint compte. A toutes les accusations énoncées contre lui dans la lettre qui lui fut adressée, il ne répondit que par ce terme fort dédaigneux: « Vous mentez, *mentiris;* » et il continua ses prédications publiques, à Saint-Germain et à Saint-Vincent. Il fut, pendant quelque temps, l'arbitre souverain des consciences; le peuple, qui n'écoutait que lui, le vénérait comme un prophète, et ne voyait plus dans les membres du clergé séculier que des publicains: « Que de maux l'hérétique a faits et fait encore chaque jour dans l'église de Dieu, s'écrie saint Bernard... les temples n'ont plus de fidèles, les peuples n'ont plus de prêtres, les prêtres n'obtiennent plus le respect qui leur est dû; pour tout dire, les chrétiens n'ont plus de Christ... (1) »

Après avoir catéchisé la cité principale du diocèse, Henri se dirigea vers Saint-Calais. Il commençait à

(1) Bernardi *Epistolæ*, Epist. 252, ad com. Hildef.

gagner les esprits dans cette ville, quand Hildebert arriva d'Italie, et fit son entrée dans les murs du Mans. Un nombreux cortége de clercs de tout grade marchait à sa suite. Lorsque, suivant l'usage, il étendit sa main sur le peuple pour lui donner la bénédiction pastorale, des imprécations se firent entendre contre les calomniateurs du céleste envoyé, et contre l'évêque lui-même : « Nous ne voulons pas, lui disait le peuple, de ta bénédiction; bénis, s'il te plaît, sanctifie cette vile poussière; pour nous, nous avons notre père, notre pontife, notre avocat, qui est au-dessus de toi par sa puissance, par ses mœurs, par son savoir ! » La chronique, à laquelle nous empruntons ce récit, ajoute que le Seigneur châtia cette insolente populace, en permettant qu'un incendie dévastât soudainement la plus grande partie des faubourgs. Mais cette terrible leçon ne pouvait suffire; d'ailleurs, il se trouva sans doute plus d'un esprit fort, même dans les faubourgs du Mans, qui attribua cet événement à toute autre cause qu'à la vengeance divine. Hildebert partit donc pour Saint-Calais à la rencontre de l'agitateur, curieux d'entrer en colloque avec lui, et de le confondre. Il y réussit fort ingénieusement, au dire de ses biographes, et le chassa du diocèse. Ce qui fut, il paraît, plus difficile encore que de triompher de l'hérétique par un heureux stratagème, ce fut de le compromettre près du peuple : après l'exil d'Henri, un siècle même après sa mort, on comptait encore au Mans plus d'un défenseur de ses opinions et de sa personne. On leur donna le nom d'Henriciens.

Il y a évidemment beaucoup de fiction dans les renseignements fort incomplets que nous fournit la tradi-

tion de l'église sur cet hérétique célèbre. On a dit sans preuves sérieuses que, formé à l'école de Pierre de Bruis, il avait été envoyé par son maître prêcher dans les provinces de l'ouest ses opinions contre la présence réelle et contre le baptême des enfants. Mais comment n'est-il pas fait mention de cette doctrine, dans le livre des *Actes* des évêques du Mans, où se trouve fort au long le récit de toutes les fables qui furent inventées à sa charge par le clergé contemporain? C'est sur le témoignage de saint Bernard que l'on a fait ce rapprochement entre Henri et Pierre de Bruis, et que les erreurs de celui-ci ont été imputées à celui-là : or, saint Bernard n'est pas, en ces matières, un témoin digne de toute confiance; on lui reproche de parler des hommes avec plus de passion que de vérité. Nous croyons assez volontiers qu'Henri se proposa moins de soulever devant le peuple des questions dogmatiques, et de combattre les doctrines enseignées par l'église, que de censurer la hiérarchie sacerdotale, les mœurs relâchées des clercs séculiers, et l'appareil somptueux des cérémonies. Il y eut, de son temps, un certain nombre de ces enthousiastes, qui, sans s'être communiqué le mot d'ordre, apparurent simultanément sur divers points, enseignant dans les mêmes termes la nécessité d'une réforme, et dissuadant les fidèles de suivre les voies de l'église. Ils paraissent tous avoir eu la même fin qu'Henri. L'instinct de conservation prévaut toujours sur la logique des novateurs trop tôt venus : le peuple s'enflamme pour eux dès l'abord, parce qu'ils dénoncent avec énergie des abus dont les conséquences pèsent sur lui; mais il les abandonne bientôt, parce qu'il ne leur est pas donné de

modifier l'état de choses contre lequel ils s'élèvent : plus le remède qu'ils proposent est extrême, plus rapide est leur discrédit, et plus il est facile à leurs contradicteurs de les faire passer pour de criminels charlatans (1).

Après avoir terminé à son avantage l'affaire d'Henri, Hildebert revint au Mans, où il était empressé d'achever l'œuvre de la cathédrale. De graves embarras l'arrachèrent encore à ces travaux. Hélie meurt le 11 juillet de l'année 1110, et le comté du Maine écheoit par héritage à Foulques le jeune, comte d'Anjou. Foulques, qui se plaisait dans les entreprises aventureuses, va prêter le serment de foi et hommage, non pas à Henri I[er] roi d'Angleterre, mais à Louis-le-Gros. Aussitôt Henri se met en campagne, et annonce qu'il vient châtier l'auteur de cette rébellion; mais Foulques bat ses troupes et celles de son gendre, Rotrou, comte de Mortagne, fait celui-ci prisonnier, et l'enferme dans le château du Mans. Le comte, estimant sa fin prochaine, ou plutôt feignant d'appréhender les

(1) Voici dans quels termes, évidemment diffamatoires, saint Bernard parle de Henri. Il ne faut pas omettre que cette déclamation a été acceptée comme un jugement véridique :

« Homo apostata est, qui, relicto religionis habitu, nam monachus extitit, ad spurcitias carnis et seculi, tanquam canis ad suum vomitum est reversus. Præ confusione habitare inter cognatos et notos non sustinens, vel potius non permissus ob magnitudinem criminis, succinxit lumbos suos et iter qua nesciebat arripuit, factus gyrovagus et profugus super terram. Cumque mendicare cæpisset, posuit in sumptu evangelium, nam litteratus erat, et venale distrahens verbum Dei, evangelizabat ut mendicaret. Si quid supra victum elicere poterat a simplicioribus populi vel ab aliqua matronarum, in ludendo aleis, aut certe in usus turpiores effundebat. Frequenter siquidem post diurnum populi plausum, nocte insecuta cum meretricibus inventus est prædicator insignis, et interdum etiam cum conjugatis. » Bernardus, *Epist.* Epist. 252, ad comitem Hildef.

approches de la mort, pour exercer contre Hildebert une cruelle vengeance, le fait appeler près de lui, le prie d'entendre sa confession, et en outre de recevoir son testament, et de le transmettre à sa mère. Hildebert se met en route pour accomplir ce message; mais à peine est-il entré dans le château de Nogent, où résidait la mère du comte de Mortagne, qu'il est arrêté, dépouillé de ses vêtements, et jeté dans la prison publique. Vainement Ives, évêque de Chartres, qui se trouvait alors près de la comtesse, et quelques religieux de la ville, protestent contre cet odieux sacrilége : avant de rendre Hildebert à la liberté, on attendit pendant quatre ans une lettre du comte Rotrou (1).

Hildebert assistait aux conciles d'Angoulême et de Reims, en 1118. En 1120, il présidait, au Mans, à une grande solennité. Nous parlons de la dédicace de la cathédrale, consacrée le jour de l'octave de Pâques, sous l'invocation de la vierge, des martyrs Gervais et Protais, et du bienheureux confesseur Julien. Deux archevêques, Guilbert de Tours et Geoffroi de Rouen, deux évêques, Marbode de Rennes et Reginald d'Angers, honorèrent de leur présence cette mémorable dédicace. Foulques le jeune et la comtesse Eremberge, sa femme, y assistèrent. Quelques jours après la cérémonie, ils revinrent à l'église, accompagnés par une foule de barons leurs vassaux, et offrirent à l'évêque, devant l'autel de Saint Julien, plusieurs chartes contenant

(1) *Opera Hildeberti. Epist.* lib. II, Epist. 17. Hildebert ne nous apprend pas combien de temps dura sa captivité : en supposant qu'elle eut lieu de l'année 1110 à l'année 1114, nous suivons Dom Beaugendre (*Venerabilis Hildeb. vita*) et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France.*

de pieuses donations ; puis le comte, élevant son fils Geoffroi dans ses bras, le plaça sur l'autel, et fit à haute voix cette prière : « Saint Julien, je te confie mon fils et mon domaine ; sois le tuteur de l'un et de l'autre ! » Et quittant l'église, baigné de larmes, il ne songea plus qu'à mettre ordre à ses affaires pour aller combattre en Terre-Sainte.

En 1124, Guilbert, archevêque de Tours, étant mort à Rome, où l'avaient appelé les affaires de son diocèse, Hildebert, son premier suffragant, fut chargé du gouvernement de la province de Tours, jusqu'à ce qu'il lui eût été désigné un successeur. Quand Hildebert entra dans la ville métropolitaine, le peuple et le clergé le proclamèrent d'une voix unanime le plus digne d'occuper le siége laissé vacant par la mort de Guilbert : cette élection fut confirmée par Louis-le-Gros et le pape Honorius II, dans les premiers mois de l'année 1125. L'administration d'une province ecclésiastique était à cette époque une charge fort laborieuse. Le domaine du pouvoir spirituel et celui du pouvoir temporel n'étant pas encore rigoureusement délimités, le chef ecclésiastique était contraint d'intervenir dans presque toutes les causes : on déférait au tribunal de sa conscience les plus graves questions litigieuses, et toutes les fois que la paix publique était troublée, c'était à lui que les parties adverses adressaient leur premier appel. Nous devons reconnaître que cet empiètement de l'autorité spirituelle sur la juridiction du pouvoir civil était alors plutôt un bienfait qu'un abus. Dès son avènement à l'archevêché de Tours, Hildebert eut à remplir, dans la région occidentale de sa province, un ministère qui, de nos jours, est tout-à-fait

en dehors des attributions épiscopales. De graves dissentions avaient agité l'Armorique; Olivier de Pont-Chasteau, révolté contre son seigneur, le duc de Bretagne, et vaincu les armes à la main, s'était retranché dans l'église du monastère de Rédon; le sang avait coulé sur le pavé du lieu saint, et l'abbé du monastère demandait une nouvelle consécration de ses autels profanés par plus d'un sacrilége. Le pape avait écrit à ce sujet à son légat Girard et à l'archevêque de Tours, les invitant à purifier l'église de Rédon et à convoquer un concile provincial, pour statuer sur diverses réformes proposées par les évêques de la Bretagne. Nantes fut indiqué comme le lieu de l'assemblée. Les actes de ce concile sont rapportés dans une lettre écrite par Hildebert au souverain pontife; nous ne pouvons mieux faire que de traduire les passages importants de cette lettre; on y appréciera quelles étaient les mœurs du temps :

« Nous avons résolu de retracer à votre sainteté, très-révérend Père, comment, à la demande du vénérable comte des Bretons, et par le conseil des évêques de ma province, nous nous sommes rendu en Bretagne, où, parmi de nombreux et abominables scandales, on nous signalait la souillure du mariage par l'inceste, et celle du sanctuaire consacré au Seigneur par des transmissions héréditaires. C'est pourquoi, ayant convoqué nos évêques et nos abbés et un grand nombre d'honorables religieux, nous sommes demeuré trois jours à Nantes, y tenant un concile qui, avec la grâce du Seigneur, a purifié l'église, et a été d'un grand profit pour le peuple. En effet, telles étaient, jusqu'au jour de notre réunion, certaines coutumes en vigueur dans la terre du comte de Bretagne : à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles de la personne défunte devenaient la propriété du seigneur; le fisc s'attribuait, au nom de la loi, tous les débris d'un naufrage.

Le comte renonça lui-même entre nos mains, sous les yeux de tout le concile, à l'un et à l'autre de ces droits, et demanda que le glaive de l'excommunication frappât quiconque oserait revenir sur cette renonciation, ou en atténuer la plénitude... Quant aux mariages incestueux, l'avis de tous les assistants a été que les évêques, dans toutes leurs assemblées, et les prêtres, dans leurs églises, interdiront publiquement de tels mariages, et chasseront de la communauté des fidèles quiconque, au mépris de cette interdiction, contractera sciemment une alliance incestueuse. Il fut aussi unanimement adopté, afin d'inspirer une crainte salutaire, que, dans la suite, les enfants nés de ces coupables accouplements seront considérés comme impurs, illégitimes, et incapables de succéder à leurs pères... Le concile résolut encore d'une seule voix, que les fils d'un prêtre ne seraient pas ordonnés avant d'avoir été chanoines réguliers ou moines ; quant à ceux qui auraient déjà reçu les ordres, nous leur avons défendu, dans le dessein d'abolir l'hérédité, d'exercer le ministère pastoral dans les églises où leurs pères avaient rempli cette charge Il a été interdit, avec la rigueur convenable, de succéder aux prébendes et à toutes les dignités ecclésiastiques..... » (1)

On ne conteste plus à l'église l'honneur d'avoir efficacement contribué à la réforme des mœurs, on ne lui fait plus même un crime d'avoir franchi, pour opérer cette réforme, la limite de sa juridiction : la lettre que nous venons de transcrire est un des titres nombreux qui attestent les services éminents rendus à la société moderne par l'église du moyen-âge, et si l'on renouvelait une querelle épuisée à la confusion de quelques historiens du dernier siècle, les actes du concile de Nantes pourraient être invoqués par les défenseurs de la cause épiscopale. Mais tous les pouvoirs ont leurs

(1) Opera Hildeb. *Epist.* lib. II. Ep. 30.

commencements, leur période glorieuse, et leur déclin. Il ne serait pas moins insensé de réclamer aujourd'hui pour l'église les prérogatives qui lui ont appartenu dans le moyen-âge, qu'il ne serait inique de lui disputer ses droits à la reconnaissance des peuples. Bien que la puissance de l'église fût grande encore au XII[e] siècle, déjà le pouvoir civil tendait à s'émanciper de sa tutelle, et comme cet affranchissement n'était pas librement accepté par l'épiscopat, il s'élevait plus d'un conflit entre ses représentants et ceux de l'autorité séculière. Hildebert eut un de ces différends avec Louis-le-Gros. En montant sur le siége métropolitain de l'église de Tours, il avait trouvé deux charges vacantes; une d'archidiacre et celle de doyen, et il y avait pourvu. Après une année, le roi lui écrivit pour l'avertir qu'il avait disposé de ces deux charges, et pour lui ordonner d'installer sans délai les élus de sa volonté. Hildebert crut devoir résister. Il alla trouver le prince, et lui représenta modestement qu'il n'était pas dans les attributions du chef temporel de promouvoir aux dignités ecclésiastiques : celui-ci n'approuva pas cette maxime d'état, et, pour faire entendre à son contradicteur qu'il le tenait pour un sujet révolté, il confisqua les revenus de l'archevêché de Tours. Il ne fallut pas moins que l'intervention du roi d'Angleterre et du légat du pape pour apaiser ce différend : l'archevêque fit quelques concessions afin de rentrer en grâce près du roi (1); le roi, pour sa part, n'inquiéta pas davantage dans la possession de leurs charges le doyen et l'archidiacre élus par l'archevêque.

(1) « Certum et taxatum obsequium nobis rex benignum exhibuit. » Opera Hildeb. *Epist.* lib. II. Epist. 46.

Cet accommodement entre Louis-le-Gros et Hildebert paraît avoir eu lieu vers l'année 1129, car nous voyons, en cette année, Hildebert assister, sur l'invitation du roi, au sacre de Philippe, son fils. Un des derniers actes de la vie de notre prélat fut l'assentiment qu'il accorda, non sans quelques hésitations, à l'élection d'Innocent II. Pierre de Léon, qui lui disputait ses titres à la succession d'Honorius, avait été reconnu pape par un certain nombre de cardinaux; la question était grave, elle agitait beaucoup la chrétienté. Hildebert était pressé par Girard, évêque d'Angoulême, de reconnaître la légitimité de Pierre de Léon, et par saint Bernard de proclamer celle d'Innocent. Il prit parti pour le client de saint Bernard.

On ne s'accorde pas sur l'année de sa mort. Entre l'opinion du P. Pagi, qui le fait mourir en 1121, et celle des frères Sainte-Marthe qui prolongent sa vie jusqu'en 1136, Dom Beaugendre et après lui les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* se décident pour l'année 1134.

Quelques écrivains ecclésiastiques, et entre autres Baronius, ont mis Hildebert au nombre des saints: il est plus fréquemment qualifié le *Bienheureux*, ou le *Vénérable* Hildebert. Son nom est resté dans la mémoire des fidèles, et dans ce temps même où, sans égard pour la tradition, la critique a discuté toutes les gloires, on l'estime encore un des hommes les plus considérables du moyen-âge. Nous avons raconté avec quelques détails l'histoire de sa vie, pour faire apprécier, d'une part, la propension de son esprit aux grandes entreprises, et, de l'autre, sa courageuse résignation dans l'adversité; la fermeté de son caractère et la prudence de ses négociations; son zèle pour les intérêts

temporels de l'église, aussi bien que sa vigilance à faire observer les lois strictes de la discipline canonique. Il nous reste à parcourir les écrits d'Hildebert, pour rendre compte de ses opinions philosophiques et de ses mérites littéraires.

Les *Œuvres* d'Hildebert ont été publiées pour la première fois, en 1708, par les soins de Dom Beaugendre, de la congrégation de Saint-Maur (1). Ce recueil contient les lettres d'Hildebert, ses sermons, quelques vies de saints, une philosophie morale, un traité de théologie, une dissertation sur le sacrement de l'autel, une exposition de la messe, des poèmes, des odes et des épigrammes. L'éditeur a exposé dans de savantes notes les motifs qui l'ont engagé à insérer parmi les œuvres de notre prélat diverses pièces manuscrites d'auteurs incertains. S'il ne prouve pas toujours suffisamment la légitimité de ses attributions, où trouverait-on aujourd'hui les preuves contradictoires? Ce n'est donc pas pour nous épargner une critique fastidieuse et sans profit assuré, que nous accepterons comme bien fondées celles des hypothèses de Beaugendre qui n'ont pas été combattues par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Ils les ont toutes analysées fort scrupuleusement, et, on doit le dire, avec assez peu de bienveillance à l'égard de l'éditeur d'Hildebert, bien

(1) *Venerabilis Hildeberti, opera tam edita quam inedita;* Parisiis, Laurentius Leconte; in-fol. Dans le même volume se trouvent quelques opuscules de Marbode, évêque de Rennes.

Nous ne mentionnons pas les éditions incomplètes ou partielles des ouvrages d'Hildebert, et les pièces diverses publiées dans les recueils de Muratori, des Bollandistes, de d'Achery, etc., etc. La plupart de ces publications sont antérieures à l'édition de Beaugendre. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont exactement indiqué les sources auxquelles Beaugendre a puisé.

qu'il fût de leur ordre. Ils ont encore signalé plusieurs écrits en prose ou en vers qui ne se trouvent pas dans l'édition de Beaugendre, et qui sont attribués à Hildebert par les catalogues, ou par les historiens. Ce sont là des détails pleins d'intérêt, mais dont la dispersion des manuscrits ne permet pas de vérifier l'exactitude. Si nous n'avons pas sous les yeux les documents qui nous seraient nécessaires pour entreprendre une critique sérieuse des assertions, souvent opposées, que nous recommandent d'une part l'autorité de Beaugendre, et, de l'autre, celle des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, nous allons nous efforcer de remplir une lacune qui existe dans leurs notices. Les Bénédictins ont presque toujours négligé de nous faire connaître la substance des écrits qu'ils ont édités ou analysés ; ils ne nous ont guère laissé que des travaux de bibliographie, où l'on doit admirer leur patience et leur savoir, mais où l'on regrette de ne trouver aucune exposition dogmatique.

Pour apprécier Hildebert comme théologien, comme philosophe, il faut interroger d'abord le traité spécial où il a posé et discuté les plus graves problèmes de l'ontologie catholique : nous voulons parler de son *Tractatus Theologicus* (1). Beaugendre veut que Pierre-le-

(1) Dans le *Manuel* de Tennemann, il est fait mention d'un *Tractatus philosophicus* attribué à Hildebert de Lavardin, et qui, dit-on, se trouve inséré dans les OEuvres de Hugues de Saint-Victor. Nous avons vainement cherché ce traité sans le découvrir, et nous nous sommes convaincu qu'il n'existe pas. Si d'ailleurs il eût été véritablement inséré dans les OEuvres de Hugues de Saint-Victor, Beaugendre ne l'eut pas ignoré, car il publiait son édition d'Hildebert en 1708, et la dernière édition de Hugues de Saint-Victor est antérieure. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*,

Lombard ait connu ce traité; il remarque en outre que la méthode pratiquée par Hildebert a été suivie par la plupart des scolastiques. S'il est vrai que Pierre-le-Lombard ait fait au *Tractatus theologicus* les emprunts que nous signale Beaugendre, il doit exister, en effet, cette conformité entre la manière de procéder d'Hildebert et celle des scolastiques, puisque ceux-ci ne se sont proposé que de commenter les thèses sommaires du livre des *Sentences*. Or, comme le plus grand nombre des théologiens modernes a marché dans cette voie sur les traces de saint Thomas, ce n'est pas une gloire médiocre pour Hildebert que d'avoir été l'inventeur d'une méthode qui a obtenu durant huit siècles cet immense crédit. Nous ne pouvons donc mieux faire que d'analyser les divers articles de sa croyance, suivant l'ordre dans lequel il les a lui-même exposés, sachant d'ailleurs que depuis le divorce de la théologie et de la philosophie, l'avantage de la méthode est resté à l'école théologique.

Suivant Hildebert, il n'y a pas, pour l'homme, sur cette terre, de certitude absolue; mais il affirme ce qu'il ignore par divers actes de foi. Où est la vérité? en Dieu seul. Dieu est l'universel dans sa plénitude; il est l'unité en laquelle subsistent tous les principes, ou, comme disaient les platoniciens, tous les exemplaires; il est la justice, la sagesse, la bonté, la puissance (1), encore que l'indivisibilité de son essence ne comporte pas ces distinctions. Or, comme nous ne connaissons

qui ont consacré un très-long article à l'analyse des Œuvres d'Hildebert, ne parlent pas davantage de ce *Tractatus philosophicus*.

(1) *Tractatus Theologicus*, c. 24.

actuellement ni Dieu, ni ce qui est en Dieu, toutes nos affrmations procèdent de la foi pure. Qu'est-ce que la foi? C'est la substance même des idées humaines (1); nous croyons, nous aimons, nous espérons par la foi. Elle est en quelque sorte le sujet et l'objet de toute certitude actuelle : le sujet, car c'est d'elle qu'émane l'affirmation; l'objet, car elle n'affirme rien qu'elle-même. Telles sont les prémisses sur lesquelles Hildebert prétend établir la doctrine chrétienne. « La foi, dit-il, est la certitude des choses qui ne tombent pas sous les sens du corps; » voilà, en d'autres termes, l'argument fondamental opposé par Descartes aux illusions de l'école empirique : « elle est au-dessous de la connaissance, ajoute Hildebert, car croire c'est moins que savoir; » voilà toute l'objection de Kant au dogmatisme de la raison pure : « elle est au-dessus de l'opinion, car croire est plus que supposer (2); » voilà, sous sa formule la plus rigoureuse, la thèse de l'idéalisme contre le scepticisme, voilà la réponse de Hegel à Schulze. Nous sommes désormais suffisamment avertis qu'Hildebert n'est pas un compilateur vulgaire; que c'est un véritable philosophe. Et qu'on remarque bien ce fait : le premier mot que prononce la philosophie renaissante, soit par la bouche d'Erigène, soit par celle d'Hildebert, c'est une formule idéaliste : cette formule sera contredite, de laborieux efforts seront faits pour élever sur une autre base l'édifice de la science humaine, mais il n'en résultera qu'une grande confusion : malgré tout ce qui sera

(1) Ibidem, c. 1.

(2) « Supra opinionem, quia plus est credere quam opinari. » *Opinio*, est ici pris dans le sens d'*hypothesis*.

tenté contre elle, l'école idéaliste se défendra toujours avec avantage; malgré le crédit que pourront obtenir pendant quelque temps les écoles rivales, elle leur survivra pour recueillir un jour les profits de leurs travaux.

Hildebert n'a pas prévu, n'a pu prévoir toutes les conséquences du principe par lui posé; nous reconnaissons même qu'il s'en est écarté quelquefois. Cependant il ne faut pas lui reprocher sévèrement ces écarts; il y a certains paralogismes qu'il ne pouvait guère éviter: il faut plutôt lui tenir compte de n'en avoir pas commis davantage.—Après avoir traité de la foi, après avoir établi une sage distinction entre la croyance et la connaissance, c'est-à-dire entre la notion subjective et la vérité absolue, Hildebert analyse les objets de la foi. Il y en a deux, suivant lui: le mystère de la substance divine, et le sacrement de l'incarnation. Quoi? sont-ce bien là les deux seuls objets de la foi? Pour parler plus rigoureusement encore, il n'y en a qu'un. En effet, Dieu étant l'être duquel procèdent tous les phénomènes, tous les actes de la vie, croire en Dieu c'est affirmer l'être dans tous ses attributs et dans toutes ses manifestations. Quand donc Hildebert distingue deux objets de la foi, il ne raisonne pas comme un philosophe qui aborde ce grand problème avec une entière liberté, n'interrogeant que sa logique ou sa conscience; il appartient à une communion religieuse, il a pris avec un dogme un engagement solennel. Or, si la croyance en Dieu est adéquate à l'affirmation de Dieu dans toutes ses œuvres, il faut observer néanmoins que cette croyance est insuffisante pour révéler à l'esprit la formule catholique de l'incarnation. Nous ne disons pas que l'acte de foi par lequel l'homme s'élève à la conception

de Dieu ne comporte rien de plus que le théisme ; oui, nous l'admettons volontiers, l'idée de la vie est adéquate à l'idée de l'être. Il est vrai toutefois que, dans le dogme de l'église catholique, l'incarnation n'est pas nécessaire, mais contingente. Or, comme la notion pure de Dieu exclut toute hypothèse d'un accident, Hildebert devait, pour justifier le dogme sans offenser la logique humaine, distinguer « le mystère de la divinité et le sacrement de l'incarnation, » et dire que la foi a deux objets. Cette distinction est expliquée par le langage même que tiennent à l'égard des catholiques les philosophes auxquels elle paraît superflue ; ils les accusent d'idolâtrie. Mais n'insistons pas davantage sur ce point. Il nous importait de signaler en quoi la méthode d'Hildebert diffère de celle des nouveaux théologiens : cette différence est, on le voit, au fond même de l'hypothèse dogmatique. Sachons maintenant dans quels termes notre docteur s'exprime sur le premier objet de la foi, le mystère de l'essence divine.

Hildebert suit de près saint Augustin ; de tous les pères c'est celui qu'il paraît avoir étudié avec le plus de zèle et de fruit. Aussi remarquons-nous que son opinion sur la nature de Dieu, est la plus haute conception de l'unité qu'ait admise et que pouvait admettre l'église chrétienne. Assurément Hildebert ne rejette pas l'idée d'une personnalité divine, subsistant par elle-même et douée d'attributs incompréhensibles ; mais quand, après avoir posé cet idéal, il aborde la question de l'être, de l'essence, il ne s'éloigne pas trop des conséquences admises par les philosophes qui nient en Dieu le principe de distinction. Son opinion sur l'ubiquité de l'essence divine, sur l'absorption de toutes les réalités

dans l'infini, est exactement celle de Malebranche : il n'y a, pour ainsi parler, pas un mot dans le huitième Entretien sur la Métaphysique, qui ne se trouve dans le troisième chapitre du *Tractatus Theologicus*. Et non-seulement Hildebert et Malebranche concluent dans les mêmes termes, mais encore ils motivent les mêmes conclusions par le même raisonnement. S'il est vrai qu'ils n'ont rien appris l'un de l'autre, ils ont eu le même maître, saint Augustin, et saint Augustin avait trouvé dans Platon le principal argument de cette démonstration. Le voici : toutes les idées sont en Dieu ; Dieu a créé et ordonné le monde suivant ses idées ; donc les créatures étaient en Dieu de toute éternité. Elles y étaient, mais comme idées, non comme réalités ; l'emission réelle des créatures est un acte qui s'est accompli dans le temps. Mais n'y a-t-il d'autre rapport entre le créateur et la créature, que ce rapport de causalité ? A cette question Hildebert fait une réponse un peu énigmatique : « Les créatures, dit-il, ne sont pas essentiellement en Dieu, mais Dieu est essentiellement en toute créature. » A l'entendre, si l'on refuse d'admettre cette immanence de la cause dans ses œuvres, si l'on prétend que l'universalité est un attribut de la puissance de Dieu, non de son essence, on *calomnie la vérité*. Et voici dans quels termes il argumente contre cette hypothèse : ou l'essence de Dieu n'est en aucun lieu, ou elle est partout, ou elle est en quelque lieu. Si elle n'est en aucun lieu, il ne faut pas la supposer en un lieu quelconque, il faut nier absolument l'être divin ; si on la suppose en un lieu, pourquoi ne pas reconnaître qu'elle est dans tous les lieux ? n'est-ce pas, en effet, une impiété que de localiser l'infini ? « ubique sine loco vera-

citer est, sicut sempiternus sine tempore (1). » On pourrait croire que Malebranche n'a fait que traduire ce passage : « La substance divine, dit Malebranche, est partout, non-seulement dans l'univers, mais infiniment au-delà ; car Dieu ne s'est pas renfermé dans son ouvrage, mais son ouvrage est en lui et subsiste dans sa substance... C'est en lui que nous sommes, c'est en lui que nous avons le mouvement et la vie... L'étendue créée est à l'immensité divine, ce que le temps est à l'éternité (2). » Nous disons qu'une telle définition de la substance divine n'est pas loin d'être une énigme. Qui peut, en effet, comprendre cette confusion du fini et de l'infini ? Quelle idée présente à l'esprit cette substance limitée, périssable, au sein d'une substance sans bornes et sans fin ? Véritablement, il y a là un mystère pour la raison humaine. Saint Augustin le reconnaît ; Malebranche fait le même aveu : « Lorsque je vous parle de Dieu et de ses attributs, si vous comprenez ce que je

(1) Parmi les poésies d'Hildebert éditées par Beaugendre, nous trouvons une oraison qui répond assez à cette formule dogmatique. Voici dans quels termes Dieu y est défini :

Super cuncta, subter cuncta,
Extra cuncta, intra cuncta ;
Intra cuncta, nec inclusus,
Extra cuncta, nec exclusus ;
Super cuncta, nec elatus,
Subter cuncta, nec substratus.
Super totus, præsidendo,
Subter totus, sustinendo ;
Extra totus, complectendo,
Intra totus est implendo.

(2) *Entretiens sur la métaphysique*. Entr. 8.

vous dis... ou c'est que je me trompe, ou c'est que vous n'entendez pas ce que je veux dire; » M. de Lamennais, qui a récemment reproduit cette doctrine, comme le premier et le dernier mot de la science théologique, ne se dissimule pas davantage qu'elle repose sur une antinomie radicalement incompréhensible (1). Nous ne voulons pas interroger la conscience pour apprendre d'elle si elle accepte des prémisses dont sa logique repousse les conséquences, et si la notion qu'elle a de Dieu est vraiment telle qu'on la définit. Ce qui nous importe ici, c'est d'exposer le sentiment d'Hildebert sur le problème sommaire de l'ontologie. Il appartient à une grande école : si nous disons quel fut son maître, quels furent ses plus illustres condisciples, ce n'est pas pour dresser contre eux un acte d'accusation collectif; c'est pour suppléer par des rapprochements à l'insuffisance de notre analyse : l'histoire de la philosophie est en quelque manière une vaste officine un peu en désordre, où les noms propres sont l'étiquette des systèmes.

Mais la question de l'être n'est pas la seule qui intéresse à la fois les théologiens et les philosophes. Les théologiens distinguent, dans l'être, l'esprit de la matière, et, après avoir affirmé la coexistence de l'étendue finie et de la substance infinie, ils se demandent comment l'intelligence libre de Dieu intervient dans le gouvernement du monde créé. Il semble que l'école de saint Augustin, admettant l'ubiquité de la substance divine, doive admettre plus volontiers encore l'ubiquité de l'esprit divin. Mais si, d'un côté, cette hypothèse est

(1) *Esquisse d'une philosophie*, 1re partie, livre II. ch. 1.

la plus haute affirmation de l'ordre ou de l'unité ; de l'autre, elle est la négation du dogme de la chute. Hildebert la repousse : « Dieu, dit-il, est dans toutes les créatures, il y est dans toutes également par la présence de sa divinité, c'est-à-dire par son essence ; il habite par sa grâce, non dans tous les hommes, mais seulement dans les bons. » Cette doctrine, qui est tout-à-fait conforme à la lettre de saint Augustin, présente encore une antinomie que nous devons signaler. Si Dieu communique également sa substance à toutes les créatures, on ne s'explique pas bien pourquoi il ne leur communique pas son esprit ; on comprend mal ce que peuvent être des parties de la substance divine dépourvues de l'esprit divin,et vouées par cette privation aux ténèbres, à l'erreur. Nous rapportons les termes dans lesquels on énonce le mystère ; nous ne prétendons d'ailleurs ni les critiquer, ni les expliquer. Cependant il nous faut bien dire comment, dans l'opinion d'Hildebert, s'accomplit cette émission spéciale de la grâce divine.— L'âme humaine est en quelque sorte un instrument que Dieu met en action. Elle n'a que des facultés ; les désirs, les sentiments, les affections lui adviennent, s'imposent à elle ; elle les éprouve, mais ne les cause pas. C'est en cela que l'âme humaine diffère de l'âme divine. En Dieu, la puissance, la connaissance, l'amour, sont des attributs immuables, éternels ; Dieu n'est jamais ni plus ni moins puissant, connaissant, aimant. Telle n'est pas la condition de l'âme humaine : rien ne lui est propre, tout lui est accident (1). Or Dieu est le suprême bien, la per-

(1) « Sunt affectiones mutabiles circa animam ; aliquando enim anima est sine notitia et amore. » (*Tract. Theol. cap.* 4.) — « De

fection souveraine. C'est donc lui qui communique à la créature ces mouvements intérieurs qui se manifestent par les bonnes œuvres. Et comme Dieu ne lui doit rien, il ne faut pas dire qu'il fait un injuste partage de ses grâces, parce qu'il favorise tel individu et néglige tel autre : Dieu est juste, mais sa justice est un mystère. Saint Jean a dit que la lumière divine éclaire tout homme venant en *ce monde :* cela est vrai ; mais, suivant l'interprétation d'Hildebert, *ce monde* n'est pas le sol que foulent nos pas ; possédé par l'esprit de Dieu, l'apôtre était dans le ciel lorsqu'il a formulé cette sentence (1). L'origine du bien étant connue, quelle est l'origine du mal ? ou plutôt, qu'est-ce que le mal ? Il y a sur ce point bien des erreurs d'opinion : l'homme adresse des requêtes à Dieu sur tout ce qui l'affecte dans cette vie ; il murmure contre ses décrets dont il ne comprend pas les fins mystérieuses. Or, le plus souvent, ce qui nuit à quelques individus profite à un plus grand nombre ; les douleurs mêmes qui affligent l'humanité tout entière sont un bien, par cela seul que Dieu a voulu qu'elles fussent, car Dieu n'a pu vouloir le mal : n'accusons pas la Providence, mais persuadons-nous que notre connaissance est bornée, et que nous agissons en téméraires, quand nous prétendons assigner Dieu de-

Sancta Trinitate nihil dicitur secundum accidens. Quod enim secundum accidens dicitur mutabile est ; sed in Deo nihil mutabile. » (C. 6.)

(1) « Christus est sol justitiæ, qui est sol non omnium sed eorum quibus illucescit. Non enim omnem hominem ipse illuminat, sed omnem hominem venientem in hunc mundum ; non in hunc inferiorem, in maligno positum, sed in hunc superiorem in quo Joannes erat qui hoc dicebat. » *Sermones* Hildeberti. Sermo 4.

vant le tribunal de notre raison (1). Il n'y a pas d'autre mal dans ce monde que les œuvres de la volonté humaine destituée du concours de la grâce : la révolte du protoplaste nous a tous condamnés à mal faire; notre raison ignore le bien, notre volonté désire le mal; notre chair, réduite en esclavage, n'a pas la puissance de s'affranchir (2). C'est à la grâce divine qu'elle doit cet affranchissement, lorsqu'il s'accomplit.

Quand l'école de Molina est venue prétendre que cette opinion n'est pas la négation du principe de la liberté humaine, elle s'est évidemment abusée. Nous ne voulons pas défendre ce principe; mais il nous importe de restituer aux termes dont Hildebert a fait usage leur sens véritable, et de repousser des interprétations frivoles. Voici toute la doctrine d'Hildebert : La chair est, sans l'intervention de la grâce, esclave du péché, et, quand la grâce intervient, son action est nécessitante. Il n'y a dans cette doctrine, on le voit, aucune place pour cette liberté métaphysique dont on affirme que l'homme a conscience. Cependant Hildebert, comme saint Augustin, emploie ces mots *liberté*, *libre-arbitre*. Mais en quel lieu, dans quel sens? comment traduire cette phrase, étant admise la définition que les Molinistes ont donnée de la liberté : « Libertas triplex est, naturæ, gratiæ et gloriæ. Libertas naturæ id est libertas a necessitate, quia ante peccatum nulla necessitas, nulla difficultas homini incumbebat. Libertas gratiæ dicitur libertas a peccato, quia per ipsam consequimus remissionem peccatorum, sub quo-

(1) *Tract. Theologic.* c. 10.
(2) *Sermones.* Sermo 2.

rum jugo quasi servi tenemur. Libertas gloriæ est illa quæ ab omni liberat corruptione, quæ habebitur in cœlesti beatitudine (1)? » Il est bien clair que si l'on traduit le mot *libertas* par celui de *liberté*, le passage que nous venons de citer est inintelligible. Que l'on nous signale dans les *Sermons* d'Hildebert, ou dans le *Tractatus Theologicus*, une seule sentence qui puisse être interprétée favorablement au sémi-pélagianisme transformé, qui a été depuis Molina, qui est encore la créance de beaucoup de docteurs, nous y répondrons par un grand nombre de passages qui contiennent une profession de foi tout-à-fait contraire. On vient de lire quelques mots sur la liberté ; voici ce qu'Hildebert entend par le libre arbitre : « Liberum arbitrium est habilitas rationalis voluntatis, qua bonum eligitur gratia cooperante, vel malum ea deserente : Le libre arbitre est une manière d'être de la volonté rationnelle, par laquelle on choisit le bien avec le secours de la grâce, et le mal en son absence (2). » Cette définition semble au premier abord peu lucide, mais l'auteur y ajoute un commentaire plein d'intérêt. La raison, dit-il, suit la volonté par derrière, *pedissequa* ; elle conseille, il est vrai, la volonté, mais celle-ci ne l'écoute pas ; la volonté est souveraine, *domina*, et après avoir entendu la requête de la raison, elle n'en tient compte : « La volonté n'est pas entraînée par la raison ; la raison montre seulement à la volonté ce qu'elle doit désirer, mais la volonté entraîne la raison. » Et d'où vient à la volonté cette puissante initiative? puisqu'elle domine

(1) *Sermones*. Sermo 4.

(2) *Tract. Theolog*. c. 29.

la raison, l'homme est-il le jouet aveugle de lui-même? est-il une sorte de monade qui s'agite dans sa sphère, suivant le caprice d'une spontanéité inconsciente? Nullement. Les motifs déterminants de la volonté sont en dehors d'elle. Si son empire est tyrannique, si rien ne lui résiste, si elle entraîne tout, c'est précisément parce que le mouvement lui est communiqué par quelque principe supérieur aux facultés humaines. Or, les manifestations de la volonté ont une double nature, et par conséquent une double origine. Quand la grâce agit sur la conscience, le produit de cette action est une bonne œuvre; quand la conscience ne reçoit pas cette divine impulsion, elle demeure dans sa dépravation, dans sa déchéance; elle ne veut et ne peut vouloir que le mal (1).

Telle est, en résumé, l'opinion d'Hildebert sur le problème du libre arbitre; tel est le sentiment qu'il professe, après saint Augustin, sur l'incapacité de la conscience humaine, et sur l'efficace de la prémotion divine. Les philosophes les plus audacieux n'ont jamais abordé cette haute question avec plus de franchise : ils ne l'auraient pas autrement résolue, s'ils n'avaient rejeté le dogme de la chute. En effet, il importe peu que l'on destitue la conscience des priviléges qui lui sont

(1) Nous pourrions citer un grand nombre de passages d'Hildebert, où se trouve exprimée, dans les termes les plus significatifs, cette opinion sur la gratuité de la grâce, et sur l'impuissance du libre arbitre. On lit quelques unes de ces sentences dans l'analyse que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont faite des *Sermons*. Le chapitre 30 du *Tractatus Theologicus*, où l'auteur définit spécialement le libre arbitre, se résume dans cette phrase : « Sciendum est quod non ideo dicitur liberum arbitrium, quod æqualiter se habeat ad utrumque, scilicet ad bonum et ad malum; cum per se quisque possit cadere, sed per se non possit surgere, nisi juvetur a gratia Dei. »

attribués par les philosophes, pour la placer sous l'empire de la grâce; les philosophes n'ont jamais entendu que la spontanéité de la conscience fût absolue, et ceux d'entre eux qui ont recommandé l'hypothèse de l'unité dans la vie, n'ont fait que reproduire sous une autre forme les conclusions du déterminisme admis par toute l'école de saint Augustin. Ils ont seulement écarté le symbole de la nature déchue.

On nous épargnera d'analyser dans tous ses développements la doctrine théologique d'Hildebert; nous avons insisté sur les points principaux de cette doctrine, pour signaler l'éclatante résurrection de la gnose augustinienne dans le premier traité de théologie dont l'église du moyen-âge ait adopté les formules. C'est là un fait vraiment digne de remarque.

Nous devons maintenant parler des œuvres morales d'Hildebert. Plusieurs critiques, et dans ce nombre M. Jouffroy, ont prétendu qu'il faut nier toute morale, si l'on n'accepte dans ses prémisses et dans ses conséquences l'hypothèse pélagienne de la liberté. Ils ont instruit contre Spinosa une accusation de paralogisme, fondée sur ce seul chef, qu'ayant posé le principe de la nécessité, il devait supprimer dans sa philosophie la science de la morale, l'éthique (1). Nous ne pouvons aborder cette question; elle est grave, et à cause de cette gravité même, elle appelle une discussion étendue. Que si l'on admet comme bien fondée la censure de M. Jouffroy contre la logique de Spinosa, il faut adresser le même blâme à tous les philosophes, à tous les théologiens catholiques, qui n'ont pas vu dans

(1) Jouffroy, *Cours de Droit naturel*, t. I. p. 199.

l'homme une substance indépendante, une monade solitaire vivant hors de la vie. Or, nous ne doutons pas d'affirmer que ce péché logique a été commis par tous les docteurs de l'église primitive, si l'on en excepte Praxéas, Origène et Pélage; et que, parmi les modernes, Molina et ses disciples pourront seuls justifier la rigueur de leurs thèses morales, étant admis les considérants de la sentence prononcée par M. Jouffroy. Hildebert est au nombre des théologiens que cette sentence frappe le plus directement : en effet, il n'a pas entendu le mot *liberté* dans le sens que lui ont donné certains philosophes ; il n'a rien ajouté à la définition de saint Augustin. La liberté, pense-t-il, ce n'est que l'affranchissement, ce n'est que la puissance d'agir : l'homme tient cette liberté de la grâce, il tient encore d'elle le mouvement communiqué à cette faculté passive, inerte, incapable; il n'y a pas une objection faite à la métaphysique de Hobbes (1) qui ne concerne Hildebert. Cependant il a fait une *Morale*. — Ce traité se trouve dans l'édition de Beaugendre; il a pour titre *Moralis Philosophia de Honesto et Utili*. L'éditeur l'a tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Colbert, et il a exposé dans une courte préface les motifs qui l'ont engagé à insérer cet ouvrage parmi les œuvres de notre docteur. Hildebert n'est pas un casuiste ; sa doctrine morale est d'une remarquable simplicité. Elle est tout entière, en quelque sorte, dans cette sentence : l'honnête est toujours préférable à l'utile. Mais qu'est-ce que l'honnête? c'est la vertu. Il y a deux catégories de vertus : celles dont le but est la connaissance, et celles dont le but est

(1) Jouffroy, *ibid.* p. 98 et suivantes.

l'action. Hildebert place en premier lieu celles-ci : il estime le savoir, mais il fait plus de cas de la justice et du dévouement. « Supposons, dit-il, un homme très-désireux de connaître la nature. Tandis qu'il se livre tout entier à la contemplation de choses très-dignes d'être connues, tout-à-coup on apporte la nouvelle d'un danger public. Eh quoi! ne renoncera-t-il pas sur le champ à toutes ses études pour courir à la défense de la patrie, quand bien même il croirait pouvoir compter les étoiles, et mesurer l'immensité du monde (1)? » En parcourant les divers écrits d'Hildebert, nous avons observé qu'il approuve peu la vie solitaire, et que les pratiques rigides des ascètes lui paraissent plus frivoles qu'agréables à Dieu. Dans ses *Lettres*, il exprime plusieurs fois cette opinion, « que la vie active conduit à la gloire, » et qu'il ne faut pas négliger les œuvres pour s'abandonner aux séductions de l'indolence spéculative (2). Ailleurs, il recommande de ne pas suivre à la lettre les réglements de l'église, quand trop de rigueur doit mettre en péril l'ordre et l'unité (3); il écrit au comte d'Anjou que le premier devoir d'un prince est de gouverner son peuple avec sagesse, et non de faire de lointains pélerinages (4). En toute occasion, il se déclare pour la vie pratique.

Nous avons rapporté les actes d'Hildebert, nous avons sommairement exposé ses opinions sur les plus graves questions de la théologie et sur quelques points

(1) *Moralis Philosophica*, p. 986, Operum Hildeberti.
(2) *Epist.* lib. I. Epist. 22.
(3) *Epist.* lib. III. Epist. 22.
(4) *Epist.* lib. I. Epist. 15.

de la morale ; il nous reste à parler de ses mérites littéraires. Il a beaucoup écrit, et nous croyons qu'il a toujours, même dans ses épitres familières, pris quelque soin de se faire valoir comme écrivain. Nous trouvons sa manière monotone, et son style quelquefois obscur ; sobre d'épithètes, mais non d'antithèses : l'auteur recherche la concision, mais on sent trop cette recherche : quand, au milieu d'une démonstration théologique, qui n'est pas toujours d'une clarté saisissante, il nous faut nous arrêter pour interpréter une ellipse, nous éprouvons quelque dépit à l'égard de l'écrivain prétentieux et subtil qui nous cause ces embarras. Ce qui d'ailleurs recommande les écrits d'Hildebert, plus que cette affectation ne leur fait tort, c'est la gravité de son esprit : il n'y a rien de commun, rien de trivial, rien d'abandonné dans son discours ; il pèse chaque mot, il n'insiste jamais sur un détail indifférent ; il écrit une lettre, une légende, un sermon, avec la même méthode ; sans prétendre jamais au sublime, il est toujours élevé. Cette gravité se rencontre bien rarement chez les théologiens connus sous le nom de *controversistes* : Hildebert n'est pas de ce nombre ; il sait, par l'exemple de Béranger, où conduit la dispute, et il se garde bien de céder à ses entraînements (1). Il ne paraît avoir lu aucun des pères avec autant de respect que saint Augustin ; il le cite en toute rencontre, et même lorsqu'il n'invoque pas son té-

(1) Nous lisons dans le Sermon 69 d'Hildebert, une phrase qui peut servir à prouver que les disputes scolastiques n'ont pas pris origine de la querelle d'Abélard et de Guillaume de Champeaux. Voici cette phrase :

« Quidam in philosophicis facultalibus, quamdam subtilitatem inutilem, vel inutilitatem subtilem quærentes, quibusdam minutiis

moignage, il le suit encore. Mais s'il a étudié la théologie à l'école de l'évêque d'Hippone, il a fait ses humanités à l'école de Sénèque. Tel est notre sentiment sur ses écrits en prose. Nous ferons un moindre cas de ses poèmes. Beaugendre lui en a attribué un très-grand nombre, qui ne paraissent pas tous lui appartenir : en somme, ils ne sont guère plus louables les uns que les autres. Les vers faux y abondent; ni les règles de la mesure, ni celles de la quantité, n'y sont observées; quant à l'invention, elle est rarement poétique. Nous devons reconnaître toutefois que plusieurs pièces de ce recueil se recommandent par quelques détails ingénieux : mais nous n'engageons personne à chercher ces perles rares; pour les découvrir, il faut soulever une épaisse litière. On s'expliquerait mal comment Hildebert a obtenu de ses contemporains le titre glorieux d'*egregius versificator*, de *versificator incomparabilis*, et comment ses vers ont été lus et étudiés dans les écoles du moyen-âge, si l'on ne savait qu'au XIIe siècle les juges éclairés en matière de poésie latine ne furent pas moins rares que les bons poètes. Quoi? Orderic Vital ne va-t-il pas dans son enthousiasme pour les poèmes de Hildebert, jusqu'à les mettre en parallèle avec les ouvrages des anciens, et à leur accorder hautement la préférence (1)? C'est plus qu'il n'en faut pour rendre suspect le goût de son temps.

verborum in cavillatione respondentes utuntur, quibus in disputatione usi ossa Christi est incinerare.... Et si Deus convertit nos artium liberalium phantasmatibus uti, si in hac scriptura voluerimus similiter sophistice incidere, odibiles Deo erimus, strepitum ranarum Ægypti in terram Gersen traducere molientes. »

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 402.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont consiencieusement analysé les poèmes attribués à Hildebert par Beaugendre, et ils ont prouvé qu'un certain nombre de ces pièces doivent être restituées à divers contemporains. Ne pouvant entrer dans ces détails, nous ne saurions omettre de recommander leur savante et laborieuse critique. Les notes de Beaugendre méritent aussi d'être consultées, bien qu'on y ait signalé plus d'une erreur. On ne reproche pas seulement à Beaugendre d'avoir inséré parmi les œuvres d'Hildebert divers opuscules en prose et en vers qui ne sont pas de la plume de cet illustre prélat ; les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* signalent aussi quelques omissions qui nous paraissent d'ailleurs peu graves (1).

Parmi les poésies d'Hildebert, il nous faut du moins noter celles qui ont eu quelque célébrité. Beaugendre a publié dans son recueil une épigramme sur un androgyne qui a été traduite en grec par Politien et par Jean Lascaris : de nombreuses traductions françaises en ont été faites; nous citerons celle de mademoiselle de Gournay et celle de La Monnoye. Soixante fables en distiques latins, qui ont été souvent imprimées au XVe siècle sous le nom d'*OEsopus*, et qui ne se trouvent pas dans l'édition de Beaugendre, ont été attribuées récemment à Hildebert. On peut consulter à ce sujet l'excellent travail de M. Robert sur les fabulistes antérieurs à La Fontaine (2), et la savante notice sur Phèdre insé-

(1 *Ibid.*, page 401 et suivantes.

(2) *Fables inédites des* XII, XIII *et* XIV° *siècles*, par A.-C.-M. Robert.

rée par M. Fleutelot dans la Collection des Auteurs Latins publiée sous la direction de M. D. Nisard.

CORBIN (LOUIS).

Je lis dans La Croix du Maine :

« Loys Corbin, prêtre, natif de la paroisse de Vernie, autrefois précepteur de M. le baron de Tessé et de Vernie, l'an 1570. Il a escrit un liure en l'honneur de madame de Raveton, dame dudit lieu, en Normandie, femme de messire Jean de la Ferrière, chevalier de l'ordre du roi, baron de Tessé, en Normandie, et de Vernie, au Maine. Ce liure traicte de la charité et autres poincts de théologie concernant la vie humaine. Il n'est encores imprimé. Il se voit escrit à la main au cabinet de la susdite dame. »

Je n'ai trouvé rien ailleurs au sujet de ce Louis Corbin.

JOUENNEAUX (GUY).

GUY JOUENNEAUX, ou JOUANNEAUX, ou JOUVENNEAUX, ou JUVENAL, en latin *Guido Juvenalis*, est né dans le Maine, vers le milieu du XV[e] siècle, mais nous ne savons ni en quelle année, ni en quel endroit. Il nous apprend lui-même que ses parents étaient

pauvres, et qu'il fut redevable des soins qui furent pris pour son éducation à Nicolas Le Pelletier. C'est à Paris qu'il acheva ses études : au Mans et à Paris, il eut pour condisciple Michel Bureau, auquel il demeura toujours étroitement uni. Ses commencements furent modestes ; il lui fallut se consacrer à l'éducation de quelques enfants, « in erudiendis liberis aliquatenus laborans (1) ; » c'est là sans doute ce qui lui inspira le goût des études grammaticales. Il eût occasion de montrer quel profit il avait retiré de ces études dans les cours publics qu'il fit à Paris, vers l'année 1490, et dans les divers travaux qu'il entreprit à la même époque sur la langue latine.

Le premier qu'il paraît avoir mis en lumière est un commentaire sur Térence, publié à Paris, chez Marnef, in-fol., en 1492, et réimprimé à Lyon, chez Jean Trechsel, 1493, in-4°. Josse Badius Ascensius mit quelque peu du sien dans cette nouvelle édition, du consentement de l'auteur (2).

Un autre ouvrage de Guy Jouenneaux, qui n'eut pas moins de succès, c'est son explication des *Elégances* de Laurent Valla et de Gellius, publiée sous ce titre : *Guidonis Juvenalis, patria Cenomani, in latinæ linguæ Elegantias tam à Laurentio Valla quam à Gelio memoriæ proditas, interpretatio dilucida*, etc., etc. ; Paris, Baligant, 1494,

(1) Lettre à Nicolas Chapelle.

(2) Dom Liron cite trois anciennes éditions des comédies de Térence, avec les commentaires réunis de Dorat, de Guy Jouenneaux et d'Ascensius ; l'une de Strasbourg, 1496, in-folio ; l'autre de Lyon, chez Claude Gibolet, 1497 ; et la troisième de Venise, chez Barthélemi Cesano, 1553. (Dom Liron, *Singularités historiques et littéraires*, t. III. p. 47.)

in-4° (1). Ce livre, dédié par l'auteur à Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, contient, outre plusieurs épîtres à l'adresse d'Antoine de Croy, évêque de Térouanne, de Jean Petit, de Charles Fernand, de Nicolas Chapelle, de Nicolas Le Pelletier, de Michel Bureau, etc., etc., une édition nouvelle des *Elégances* de Valla, et un traité d'Augustin Dati, de Sienne, sur les Préceptes de l'Eloquence. Nous avons peu de chose à dire sur le travail de Guy Jouenneaux. C'est à la fois un dictionnaire et une grammaire ; mais un dictionnaire sans méthode, et une grammaire sans syntaxe. Nos ouvrages élémentaires sont aujourd'hui de la plus grande simplicité : on peut apprécier dans l'ouvrage que nous avons sous les yeux que de tâtonnements a faits l'esprit d'analyse avant d'atteindre ce résultat. Voici dans quels termes Guy Jouenneaux parle lui-même de son propre ouvrage :

I liber ancipitis subiture pericula sensus
Et variis telis sæpe petendus abi.
Spernito contractæ latrantia jurgia frontis,
Ad juvenum penna præpete tecta volans.
Illis, crede mihi, vultu capiere sereno,
Et gratum tribuent scrinia culta locum ;
Percipiet docilis præsentia commoda pubes
Et faciet somni damna minora sui.
Nam sunt nota magis linguæ præcepta latinæ
Ac magno poterunt absque labore capi.

Nous regrettons, avec Dom Liron, de ne pas connaître un traité spécial sur la grammaire attribué à

(1) Il y en a une autre édition de la même année; Paris, Ulric Gering et Berthold Rembold ; et une autre de Rouen, sans date, chez P. Olivier, aux frais de Michel Angier, de Jean et de Richard Macé.

Guy Jouenneaux a publié, dit-on, en 1518, sous ce titre : *Guidonis Juvenalis Grammatica ;* Lemovicis, in-4°. Peut-être cette grammaire n'est-elle autre chose que l'Explication des *Elégances* de Laurent Valla.

Quel qu'ait été le succès de ses travaux littéraires, Guy Jouenneaux se sentait porté vers d'autres études, et se reprochait le temps consacré aux lettres profanes, craignant d'ailleurs, disait-il, de s'égarer dans le labyrinthe de la grammaire, et de n'en plus sortir. En 1488, Dom Pierre Du Mas, abbé de Chézal-Benoît, dans le Berry, entreprit de rétablir dans cette abbaye l'austère observance de la règle bénédictine. Ce projet de réforme sourit à Guy Jouenneaux ; il quitta Paris, sa chaire et le monde, et vint, en compagnie de plusieurs autres illustres docteurs, prendre l'habit monastique à Chézal-Benoît. On ne parla bientôt plus que des mœurs rigides, que de la piété profonde du nouveau frère. Guillaume Alabat, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, l'ayant appelé près de lui, lui confia la crosse abbatiale, et Dom Guy commença, la veille de Noël de l'année 1497, la réforme du monastère de Saint-Sulpice : peu de temps après il s'employa avec le même zèle à introduire les nouveaux statuts dans la maison des religieuses de Saint-Laurent. A ces détails, Dom Liron ajoute que Dom Guy était abbé de Saint-Sulpice lorsque Jeanne de France jeta les fondements du monastère des Annonciades, et qu'elle pria l'archevêque de Bourges, le P. abbé de Saint-Sulpice, son confesseur, et M. de Chaumont, de donner en sa présence les premiers coups de pioche. Dom Guy bénit la grosse cloche du monastère.

Guy Jouenneaux a laissé plusieurs livres ascétiques.

Le plus considérable a pour titre : *Reformationis monasticæ vindiciæ, seu defensio*. Nous ne savons pas la date de la première édition de cet ouvrage ; la seconde est de 1503 ; Paris, J. Barbier, in-12. On en trouve l'analyse dans Dom Liron (1). Il a, en outre, traduit en français la *Règle de saint Benoît*. Cette traduction fut imprimée pour la première fois en 1505, l'année même de la mort de Guy Jouenneaux (2).

BIGOT (GUILLAUME).

GUILLAUME BIGOT, né à Laval, dans les derniers jours du mois de juin de l'année 1502, fut à la fois célèbre par son grand savoir et par ses malheurs. On peut dire sans figure que la mauvaise fortune l'assiégea dès le berceau ; car comme il avait, en venant au monde, deux dents déjà formées, il fut admis dans le conseil des matrones de Laval, qu'un malin esprit avait choisi pour habitacle le corps de cet enfant prodigieux, et aucune d'entr'elles ne voulut l'accepter pour nourrisson. On le confia donc à quelque femme de la campagne. Il avait un an à peine, quand la peste enleva treize personnes dans la maison qu'habitait sa nourrice : celle-ci, par pitié pour l'enfant confié à ses soins, prit la fuite

(1) *Singularités Hist. et Litt.* t. III, p. 49.

(2) Cette édition est devenue très-rare, et nous n'avons pu vérifier si la date de 1505, donnée par Dom Liron, est exacte ; Catherinot, dans ses *Annales typographiques de Bourges*, l'a inscrite à l'année 1500.



à travers les champs, allant succomber loin de lui au mal dont elle sentait l'horrible atteinte ; ses voisins, moins charitables, le laissèrent exposé sur le bord d'un grand chemin. Il y a lieu de croire qu'il y serait mort de faim et de froid, si son père, Jean Bigot, appelé de ce côté par quelques affaires particulières, ne l'avait trouvé gisant près d'une haie, et ne l'avait recueilli. Telles furent les premières infortunes de Guillaume Bigot ; nous en avons à raconter bien d'autres encore.

Son adolescence fut très-orageuse. Elevé par des gens qui le négligèrent, il courut aux lieux de débauche dès qu'il put se soustraire à leur discipline, et il fit, à Angers, certaine équipée qui l'obligea de fuir la ville, pour éviter les poursuites judiciaires intentées contre lui par la famille de La Tour-Landri. Retiré à la campagne, il chercha, dans les travaux de l'esprit, un aliment à son activité. C'est durant cette retraite qu'il apprit le grec, sans maître ; il n'étudia pas avec moins de fruit la philosophie, l'astrologie et la médecine. Mais le mouvement, l'agitation, les courses et le bruit étaient pour lui un besoin tellement impérieux qu'il ne pouvait longtemps y résister. Il sortit de son asile pour s'employer dans une négociation diplomatique qui devait singulièrement flatter son goût pour les aventures. Langey du Bellay avait reçu de François I[er] une mission secrète près des princes d'Allemagne ; il ne devait paraître dans les cours que sous l'habit d'un marchand de pierreries. Guillaume Bigot l'accompagna dans ce voyage, mais il le quitta bientôt pour se faire recevoir professeur de philosophie à l'Université de Tubinge. Dans le même

temps, il commenta la Logique d'Aristote et il étudia la médecine sous Antoine Cureus et Guillaume Asterot, ainsi que les mathématiques sous Fossanus. Puis, ayant eu querelle avec les autres membres de cette Université, au sujet des doctrines métaphysiques de Mélancthon, il alla séjourner quelque temps à Bâle. Il parcourut ensuite diverses cités d'Allemagne, provoquant les docteurs les plus fameux à des rencontres philosophiques, et se vengeant d'eux par des épigrammes, lorsque probablement il n'avait pas eu les honneurs du combat. Enfin, après avoir été reçu docteur en médecine, il revint en France où, s'étant placé sous la protection de MM. du Bellay, il ne fut pas inquiété davantage pour l'affaire d'Angers.

Guillaume Budée voulut le retenir à Paris, et lui faire obtenir une chaire royale. Mais il ne put y réussir : Bigot fut desservi près du roi par le célèbre P. du Châtel (*Castellanus*), grand aumônier, qui, dit-on, lui fit l'honneur de le redouter. Un jour que devant le roi on parlait de notre Bigot avec beaucoup d'avantage, du Châtel interrompit ses apologistes : — « Pourquoi, dit-il, élevez-vous si haut les mérites de cet homme? N'est-il pas de la secte d'Aristote? — Que voulez-vous dire, lui demanda le roi. — Je veux dire, reprit du Châtel, que suivant Aristote, le meilleur des gouvernements est l'aristocratie, et non pas la royauté. » Le roi reprit qu'il fallait tenir pour insensé ce propos d'Aristote, et les courtisans ne s'avisèrent plus de lui recommander maître Bigot. Cette anecdote est ainsi racontée par Mélancthon (1). Suivant P. Galland, Mélancthon,

(1) *Responsio contra clerum Coloniensem.*

qui avait l'esprit crédule, a été grossièrement abusé; le dialogue qu'il rapporte n'est qu'une fiction imaginée par Bigot, pour compromettre du Châtel près du régent de la nouvelle école péripatéticienne; ce Bigot n'était qu'un professeur de ruelles, un brouillon, à qui la vanité inspirait les plus méchantes calomnies (1). A ce démenti vient se joindre celui de Bayle, qui a disserté en quatre points contre le récit de Mélancthon, mais, il nous semble, avec assez peu d'à-propos (2). Bayle recherchait trop les occasions de contredire. On peut lui opposer le témoignage de G. Naudé, qui, dans ses Additions à l'*Histoire de Louis XI* (3), accuse aussi du Châtel d'avoir mal conseillé le roi au sujet de Bigot, et d'avoir agi de telle sorte par envie.

On lui offrit une chaire à Padoue, avec de beaux émoluments : il la refusa pour aller à Nîmes, où on l'invitait à restaurer l'Académie. Le P. Galland nous dit que Bigot obtint du roi cette sorte de commission, à la prière du grand aumônier qui lui avait pardonné ses épîtres calomnieuses. Nous croyons volontiers que du Châtel aimait mieux voir Bigot à Nîmes qu'à Paris. Quoiqu'il en soit, à peine fut-il à Nîmes, que par son acharnement à défendre de prétendus priviléges universitaires, il se fit des ennemis nombreux parmi les notables de la ville. Ils rappelèrent le protestant Claude Baduel qu'ils avaient récemment disgrâcié : mais Bigot ne voulut pas quitter la place, et il y eut un certain tumulte à l'Académie, les deux maîtres ayant chacun leur parti

(1) Petrus Gallandus, in *Vita Castellani*, num. 74.

(2) *Dictionnaire historique et critique*, au mot *G. Bigot*.

(3) *Ibidem*.

dans la ville et parmi les écoliers. L'affaire fut portée au parlement de Toulouse, qui valida les conventions faites par Bigot avec la ville de Nîmes et le maintint dans sa charge. Bigot reçut à Paris cette bonne nouvelle : il y était venu pour intéresser à sa cause les amis qu'il avait en cour, et particulièrement le cardinal du Bellai. Aussitôt il vendit tout ce qu'il avait de patrimoine à Laval, et partit en grande hâte pour Toulouse. Mais, dans cette ville, son mauvais sort lui réservait une disgrâce nouvelle et plus triste que toutes les autres. Il y avait laissé sa femme avec ses deux filles : celle-ci, peu soucieuse, comme il paraît, de ses devoirs, avait, durant le voyage de son mari, contracté une liaison fort intime avec un joueur d'instruments, nommé Pierre Fontaine, qui habitait le même toit que la famille Bigot. Or, il arriva que le galant, surpris sans doute dans un lieu où il ne sut justifier sa présence, subit le châtiment infligé par le traître Fulbert à l'amant d'Héloïse. Ce qu'il y eut de plus grave pour le pauvre mari dans cette aventure, c'est que les amours de sa femme eurent en son absence ce tragique dénouement, que le public ne put l'accuser d'avoir lui-même vengé par un crime sa couche outragée. Comme on le pense, le cas de Pierre Fontaine fit grand bruit, et l'on s'inquiéta beaucoup de savoir quelle main avait accompli l'œuvre mystérieuse. Il fut dit dans les salons et dans les carrefours, que l'auteur de ce guet-à-pens n'était autre qu'un certain Antoine Verdan, ancien valet de Bigot, et, comme on ne manqua pas de le supposer, ancien familier de la maîtresse du logis.

Mais la honte de Bigot ne suffisait pas à ses ennemis : comme ils voulaient sa perte, ils prétendirent que le

valet avait agi par les ordres du maître, et ils provoquèrent les gens de justice à une enquête criminelle. Si grande que fut l'énergie de Bigot, il fut accablé par tant de coups. Son premier dessein fut de sortir de Toulouse, et d'aller chercher un asile ignoré à Metz ou en Allemagne. Mais on lui conseilla de demeurer, et de faire tête à la calomnie. Il s'y résigna, non sans beaucoup de peine, sur l'avis de quelques avocats, et après trois mois de retraite dans le collége de Saint-Marcel, il mit son affaire en règle, et se constitua prisonnier. A peine fut-il sous les verroux, que tous les vents se déchaînèrent contre lui. Non-seulement il entendit Pierre Fontaine l'accuser de sa déchéance virile; d'autre part, on appela l'anathème sur sa tête, en disant qu'il avait professé l'athéisme. Il répondit à ces libelles, et obtint la faveur de présenter une défense solennelle aux Grands-Jours assemblés au Puy. Il sortit de cette nouvelle épreuve à son honneur; mais le chagrin avait épuisé ses forces, les frais de justice avaient épuisé sa bourse, et il se trouvait réduit à la condition la plus fâcheuse.

On ne sait ni le lieu, ni la date de la mort de Guillaume Bigot. « Je crois, ainsi s'exprime Dom Liron (1), qu'il n'a pas vécu longtemps après l'an 1550. » On n'a pas même un catalogue exact de ses ouvrages. Cependant il eut une grande célébrité. Mélancthon ne paraît avoir connu, en France, à cette époque, que du Châtel dont le savoir égalât celui de Bigot : « Duo sunt, dit-il, dans la lettre que nous avons déjà citée, in Gallia viri excellenter docti, Castellanus et Bigotius; » G. Naudé

(1) *Singul. hist. et litt.* t. I. p. 438.

l'appelle « le premier philosophe de son temps, » et Scaliger lui donne le même titre : « Maximus philosophus Gulielmus Bigotius (1). » Il nous serait fort difficile de dire aujourd'hui quelles étaient ses opinions philosophiques : nous apprenons seulement qu'il veut être compté parmi les derniers défenseurs du péripatétisme scolastique (2). On cite le titre de quelques poèmes publiés sous son nom. L'abbé Gouget a parlé de lui dans sa *Bibliothèque françoise* (3), à l'occasion d'une épître en vers français adressée à Charles de Sainte-Marthe, qui se trouve à la suite des poésies de cet écrivain. Quelques-unes de ses poésies latines furent imprimées à Bâle, suivant Gesner, en 1536 ; il paraît qu'il s'en fit une autre édition à Paris, en 1537, in-8°. Le P. Lelong cite de lui : *Somnium de Expulsione imperatoris Caroli V° Gallia*, Parisiis ; 1537 ; in-8° : ce Songe faisait sans doute partie du volume dont nous parlons. En 1549, il fit publier à Toulouse *Ad Jesum Christum Carmen supplex*, et une épître sous ce titre : *Epistola Antilogica*, in-4°. L'ouvrage le plus considérable, et sans doute le plus important de Guillaume Bigot, a pour titre : Gulielmi Bigotii, Lavalensis, *Christianæ Philosophiæ Præludium*, opus cum aliorum tum hominis substantiam luculentis exprimens rationibus ; Tolosæ, Guido Boutevilleus, in-4°. En tête de cet ouvrage est une longue épître en prose, dans laquelle l'abbé Gouget a lu la plupart des tristes détails

(1) Julius Cæs. Scaliger, *de Subtilitate ad Cardan. Exercit.* p. 307, num. 15.

(3) *Ibidem.*

(4) Tome XIII, page 63.

que nous avons racontés après lui, sur la vie Guillaume Bigot. Ces détails se trouvent aussi dans le *Dictionnaire* de Bayle. A l'article *Claude Baduel,* Bayle parle d'un livre publié par ce professeur sous ce titre : *De Ratione vitæ studiosæ ac litteratæ in Matrimonio collocandæ ac degendæ*, et il cite un passage de ce livre où il est mentionné que Guillaume Bigot avait promis au public un traité sur la nécessité du mariage. Si Baduel n'a pas voulu plaisanter son compétiteur, et se venger par une amère ironie des arrêts du parlement de Toulouse, il est à croire que les leçons de l'expérience auront dissuadé Guillaume Bigot de soutenir la thèse rigide qu'il s'était proposée.

LIBERGE (MARIN).

La Croix du Maine et l'auteur de l'*Histoire des comtez d'Alençon et du Perche,* Gilles Bry, ne font pas naître au même lieu cet illustre professeur. Voici comment s'exprime La Croix du Maine : « Marin Liberge, Manceau, ou Mançois, natif de la Chapelle-Soëf, au pays et comté du Maine, près Bellesme, au Perche, docteur es-droits, par cy-deuant lecteur en cette profession en l'Vniuersité de Poictiers, et maintenant à Angers. » Suivant Gilles Bry, Marin Liberge est né à Bellou-le-Trichard, de l'évêché du Mans, et de l'ordinaire du Perche (1). Cette dernière opinion a été adoptée par le

(1) *Histoire des comtez d'Alençon*, etc., etc., p. 374.

plus grand nombre des historiens qui ont parlé de Marin Liberge. Lepaige, il est vrai, ne s'y rend pas volontiers (1), mais elle est défendue par Gilles Ménage (2), qui est, en cette matière, une autorité considérable. Au surplus, ce qui pour nous tranche la question importante, Marin Liberge s'est inscrit lui-même parmi les écrivains du Maine : dans le titre de ses livres, comme le fait observer le P. Niceron (3), il se désigne ainsi lui-même : *Marinus Libergeus Cenomanensis.*

Après avoir étudié le droit à Paris, Marin Liberge fut docteur-régent en cette faculté, à l'Université de Poitiers. Il professait dans cette ville en 1569, quand elle fut assiégée par Coligny et se défendit vigoureusement contre l'effort de toute une armée protestante. En 1574, Liberge quitta Poitiers pour venir à Angers, occuper la chaire de droit civil (4). Il était renommé

(1) « La famille et le nom de Liberge subsistent encore en Anjou, et possèdent des titres qui prouvent qu'ils sont de la même famille que Marin. Marie Liberge, angevine, mon aïeule paternelle, étoit de cette famille, ainsi que Anne Liberge, épouse de M. Trotté, avocat au Mans, et le sieur Liberge, apothicaire, associé, en qualité de chimiste, de la Société royale d'Agriculture du Mans. » Lepaige, *Dictionn. Hist. du Maine*, t. I. p. 92.

(2) *Remarques sur la vie du P. Ayrault*, p. 158.

(3) *Hommes illustres*, t. XL. p. 53.

(4) « Die 7 julii 1574, convenerunt in collegio Dominus rector, etc., etc... Super eo quod Dominus Ayrault et De l'Effretine dixerunt et declaraverunt locavisse Dominum Liberge, ut legat in hac Universitate in facultate juris civilis; petierunt quatenus Dominus rector et doctores cæterique de Universitate videant, et deliberent de adoptando dictum Dominum Liberge in doctorem hujus Universitatis et de assignando honorario. Auditis vocibus et opinionibus collegiantium, Dominus rector concludendo dixit : « Dominum Liberge recipiendum et adoptandum in doctorem re-» gentem in jure in hac Universitate... Et pro honorario dictus » Dominus Liberge habebit centum libellas ex reditibus Universi-» tatis, cum emolumentis regentiæ, et quadragentis libellis-

comme jurisconsulte, et sans doute à juste titre. G. Ménage raconte cependant qu'ayant eu communication des leçons manuscrites de Cujas, il les dictait comme siennes à ses élèves; il ajoute que Cujas n'ignora pas cet abus de confiance, et qu'il en fit part au public (1). Quoiqu'il en soit, Liberge jouit à Angers d'un grand crédit. Au commencement de la Ligue, des troubles éclatèrent dans cette ville; notre docteur calma deux fois l'émotion populaire. C'est en reconnaissance de cet important service, qu'il fut nommé en 1589, après l'invasion de la ville, échevin perpétuel : il refusa d'abord cette dignité, craignant sans doute de se faire mal voir, soit par le parti royaliste, soit par les adhérents du comte de Brissac; mais un ordre exprès du maréchal d'Aumont, qui commandait dans le pays, l'obligea d'accepter (2). Il avait assisté aux Etats de Blois, en 1588, comme représentant de la province d'Anjou, dont il avait rédigé les cahiers. Au printemps de l'année 1578, Henri IV ayant résolu de terminer les troubles de l'Ouest, vint en personne demander une entrevue au nouveau chef de la rebellion, le comte de Mercœur. Il passa par Angers, et un discours officiel, en forme de requête, lui fut récité par Marin Liberge. Le roi, nous apprend Gilles Bry, « fut tellement touché d'entendre ce grand personnaige, qu'après l'auoir embrassé et loüé publiquement et respondu à tous les points de sa harangue, donna en sa faueur à l'Univer-

» promissis per D. Episcopum Andegavensem.... » Extrait des délibérations de la Faculté de Droit de l'Université d'Angers, dans les *Remarques* de G. Ménage *sur la vie de P. Ayrault*, p. 161.

(1) *Vita G. Menagii*, p. 57.

(2) Gilles Bry, *Hist. des comtez d'Alençon et du Perche*, liv. v.

sité dudit lieu, le droict d'appétissement de pintes à partager avec la maison de ville (1). » Ce droit, que l'Université d'Angers conserva jusqu'à la révolution de 1789, ne fut pas le seul accordé par l'ordonnance royale de 1698, à la sollicitation de Marin Liberge; Gilles Bry ne mentionne pas quelques autres priviléges d'une importance non moindre (2).

Liberge mourut à Angers, et fut enterré dans l'église des Cordeliers, en 1599 ou en 1600. On n'est pas d'accord sur cette date. On a de lui : *Universæ juris Historiæ Descriptio*, ex variis authoribus collecta et in Pictaviensi gymnasio exposita; Poitiers, 1567, in-4°. Il publia à Poitiers, la même année : *De Præsentis tem-*

(1) *Ibid.*

(2) Voici le texte de l'ordonnance :

« Henri, par la grâce de Dieu, etc., etc. Nos chers et bien amez les maire et échevins, manants et habitants de notre ville d'Angers et les docteurs régens ès-droits de l'Université dudit lieu, nous ont, en notre conseil, fait remontrer qu'il a plu aux rois nos prédécesseurs établir en ladite ville un corps de ville et Université, et pour l'entretien des charges qui en dépendent, ordonner quelques droits de si peu de valeur qu'il n'y a en ladite Université fonds pour gager un seul docteur, et au corps de la ville n'y a pour tout revenu qu'un droit de cloison affermé cinq cents écus, qui ne peut suffire à l'entretenement des portes de ladite ville. Nous supplians et requérans en faveur de notre heureux avénement à icelle, et pour sa décoration et augmentation, leur octroyer un sou pour livre à prendre sur les décimes du clergé de notre dit pays d'Anjou, pour l'entretenement de l'Université de ladite ville, et pareil droit sur les deniers des fermes de nos huitièmes de toutes les élections de notre dit pays, avec l'établissement et levée de l'impôt et droit d'appétissement des mesures des vins et autres breuvages qui se vendent en détail dans ladite ville et élection d'Angers, et leur en faire don pour être les deniers reçus par les receveurs des deniers communs de ladite ville et employés au payement des gages desdits docteurs, régents des droits de ladite Université, et le surplus pour les affaires du corps de ladite ville. *A ces causes....* avons octroyé et octroyons par ces présentes, etc., etc. » *Privilèges de l'Université d'Angers*, Angers, veuve d'Olivier, avril 1736, in-4°.

pestatis et seculi calamitate Oratio, in-4°. La relation qu'il fit du siége de cette ville, a pour titre : *Ample discours de ce qui s'est fait et passé au siége de Poitiers*, écrit durant icelui par un homme qui estoit dedans, Rouen, 1569, in-4°. Ce discours fut réimprimé avec des additions, à Paris, Chesneau, 1569, in-8°; à Poitiers, 1570, in-4°, et 1621, in-12; Rouen 1625, in-12. Voici le titre de trois autres discours de Marin Liberge : *De Calamitatum Galliæ causis Oratio*, 1569, in-4°; *De Justitia et jure Oratio*, in Andegavensi juris auditorio habita, anno 1574; Paris, 1574, in-4°; *De Artibus et disciplinis* quibus juris studiosum instructum et ornatum esse oportet, 1591, in-8°. En tête des *Harangues* ou *Remontrances* de Guy de Lesrat, lieutenant-général d'Angers, on lit une longue *Epître* latine adressée par Liberge à ce magistrat.

BUREAU (MICHEL).

MICHEL BUREAU, né à Champgeneteux, bourg de l'archidiaconé de Laval et du doyenné d'Evron, prit l'habit monastique dans l'abbaye de la Couture, au Mans, en 1480. Ses supérieurs l'envoyèrent à Paris achever ses études théologiques, et il en revint avec les insignes du doctorat. Après avoir occupé quelques années, dans l'abbaye de la Couture, la chaire d'Ecriture Sainte, il fut choisi par ses frères pour succéder à l'abbé Guillaume, mort le 1er juin de l'année 1626. Il

y eut quelque difficulté pour sa confirmation, Alexandre VI ayant, à la nouvelle de la mort de Guillaume, accordé la charge vacante à Jean, cardinal de Sainte-Sabine ; mais le mandataire des religieux fit valoir leurs droits et les siens, et le pape céda.

Michel Bureau gouverna l'abbaye de la Couture de l'année 1497 à l'année 1518, et en fut le dernier abbé régulier. Les actes de son administration ont été consignés sommairement dans un manuscrit précieux de la Bibliothèque du Mans, qui porte ce titre : *Compendium Historiæ Regalis Abbatiæ sancti Petri de Cultura Cœnoman.* (1). Nous y lisons qu'en l'année 1500, la ville du Mans fut dévastée tout à la fois par la famine et par la peste, et que les moines de la Couture cherchèrent un refuge contre la contagion dans leur prieuré de Pezé, près Sillé, où ils demeurèrent depuis le mois d'août jusqu'au milieu du mois de décembre. En 1515, la peste exerçant de nouveaux ravages dans la ville, les moines se divisèrent en trois compagnies : dix prêtres et trois novices restèrent à la Couture ; six prêtres et trois diacres se retirèrent au manoir abbatial de Moulins ; cinq prêtres et cinq novices au manoir de Volnay (2). M. Bureau avait assisté, en 1508, à l'assemblée des États du Maine, dans laquelle furent promulguées les coûtumes de la province : il a signé au procès-verbal. L'année même de sa mort, comme nous l'apprenons de La Croix du Maine, Michel Bureau eut procès avec le cardinal Philippe de Luxembourg, au sujet de leurs

(1) Numéro 91.

(2) Ces détails se trouvent aussi à la fin d'un manuscrit de la *Bibliothèque du Mans*, relié sous le titre de *Martyrologium et Regula sancti Benedicti*, in-folio, num. 238.

juridictions : dans une entrevue entre ces deux prélats, l'abbé s'emportant contre l'évêque, lui dit assez impertinemment : « *Bureau* est aussi fin qu'*écarlate*, » et il le prouva en gagnant sa cause. Cette pointe devint une sorte de proverbe,qui eut cours dans l'idiôme manceau, alors même qu'on en eut oublié l'origine et que le sens en fut perdu (1).Michel Bureau mourut le 6 juin 1518,et fut enseveli dans l'église de son monastère, près l'escalier du dortoir. Etant abbé de la Couture, il obtint le titre d'évêque d'Hiéraple. Ses armes sculptées sur son tombeau, sur le siége abbatial placé dans lé chœur, dans le chapitre, dans le réfectoire et en plusieurs autres endroits de l'abbaye, étaient trois levrettes ou trois loups.

Dans le manuscrit que nous avons précédemment cité, se trouvent deux petits poèmes en distiques sur la mort de Michel Bureau. Le premier de ces poèmes contient cet éloge du vénérable abbé :

Plus ejus cunctos quam verbera verba monebant ;
Grata fuit facies, sermoque gratus erat ;
Aspectu lætus, ridens, vultuque decorus ,
Incessuque gravis, subtilis ingenio ;
Consilio prudens, cunctis in rebus agendis
Providus, aut deses, nec piger arguitur :
Impavidus, constans, humilis, fortisque, benignus,
Concors, pacificus, dulcis et eloquio,
Nullum lædebat, cunctis prodesse volebat
Pauperibusque fuit semper aperta manus....

(1) « En quoy l'on voit l'équiuoque de son nom *Bureau* , pour blanchet et drap non teint, avec une allusion sur l'habit de cardinal , qui est d'escarlate , estimée la plus riche couleur ou teinture en draps de laine. » La Croix du Maine, *Biblioth. Françoise*.

La Croix du Maine parle de plusieurs Harangues prononcées par Michel Bureau devant les rois de France, et de plusieurs Mémoires rédigés par lui sur la Police et l'Administration de la justice. Ces pièces ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Il a aussi fait un traité sous ce titre : *De Libertate Ecclesiastica*, dont La Croix du Maine possédait un manuscrit. Je trouve, à la Bibliothèque du Mans, un manuscrit de Michel Bureau qui n'a été connu ni de La Croix du Maine, ni d'Ansart, ni des autres bibliographes. Cet ouvrage est inscrit au catalogue, sous le titre de : *Liber Evangeliorum dierum Dominicalium;* il se compose d'extraits des Evangiles, disposés avec méthode pour tous les dimanches de l'année. Après la signature de Robert Gaucher, chantre du moustier de la Couture (qui paraît avoir écrit ce volume, et qui s'est lui-même recommandé aux bénédictions des lecteurs dans ce vers léonin :

Dextera scriptoris benedicta sit omnibus horis)

on lit : « Actus fuit liber iste anno Domini millesimo quingentesimo duodecimo, » et sur le revers du feuillet : « Reverendissimus in Christo pater, Dominus Michael, abbas hujus monasterii beati Petri de Cultura atque sacræ theologiæ professor : quiquidem hujus voluminis Evangeliorum auctor fuit. » Il ne peut y avoir aucun doute sur l'authenticité de cette annotation finale, qui a été écrite, ainsi que l'ouvrage, sous les yeux mêmes de Michel Bureau (1). Ansart porte au catalogue

(1) Ce manuscrit porte le numéro 27. Il est in-4°, sur vélin, d'une écriture très-lisible. Les titres sont en rouge; les lettres initiales en rouge ou en bleu, avec des ornements.

des ouvrages de Michel Bureau, un écrit auquel il donne ce titre : *Statuts ou Décrets sur l'observance régulière des religieux de l'abbaye de la Couture au Mans ;* il ajoute que ces statuts sont conservés manuscrits dans la Bibliothèque du monastère. J'ai lieu de croire qu'Ansart a voulu désigner un recueil de réglements qui se trouve dans plusieurs manuscrits provenant du fonds de la Couture, et qui a pour véritable titre : *Ordinarium vitæ religiosæ prout in monasterio B. Petri Cultura, Cenom. Diœcesis observatur* (1). Il est probable, en effet, que ce réglement est l'œuvre de Michel Bureau ; cependant il n'y a pas d'autre témoignage à l'appui de cette opinion, que les lignes suivantes, ajoutées par un copiste de la fin du XVI[e] siècle au texte des statuts : « Hoc Ordinarium vitæ religiosæ ac observantiæ regularis ad unguem tempore Michaelis Bureau... observatum est. » — Qu'est-ce qu'un traité *De Esu Carnium*, attribué par Ansart à notre abbé de la Couture ? Je ne le sais. Ce traité, suivant Ansart, était au nombre des manuscrits de la Bibliothèque de la Couture : s'il y était, il n'y est plus. Mais Ansart ne s'est-il pas trompé ? n'a-t-il pas rédigé son article sur des notes mal prises ? et ce traité *De Esu Carnium* n'est-il pas simplement un chapitre de l'*Ordinaire* qui a pour titre : *De Generibus ciborum ?* Je laisse cette difficulté irrésolue.— Ansart attribue, en outre, à Michel Bureau, un *Traité de la réformation de l'Ordre monastique*, qui, dit-il, se trouvait dans la bibliothèque de l'abbaye d'Hasnon, diocèse d'Arras. Nous n'avons aucun autre renseignement sur cet ouvrage.

(1) Dans les MSS. qui portent les numéros 115 et 91.

Au temps où Michel Bureau administrait l'abbaye de la Couture, un certain Gilles d'Auzeville ou d'Auzonville (*Ægidius de Audaci Villa*), fut chargé par lui de faire l'état des revenus de l'abbaye. Cet état se trouve manuscrit à la Bibliothèque du Mans (1). Au frontispice, l'auteur a représenté d'une façon assez grossière le père abbé en robe noire, assis sur un fauteuil de bois sculpté, et recevant ce volumineux registre des mains de l'auteur.

ACHARD.

Le siége épiscopal d'Avranches fut occupé de l'année 1162 à l'année 1172, par le docte ACHARD, *magister Achardus*, chanoine régulier de Saint-Augustin. On ne s'accorde pas sur le lieu de sa naissance. D'un côté, les bibliographes anglais, Boston de Bury, Leland et Jean Pits (2), le font naître dans le Northumberland, et ils ajoutent qu'il fit profession de la règle de saint Augustin dans le monastère de Bridlington, au comté d'Yorck. Du Boulay les suivis à la lettre (3), et Gérard Woss ou Vossius, qui sans doute a mal lu Jean Pits, a pris Bridlington pour le lieu natal de maître Achard (4); d'autre côté, Claude Malingre et Jacques

(1) Sous le numéro 220.

(2) Pitseus *de Illust. Angliæ. Script.* ad an. 1162.

(3) *Hist. Univ. Par.* t. II, p. 715.

(4) De Historicis latinis, lib. II, c. 52.

du Breul, dans leurs *Antiquités de Paris* (1), ainsi que les frères Sainte-Marthe dans leur *Gallia Christiana* (2), le supposent issu de noble famille normande, et né dans le vicomté de Domfront en Passais, diocèse du Mans. Ces divers témoignages ont d'autant plus embarrassé les historiens modernes, qu'ils n'ont rien pu dire pour confirmer les uns ou les autres. Suivant Chauffepié (3), l'origine de toutes ces contradictions est que l'archidiacòné de Passais, où naquit Achard, appartenait alors au roi d'Angleterre; et comme nous n'avons d'ailleurs aucun motif pour refuser à cet illustre docteur la place que l'on réclame en son nom dans le catalogue des écrivains du Maine, nous accueillons l'explication de Chauffepié comme satisfaisante, encore qu'elle le soit peu.

Il n'est pas non plus très-bien établi que maître Achard ait fait profession au monastère de Bridlington; mais il est incontesté qu'il fut des premiers religieux qu'ait reçus l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. Il y a été le condisciple du célèbre Hugues, et y a vécu dans sa familiarité. La considération dont Achard jouissait auprès de ses frères, le fit choisir pour remplacer l'abbé Gilduin ou Hilduin, mort en 1155. Nous ne connaissons rien de relatif à son administration, si ce n'est qu'il obtint d'Adrien IV deux lettres pontificales : l'une en faveur de deux églises, l'autre relative à des usurpations commises par des personnes laïques sur les revenus des paroisses qui dépendaient de Saint-Victor.

(1) *Antiq. de Paris*, par du Breul, p. 409.

(2) Tome IV, p. 925.

(3) *Dictionnaire* au mot *Achard*.

En 1157, il fut appelé, par le clergé de Seez, au gouvernement de ce diocèse, après la mort de l'évêque Girard. Mais Henri II, roi d'Angleterre, ne voulut pas ratifier cette élection, par ce seul motif, dit Thomas de Cantorbéry, qu'Adrien IV l'avait pour agréable, et avait recommandé l'abbé de Saint-Victor aux suffrages du clergé. Quatre ans après, la mort d'Herbert ayant rendu vacant l'évêché d'Avranches, sa succession fut offerte à maître Achard : comme le pape n'avait, en cette occasion, manifesté aucune préférence en sa faveur, le roi d'Angleterre ne lui fit aucune opposition (1), et, le 27 mars de l'année 1161 (2),eut lieu son installation sur le siége épiscopal d'Avranches. Louis VII ne paraît pas avoir appris sans quelque déplaisir une promotion qui enlevait au monastère de Saint-Victor un docte et vigilant administrateur, pour le placer à la tête d'une province anglaise. On peut apprécier quels furent ses sentiments à cet égard dans une lettre publiée par les auteurs de la *Gallia Christiana* (3).

L'année même de son installation, Achard, évêque d'Avranches, et Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, présentèrent sur les fonds de baptême Aliénor, fille du roi d'Angleterre, qui reçut l'ablution canonique en la ville de Domfront, des mains du cardinal Henri, légat du pape : c'était, pour notre prélat, un insigne honneur. En 1165, il assistait à une assemblée tenue à Lillebone

(1) Thomas Cantuar. *Epist.* p. 648.

(2) Dom Bessin, *Concilia Rhotomagensis provinciæ*, part. II, de Episcop. Abric. — *Gallia Christiana*, t. XI, col. 481.

(3) Tome VII, col. 666.

où furent résolues diverses questions concernant l'administration séculière de la province. Nous lisons, dans une notice insérée par Dom Brial au tome XIII de l'*Histoire Littéraire de la France* : « Achard conserva, sur le siége épiscopal, l'esprit de son premier état, et, autant que ses nouvelles obligations le lui permirent, les mêmes observances qu'il avait pratiquées à Saint-Victor. Il y a de l'apparence que ce fut lui qui introduisit ou rétablit la vie commune et régulière dans la cathédrale d'Avranches, car cette église est citée, depuis Achard, parmi celles qui, conformément aux canons, embrassèrent, au XIIe siècle, cette manière de vivre. »

Achard mourut dans sa ville épiscopale, le 29 mai 1171. Son corps fut inhumé dans l'église des Prémontrés de la Luzerne, dont il avait été un des bienfaiteurs, et cette épitaphe fut gravée sur sa tombe :

Præsul Abrincensis, famosus doctor Achardus,
Hic jacet, ut terræ restituatur humus;
Gratia cœlestis dedit illi dona sophiæ
Et præfecit eum digniter Ecclesiæ.
Plurima nunc sileo bona facta suæ pietatis
Quæ satis audita, visa fuere satis.
Abbas ipse fuit sancti Victoris in æde
Et complevit opus, moribus, ore, pede.
Exuviis ejus domus est hæc nobilitata;
Desuper est nobis gratia tanta data.
Ergo pater tantus, fidei jurisque patronus
Pastoralis erat cujus in ore sonus,
Gaudia divinæ contempletur faciei
Pontificisque boni mansio detur ei (1).

(1) *Neustria pia*, p. 796.

Robert Cenalis, qui occupait, vers le milieu du XVIe siècle, le siége épiscopal d'Avranches, a fait pour maître Achard une autre épitaphe, qui est supérieure à celle que nous venons de citer ; elle est rapportée dans le tôme XI de la *Gallia Christiana* (1). On peut encore lire quelques vers en son honneur dans le *Théâtre des Antiquités de Paris* de du Breul et dans du Boulay (2). Son nom est un de ceux dont s'est glorifiée davantage la congrégation des Chanoines Réguliers : au témoignage de Gabriel Pennot, il a été placé par ses frères au nombre des bienheureux (3).

Des écrits d'Achard, deux lettres seulement ont été imprimées. La première, publiée par du Chesne et par Dom Martène, est adressée à Henri II ; Achard réclame de lui une somme d'argent léguée aux pauvres ; la seconde lettre, publiée seulement par Dom Martène, est relative au même objet ; elle est à l'adresse d'Arnoul, évêque de Lisieux (4). Achard écrivit ces lettres lorsqu'il était abbé de Saint-Victor.

Les bibliographes mentionnent divers traités d'Achard qui sont restés manuscrits, et dont quelques-uns ont été perdus.

Dom Brial a parlé avec quelques développements d'un sermon *De l'Abnégation de soi-même*, qui se trouvait à la bibliothèque de Saint-Victor sous le titre de : *De*

(1) Col. 481.

(2) Page 409. — *Hist. Univ. Par.* t. II, p. 300.

(3) *Generalis totius sacri Ordinis Cleric. Canon. Hist.* Pars. II, c.37, n. 2.

(4) Chesn. *Script. Rer. Franc.* t. IV, p. 762. — Mart. *Ampl. Coll.* t. VI, col. 231.

Tentatione Christi (1). — A l'époque où Sanderus fit le dénombrement des ouvrages manuscrits existant dans les bibliothèques de la Belgique, il se trouvait dans l'abbaye de Dune, en Flandre, un Recueil des Sermons d'Achard ; nous ne le trouvons pas dans le *Catalogue* publié récemment par M. Gust. Haënel. Il y avait aussi à la bibliothèque de Saint-Victor, au témoignage de du Breul, des sermons manuscrits d'Achard. Pits lui attribue un livre d'homélies : *Homiliarum doctissimarum librum unum*. On lui donne encore un opuscule intitulé: *De Divisione animæ et spiritus*, dont le manuscrit a été vu par Dom Brial dans le fonds provenant de Saint-Victor. Il en existe un autre à la bibliothèque de Saint-Benoît de Cambridge, au témoignage de Casimir Oudin (2). — Dom Brial parle d'un traité sous le titre de : *De Trinitate,* qui a été ignoré, dit-il, de Casimir Oudin et des autres bibliographes. Il est vrai que Casimir Oudin et Chauffepié ne font pas mention de ce traité, mais Jean Pits, du Boulay, du Breul et Ansart en avaient parlé avant Dom Brial : du Breul connaissait la citation qu'en a faite Jean de Cornouaille (3).

C'est par erreur, il paraît, que Pits et Vossius ont attribué à maître Achard de Saint-Victor une Vie de saint Geselin ou Scotzelin, publiée par les Bollandistes (6 août) : cette biographie serait, suivant Oudin et Dom Brial, d'un autre Achard, maître des novices à Clairvaux. — Oudin restitue à Adam, prémontré écossais, un opuscule ayant pour titre : *Soliloquium de instruc-*

(1) *Hist. Litt. de la France,* t. XIII, p. 455.

(2) *Comment. de Script. Eccl.* t. II, col. 1299.

(3) Dans le *Thesaurus Anecdot.* de Martenne, t. V, col. 1668.

tione animæ, attribué par quelques bibliographes, soit à Achard, soit à Adam de Saint-Victor.

TAUVRY (DANIEL).

DANIEL TAUVRY, né en 1669, à Laval, était fils d'Ambroise Tauvry, médecin de cette ville. Il n'eut pas d'autre maître que son père pour les humanités et pour la philosophie, et celui-ci trouva dans son élève de si prodigieuses dispositions, qu'à l'âge de neuf ans et demi, il lui fit soutenir problématiquement une thèse de logique. Daniel ne fit pas des progrès moins rapides dans la médecine, dont son père lui enseigna la théorie et la pratique à l'hôpital de Laval. Envoyé à Paris, à l'âge de treize ans, il y suivit avec tant de zèle les leçons du célèbre Duverney, qu'il obtint à quinze ans le grade de docteur dans l'université d'Angers. Il n'avait que dix-huit ans, lorsqu'il publia sous ce titre : *Nouvelle Anatomie raisonnée*, un volume qui eut un grand succès (1): « On ne peut s'empêcher, ainsi que le fait observer Fontenelle, de marquer toujours exactement des dates si singulières (2). » Après avoir fait connaître au public le résultat de ses études anatomiques, et avoir provoqué quelques controverses dans le monde savant, par la nouveauté de ses hypothèses sur les fonctions du sang

(1) On en compte six éditions en peu d'années : Paris, 1687, 1690, 1693, 1698, in-12; 1721, in-8°. Traduit en latin, Ulm. 1694, in-8°.

(2) *Eloges* de Fontenelle, t. v, p. 33.

et sur le mécanisme statique, hydraulique et pneumatique du corps humain, Daniel Tauvry se consacra plus particulièrement à l'examen des matières médicales. Il publia bientôt un *Traité des Médicaments et de la manière de s'en servir pour la guérison des maladies;* Paris, 1690, Est. Michallet, 1690, in-12 (1) : il était alors âgé de vingt et un ans. Une ordonnance royale ayant défendu aux médecins étrangers de pratiquer dans la capitale, Tauvry, pour conserver sa clientelle, se fit recevoir docteur à la faculté de Paris. Il publia, en 1698, in-8° : *Nouvelle Pratique des maladies aiguës et de toutes celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs* (2). Cet ouvrage contenait aussi, comme le fit observer le *Journal des Savants* (3), plus d'une nouveauté.

Ce fut vers ce temps qu'il eut ses premières relations avec Fontenelle. Tous les membres de l'Académie des sciences avaient la faculté d'y introduire un élève : Fontenelle, qui, dès l'abord, conçut la plus vive estime pour Tauvry, le fit agréer à ce titre par la docte compagnie. D. Tauvry fut élu membre associé en 1699, à la faveur du nouveau réglement. C'est alors qu'il eut, avec le docteur Méry, une dispute fameuse dans les annales de l'Académie sur la question de la circulation du sang dans le fœtus : c'est pour défendre son sentiment à ce sujet que Tauvry publia son *Traité de la génération et de la nourriture du Fœtus*; Paris, 1700, in-12. Il

(1) Il y a eu deux autres éditions ; Paris, 1699, in-8° ; et 1711, in-12.

(2) Autres éditions, Paris, 1706 et 1720, in-12.

(3) 1698, p. 279.

soutient dans ce livre que la nature est uniforme dans toutes ses opérations, que la distinction établie par Aristote entre les animaux ovipares et les vivipares est sans fondement, et que le système des ovaires se retrouve partout. Cette opinion fut vivement attaquée; il la défendit avec non moins de vigueur.

Daniel Tauvry fut enlevé bien jeune à la science; il mourut au mois de février 1701, à l'âge de trente et un ans. Fontenelle paraît croire que sa discussion avec Méry abrégea ses jours; que l'excès de travail, et que des veilles trop fréquentes précipitèrent la crise suprême d'une phtisie pulmonaire qui le travaillait depuis longtemps. On trouve dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, une analyse fort abrégée de cette célèbre dispute (1); on y trouve aussi quelques observations de Tauvry sur un cas d'hydrophobie (2).

Fontenelle termine en ces termes l'éloge de Tauvry: « A la grande connaissance qu'il avait de l'anatomie, il joignait le talent d'imaginer heureusement les usages des structures, et, en général, il avait le don du système. Il y a beaucoup d'apparence qu'il aurait brillé dans l'exercice de la médecine, quoiqu'il n'eût ni protection, ni cabale, ni art de se faire valoir. » Les auteurs de la *Biographie Médicale* le jugent avec plus de sévérité: « Ses ouvrages, à leur avis, portent en général le cachet de la jeunesse et de l'irréflexion; on y trouve plus de raisonnements que de faits, et les hypothèses de l'auteur sont presque toutes dénuées de fondement. »

(1) *Hist. de l'Acad. des Sciences*, 1699, p. 25. et suiv., 31 et suiv.
(2) 1699, p. 46.

FRÉART DE CHANTELOU (ROLAND).

ROLAND FRÉART DE CHANTELOU, sieur DE CHAMBRAY, eut deux frères : Jean Fréart, l'aîné des de Chantelou, conseiller du roi et commissaire provincial en Champagne, Alsace et Lorraine, et Paul Fréart, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, qui fut secrétaire de M. de Noyers, quand celui-ci remplit la charge de surintendant des bâtiments. Leur famille était de Picardie : nous ne saurions dire sur quoi s'est fondé M. Villenave, pour faire naître Roland Fréart à Cambrai (1). Il existe contre cette hypothèse un témoignage de grand poids ; c'est celui de C. Blondeau, contemporain de Roland Fréart, qui le dit né au Mans, et l'inscrit au catalogue de ses Hommes Illustres du Maine. Il était le plus jeune des trois frères, et, suivant l'usage, il avait pris l'habit ecclésiastique. A ses titres officiels de conseiller et d'aumônier ordinaire du roi, l'abbé Fréart de Chambray en joignit un qui a fait beaucoup plus que les autres pour sauver son nom de l'oubli ; il fut un des amis les plus ardents de N. Poussin, un de ses protecteurs les plus éclairés. C'est pour la famille de Chantelou que Poussin a composé ses ouvrages les plus estimables : on apprend dans ses *Lettres* qu'il faisait assez de cas de l'opinion des deux plus jeunes frères,pour négliger,dans les travaux qu'il entreprit à leur sollicitation, l'emploi de ces procédés mesquins dont les résultats charment plus le vulgaire que les beautés

(1) *Biographie Universelle* de Michaud.

vraies. Voici dans quelle circonstance s'établit entr'eux cette honorable intimité.

Paul Fréart, sieur de Chantelou, et son frère, Roland Fréart, sieur de Chambray, furent chargés, en l'année 1640, d'aller faire en Italie quelques acquisitions d'objets d'art pour décorer les maisons royales : ils avaient, en outre, l'ordre de traiter avec un certain nombre d'artistes, et de les amener en France où le gouvernement s'engageait à leur fournir des travaux. Poussin habitait Rome depuis seize ans ; il s'y était établi avec sa famille, sans esprit de retour. MM. de Chantelou ne le décidèrent pas sans beaucoup d'instances, à faire un voyage duquel cependant ils lui donnaient beaucoup à espérer. Dans les derniers mois de l'année 1640, ils arrivèrent ensemble à Fontainebleau : ils avaient fait la route à cheval, ce qui avait incommodé Poussin, mais ce qui lui avait offert l'occasion d'avoir des entretiens longs et familiers avec deux hommes bien en cour qui devaient le servir avec tant de zèle près du surintendant. A Paris, Poussin fut installé dans une sorte de palais qui avait été préparé pour le recevoir au milieu du jardin des Tuileries ; trois jours après, il était conduit à Saint-Germain et présenté à Louis XIII, qui lui faisait le plus grâcieux accueil, et le 20 mars 1641, il recevait son brevet de premier peintre du roi (1).

Dans une lettre écrite au commandeur Cassiano del Pozzo, Poussin raconte les détails de sa présentation à Saint-Germain : le roi l'entretint pendant une demi-heure, et se tournant ensuite vers les courtisans, il leur dit : « Voilà Vouet bien attrapé ! » Cette phrase a pour

(1) *Lettres de Poussin*, p. 25, 30 et 58.

commentaire tous les écrits de l'abbé de Chambray. C'est à une réaction opportune contre la manière facile de Simon Vouet que le grave Poussin dût la faveur extraordinaire avec laquelle il fut accueilli dès son retour en France, et l'abbé de Chambray doit être considéré comme un des principaux auteurs de cette réaction. Il avait étudié les vieux maîtres avec conscience; en admirant leurs ouvrages, il s'était formé le goût et il avait appris à estimer peu le genre précieux des peintres modernes. Quand il crut avoir retrouvé dans N. Poussin un élève de la grande école, il proclama sa découverte avec enthousiasme, et rédigea les plus violents réquisitoires contre ses détracteurs. C'est en 1650 qu'il publia son premier ouvrage; il a pour titre : *Parallèle de l'Architecture Antique et de la Moderne;* Paris, Ed. Martin, in-fol.; les planches,qui sont fort soignées, sont d'Errard. Ce parallèle est tout à l'avantage des anciens; il eut du succès, et plusieurs éditions en furent assez rapidement épuisées. Dans le même temps, l'abbé de Chambray fit imprimer une traduction des quatre livres d'Architecture d'André Palladio; Paris, 1650, Ed. Martin, in-fol.; elle est dédiée à ses frères. L'année suivante, il s'occupa d'une publication plus importante encore. Dans leur voyage en Italie, les frères de Chantelou avaient reçu en don du chevalier del Pozzo, un manuscrit du traité de Léonard de Vinci sur la Peinture, que Poussin avait orné d'un assez grand nombre de figures explicatives. Ce manuscrit fut confié aux soins de Trichet-Dufresne, correcteur de l'imprimerie royale, qui le publia. De son côté, l'abbé de Chambray en fit une traduction qui fut imprimée in-folio, chez F. Langlois, avec des gravures d'après

les dessins de Poussin, et dédiée à ce maître. Au sujet de cette dédicace et de cette traduction, dont le manuscrit lui avait été sans doute communiqué par l'abbé de Chambray, Poussin écrivait de Rome à Paul de Chantelou, le 29 août 1650 :

« J'ai lu l'épître liminaire de M. de Chambrai, laquelle m'a fait un plaisir tout particulier... Je n'aurois jamais pensé qu'il eût inséré le nom de son serviteur dans cette noble épître et dans le courant du livre, aussi honorablement qu'il a bien voulu le faire : c'est un effet de sa courtoisie naturelle et de l'amitié singulière qu'il me porte. Aussi ai-je abandonné la pensée que j'avois eue de lui envoyer une note sur mon origine ; car ce seroit une grande et sotte présomption que de désirer plus que ce qu'il dit de moi : c'est déjà trop mille fois. J'espère que vous ne désapprouverez pas ce changement. J'ai cru aussi qu'il étoit plus convenable de ne pas laisser voir le jour aux observations que j'ai commencé à ourdir sur le fait de la peinture ; et que ce seroit porter de l'eau à la mer que d'envoyer à M. de Chambrai quoi que ce soit qui touchât une matière en laquelle il est si fort expert. Si je vis, cette occupation sera celle de ma vieillesse (1). »

Poussin était peu courtisan, il parlait même aux personnes auxquelles il devait davantage avec beaucoup de franchise et de fermeté : s'il n'avait pas fait quelque état du jugement et de l'expérience de l'abbé de Chambray, il se serait bien gardé d'écrire ces lignes. Nous trouvons dans une autre de ses lettres quelques détails curieux sur le traité de Léonard de Vinci, et sur les dessins gravés dans l'édition de l'abbé de Chambray. Cette lettre est adressée à Abraham Bosse (2) :

(1) *Lettres de Poussin*, p. 316.—(2) Dans les *Lettres de Poussin*.

« ... Pour ce qui concerne le livre de Léonard de Vinci, il est vrai que j'ai dessiné les figures humaines qui sont dans celui qui appartient à M. le chevalier del Pozzo; mais toutes les autres, soit géométrales ou autrement, sont d'un certain *Degli Alberti*, celui-là même qui a tracé les plans qui sont au livre de *Rome Souterraine*. Les paysages mal fabriqués (*goffi*), qui sont derrière les figurines humaines de la copie que M. de Chambrai a fait imprimer, y ont été ajoutés par le sieur Errard (1) sans que j'en aie rien su.

» Tout ce qu'il y a de bon dans ce livre se peut écrire sur une feuille de papier, en grosses lettres; et ceux qui croient que j'approuve tout ce qui y est, ne me connaissent pas, moi qui professe de ne donner jamais le lieu de franchise aux choses de ma profession que je connois être mal faites... »

Nous ne savons pas exactement en quelle année l'abbé de Chambray quitta la cour pour se retirer au Mans, mais il est à croire qu'il suivit son frère Paul dans le Maine, lorsque celui-ci fut nommé gouverneur de Château-du-Loir, c'est-à-dire peu après la publication du traité de Léonard de Vinci. Le séjour du Mans ne fut pas pour lui une retraite oisive. Il parut, en 1662, au Mans, chez Jacques Isambart, in-4°, un livre de l'abbé de Chambray sous ce titre: *Idée de la Perfection de la Peinture démontrée par les principes de l'Art, etc., etc.* Ce traité est, en quelque sorte, le sommaire de toutes les dissertations déjà publiées par l'auteur, le résumé de ses doctrines. Elles peuvent être analysées encore en moins de mots. — Suivant l'abbé de Chambray, il y a des règles pour tous les arts; dans

(1) Charles Errard, peintre d'histoire, recteur de l'Académie de Peinture, en 1655. Il mourut en 1689, directeur de l'Académie de France, à Rome.

toutes ses œuvres, l'esprit doit procéder avec une certaine méthode ; l'imagination qui ne supporte aucun frein, épuise ses forces dans une stérile débauche. Les règles de la peinture ont été connues par les grands maîtres : c'est dans leurs ouvrages qu'il faut les étudier ; il faut voir aussi, pour bien comprendre la nécessité d'une saine méthode, dans quels écarts sont tombés ceux des peintres les mieux doués qui ont négligé la règle pour s'abandonner à leur fantaisie. Quelques toiles de Raphaël réalisent, au jugement de Roland Fréart, l'idée même de la perfection : il pose certains principes, et fait observer qu'ils ont été religieusement suivis par le maître. Puis il les compare au plus prodigieux ouvrage de Michel-Ange, au Jugement dernier, dont il condamne l'ordonnance et les détails dans les termes les plus véhéments. Voilà, en quelque manière, tout l'ouvrage de Roland Fréart : admirer, étudier, imiter Raphaël et proscrire Michel-Ange, cet *esprit rustique, mal plaisant,* ce *fanfaron de la peinture,* cet homme dont la réputation *extravagante* a été faite par une détestable cabale. Voilà en quoi se résume toute sa méthode : suivant que l'on affectionne davantage l'un ou l'autre de ces deux maîtres, on est plus séduit par l'idéal du beau ou par l'idéal du laid. Ce sont là des principes très-absolus, et qu'il serait imprudent, à notre sens, d'observer à la rigueur. Mais il faut apprécier les motifs de cette hostilité furieuse contre Michel-Ange : ils sont louables, alors même qu'ils entraînent l'auteur à commettre une injustice manifeste. Parmi les ouvrages de Raphaël, ceux que Roland Fréart estime le plus, ce ne sont pas ces compositions juvéniles qui ont été, de nos jours, vantées au-delà de toute mesure ;

c'est le Jugement de Pàris, c'est le Massacre des Innocents, c'est l'Ecole d'Athènes. Ces ouvrages appartiennent à la manière grave, savante, et, comme on dit, à la manière profane de Raphaël. Il ne faut donc pas s'y méprendre; Roland Fréart n'est pas du parti de nos enthousiastes; il n'admire pas tant dans Raphaël le disciple de Perugin, que le maître de Jules Romain. D'où lui vient donc cet emportement à l'égard de Michel-Ange? Michel-Ange a formé les Josepin, les Lanfranc; c'est lui qui a été le fondateur de cette école déréglée où Vouet, Restout et Mignard ont pris des leçons de savoir-faire. Comprend-on bien maintenant dans quelle intention Roland Fréart a écrit son livre, et contre quels abus il a protesté? Il faut l'entendre parler de ses contemporains, et les comparer aux maîtres fameux de l'école grecque :

« Le temps d'Apelles, dit-il, n'est plus : les peintres d'aujourd'hui sont bien d'autres gens que ces vieux maistres qui ne se rendoient considérables en leur profession que par l'estude de la géométrie, de la perspective, de l'anatomie des corps, par l'observation continuelle des caractères qui expriment les passions et les mouvements de l'esprit, par la lecture des poètes et des historiens, et enfin par une recherche assidue de toutes les choses qui pouvoient servir à leur instruction : ce chemin-là estoit véritablement un peu long, et il est apparemment inaccessible à une bonne partie des peintres de nostre siècle qui n'ont pas le mesme génie que ces illustres anciens, ny le mesme objet dans leur travail. En effet, ces premiers-là se proposoient avant toutes choses la belle gloire et l'immortalité de leur nom, pour principale récompense de leurs ouvrages; au lieu que presque tous les modernes ne regardent que l'utilité présente. C'est pourquoy ils tiennent une route bien différente, et taschent, autant qu'il leur est possible,

d'arriver au but qu'ils se sont uniquement proposé. Pour cet effet, ils ont introduit, par leur cabale, je ne sçay quelle peinture libertine, et entièrement dégagée de toutes les sujetions qui rendoient cet art autrefois si admirable et si difficile, et leur incapacité leur a fait croire que cette peinture des anciens estoit une vieille resveuse qui n'avoit que des esclaves à son service. Sous ce prétexte, ils se sont fait une nouvelle maistresse, coquette et badine, qui ne demande que du fard et des couleurs pour agréer à la première rencontre, sans se soucier si elle plaira longtemps. Voilà l'idole du temps présent.... »

Cela n'est assurément ni mal pensé, ni mal dit. N'oublions pas que Roland Fréart excepte N. Poussin du nombre des peintres dont il censure l'ignorance et l'impertinente audace.

Voici l'opinion de Poussin sur l'*Idée de la perfection de la Peinture,* de l'abbé de Chambray. La lettre que nous allons transcrire est très-flatteuse pour l'auteur :

« A M. DE CHAMBRAI,

» *De Rome, le* 7 *mars* 1665.

» Monsieur, il faut à la fin tâcher de se réveiller. Après un si long silence, il faut se faire entendre pendant que le pouls nous bat encore. J'ai eu tout le loisir d'examiner votre livre de *La parfaite idée de la Peinture*, qui a servi d'une douce pâture à mon âme affligée ; et je me suis réjoui de ce que vous étiez le premier des François qui aviez ouvert les yeux à ceux qui ne voyoient que par les yeux d'autrui, se laissant abuser à une fausse opinion commune. Vous venez d'échauffer et d'amolir une matière rigide et difficile à manier ; de sorte que désormais il se pourra trouver quelqu'un qui, en vous prenant pour guide, s'occupera de nous donner quelque chose au bénéfice de la peinture.... »

A quelques considérations générales sur les principes de la peinture, qui ne diffèrent pas beaucoup de celles présentées par l'abbé de Chambray, Poussin ajoute :

« Je vous prie de considérer ce petit échantillon, et de m'en dire votre sentiment sans aucune cérémonie. J'ai l'expérience que vous savez non-seulement moucher la lampe, mais encore y verser de bonne huile. J'en dirois davantage; mais quand je m'échauffe maintenant le devant de la tête par quelque forte attention, je m'en trouve mal. Au surplus, j'ai honte de me voir placé dans votre ouvrage avec des hommes dont le mérite et la valeur sont au-dessus de moi plus que l'étoile de Saturne n'est au-dessus de notre tête. Je dois cela à votre amitié, qui vous fait me voir plus grand de beaucoup que je ne suis. Je vous en remercie, et suis pour toujours, Monsieur, votre très-humble, etc.

POUSSIN (1) »

En 1663, l'abbé de Chambray publia chez J. Isambart une traduction et un commentaire de la Perspective d'Euclide, sous ce titre : *La Perspective d'Euclide, traduite en françois sur le texte grec, et démontrée* par R. Fréart de Chantelou, sieur de Chambray. La dédicace du précédent ouvrage est adressée au duc d'Orléans ; celle du commentaire d'Euclide l'est au roi. A chaque théorême, l'auteur ajoute une démonstration physique ou géométrique qui prouve quelle était l'étendue de ses connaissances.

En 1666, Colbert, qui avait su apprécier le savoir de l'abbé de Chambray, le fit venir à Paris et le chargea d'examiner les projets présentés pour l'achèvement du Louvre. Il s'occupa pendant six mois de ce travail,

(1) *Lettres de Poussin*, p. 348.

reçut du ministre une indemnité de 4,000 livres, et revint au Mans, où il mourut en 1676.

TABOUET (JULIEN).

Après la conquête de la Savoie par François I[er], en 1536, un Conseil-Souverain fut institué dans la nouvelle province française, et par lettres-patentes, données à Moulins, au mois de février 1537, la présidence de ce Conseil fut confiée à Raymond Pellisson; JULIEN TABOUET y obtint la charge de procureur-général du roi.

Julien Tabouet était né au bourg de Chantenay, près le Mans (1). Dans une lettre écrite à P. Danes (2), il nous apprend qu'il fut un de ses disciples : ce qui donne à croire qu'il habita Paris dans sa première jeunesse. Dom Liron soupçonne qu'il étudia le droit à l'école de Toulouse, où plus tard il l'enseigna (3); ce soupçon peut être fondé : il nous paraît certain qu'il fit à Toulouse ses débuts comme avocat ou comme procureur du roi. C'est du moins ainsi que nous interprétons cette phrase d'une lettre adressée à quelques magistrats ds cette ville : « ... In illo (senatu) forensis industriæ tyrocinium et judicialis disciplinæ rudimenta fecerim (4). »

(1) La Croix du Maine.

(2) J. Taboetii. *Epist. Christ. et famil.* p. 166.

(3) *Singul. Hist.* t. I. p. 425.

(4) Dans l'Epître dédicatoire de son traité qui a pour titre : *De Republica et Lingua Francica.*

On faisait grand cas de l'érudition de Tabouet. Il donna lieu de l'apprécier dans plusieurs recueils qu'il publia durant son séjour à Chambéry. En 1541, parut à Lyon, chez Gryphius, un premier volume de ses *Actiones Forenses*; le second fut édité au même lieu, par le même libraire, en 1542. Ces divers écrits donnèrent quelque célébrité au nom de Tabouet; mais il devait se faire connaître bien davantage dans une cause personnelle, pleine d'incidents étranges, inattendus, qui engagea dans la querelle des parties les personnages les plus considérables de l'état, et intéressa vivement le public durant plusieurs années. Nous rapporterons les faits simplement, et, on peut le croire, sans passion.

Vers l'année 1545, un grave dissentiment survint entre Julien Tabouet et les autres officiers de sa compagnie. Quelle en fut l'origine? on ne le sait pas bien. De Thou suppose, il est vrai, que Tabouet s'emporta contre Pellisson après avoir reçu de lui des réprimandes méritées (1). Mais cet historien, fils du premier président au parlement de Paris, lequel a joué dans ces débats un rôle fort suspect, a raconté les faits avec le parti pris de mettre tous les torts du côté du procureur-général. Quelle que soit la vérité sur les causes de cette discorde, elle se révéla bientôt avec un grand scandale dans plusieurs mémoires adressés au roi par Tabouet et par les conseillers. Ils s'imputaient réciproquement des prévarications judiciaires, qui avaient, à leur dire, sérieusement compromis l'autorité du roi dans la nouvelle province, et qui appe-

(1) *Histoire Univers.* lib. XVII.

laient une vindicte prompte et sévère. Ces dénonciations réciproques furent acueillies comme elles devaient l'être. L'affaire fut d'abord portée au Grand-Conseil et au Conseil-Privé du roi, et deux arrêts, l'un du 23 mars, l'autre du 12 août 1545, statuèrent qu'il en serait informé. En conséquence, Claude Bellièvre, président au parlement de Grenoble et Félix de La Croix, conseiller au même parlement, furent commis par le roi pour procéder à l'instruction du procès : ceux-ci décrétèrent d'ajournement personnel le président Pellisson et onze autres officiers du parlement de Chambéry. Les procédures achevées, le jugement des parties fut renvoyé au parlement de Dijon, par lettres-patentes du 3 novembre 1549 et du 2 juillet 1550.

Dès l'abord, deux des conseillers, Guillaume Pellissier et Raymond Servin, déclarèrent récuser tous les membres du parlement de Dijon. Acte leur fut donné de cette récusation, et la cour, admettant leur pourvoi près le Conseil-d'Etat, assigna à comparaître devant elle : Raymond Pellisson, président ; les conseillers Benoît Crassus, Jean de Boissoné, Louis Gausserand, et Celse Morin ; Jean Thierry, avocat du roi, Julien Tabouet, procureur-général et Jean Ruffin, greffier civil. Les accusés furent mis chacun sous la garde d'un huissier.

Celse Morin fut jugé le premier : on le tint quitte pour une réprimande. On fit ensuite le procès de Tabouet, qui fut, par arrêt du 26 janvier 1551, absous de tous les crimes à lui imputés, la cour se réservant de statuer, après le jugement des autres accusés, sur le fait de calomnie énoncé dans le réquisitoire du procu-

reur-général de Grenoble. Autres furent les conclusions de la cour en ce qui concernait Raymond Pellisson. Un arrêt du 27 juillet suivant le déclara convaincu des diverses prévarications et falsifications de pièces dénoncées dans les mémoires de Tabouet (1) : pour ce crime, il était condamné à faire amende honorable au parquet de l'audience où seraient lacérées, lui présent, les pièces reconnues fausses; à cette peine la cour ajoutait dix mille livres d'amende envers le roi, et deux mille envers Tabouet, la confiscation de tous les biens du coupable et son bannissement en tel lieu qu'il plairait au roi d'ordonner. Le lendemain, 28 juillet, Pellisson, porté sur une chaise par deux archers, fut introduit au parquet. L'âge, la maladie et le chagrin avaient exercé tant de ravages chez ce vieillard, qu'il devait inspirer à tous les assistants une pitié profonde. Quoique perclus de presque tous ses membres, il y avait encore, sous sa robe de taffetas noir, quelque air de majesté. Il tenait d'une main son bonnet carré; dans l'autre, les exécuteurs de la sentence du parlement placèrent une torche de cire ardente,du poids de quatre livres,et l'invitèrent à s'agenouiller, puis à crier merci à Dieu, au roi, à la justice et à Tabouet. La condamnation de Pellisson fut suivie de celle des autres conseillers. Depuis le 1er septembre 1550 jusqu'au 23 juin 1552, le parlement de Dijon n'eut en quelque sorte d'autre occupation que ce procès, et, toutes les causes entendues, la victoire de Tabouet fut aussi complète qu'il avait pu le souhaiter.

(1) L'accusation portait sur treize chefs qui sont mentionnés dans les *Arrests Notables*, de Papon, p. 1102.

Mais ce n'est encore là que le premier acte d'un grand drame, dont les phases doivent être bien diverses.

Pellisson proteste contre l'iniquité de ses juges, et emploie tous ses amis pour faire adoucir sa condamnation : le 15 août 1551, il obtient des lettres-patentes par lesquelles il est déchargé de la prison, de l'amende et de la confiscation de ses biens, en considération de son âge et de ses anciens services. Tabouet acquiesce lui-même à une transaction. Après que la cause de ses co-accusés est entendue, Pellisson invoque divers moyens de nullité et se pourvoit en cassation près du Conseil-Privé. Cette requête est entendue, et, par arrêt du 14 août 1552, le procès est renvoyé devant le parlement de Paris.

Des arrêts semblables avaient été obtenus par Boissoné et par du Rozet : le parlement de Paris, après avoir longuement instruit l'affaire, statue sur l'appel du président et des deux conseillers, et, le 16 mai 1555, non-seulement la sentence du parlement de Dijon est annulée en ce qui les concerne, mais encore Tabouet est condamné en tous dépens, dommages et intérêts. Le 18 août, le Conseil-Privé rétablit dans leurs offices Pellisson, Boissoné et du Rozet et les relève de la sentence d'indignité prononcée contre eux. Sur ce, Tabouet réclame, et fait valoir, dans l'intérêt de sa cause, qu'un procureur-général ne peut être poursuivi pour fait de calomnie; qu'en dénonçant les coupables, il a rempli les devoirs de sa charge, et que, sa dénonciation fut-elle reconnue mal fondée, il n'y a lieu de prononcer contre lui aucune condamnation; de son côté, le parlement de Dijon adresse à la couronne de sévères remontrances : Le

parlement de Paris n'a pas respecté les formes judiciaires ; il a calomnié par son arrêt l'équité du tribunal souverain de Dijon. Et que veulent dire ces appels trop fréquents d'un parlement à un autre? Est-ce ainsi que l'on fait respecter la justice, ou plutôt n'est-ce pas ainsi que l'on obtient l'impunité du crime? Ces remontrances sont entendues, et il est décidé, par arrêt du Conseil-Privé du 12 novembre, que Christophe de Thou, président du Parlement de Paris, et quelques autres juges du procès se rendront à Blois auprès du roi, pour y exposer devant le conseil les motifs de leur sentence, et entendre les explications contradictoires présentées par les députés du parlement de Dijon. Remontrances du parlement de Paris contre cet arrêt du 12 novembre ; ordres réitérés du 10 et du 16 février 1556, signifiant au président de Thou d'obéir sans délai à l'appel du roi. Le parlement de Paris murmure de nouveau ; il se soumet néanmoins, et, au mois de mars, les commissaires des deux cours entrent en colloque à Blois, devant le Conseil-Privé. Le conseil, par arrêt du 7 mars, décide que le parlement de Paris a bien jugé et lui renvoie les parties, pour qu'il soit procédé sur le principal devant un président et cinq conseillers de Paris, cinq conseillers de Dijon et six maîtres des requêtes. L'affaire avait semblé fort grave et fort épineuse : « — Ceux de Dijon, dit le roi, avaient jugé suivant leur conscience, et ceux de Paris légitimement et en justice (1). » Cette opinion était en quelque sorte l'arrêt définitif de Tabouet. Il le comprend ainsi et demande à produire des pièces nouvelles à la charge de

(1) Papon, *Arrests Notables*, page 1106.

Pellisson. Interviennent des lettres-patentes du 15 septembre qui statuent que la cause sera entendue en l'état, et qui défendent à la cour d'admettre d'autres charges. Les accusés sont donc interrogés de nouveau, et, le 15 octobre 1566, la cour faisant droit sur le tout, renvoie de la plainte Pellisson et les conseillers du parlement de Chambéry; condamne Tabouet à une amende de 2,000 livres parisis envers Pellisson, de 800 livres envers Boissoné, aux dépens, dommages et intérêts à eux adjugés par l'arrêt du 16 mai 1555; le condamne, en outre, pour le crime de calomnie, à faire amende honorable en son parquet, un jour d'audience, huis ouverts, pieds et tête nus, à genoux, en chemise, la corde au cou, tenant à la main une torche de cire ardente du poids de deux livres; ordonne qu'il sera conduit en cet état sur le perron de la cour et de là, dans une charrette, au pilori des Halles, autour desquelles il sera promené trois fois de suite; ordonne, en plus, qu'il fera la même amende honorable au parquet de la cour de Chambéry, qu'il sera confiné perpétuellement en tel lieu que le roi décidera, jusqu'au paiement des dites amendes, et que, s'il lui reste quelque avoir après avoir satisfait à la créance de l'état, cet excédant sera impitoyablement confisqué.

En admettant que Julien Tabouet eut réellement calomnié les magistrats de Chambéry, et que cette indélicatesse méritât une expiation, on devra néanmoins trouver bien sévère à son égard l'arrêt de la cour. Mais est-il bien établi qu'il ait été coupable? Tant de sentences contradictoires laissèrent plus d'un doute dans les esprits, et les historiens eux-mêmes sont partagés entre l'une et l'autre cause. Quelques-uns se sont effor-

cés de pénétrer le mystère de ces contradictions, Suivant de Thou, les arrêts obtenus par Tabouet du parlement de Dijon ont été imposés par la brigue, la corruption ou la terreur ; mais il donne de très-mauvaises raisons pour prouver que le duc de Guise fut, dans un intérêt personnel, l'agent principal de cette coupable intrigue. Suivant le président Bouhier, qui a écrit un Mémoire fort circonstancié sur l'affaire de Pellisson et de Tabouet, Mémoire auquel nous avons déjà fait plus d'un emprunt (1), les arrêts du parlement de Paris auraient été inspirés par le connétable de Montmorency, protecteur avoué de Pellisson ; et, il faut le dire, cette hypothèse est mieux justifiée que celle de l'intervention du duc de Guise dans l'affaire de Dijon. Au reste, Tabouet vit lui-même, après sa condamnation, attaquer et défendre avec une égale ardeur sa personne et sa conscience. L'arrêtiste Papon ne le ménagea pas : il inséra, dans ses *Arrêts Notables*, une diatribe violente contre le procureur-général de Chambéry ; il lui rappela que L. Philon ayant entrepris de citer en justice le préteur C. Servilius, près duquel il avait rempli les fonctions de trésorier, fut déclaré non-recevable ; que pareille opposition fut faite à la plainte de M. Aurelius contre L. Flaccus son supérieur, et à celle de Pompée contre T. Albutius, etc., etc. : à l'appui de ce principe, qu'un officier subalterne ne doit jamais provoquer contre son supérieur une enquête judiciaire, il ne manqua pas de citer un copieux assortiment de lois romaines, qui toutes établissaient d'une

(1) Dans les *Remarques critiques* de Joly sur le *Dictionnaire* de Bayle, p. 738 et suivantes.

manière péremptoire l'iniquité profonde du procureur-général dénonçant au roi le président de sa cour. On peut être curieux de connaître l'opinion de Tabouet sur ce compte-rendu diffamatoire. Dans le recueil de ses *Epitres chrétiennes et familières*, nous lisons la lettre suivante adressée par lui à un certain Adrien Discus :

« Mes adversaires jouissant de leur triomphe judiciaire, ont marqué avec de la craie et avec une pierre blanche le jour où la foudre a frappé ma tête, où fut rendue cette atroce sentence par des juges pensionnés, subornés, contre un homme qui, n'ayant pas d'amis au milieu des puissantes phalanges de ses ennemis, ne pouvait sortir vainqueur de la lutte. Bien plus, ils ont mis beaucoup de zèle et d'empressement à faire enregistrer ce jugement, comme un oracle de Thémis, dans les archives publiques et à l'éterniser par la presse. Cette rapsodie, qui se vend à Lyon et à Paris, est l'œuvre d'un certain Papon ; je dirais mieux *Palpon* ou *Rapon* (1). Aux pièces authentiques, au récit exact de la cause, ce fourbe a osé ajouter plusieurs choses de sa fabrique et un commentaire on ne peut plus ridicule, dans le dessein de provoquer contre moi quelque offense publique, et la haine des gens qui sont nés pour les Muses et pour les études libérales.... etc., etc. (2)

La Croix du Maine publie, dans sa *Bibliothèque*, quelques vers de Tabouet, dans lesquels ce Papon n'est pas mieux traité que dans l'épître dont nous venons de citer un fragment. Du reste, nous pouvons opposer à la diatribe de ce collecteur d'arrêts le témoignage du docte Mathurin Cordier. Il écrivait à J. Tabouet pour le consoler dans sa disgrâce :

(1) *Palpo,* flatteur ; *Rapo,* voleur.

(2) Epistolæ Christianæ et familiares, p. 154.

« Je puis dire à peine, je puis à peine me rappeler sans répandre des larmes, de quel coup tu as été frappé pour avoir accusé de faux quelques officiers du roi coupables de péculat, qui méritaient d'être condamnés à une amende et châtiés par les censeurs. Cependant après avoir vaincu, tu es tombé, comme chacun le dit, entre les mains des Cyclopes; je veux parler de tes adversaires qui ont obtenu l'avantage par leur foi punique et par les brigues de la cour; qui ont changé le blanc en noir, afin de perdre un homme qu'ils avaient déjà voué au supplice avant de connaître son visage, tant ils le maudissaient pour avoir dénoncé des gens de leur condition et de leur robe. Tous les amis de la vertu et des nobles études, qui t'ont connu dès tes premières années, ne se lassent pas d'admirer, de louer dans les termes les plus flatteurs, les plus glorieux, ta merveilleuse patience : on t'a vu conservant toujours le même visage, ferme, invaincu, imperturbable, même à l'heure fatale, même durant la dernière scène de l'affreuse tragédie, et les assistants se sont dit qu'indubitablement l'avenir te décernerait l'immortelle couronne du martyre. Adieu, et souviens-toi de cet adage : « Πόρρω Διός τε καὶ κέραυνοῦ » ; c'est-à-dire : « Il faut se tenir loin de Jupiter et de la foudre (1). »

A cette lettre Mathurin Cordier a joint quelques distiques non moins significatifs :

Juno, Diana, Venus, Proserpina, Bacchus, Apollo
  Aulica corrumpunt judiciale forum :
Flora, Laverna, Pytho, Cybele, Silvanus asylum
  Justitiæ maculant sordibus innumeris :
Proteus atque Cacus Rhadamanti oracula blandis
  Pollicitis violant, atque latrociniis.

(1) Dans les *Epitres* de Tabouet, p. 104.

Jura probis adimunt pretio sanctumque tribunal
  Inficiunt hodie gratia, spes et amor :
Pro meritis nunquam et gratis tribuuntur honores,
  Stabis, Homere, foris, si nihil obtuleris.

Le président Bouhier soupçonne, d'après certains passages des lettres de Tabouet, que Diane de Poitiers joua quelque rôle dans la conspiration ourdie contre lui. Ces vers de Mathurin Cordier nous semblent l'indiquer, aussi clairement que le correspondant de Tabouet le pouvait faire dans une lettre qui devait être rendue publique.

Banni du royaume, Julien Tabouet se retira, ou plutôt se cacha quelque temps en Savoie, ainsi qu'il nous l'apprend dans ses lettres : « Delitui per dies aliquot apud Allobrogos amantissimos mei (1). » Il y employa ses loisirs à composer divers traités que La Croix du Maine a estimés, il nous semble, plus qu'ils ne le méritent. Nous terminerons cette notice par une analyse rapide de ses travaux littéraires. En 1551, tandis que le parlement de Bourgogne délibérait sur son affaire, il publiait à Paris, chez Galiot-Dupré, une nouvelle édition de ses plaidoyers, sous ce titre : Juliani Taboetii, apud Allobrogos patroni, *Orationes Forenses et Responsa judicum illustrium,* in-8°. Durant une période de huit années, il ne livra rien à la presse. Comme il paraît avoir été contraint à dissimuler son séjour en Savoie, il y a apparence que la date inconnue de ses lettres de rappel correspond à celle du premier livre qu'il édita postérieurement à l'arrêt du 16 mai 1555 : ce qui vient

(1) *Epist.* p. 110.

à l'appui de cette supposition, c'est qu'il reparaît tout-à-coup avec un portefeuille bien garni sur la scène littéraire, et publie dans la même année, l'année 1559, quatre dissertations historiques, imprimées à Lyon et sans doute sous ses yeux. La première a pour titre : *De Quadruplicis Monarchiœ primis Auctoribus et Magistratibus, in miscellaneo divini et humani juris corpore dispersis, Ephemerides Historicœ*; Lugduni, 1553, in-4°. Ces *Ephémérides* furent publiées en trois parties : suivant Dom Liron (1), la chancellerie romaine les mit à l'index ; le P. Niceron en fait peu de cas : « c'est, dit-il, un vrai pot-pourri où l'on voit quelque érudition, mais sans ordre et sans exactitude (2). » Le second ouvrage publié par Tabouet à la même date que le précédent, a pour titre : *De Magistratibus post Cataclismum institutis deque multiplici personarum delectu Aphorismi*; Lugduni, Theob. Paganus, 1559, in-4°. Il y en a une autre édition sous ce titre : *De Primigenia magistratuum Diathesi*; Parisiis, Nic. Edoardus, 1562, in-4° (3). Ce livre, divisé en deux parties, est, presque dans tout son contenu, une nomenclature par ordre alphabétique des diverses fonctions judiciaires : l'auteur y a inséré, sans aucun propos, quelques amplifications théologiques sur Dieu et sur la trinité. Nous ne pouvons en conscience recommander, ni ce traité, ni le suivant : *De Republica et Lingua Francica ab Hebrœis, Grœcis, Romanis*

(1) *Singul. Hist. et Litt.* t. I, p. 428.

(2) *Hommes illustres*, t. XXXVIII, p. 245.

(3) Le P. Niceron et Joly croient à tort que ces deux titres appartiennent à deux ouvrages différents.

et Gotthis derivata, etc., etc.; Lugd., 1559, in-4° (1) : « rien, dit le P. Niceron, n'est plus maigre, plus pauvre et moins instructif ; » nous sommes tout-à-fait de son avis. Le quatrième opuscule de J. Tabouet, qui porte la date de 1559, a pour titre : *Topica Methodus Divini Juris, in disciplinam et Eurichidium contracti;* Lugduni, Theobald. Paganus, in-4°.—Il n'a pas moins publié l'année suivante. Nous citerons d'abord : *Topicon militiæ forensis et disciplinæ legalis Enchiridion;* Lugd., 1560, in-4°. Deux opuscules fort insignifiants, publiés à Paris et à Lyon, chez Nicolas Edouard, in-4°, portent la même date. Le premier a pour titre : *Historica regum Franciæ Genesis,* duplici dialecto; c'est-à-dire en prose et en vers, et non pas en latin et en français, comme l'a cru le P. Lelong. Voici le titre du second : *Sabaudiæ Principum Genealogia Romanis versibus digesta.* Ce sont des abrégés historiques où l'auteur a résumé en quelques mauvais vers les principaux faits de chaque règne. Il les estime à leur valeur, dans une épître adressée à Emmanuel Philibert :

Stemmata majorum impense celebrata, caducis
Atque tuam genesin versibus exposui;
Versibus exposui rudibus crassaque Minerva..,

Mais, pour tout dire, il s'excuse autant qu'il peut de n'avoir pas mieux fait, en ajoutant qu'il a composé ces vers lorsqu'il était en prison :

(1) Il y en a une autre édition ; Paris, Nic. Edouard, en 1562.

Carcere cum fuero ereptus meliora profecto,
Auspicibus Musis, carmina polliceor.

La Généalogie des Princes de Savoie a été traduite en français, en prose et en vers, par P. Tréhédan; Lyon, Nicolas Edouard, 1560. J. Tabouet publia la même année deux autres opuscules dont nous ne connaissons que les titres : l'un est un recueil d'Epigrammes, *Epidictica ad Christianos pacis autores Epigrammata,* Lugduni, Nic. Edouard, 1560 in-4° ; l'autre concerne les priviléges des rois et des magistrats : *Paradoxa regum et summi magistratus Privilegia;* Lugd. 1560, in-4°.

En 1561, Julien Tabouet habitait la ville de Toulouse, où il donnait des leçons particulières (*privatim*) de droit. C'est ce qu'il nous apprend dans le titre même d'un traité qu'il publia cette année, 1561, à Toulouse, chez G. Boudeville, in-4° : *Fiduciaria christianæ Civilis et Politicæ Jurisprudentiæ Methodus.* Nous avons sous les yeux cet ouvrage qui est peu étendu, et dont il paraît que la première partie seulement a été publiée. On ne lit plus, et c'est justice, ces compilations indigestes. Nous avons parcouru avec plus d'intérêt, un recueil de lettres de Tabouet publiées sous ce titre : *Epistolæ Christianæ, Familiares et Miscellaneæ, continentes ecclesiæ militantis Apologiam,* etc.,etc.; Ludg. Barth. Molinæus, 1561, in-4° (1). Suivant La

(1) Joly prétend contre Dom Liron et le P. Niceron, que la première édition des *Epitres chrétiennes* est de 1564. Il se trompe. L'exemplaire de la Bibliothèque du Mans, porte la date de 1561.

Croix du Maine, J. Tabouet a écrit en français une *Histoire de France*, qui n'a jamais été imprimée et dont le manuscrit se trouvait entre les mains de G. de Minut ou Minuti, fils d'un premier président au Parlement de Toulouse. Le même bibliographe nous apprend que J. Tabouet mourut à Toulouse, sous le règne de Charles IX : Dom Liron suppose que la date de sa mort est l'année 1562. Il eut un fils, Raymond Tabouet, avocat au parlement de Chambéry, qui a inséré quelques vers latins de sa façon dans les écrits de son père (1).

BAULDRY (MICHEL).

MICHEL BAULDRY, né dans le Maine, nous ignorons en quel lieu, entra chez les Bénédictins d'Evron dans les premières années du XVII[e] siècle. Il s'appliqua particulièrement au droit canonique, et obtint le grade de licencié en cette faculté. Il fut ensuite grand-prieur dans les maisons de Lagny et de Maillezais. On a la preuve qu'il embrassa la réforme, dans un mémoire cité par Ansart et attribué à Jacques

(1) Nous lisons à la fin de la Notice publiée par Dom Liron : « J'ai trouvé dans quelques Mémoires du Mans, que, l'an 1599, Jean Taboüé, avocat, fut chassé de la ville comme séditieux. L'an 1650, il y avoit, au Mans, un Taboué conseiller en l'élection. »

Guichon, avocat au parlement (1). Dom Tassin et Dom Leclerc ont omis de compter Michel Bauldry parmi les écrivains de la congrégation de Saint-Maur : c'est un oubli dont nous devons signaler l'injustice.

Ch. de Montchal, archevêque de Toulouse, ayant publié un rituel à l'usage des prêtres de son diocèse, invita Dom Bauldry à donner sur cette matière un ouvrage plus étendu. Bien qu'elle eût été traitée plus d'une fois, des lacunes et des imperfections étaient signalées dans tous les manuels en usage. Dom Bauldry accepta la tâche laborieuse qui lui était confiée, dans le double but d'instruire les clercs, et de recommander l'observance rigoureuse des pratiques ecclésiastiques aux fidèles dont la dévotion avait pu être inquiétée par la controverse protestante. Il ne négligea rien pour connaître la matière, et visita les églises les plus renommées du monde chrétien. Après quelques années de séjour à Rome, il vint à Paris, et se mit en rapport avec les hommes les plus considérables par leur savoir, observant tout, consultant les experts sur les choses les plus minutieuses. Il mit ensuite en ordre les notes qu'il avait prises en divers lieux, et les publia en un volume dont l'impression fut achevée au mois de décembre de l'année 1636. En voici le titre : *Manuale sacrarum Cœremoniarum juxta ritum Romanum;* Parisiis, J. Billaine, 1637, in-8°. Ce *Manuel* est dédié à Ch. de

(1) Le titre de ce mémoire est : *Factum pour M. Bauldry, grand-prieur de l'église collégiale et régulière de Maillezais, etc., etc., appelants comme d'abus de la bulle de sécularisation de ladite église du 14 janvier 1632, etc., etc., contre Raoul, évêque dudit Maillezais; 1654*, in-fol.

Montchal. (1) Nous lisons dans l'Avertissement au lecteur la plupart des détails que nous avons rapportés concernant la biographie de Dom Bauldry : le P. Hilarion de la Coste nous apprend, en outre, qu'il était des amis du P. Mersenne.

SAINT-MELOIR (JEAN DE).

Nous ne savons sur lui que ce que nous apprend La Croix du Maine : « Jean de Saint-Meloir, natif de la ville de Sainct-Calais au Maine, homme des plus renommez pour le droit et consultations qu'autre du parlement de Paris. Il n'a point fait imprimer ses *Playdoiers et Recueils d'arrêts prononcez en divers cours et parlements de France*. Il mourut en l'an de salut 1570, ou enuiron, âgé de plus de soixante ans. »

PICHON (ANTOINE).

Il est fait mention de lui en ces termes, dans la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine : « ANTOINE PICHON, natif de La Chartre sur le Loir, au Maine, principal du collége de Saint-Martin de

(1) Il y eut une seconde édition de ce *Manuel* à Venise; Balleoni, 1673, in-4°.

Tours, orateur latin et françois. Il florissoit à Paris l'an 1575. Il a escrit quelques œuvres françoises non encore imprimées, que j'ai vu. Quant à ses latines, j'en ferai mention autre part. » La mort, on le sait, ne permit pas à La Croix du Maine d'exécuter son projet de Bibliothèque latine, et nous avons d'ailleurs à regretter qu'il n'ait pas pris soin de nous donner le titre des œuvres françaises attribuées par lui à Antoine Pichon. La Monnoye (1) prétend qu'elles n'ont pas été imprimées : nous le voulons croire ; cependant on peut signaler quelques omissions dans les notes de ce savant bibliographe. Ainsi, il n'a connu, parmi les œuvres latines d'Antoine Pichon, qu'une version des *Epîtres Grecques* de Guillaume Budé; Paris, Jean Bienné, 1574, in-4°, et nous avons sous les yeux un autre travail du même auteur. C'est lui qui a traduit du grec en latin les Scholies de Nicéphore sur le livre de Synesius qui a pour titre *Des Songes*, Περὶ Ενύπνιων. Dans l'édition des œuvres de Synesius, publiée par le P. Petau, chez Fréd. Morel, 1612, in-fol., se trouvent ces Scholies de Nicéphore et la version latine d'Antoine Pichon.

La Croix du Maine nous apprend qu'Antoine Pichon exerça les fonctions de principal au collége de Saint-Martin de Tours. Nous ne savons à quelle époque de sa vie, mais nous trouvons qu'il dirigeait, en 1574, le collége du Cardinal, à Paris : il a, en effet, apostillé ainsi la préface de sa traduction des *Epîtres* de Budé, adressée aux membres du chapitre de Saint-Gatien et

(1) Dans l'édition de La Croix du Maine de Rigoley de Juvigny, au mot *Antoine Pichon*.

de Saint-Martin de Tours : « Lutetiæ Parisiorum, e museolo nostro Cardinalitio, 12 kal. sept. 1574. » Ce collége du Cardinal est vraisemblablement le collége du cardinal Lemoine, que du Boulay appelle tantôt *Collegium Cardinalitium,* et tantôt *Collegium Cardinalis Monachi.*

QUERUAU (VINCENT.)

VINCENT QUERUAU, sieur DU SOLLIER, né à Laval, avocat au siége de cette ville, est auteur d'une Histoire Universelle qu'il a plusieurs fois remaniée, et qui a été imprimée sous divers titres. Nous ignorons la date de la première édition. La seconde est de l'année 1613; elle est intitulée : *Epitome ou Brief Recueil de l'Histoire Universelle;* Paris, François Huby, in-12. Il a beaucoup ajouté à son premier travail dans une édition postérieure, publiée sous ce titre, moins modeste que le précédent : *Le Tableau Historial du Monde, depuis sa création jusques en l'an présent* 5589, *et l'an de nostre salut* 1625; Rennes, P. Loyselet, 1625, un fort volume in-8°. Il y a, dans ce *Tableau Historial,* beaucoup de faits concernant l'histoire de Laval; le reste a peu d'intérêt.

Le nom de Vincent Queruau ne se rencontre ni dans le catalogue de l'abbé de la Crochardière ni dans celui de l'abbé Ledru, ni même dans les tables du P. Lelong. Cependant il n'a pas manqué de panégyristes qui lui ont

garanti, de son vivant, l'immortalité de la gloire. Celui-ci a fait en son honneur ce pompeux hexamètre :

Si bene conveniunt multis sua nomina rebus,
Vincenti, ergo tibi clarum victoria nomen
Contulit, ut vincas et sis post fata superstes!

Cet autre lui a adressé une ode française, dans laquelle nous remarquons les vers suivants, qui, nous le regrettons, n'ont pour signature que des lettres initiales :

On y list (dans le *Tableau Historial*) la peine aux méfaicts
Et la récompense aux bien-faicts,
Le change et l'estat des provinces,
La vie, la paix, le bon-heur,
La mort, la guerre, le malheur
Des papes, des roys, des princes.

Ce que le monde en son giron
Enserre de bel et de bon,
Ce qui s'est faict dès sa naissance
Es siecles jusqu'à maintenant
Il l'estale fidellement
A l'œil curieux de la France.

Mais ce monde a eu son berceau
Aura-t-il donc pas, Queruau,
Bien qu'il n'ait où tomber, sa tombe?
Non : éternel tu le rendras
Et par tes écrits tu feras
Qu'onc le monde au tombeau ne tombe...

Il est, en vérité, difficile de faire un emploi plus extravagant de cette figure de rhétorique que l'on nomme l'hyperbole.

GUILLON (RENÉ).

RENÉ GUILLON, né à Saint-Osmanne, dans le Bas-Vendômois, de l'archidiaconé de Montfort et du doyenné de Saint-Calais, fut un des grammairiens les plus estimables du XVIe siècle. La Croix du Maine a fait son éloge en ces termes : « Je ne peux passer sous silence ce seigneur *Guillonius*; car il a illustré la langue française de plusieurs belles observations, tant en ses commentaires et annotations sur la Grammaire Grecque de Nicolas Clenard, qu'en autres livres qu'il a mis en lumière : et encores ses leçons ordinaires, esquelles il annotoit toujours à ses disciples et auditeurs quelques remarques, soit de proverbes, d'étymologies et conformitez de nostre langue avec la grecque. Il a donc bien mérité d'avoir rang parmi ceux qui s'estudient de profiter au publiq par leurs escrits et par leurs lectures ordinaires, desquelles choses il a faict profession iusqu'au dernier iour de sa vie. Et, pour dire encores un mot dudit Guillon, il avoit autrefois été serviteur de ce phœnix de l'Europe et ornement de la France, Guillaume Budé, sous lequel il avoit appris la langue grecque, de telle sorte que ses œuvres mis en lumière en porteront témoignage à iamais. Il mourut à Paris, le vendredi, 8 jour de décembre 1570, âgé de 70 ans, et fust mis en sépulture en l'église de Saint-Etienne-du-Mont, ou bien au cimetière d'icelle. » Nous ne savons rien de plus sur la biographie de René Guillon, si ce n'est qu'il éprouva quelque grande infortune ; mais il parle

de cette disgrâce, sans entrer dans aucun détail (1). Il y a des omissions dans le catalogue des ouvrages de René Guillon publié par du Verdier ; nous en trouvons aussi dans l'*Epitome* de la *Bibliothèque* de Gesner. On a de lui une version en latin des *Lettres* d'Isocrate sous ce titre: *Isocratis oratoris Atheniensis Epistolæ Græcæ*, quas Renatus Guillonius Vindocinæus latinas ex Græcis fecit; Parisiis, Christ. Wechelus, 1547, in 4°. L'année suivante, il publiait, chez le même libraire et dans le même format, un traité sur la prosodie grecque, la quantité des mots, les licences, etc., etc., qui se recommande plus par l'érudition que par la méthode : ce traité est divisé en deux parties ; la première a pour titre : *Gnomon* ; le titre de la seconde est : *De generibus carminum græcorum*. Nous ignorons quelle est la date de la première édition de ses Annotations sur la Grammaire de Nicolas Clenard : le docte Frédéric Morel les publia de nouveau, avec quelques changements, sous ce titre: *Institutiones absolutissimæ in linguam græcam*, Nicolao Clenardo auctore, una cum Renati Guillonii Annotationibus quam eruditissimis; Lutetiæ, 1606, in-8°. Nous ne connaissons pas les deux traités suivants de René Guillon, dont nous trouvons les titres dans le catalogue de du Verdier : 1° *De Dialectis verborum et nominum*, Parisiis, And. Wechel, 1561 : 2° *Tabulæ monstrantes viam qua itur recta in Græciam*; Parisiis, J. Benenatus, 1567.

(1) Dans une lettre à Louis Marius de Matha, qui se trouve en tête de son traité *De Generibus carminum græcorum*,

HERVÉ.

Dom Luc d'Achery a publié, dans le second volume du *Spicilegium,* une lettre encyclique des moines du Bourgdeols sur la vie et les œuvres d'HERVÉ, un des plus célèbres commentateurs du XIIe siècle. Nous traduirons d'abord cette lettre avec la fidélité la plus scrupuleuse, nous efforçant même de conserver dans notre traduction une phraséologie que notre goût condamne. Voici comment s'expriment les moines de Bourgdeols :

« Nous venons de perdre un homme non moins vénérable par sa conduite que par sa doctrine, du nom d'Hervé, moine du couvent de Bourgdeols, qui a passé environ cinquante ans au milieu de nous à prêcher les bonnes mœurs. Le Maine était sa patrie. Il nous a laissé de nombreux témoignages de sa foi, de sa sagesse et de sa vertu. Versé dès sa jeunesse, dès son enfance, dans toutes les sciences des écoles, il eut à peine mis le pied dans le cloître, qu'il s'appliqua tout entier à l'étude des saintes Ecritures et de ses fidèles interprètes, Augustin, Jérôme, Ambroise, Grégoire et autres Pères, employant les jours et les nuits à les lire, ne se fatiguant jamais de les méditer, ne se laissant détourner par aucun empêchement de la recherche de la vérité. Comme il avait un esprit distingué et une mémoire excellente, il commença dès lors à recueillir dans le vase de son cœur bien des choses dont il devait, dans la suite, faire son profit, à choi-

sir, comme font les colombes, les meilleurs grains, à apprendre et à écrire ce qu'il remarquait le plus dans ses lectures.

« Il fit d'abord une admirable Exposition du livre du B. Denys, de la Hiérarchie des Anges. Ensuite il commenta tout le livre du prophète Isaïe, les Lamentations de Jérémie, la dernière partie d'Ezéchiel (c'est-à-dire depuis l'endroit où s'est arrêté le pape saint Grégoire, jusqu'à la fin du livre), le Deutéronome de Moïse, l'Ecclésiaste de Salomon, le livre des Juges, celui de Ruth, celui de Tobie, démontrant par des arguments irréfutables que tous les passages où les esprits moins exercés ne comprennent que le sens littéral, témoignent en faveur du Christ et de l'église, et contiennent les mystères. En outre, il fit sur les Epîtres de l'apôtre saint Paul une exposition où éclate tant de sagesse, que ceux qui l'ont lue déclarent n'en pas connaître qui lui soit comparable, aucune autre ne se recommandant par une égale précision. Il acquit bientôt un grand renon par son savoir, et personne, ainsi que l'attestent ceux qui l'ont bien connu, ne fut considéré comme étant plus habile que lui dans la connaissance des saintes écritures : c'est alors qu'il exposa avec tant de bonheur le livre des douze prophètes et la Genèse tout entière, qu'on ne rencontre pas un commentaire sur ces livres qui puisse être mis en parallèle avec le sien.

« Il expliqua dans le même temps les leçons des évangiles et les cantiques que l'on chante dans l'église ; il fit aussi un rapprochement entre certaines variantes, pour montrer que dans quelques églises on avait adopté telle leçon non conforme au texte sacré.... Nous avons,

en outre, de lui un livre fort considérable sur les miracles opérés dans l'église de Bourgdeols par la sainte mère du Sauveur : il prenait soin de les consigner par écrit à l'instant même où ils venaient de s'accomplir, selon le récit que lui en faisaient le frère gardien du monastère, ou les religieux en faveur desquels ils avaient eu lieu.

« Alors même qu'il sentit ses forces diminuer peu à peu et approcher le terme de ses jours, il ne put néanmoins renoncer à son occupation habituelle, et quelques-uns de nos confrères, qui le regardaient comme connaissant mieux que personne toutes les saintes écritures, l'invitèrent à leur dire son sentiment sur la Cène de saint Cyprien, évêque de Carthage, ouvrage où se trouvent cités presque tous les livres canoniques et dont nous ignorions encore le contenu. Il céda volontiers à leur prière, disant, alors qu'il avait la main à l'œuvre, que la fin de cette entreprise serait sans doute celle de sa vie terrestre, et que son premier travail ayant été sur les sentences des saints pères (il parlait ainsi de son Commentaire sur Denys l'Aréopagite), le dernier serait encore sur le même objet. Ce qui arriva..... Après qu'il eut passé le temps du carême... dans une grande abstinence, infligeant fréquemment à son corps le supplice de la verge disciplinaire, priant Dieu à toute heure avec la plus ardente piété, recevant une fois chaque jour, avec une ferveur profonde, le saint sacrement du corps et du sang....; après qu'il eut versé dans nos cœurs, le jour de la Cène divine, le doux breuvage de sa parole, il célébra, le saint jour de Pâques, la messe solennelle, et prêcha dans le chapitre : le lendemain, il dit la messe conven-

tuelle; puis, étant tombé en faiblesse, il reçut l'onction le quatrième jour après la Pâque, mais on ne put lui donner la communion. Ayant repris quelque force, il en remercia la divine Providence, disant que le Seigneur ne devait pas venir à lui, mais qu'il devait aller au-devant du Seigneur. Ainsi, le jour suivant il entendit la messe qu'il n'avait pas entendue la veille, et, après s'être confessé, il reçut très-dévotement les sacrés mystères du corps et du sang du Seigneur pour le soutien de son âme qui allait bientôt partir. De même, durant toute la semaine, il assista chaque jour à la célébration de la messe, ayant bien à cœur de n'y pas manquer. Il souhaitait beaucoup voir, avant de quitter la terre, le seigneur abbé, qui était alors absent : celui-ci étant venu le trouver et lui donner l'absolution, il éprouva, tandis qu'il se confessait, une douleur aiguë, mais qui ne fut pas de longue durée, car il mourut le dimanche de l'Octave de Pâques, se dépouillant de son enveloppe terrestre pour s'élever, comme nous le pensons, au royaume du ciel.

« Pour que cette lettre ne soit pas trop longue, nous résumerons en ce peu de mots toute la vie de notre frère : personne dans ce temps ne se recommanda par une plus grande abstinence, par une pureté plus irréprochable, par une raison plus droite, par une humilité plus profonde, par une réserve plus constante, par un langage plus circonspect, plus modeste, par des opinions plus irréprochables, c'est-à-dire plus catholiques, et par des mœurs plus honnêtes. »

Au témoignage des moines de Bourgdeols, Hervé laissait, en mourant, une très-grande quantité de manuscrits : nous ne saurions dire ce qu'ils sont tous de-

venus, mais voici les renseignements qui nous sont fournis à ce sujet par Dom Liron (1) et par les auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France* (2).

On regarde comme perdu le Commentaire du livre qui a pour titre : *De la Hiérarchie Céleste* ou *De la Hiérarchie des Anges,* faussement attribué à saint Denys l'Aréopagite. Le Commentaire sur Isaïe, dont il se trouvait, suivant Dom Liron, de nombreux manuscrits, a été publié par Bernard Pez dans le troisième tôme de ses *Anecdotes,* sous ce titre : Hervei Dolensis, Ordinis S. Benedicti, *Commentariorum in Isaiam Prophetam Libri VIII*. On en connaît encore deux manuscrits : un dans la bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Middlehill, et un autre dans la bibliothèque d'Alcobaza en Portugal (3). Dom Liron nous atteste que le Commentaire sur les Lamentations de Jérémie se trouvait manuscrit dans les monastères de Pontigny et de Vauluisant, et que l'Explication d'Ezéchiel était conservée à l'abbaye de Clairvaux. Le témoignage des auteurs de l'*Histoire Littéraire,* confirme sur ce point celui de Dom Liron. Le Commentaire sur le Deutéronome était, suivant les même auteurs, à Clairvaux et à Saint-Germain-des-Prés ; les monastères de Pontigny et de Vauluisant possédaient les divers Commentaires d'Hervé sur l'Ecclésiaste, le livre des Juges et celui de Ruth. Son Exposition sur les Epîtres de saint Paul a été long-temps attribuée à saint Anselme de Cantorbéry, et a été publiée pour la pre-

(1) *Singul. Hist. et Litt.* t. III. p. 29.

(2) *Hist. Litt. de la France,* t. XII, p. 344.

(3) Catalogi lib. Manuscript. a Gust. Haënel.

mière fois sous le nom de cet illustre prélat, par René de Châtaigner, Paris, 1533, in-fol. On peut voir à ce sujet les savantes remarques de Dom Liron : elles ont été reproduites par les auteurs de l'*Histoire Littéraire*. Le Commentaire sur les douze petits Prophètes se voyait dans la Bibliothèque de Saint-Marian d'Auxerre, et dans celle de Vauluisant, sous ce titre : *Expositio magistri Hervei in duodecim Prophetas minores*. Quelques-unes des notes d'Hervé sur les Cantiques étaient conservées à Clairvaux, sous le titre de : *Hervæus monachus de Cantico Abacuc et de Cantico Annæ prophetissæ* : une explication du premier Cantique de Moïse se trouvait à l'abbaye de Vauluisant. Le Commentaire du sermon sur la Cène, attribué sans aucun fondement à saint Cyprien, était dans la bibliothèque de la cathédrale de Tours : il était aussi à Clairvaux.

Dom Gerberon et Ellies du Pin attribuent encore à Hervé divers Commentaires, que les auteurs de l'*Histoire Littéraire* restituent à Anselme de Laon.

VIEL (PIERRE).

PIERRE VIEL, né au Mans dans les premières années du XVI[e] siècle, entra dans la société du collége de Navarre, à Paris, en 1540, et y fut reçu docteur en 1547. Nous avons peu de renseignements sur l'histoire de sa vie. En 1562, suivant du Verdier, il publia un *Catéchisme* ou *Instruction chrétienne ;* Paris, Jean Dallier, in-8°. La Croix du Maine a connu une

autre édition de cet ouvrage ; Paris, Chesneau, 1564. En cette année 1564, Frédéric Morel édita une traduction par P. Viel du livre d'Optat contre les Donatistes. Dans le Catalogue manuscrit de la bibliothèque de Saint-Vincent, du Mans, Dom de Gennes cite trois éditions différentes d'un opuscule liturgique de P. Viel que nous ne possédons pas, et dont voici le titre : *Heures de Notre-Dame à l'usage d'Angers ;* la première de ces éditions est de Rouen, Hubault, goth., in-12, sans autre indication ; la seconde, de Paris, Chesneau, 1574, in-8°, et la troisième d'Angers, Elis, 1575, in-8°. Du Verdier et La Croix du Maine ne connaissaient pas un Commentaire des Psaumes de David par P. Viel, publié, en 1575, chez N. Chesneau, in-12, sous ce titre : *Davidis Psalmi argumentis, orationibus et annotationibus, etc., etc., illustrati.* L'épître dédicatoire de ce Commentaire est adressée à Guillaume Ruzé, évêque d'Angers. L'ouvrage le plus connu de P. Viel est son *Traité du mal qui, par la Simonie, advient en la chrestienté* ; Paris, N. Chesneau, 1576, in-8°. Il a fait quelque séjour à Angers : c'est au temps où il habitait cette ville qu'il mit la main à l'*Histoire de la Vie, Mort, Passion et Miracles des Saints,* publiée, en 1579, par Nic. Chesneau, en trois volumes in-fol. Il ne travailla qu'aux deux premiers volumes : appelé dans sa patrie par quelque affaire domestique en l'année 1576, au moment où l'on procédait à l'élection des représentants de la province aux états de Blois, il fut porté, par le clergé du Maine, sur la liste de ses mandataires. Cette honorable commission ne lui permit pas de continuer ses travaux hagiographiques. Il mourut au Mans, le 19 août 1582.

Il avait été nommé, sans doute à son retour de Blois, chanoine de l'église de Saint-Julien.

ORY (FRANÇOIS).

FRANÇOIS ORY, docteur en droit, né au Mans, dans les dernières années du XVI[e] siècle, de Jean Ory, marchand drapier, et de Marie Nepveu, fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis bailli du Bois-le-Vicomte et de Mont-Rouge près Paris. Appelé dans la suite à Orléans, par son oncle maternel qui était chanoine de l'église cathédrale, il obtint, dans l'Université de cette ville, la charge de docteur-régent. Il passait pour un savant homme. On a de lui : *Primus Apparatus Jurisprudentiæ,* 1654, in-16 ; *De Pacto dotalibus instrumentis adjecto,* 1664, in-4° ; *Dispunctor ad Merillium, seu de Variantibus Cujacii;* Orléans, 1642, in-4°. Ce Mérille étant un des plus redoutables athlètes de l'Académie de Bourges, François Ory faisait preuve d'audace en s'adressant à lui : on peut lire l'éloge de ce docteur dans l'*Histoire de Berry* de Taumas de la Thaumassière (1).

C'est le propre des jurisconsultes d'être querelleurs : François Ory ne paraît pas l'avoir été moins que ses confrères. Il raconte lui-même qu'un jour il échangea des mots un peu vifs au sujet de la loi *vinum,* avec un certain Aimé, Aimond, ou Avice Monet, gentilhomme

(1) P. 69 et seq.

savoisien et professeur en droit. Celui-ci, qui vraisemblablement avait l'humeur difficile, se trouvant offensé par quelques termes dont son interlocuteur avait fait emploi, lui donna un très-vigoureux soufflet; « je crus alors, » c'est Ory qui nous fait ce pénible aveu, « voir briller mille feux et mille petites étoiles courir dans l'espace en plein midi. » Peu de temps après cette aventure, Monet ayant rencontré Mérille, lui dit en l'abordant : « Voici la main qui vous a vengé. »

François Ory mourut en 1657 : il avait amassé plus de cent cinquante mille livres. Cette fortune fut dissipée par ses filles : Marie Ory, femme de Jacques de Belle chevalier du Saint-Office, et Radegonde Ory, femme de Jean Charpentier, écuyer, sieur de Crécy en Nivernais. Nous tenons ces détails de Gilles Ménage. Nous lui empruntons aussi l'observation suivante : « Au lieu de s'appeler en latin *Ordericus*, d'où a été fait *Ory*, il s'est appelé *Osius* dans ses Disponctions contre Mérille. Et j'apprends qu'il s'appela de ce nom par l'amour qu'il avoit pour l'antiquité, à cause de cet endroit de la loi II au Digeste, *De Origine Juris* : « Appius Claudius R litteram invenit, » ut pro *Valesiis Valerii* essent, et pro *Fusiis* » *Furii*. » Et ce nom d'Osius lui plaisoit si fort, que, s'entretenant avec des étrangers, il se disoit de la famille du cardinal Osius (1). »

(1) Menagiana, t. IV, p. 90. — Ménage, *Hist. de Sablé*, tom. II. MS. de la Bibliothèque du Mans.

COSNARD (CHARLES).

CHARLES COSNARD, né à Mayenne, nous est connu par une ode adressée à Vincent Queruau, que nous lisons parmi les pièces laudatives insérées après la dédicace du *Tableau Historial.* Voici les premières strophes de cette ode :

J'aime Laval, non pour la gloire
De vanter la vieille mémoire
Du grand Valla son fondateur;
Non pour la course de son fleuue
Qui lèche d'onde tousiours neuue
Les murs dont je suis le chanteur :

J'aime Laval, non pour ses prées
Qui sont en tout temps diaprées
D'vn émail de mille couleurs;
Non pour le cristal des fontaines
Qui va glissant aual ses plaines
Bordé d'arbrisseaux et de fleurs;

Mais bien pour autant qu'elle enfante
Des fils dont Calliope exente
Le nom de l'horreur du tombeau.
L'un à Dieu ses labeurs adresse,
L'autre suyuant les pas de Grèce,
Porte de l'amour le flambeau.

Ismène, tes peines cruelles
Et les braziers de tes mouëlles

N'eussent jamais veu l'air françois,
Si le ciel benin n'eust faict naistre
Davost (1), qui s'est rendu le maistre
De tes grecqu'amoureuses lois.

Sans toy, le Frère, qui surpasse
Du vieil Herodote la grâce,
Nos François n'eussent iamais sçeu
Quels feux croulèrent l'Allemagne,
L'Itale, la France et l'Espagne
Quand Luther monstre fut conçeu.

Ainsi que d'un cheval de Troye,
Pour te mettre, Allemagne, en proye,
Sortirent des mondes armez
De ce grand broüilleur d'escritures,
Qui mirent tes sainctes peintures
Dedans les bûchers enflammez.

De cent autres la renommée
N'est point par les ans consommée :
Mais tu les as tous surpassez
Quervau, quand d'une voix forte
Tu rameines l'histoire morte
Des siècles si loing passez......

SIVIARD (SAINT).

Saint Sigiramne, quatrième abbé d'Anille, avait eu de son légitime mariage avec la pieuse Adda, une fille dont le nom nous est inconnu, mais qui paraît avoir

(1) Voir page 130.

exercé la charge d'abbesse dans quelque monastère du Maine, et un fils du nom de SIVIARD, SÉVIARD, CYVIARD ou SÉVARD, que les moines d'Anille appelèrent au gouvernement de leur abbaye, à la mort de son père (1). Siviard a été mis au nombre des saints dans la plupart des martyrologes, et un moine de ses contemporains a composé en son honneur une sorte d'homélie funèbre qui a été publiée par Surius (2), par les Bollandistes (3) et, du moins en partie, par Mabillon (4).

Suivant le récit de ce moine, Siviard, né dans la paroisse de Jublains, *in parochia Diablintica*, témoigna dès sa jeunesse un goût fort vif pour l'étude des lettres. On le voyait fuir la compagnie des enfants de son âge, pour fréquenter les vieillards ou pour s'appliquer au travail. Nous ne savons que peu de chose sur les actes de son administration. Il fit élever, dit-on, une église à saint Pierre, dans le monastère d'Anille, et il obtint de l'évêque Aiglibert, en faveur de son abbaye, le don de quelques domaines (5).

Saint Siviard mourut en 687, suivant les Bollandistes et les auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France* (6); en 728, suivant Mabillon et Dom Colomb. La tradition

(1) Dom Colomb (*Hist. des Évêques du Mans*) suit Baillet, qui donne Ibolen ou Gondolen pour successeur à Sigiramne. Mais cette opinion n'est, il semble, justifiée par aucune preuve.

(2) Surius, 1er mars.

(3) Bolland. 1er mars.

(4) *Acta SS. Ord. S. Bened.* Sec. III, P. I, p. 486.

(5) *Analecta*, t. III, p. 192.

(6) T. III, p. 633.

veut qu'il ait fini ses jours dans un ermitage qu'il avait fait construire dans la paroisse de Saint-Georges de la Couée, où exista longtemps une chapelle en son honneur. Pendant l'invasion des Normands, les restes de saint Siviard furent transportés à Sens (1). Voici une légende sur sa mort, que nous lisons dans l'homélie publiée par Surius. Ainsi s'exprime le naïf conteur : « Quand cette âme bienheureuse quitta son enveloppe terrestre, un de nos frères eut une vision dont l'objet fut de témoigner à tous et avec éclat à quel degré de sainteté s'était élevé l'homme de Dieu. Car, ainsi qu'il l'a raconté, il vit venir vers lui une lumière d'une grande clarté, et tandis qu'il contemplait cette merveilleuse apparition, voici que les bienheureux apôtres Pierre et Paul se tinrent debout devant lui; et au milieu d'eux était la sainte âme du seigneur Siviard, d'une éblouissante blancheur. Les deux apôtres semblaient lui tenir l'une et l'autre main. — « Frère, » lui dit le défunt, je rends grâce à Jésus-Christ qui a » daigné m'appeler vers lui. Je m'en vais avec mes » seigneurs que tu vois à mes côtés. Pour vous, ayez » le soin de remettre à ma sœur et aux vierges ses » compagnes les eulogies (pain béni) que j'ai prépa» rées pour elles. »

Mabillon croit devoir attribuer à saint Siviard la *Vie de saint Calais* qu'il a publiée dans le premier volume des *Acta SS. ordinis S. Benedicti* (2). Il

(1) *Cenomania.* MS. de la Biblioth. du Mans, nº 226 bis, p. 498.

(2) Page 642. Les Bollandistes publient cette *Vie* au 1er juillet. Ils déclarent ignorer sur quelles preuves se fonde Mabillon pour l'attribuer à Siviard : cependant ils n'objectent rien à cette attribution.

existe à la Bibliothèque du Mans un manuscrit sur parchemin de cette *Vie de saint Calais* (1). Il paraît être du XI[e] siècle, mais il est incomplet, les dernières pages ayant été lacérées.

PORTHAISE (JEAN).

JEAN PORTHAISE, PORTAISE OU PORTHEIS, né à Saint-Denis-de-Gâtines dans l'archidiaconé de Laval et le doyenné d'Ernée, passe pour avoir été un des controversistes les plus passionnés du XVI[e] siècle. Il faut l'avoir été bien au-delà de toute mesure, pour s'être fait noter comme turbulent dans un siècle où l'on rencontre si peu d'hommes pacifiques.

Le premier gage que Jean Porthaise offrit à la cause catholique, fut de prendre l'habit et le cordon de saint François : il était, en 1564, au couvent des Sables-d'Olonne, et il est à croire qu'il y avait fait sa profession. Luc Wadding, l'historien de son ordre, nous atteste qu'il savait le grec et l'hébreu (2). On raconte, il est vrai, que prêchant à Poitiers, il débita plus d'une fois à ses auditeurs de grandes tirades de bas-breton, sa langue maternelle, leur donnant à croire qu'il citait le texte même des livres saints ; on ajoute que cette ruse coupable fut découverte et dé-

(1) Sous le numéro 10.

(2) Luc Wadding, *Script. Ord. Minorum.*

noncée par le docte Scaliger (1). Mais c'est là une véritable fable, imaginée par quelque plaisant de l'école de Genève. Outre que La Croix du Maine le qualifie « homme fort docte ès-langues, » Isaac Casaubon, dont le témoignage ne saurait être suspect, dément cette calomnie dans les termes les moins équivoques, lorsqu'il écrit à notre J. Porthaise : « C'est proprement une chose divine que la critique des Hébreux, appelée par eux la Massora ; ce que tu n'ignores pas, toi qui, comme je le vois, as cultivé cette partie de la science (2). » Il est donc vrai qu'il entendait l'hébreu. Les pamphlets protestants du XVIe siècle, aussi bien que les pamphlets catholiques, contiennent un grand nombre de ces anecdotes mensongères auxquelles il ne faut pas croire légèrement sur la parole du narrateur.

En voici une qui mérite plus de foi. Un certain Jean Trioche, ministre de l'église réformée, à Châteauneuf près Sablé, en Anjou, avait eu quelques succès dans ses prédications. Porthaise en reçut la nouvelle, et aussitôt il entreprit d'aller au-devant de ce Goliath, et de le réduire à merci. Il se rendit donc en la paroisse d'Estriché, bourg du diocèse d'Angers et de l'élection de la Flèche, où il espérait le rencontrer et où se trouvaient d'ailleurs quelques sectaires. Mais Jean Trioche n'était pas en ces lieux, et après avoir eu quelques entretiens avec des fidèles chancelants, sur les prières pour les défunts, le purgatoire, la

(1) *Scaligerana,* editio altera, p. 192.

(2) J. Casaubon, *Epist.* Epist. 281, édit. de Grævius.

définition de la parole sacrée, l'autorité du livre des Machabées, le nombre des livres canoniques et la communion sous les deux espèces, etc, etc., Porthaise ne voulut pas se retirer, sans adresser au moins une provocation en bonne forme au perturbateur de la contrée : il mit donc par écrit une série de questions, qu'il soumit à maître Jean Tiroche, le priant, ou plutôt le sommant d'y répondre. Cette réponse, au sujet de laquelle deux des principaux docteurs du parti protestant furent, dit-on, consultés, se fit attendre près de deux mois. Nous avons la réplique de Porthaise aux déclarations de son adversaire ; elle a pour titre : *Les Catholiques Démonstrations sur certains discours de la doctrine ecclésiastique* par F. J. Porthæsius ; Paris, Guill. Julien, 1567, in-8°. Ce livre ne nous paraît contenir rien qui ne se trouve dans les nombreux traités des autres controversistes de cette époque. Il est dédié par l'auteur à madame la maréchale de Vielleville.

Porthaise, qui paraît avoir été satisfait de ses débuts, conçut ensuite le hardi projet d'aller attaquer l'hérésie au centre même de ses forces. Après avoir prêché dans plusieurs villes des Pays-Bas, il passa par Anvers, où il attaqua publiquement les calvinistes en l'année 1567. C'est dans cette ville qu'il publia contre Matthias Françowitz (*Flaccus Illyricus*) un opuscule sur la cène, sous ce titre : *De Verbis Domini :* « Hoc facite in meam commemorationem ; » Antuerpiæ, Ph. Tronæsius, 1567, in-8o (1). Il fit imprimer, dans la même ville et en même temps, sur le livre intitulé *La Cheute et Ruine de l'Eglise Romaine,* un volume qui paraît avoir obtenu des

(1) Il y a une autre édition de ce livre ; Anvers, 1586.

catholiques un accueil fort honorable, et dont le titre est : *Chrestienne Déclaration de l'Eglise et de l'Eucharistie,* par F. J. Porthæsius, Cordelier postulé l'an 1566, prédicateur en l'insigne église de Saint-Martin, à Tours; Anvers, Ph. Tronæsius, 1567, in-8o. Le titre de ce livre nous apprend que Porthaise était attaché à l'Eglise de Tours avant son voyage dans les Pays-Bas; il est à croire, comme le suppose Dom Liron (1), qu'il revint dans cette église vers l'année 1568, exercer les fonctions qui lui avaient été confiées. Quelques années après, nous le voyons à Poitiers, occupant la chaire avec un grand succès, et publiant un traité sur l'astrologie, dont le titre est : *De la Vanité et Vérité de la vraie et fausse astrologie contre les abuseurs de notre siècle;* Poitiers, Fr. Le Page, 1578. Les protestants racontent, au sujet de ses prédications à Poitiers, une historiette plus gaie qu'édifiante. Voici le fait. Il y avait dans cette ville un médecin nommé Lumeau, qui possédait une femme fort avenante, et qui ne laissait pas d'aller quelquefois au change. On parlait beaucoup de ses galantes équipées. Porthaise prêchant un jour contre le désordre des ménages, flétrit d'abord avec énergie toute contravention aux préceptes de l'Eglise et de la loi touchant la foi conjugale; puis il en vint à quelques exemples particuliers : « Nous apprenons, dit-il, avec douleur, qu'il y a des gens assez perdus pour s'abandonner à l'adultère, bien qu'ils aient en leurs maisons des femmes qui sont telles que, quant à nous, nous nous en contenterions bien (2). » Nous le répétons, c'est là un récit qui

(1) *Singul. Hist. et Litt.* t. III, page 84 et suiv.

(2) Scaligerana, au lieu déjà cité.

est fait par des adversaires, et qu'il ne faut peut-être pas admettre comme véridique. Cependant, il n'est pas hors de propos de rappeler qu'au temps de Porthaise, les maîtres de la chaire avaient eux-mêmes peu de réserve, et qu'ils prenaient avec leurs auditeurs d'étranges licences. Quelques recueils de leurs sermons nous ont été conservés : on y trouvera les apostrophes les plus burlesques, et, pour tout dire, les plus inconvenantes.

Le zèle de Porthaise pour la cause de l'Eglise catholique ne connaissait pas de relâche : il employait à écrire tout le temps que la chaire ne le réclamait pas. En 1580, il publiait : *Défense à la réponse faite aux Interdits de Bernard de Pardieu par les ministres de la religion prétendue réformée;* Poitiers, in-8o. Nous n'avons pas cet ouvrage entre les mains, et Dom Liron ne nous en fait connaître que le titre. C'est sans doute sur la même question que Porthaise mit au jour cet autre opuscule : *Interdits des catholiques vrais et légitimes enfants de l'église de Jésus-Christ*, cité par le même bibliographe. Si le courage et les mérites de J. Porthaise l'avaient mis en crédit près de ses supérieurs, il paraît qu'il n'était pas affectionné par les religieux de son ordre. Vers l'année 1582, un différend s'éleva, entre le général des Cordeliers et les moines du couvent de Paris, au sujet de l'élection du frère gardien. J. Porthaise avait reçu du général l'ordre de présider à cette élection; mais ses pouvoirs n'avaient été reconnus ni par le roi, ni par le supérieur du couvent des Cordeliers, et, en l'absence du commissaire, on avait élu un certain J. Duret. L'affaire eut des suites : le nonce du pape murmura; le parlement, qui voyait dans ce débat une question intéressant la liberté de l'Eglise gallicane, approuva la résistance des Corde-

liers de Paris ; un ordre venu de Rome ayant suspendu leur supérieur de ses fonctions, ils en appelèrent au pape, et il y eut à ce sujet de longs pourparlers entre Grégoire XIII et Henri III, par l'intermédiaire de Paul de Foix, ambassadeur de France près la cour de Rome. Quelle que fût l'habileté du négociateur, le différend devint si grave que le général de l'ordre prit le parti de venir à Paris, et d'entrer en accommodement avec les rebelles. Mais Porthaise n'entendait rien aux transactions; il mit tant d'âpreté dans ses poursuites et continua de protester avec tant de violence, que le parlement le fit mander à sa barre pour lui adresser une admonestation. Il refusa de s'y rendre. Un second mandat lui fut signifié ; loin d'y avoir plus d'égard, il s'emporta contre la cour et proféra contre elle quelques paroles injurieuses. Cette indiscipline méritait un châtiment : ordre fut donné à Porthaise de quitter Paris, et le pape, ayant connu tous les détails de l'affaire, crut opportun de le sacrifier à la vindicte du parlement et du roi. (1) Sa disgrâce ne paraît pas toutefois avoir été considérée par ses confrères comme un acte de justice, car il fut élu provincial l'année suivante.

En 1594, nous le trouvons théologal de Poitiers. Il avait pris quelque part aux émeutes de la Ligue, et il voyait avec peine les affaires de son parti gravement compromises : alors même que la plupart de villes de l'Union eurent ouvert leurs portes aux royalistes, et que Henri de Navarre, après avoir fait le désaveu solennel de ses erreurs, eût été consacré par l'évêque de Chartres, Porthaise ayant à cœur de se montrer un des

(1) *Lettres de Messire Paul de Foix*, page 361, 381 et 558.

derniers sur la brèche, publia contre le vainqueur un recueil d'amères diatribes, sous le titre de *Sermons sur la simulée conversion du roi de Navarre;* Paris, 1594, in-8°. Isaac Vossius, dans ses additions au *Scaligerana*, raconte, au sujet des *Sermons* de Portaise contre Henri IV, qu'après la soumission de Paris, le ligueur se convertit et vint à Saumur faire sa cour à du Plessis, qui en était gouverneur. Vossius ajoute que Porthaise ayant obtenu la permission de prêcher à Saint-Pierre, à la charge de célébrer les vertus du roi contre lequel il avait déclamé avec tant de véhémence, s'en acquitta fort convenablement, et termina son discours par cette burlesque palinodie : « Que si, mes chers auditeurs, vous me reprochés que vous m'avés ouï parler autres fois tout autrement, je avoüeray qu'il est vrai que j'ay fort déclamé contre le roi de Navarre. Mais quel roy de Navarre pensés vous que j'entendois? Ce n'étoit pas notre bon roy, que Dieu nous conserve, qui est, en effet, roy de Navarre de droit et de justice; mais c'est ce méchant Don Philippe, usurpateur et injuste possesseur de Navarre que je nommois ainsi, parce que effectivement il possède ce royaume dont notre roy n'a que le nom et la prétension. » Assurément nous voudrions ici mettre en doute le témoignage d'Isaac Vossius; mais nous lisons dans l'*Histoire Universelle* de d'Aubigné : « Ce qui donna encores plus mauvais lustre aux invectives des chaires contre le roi Henri quatriesme, ce fut que les prescheurs les plus violents ne se contentèrent pas de mettre bas leurs langues, quand ils virent bas les armes qui les soustenoyent; mais tel qui venoit de dire : « *Il nous faut un Aod*, » ou de prescher les meurtres des rois en tiltre de coups du ciel, ceux là mesmes se

mirent sur les louanges, et au lieu de dire *le Bearnois* et *le Bastard*, ils le nommoyent *Restaurateur* et *noble présent du ciel*. Cela mesme en plusieurs lieux arrivé par corruption d'argent, comme à Poictiers où Protaise en mesme semaine et en mesme chaire estonna ses auditeurs d'un infâme changement... » Il faut bien qu'il y ait quelque vérité dans une accusation énoncée avec cette assurance.

En 1602, Porthaise publia : *De l'Imitation de l'Eucharistie;* Poitiers, in-8° ; et, la même année, un autre traité sur le même objet, sous le titre de : *Parascève général à l'exact examen de l'institution de l'Eucharistie;* Poitiers, Jean Blanchet, in-8°. Dans l'épître dédicatoire de ce livre, adressée à Henri IV, l'auteur se plaint d'avoir été calomnié par les protestants. Le dernier écrit qu'il mit au jour, a pour titre : *Traité de l'image et de l'idole;* Poitiers, veuve Blanchet, 1608. Wadding ne nous apprend pas l'année de sa mort. La Croix du Maine mentionne un poème en son honneur, de Jean le Masle, angevin, imprimé à la Flèche, en 1575. Nous n'avons pu nous le procurer.

POUCHARD (JULIEN).

JULIEN POUCHARD, né en 1656, près la ville de Domfront, en Passais, fit ses premières études au Mans, au collége des Pères de l'Oratoire. A l'âge de douze ans, il fut envoyé à Paris, au collége de Lisieux. Ses parents

étaient pauvres : le directeur du collége de Lisieux l'ayant pris en amitié, à cause des progrès rapides qu'il faisait dans toutes les sciences, ne crut pas pouvoir mieux lui témoigner son contentement qu'en refusant de recevoir le prix de sa pension : il eut même bientôt tant de confiance en lui, qu'il lui abandonna le soin de diriger ceux des jeunes élèves qui recevaient dans son établissement une éducation gratuite. Pouchard ne négligeait pas pour cela ses études particulières, et il eut bientôt occasion de faire preuve de son savoir. Melchisédech Thévenot ayant entrepris sa belle édition des Mathématiciens grecs, chargea Julien Pouchard de conférer quelques manuscrits, ou de revoir les traductions latines qu'il faisait imprimer (1). Après avoir ainsi, pendant plusieurs années, travaillé sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, il trouva que cet emploi ne lui était pas assez profitable, et accepta de faire l'éducation du marquis de la Marselière. Ce jeune homme étant mort, l'intendant des finances Caumartin le donna pour gouverneur à son fils unique, M. de Saint-Ange (2).

En 1701, le nouveau réglement lui ouvrit les portes de l'Académie des Inscriptions et Médailles : il y fut appelé d'abord comme membre associé. On remarqua sa profonde érudition dans ses Mémoires sur l'*An-*

(1) Nous lisons dans la préface de cette édition : « Athenæi, Apollodori, Philonis, Bitonisque opuscula quinam latine interpretati sint non satis exploratum... Eadem illa opuscula Heronisque ipsius libros vir eruditissimus D. Pouchard antequam ederentur recognovit, atque ut hæc omnia in lucem quam emendatissima prodirent operam dedit. Idem et Heronis Spiritalium paginas ultimas duas e græco in latinum convertit. »

(2) *Éloge* de J. Pouchard, par l'abbé Lallemant, dans l'*Histoire de l'Acad. des Inscript.* t. I, page 343.

tiquité des Égyptiens, et sur les *Libéralités du peuple romain*. Il en communiqua quelques autres à l'Académie, mais nous ignorons sur quels sujets : aucun n'a été publié, et nous le regrettons d'autant plus, qu'ils ont été fort estimés. Nous ne trouvons, dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions* (1), que l'analyse d'un travail de Pouchard sur les Obélisques de Sésostris. Quand le *Journal des Savants* fut constitué, la direction de ce journal fut confiée à Julien Pouchard. C'était une affaire bien délicate, et la sévérité de ses jugements souleva bientôt contre lui la gent irritable des écrivains. Le *Journal des Savants* est aujourd'hui un recueil de Mémoires : c'était, dans l'origine, une Revue critique. Pouchard paraît avoir exercé très-consciencieusement l'office de censeur littéraire, et on lui en a su fort mauvais gré. Après sa mort, le *Journal des Savants* a répondu quelques mots à ses détracteurs ; nous reproduisons ce passage de son éloge funèbre : « Certains auteurs, qui se crurent maltraités, murmurèrent contre lui. Les plus animés étoient souvent ceux dont il n'avoit fait qu'exposer simplement les paroles et les sentiments ; mais comme il exerçoit sa critique peut-être avec trop peu de ménagement et dans une entière liberté, il souffroit volontiers celle que se donnoient ses adversaires, et il méprisoit leurs injures. — « Ils sont fâchés, disoit-il, de ce que je fais connoître » leurs fautes, et moi je le suis de ce qu'ils font de mau- » vais livres (2). » A cette époque, les droits de la critique n'étaient pas encore reconnus ; on se tenait pour

(1) T. I, page 195.

(2) *Journal des Savants*, 1706, page 199.

offensé par le plus léger blâme. Nous avons eu la curiosité de lire ceux des articles de Pouchard qui ont agité la république des lettres, qui ont soulevé contre lui de violentes tempêtes, et nous les avons trouvés fort peu agressifs. Parmi les écrivains qui en appelèrent au public de ses arrêts, nous citerons Gibert et de Sacy. Le père Lamy avait publié sur l'Eloquence un traité dans lequel il ne traitait pas favorablement l'art des rhéteurs : Gibert, professeur de rhétorique au collége Mazarin, crut qu'il était dans les devoirs de sa charge de répondre aux épigrammes du père Lamy : il s'éleva donc sur ce point un grave débat, dans lequel le rédacteur du *Journal des Savants* dut nécessairement intervenir. Ses conclusions, si réservées qu'elles fussent (1), n'étaient pas favorables au professeur de rhétorique; celui-ci y répondit avec aigreur (2). De Sacy fit encore plus de bruit au sujet d'un article publié sur son *Traité de l'Amitié* (3); ayant eu occasion de prononcer un discours dans une séance solennelle de l'Académie française, deux ans après la mort de Pouchard, il manifesta très-vivement le déplaisir que celui-ci lui avait fait éprouver (4).

En 1704, la chaire de professeur royal en langue grecque étant vacante, Pouchard fut appelé à la remplir. Il ne l'occupa pas longtemps, car il mourut le 12 décembre 1705, à l'âge de 49 ans. Il a laissé en manuscrit une *Histoire Universelle*, dont l'auteur de son Eloge,

(1) *Journal des Savants*, 1703, page 347 et suivantes.

(2) *Bibliothèque Françoise* de l'abbé Goujet, tome I, page 392 et suivantes.

(3) *Journal des Savants*, 1703, page 140.

(4) Ibid. 1708, page 6 et suivantes.

dans le *Journal des Savants*, parle en ces termes : « Les faits y sont rapportés avec beaucoup de netteté; le style en est pur, simple et précis. Les mœurs, la discipline et les lois des différents peuples y sont décrites d'une manière aussi utile qu'agréable, et quoique d'autres ayent déjà travaillé avec succès sur le même dessein, nous sommes persuadés que quand cette histoire sera mise au jour, la réputation des premiers n'effacera point le mérite de ce dernier ouvrage. » Elle n'a pas été imprimée dépuis la mort de Pouchard, et nous ignorons quelle a été la fortune de son manuscrit (1).

PAILLARD (PIERRE).

PIERRE PAILLARD ne nous est connu que par quelques vers élégiaques adressés par lui à Hildebert, évêque du Mans. Ces vers se trouvent devant le poème d'Hildebert : *De Mysterio Missæ*. Ils n'ont rien de remarquable. Telle en est l'apostille : « Fratris Petri Paillardi *Cenomanensis*. » Une note de Beaugendre nous apprend que ce Pierre Paillard, contemporain d'Hildebert, était moine dans l'abbaye de Marmoutiers.

(1) Barbier lui attribue par erreur la publication de la troisième édition des *Recherches sur l'Histoire de la Captivité de Babylone*, du P. Boyer, laquelle édition a été publiée trente ans après l'époque que Barbier (n° 9021 de ses *Anonymes*) assigne à la mort de Pouchard (Quérard).

AMY (PIERRE).

Nous lisons dans La Croix du Maine : « PIERRE AMY, dit *Amius*, sieur du Pont, natif de la ville du Mans, conseiller du roi au siége présidial et séneschaussée du Maine, très-docte et très-excellent poëte latin. Il n'a encores fait imprimer ses poëmes latins, non plus que ses autres compositions françoises. Il florist au Mans, cette année 1584. »

Ce Pierre Amy, que La Monnoye nous avertit de ne confondre avec un autre Pierre Amy, confrère de Rabelais au couvent des Cordeliers de Fontenay-le-Comte, ne paraît pas avoir été un écrivain très-fécond. Hardouin Lebourdays, son neveu, qui a fait le plus grand éloge de ses vertus privées, affirme positivement qu'il ne rechercha pas la gloire des lettres. Voici dans quels termes il s'exprime, au sujet du *Libre Discours de l'origine des Procez,* que certaines personnes attribuaient à Pierre Amy : « Ie ne puis porter le tort que les enuieux font à la mémoire de défunct M. Amy, conseiller à ce siége, mon oncle, que je nomme par honneur, pour auoir esté doüé de toutes les belles qualités requises en un homme de sa condition, en ce qu'ils le font auteur de ce mauuais ouurage... MM. ses confrères, qui l'ont cogneu plus qu'homme du monde, iugent bien le contraire : c'estoit coruée à lui que d'escrire.... Pleust à Dieu auoir quelqu'un de ses traicts, et de son air de parler, plein d'une véhémente élo-

quence, etc., etc. (1) » Nous connaissons cependant quelques épîtres en vers latins à l'adresse de Robert Garnier, lesquelles portent la signature de P. Amy, conseiller au présidial du Mans. Ces épîtres se trouvent devant les tragédies de *Cornélie*, de *Marc-Antoine*, d'*Hippolyte*, de *La Troade* et des *Iuifues*. Nous citerons, pour donner une idée de la manière de P. Amy, les vers qui précèdent *La Troade* : le tour en est poétique, et l'on n'y trouvera pas trop de gallicismes. Les voici :

Qualis virentis valle sub humida
    Apis Matini (2), cum Zephyri novos
    Soles recludunt, et malignis
    Sidera frigoribus soluta

Almam repenti rore beant humum ;
    Egressa tectis, gramina plurimo
    Distincta flore, urgetque odoros
    Suave croco violaque saltus :

Hinc melle pinnas perlita roscido,
    Illinc recenti crura thymo gravis
    Decedit agris, elaboratum
    Artifici ore ferens liquorem :

Talis, novenis care sororibus,
    Vatique sacram qui Pataram colit,
    Garnieri, opimos per recessus,
    Quotquot amœnæ habuere Musæ,

(1) *Libre Discours de l'origine des Procez*, de H. Lebourdays.

(2) .....*Calidi lucent buxeta Matini*, Lucain, *Phars*. liv. IX. v. 185.

Incedis, et qua rura Aganippides
Actæa lymphæ flumina dividunt,
Et qua arduis occurrit astris
Mons bifida celebratus arce.

Hic æmulatus quæque tibi suas
Pimpleis artes muneraque explicat:
Hinc te Attico reples lepore,
Hinc Latiæ gravitate scenæ.

Utroque solers dicere pectine,
Utroque concinne agglomerans modo
Cœleste opus, stipas superbæ
Spem reliquam Astyanacta Troiæ.

Quid impotenti non facile est lyræ
Quid-ve insolens? En te duce, te tuo
Dicere plectro ecce opacum
Tempe nemus trepidant ciere?

Et quo canentes sedulo in otio
Tenes Camœnas, pumiceis tui
Sartæ sub antris hospitales
Perpetuum meditantur umbras.

Sic de nivosis Sithonii (1) jugis
Hæmi expeditas reddidit æsculos
Errare quocumque indicasset
Threiciæ fidicen Thaliæ.

P. Amy est mort en 1608.

(1) Le Mont Sithon, en Thrace. — *Sithoniasque nives;* Virgile *Egl.* 10.

MERSENNE (MARIN).

Le 8 septembre 1588, sous un humble toit du hameau de la Soultière, dépendant du bourg d'Oizé, naissait de Jeanne Moulière, femme de Julien Mersenne, un garçon de belle apparence, qui, présenté le même jour sur les fonts baptismaux par Samson Ory et René Blanchart, et par Marie Mersenne, sa tante paternelle, était admis dans la famille chrétienne, sous le nom de Marin, par Pierre Basairdy, prêtre de l'endroit. Plutarque remercie Antisthène de lui avoir appris le nom de la femme qui fut la nourrice d'Alcibiade : le P. Hilarion de La Coste, auquel nous devons ces détails sur le jour natal de MARIN MERSENNE, désire que la postérité ne lui soit pas moins reconnaissante du soin qu'il a pris de les enregistrer. Nous ne nous y opposerons pas. Un autre biographe de Marin Mersenne (1) nous témoigne que dès sa jeunesse il était « doux et vif, gai et réfléchi ; » que « son âme était aussi aimable que sa physionomie : » nous croyons devoir dire avec franchise que ce témoignage a peu de valeur, et que nous mériterions une égale créance s'il nous plaisait d'attribuer au jeune Marin un naturel morose, inquiet, et une physionomie peu avenante. Un historien ne doit jamais faire de ces portraits de fantaisie ; ils rendent la vérité suspecte.

(1) *Eloges historiques* par M. J. Poté, 1816.

Marin Mersenne fit ses premières études au collége du Mans, sous la discipline des PP. de l'Oratoire ; mais il n'acheva pas auprès d'eux ses humanités. Henri IV venait de faire à la ville de la Flèche une magnifique dotation : dans la royale demeure où il avait été conçu, il venait d'établir un collége, dont il avait confié la direction aux PP. Jésuites. Julien Mersenne, qui déjà fondait un grand espoir sur les premiers succès de Marin, estima que, dans une maison gouvernée par un ordre aussi renommé, le jeune lauréat ferait des études meilleures qu'au collége du Mans. Les Jésuites ayant constitué le collége de la Flèche au mois de janvier de l'année 1604, Marin Mersenne y entra vers cette époque. Sur les mêmes bancs que lui venait s'asseoir, en cette année 1604, dès les premiers jours du semestre de Pâques, le jeune René Descartes. Descartes avait alors treize ans, Mersenne en avait seize : ils aimaient tous deux le travail, et dès lors ils se sentaient portés l'un vers l'autre par une inclination qui devait plus tard devenir une amitié vive, et quelque chose de plus encore, une association désintéressée de part et d'autre pour la défense de quelques nouveautés scientifiques, repoussées par les préjugés et décriées par l'erreur.

Après avoir étudié chez les Jésuites de la Flèche la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, et quelque peu la théologie, Mersenne vint en Sorbonne, où il eut pour maîtres André du Val, Philippe de Gamaches et Nicolas Isambert. Puis, se croyant appelé par la voix de Dieu loin de la scène bruyante où s'agitent les vanités mondaines, il quitta la Sorbonne pour entrer chez les Minimes, dont il prit l'habit le 17 juillet 1611, au monastère de Nigeon, près Paris. En 1612, il faisait pro-

fession dans un couvent près de Meaux; après un séjour de plus d'un an dans cette retraite, il revenait à Paris, où il obtenait la collation des ordres.

Vers le même temps, un dessein moins pieux appelait de Rennes à Paris son ami de la Flèche, René Descartes. Celui-ci, après avoir obtenu de brillants succès chez les PP. Jésuites, se laissait destiner par son père au métier des armes, et pour se préparer convenablement à la vie militaire, il était venu prendre à Paris l'air des gens de qualité. Les deux condisciples s'étant rencontrés, s'étonnèrent dès l'abord de la diversité de leurs accoutrements. Mersenne, qui était déjà le P. Mersenne, portait le modeste habit de son ordre; Descartes avait les allures mondaines d'un cadet de bonne maison. Ils différaient encore plus par les mœurs que par l'habit : le temps que Mersenne employait aux pratiques pieuses, Descartes le passait au brelan ; il jouait, et jouait bien. Mersenne entreprit de corriger ces habitudes relâchées : ses conseils furent écoutés et suivis; Descartes laissa le jeu, et prit l'étude pour passe-temps; l'amitié de Mersenne, son commerce agréable et sérieux, lui firent bientôt oublier les compagnies frivoles, les tumultueuses assemblées et les divertissements oisifs (1).

Ainsi, ce sont les sages avis du P. Mersenne qui révélèrent à Descartes sa propre vocation. On peut croire, il est vrai, que celui-ci ne l'eut pas ignorée, qu'il eût compris tôt ou tard, sans le secours d'un interprète, la voix intérieure de son génie. Mais cette opinion a-t-elle la valeur d'une certitude? Non, sans doute. Il est bien grand le nombre des gens heureusement doués qui s'a-

(1) *Vie de M. Descartes* par Baillet.

busent sur le penchant naturel de leur intelligence, et qui s'épuisent en de vains efforts hors de la voie qu'ils devaient suivre !

Quand Descartes eut retrouvé le P. Mersenne, quand il eut apprécié la sagesse de ses remontrances, il eut avec lui les relations les plus intimes. Un fâcheux incident vint interrompre leurs mutuelles visites. Le R. P. Jean Prieur ayant été élu provincial de la province de France, à la fête de saint Michel de l'année 1614, il enjoignit au P. Mersenne d'aller demeurer au couvent de Saint-François de Paule, à Nevers, pour y enseigner la philosophie aux jeunes religieux. Cet enseignement dura trois années : en 1618, Mersenne professait la théologie dans la même maison, et y ayant rempli pendant deux ans environ l'office de correcteur, il la quittait vers l'année 1620, pour s'établir au couvent de l'Annonciade, près la place Royale, à Paris (1). Ce que le P. Mersenne avait cherché dans la vie monastique, ce n'étaient ni les douces extases du quiétisme, ni les titres flatteurs, mais une laborieuse retraite. Après trois ans passés dans l'étude et dans le silence au couvent des Annonciades, il publia, en 1623, le premier volume de ses *Questions sur la Genèse* (2). Le second n'a pas vu le jour. Nous avons sous les yeux un exemplaire de la *Vie du R. P. Marin Mersenne* par H. de La Coste, où nous lisons, dans une note manuscrite, que la seconde partie de ce commentaire était conservée

(1) Hilarion de la Coste.

(2) F. Marini Mersenni *Quæstiones celeberrimæ in Genesim*, 1623, in-fol. Dans le même volume se trouve : Marini Mersenni *Observationes et Emendationes ad Franc. Georgii Veneti Problemata.*

à Paris, dans la bibliothèque des Minimes. La mort n'avait pas permis au P. Mersenne d'y mettre la dernière main.

Les *Questions* de Mersenne sur la Genèse ne sont pas une édition nouvelle des nombreuses dissertations que nous ont laissées les ascètes du moyen-âge, et les controversistes du XVIe siècle : il nous avertit dans une préface, que si, pour combattre les hérétiques des Confessions d'Augsbourg ou de Dordrect, certains docteurs ont abordé de préférence les questions concernant l'authenticité des livres saints, ce sont là précisément celles qu'il a pour sa part négligé de traiter. Les questions qui l'intéressent, et avec lui les hommes de son temps, sont autres, en effet, que celles qui ont causé tant de sollicitude aux adversaires du dogmatisme calviniste : Satan a vomi contre l'église militante une nouvelle légion, plus terrible que toutes les autres ; on l'appelle la légion des philosophes, et elle a déjà eu pour chefs visibles Telesio, Campanella, Kepler, Vanini. Le P. Mersenne n'a commenté la Genèse que pour confondre l'impiété de ces nouveaux ennemis. Il a voulu prouver contre eux que les incrédules ne devaient pas s'arroger le privilége du savoir ; que la philosophie des théologiens de son temps n'était pas une servile observance des formules péripatéticiennes ; et, en outre, que la philosophie platonicienne de l'école cosentine avait remis en lumière les prémisses de l'athéisme. Ces preuves, les a-t-il fournies ? Ce n'est pas là précisément ce qu'il nous importe d'apprécier. Nous avons plus à cœur de connaître et d'exposer quelques-unes des opinions de Mersenne sur les problèmes agités entre les diverses écoles philosophiques qui illustrèrent les premières années

du XVIIe siècle, époque dont Bacon avait fécondé les entrailles, et qui devait enfanter Descartes et Spinosa.

Mersenne nous en prévient dans le titre même de ses commentaires, il écrit contre les déistes et contre les athées : mais il mène fort loin cette discussion, puisque dans les premiers chapitres de la Genèse, il trouve la matière d'une discussion qui remplirait environ douze ou quinze volumes in-8o. On n'attend pas de nous une scrupuleuse analyse de cette vaste encyclopédie, dans laquelle l'auteur traite successivement toutes les questions qui peuvent être posées, tant sur la nature de la substance divine que sur les divers modes de l'être créé. Le commentaire du P. Mersenne a quelque rapport avec le *Speculum Doctrinale* de Vincent de Beauvais : on ne saurait consulter un manuel plus complet de toutes les notions acquises dans les diverses spécialités de la science, au commencement du XVIIe siècle. Le P. Mersenne y prouve surabondamment qu'il les avait toutes étudiées, et avec fruit. Qu'on l'interroge sur les problêmes de la philosophie première, de la théologie dogmatique, de la linguistique, de la chimie, de la physique, des mathématiques et de l'astronomie, il est habile à parler sur les uns et sur les autres, et à démontrer par la révélation, par la raison, par l'analyse, que les athées sont à la fois de grands criminels et des imposteurs effrontés. Nous écartons à dessein le plus grand nombre de ces démonstrations : s'il est vrai, et nous le croyons fermement, que toutes les sciences aient une commune origine, qu'elles empruntent les unes et les autres les axiômes sur lesquels elles s'établissent à la science qui a pour objet l'étude

de la raison humaine, demandons au P. Mersenne quel est l'argument rationnel avec lequel il prétend confondre les athées. Cet argument est-il sans poids? les autres n'en auront guères : est-il valable? les autres seront de luxe.

Mais, pour procéder avec méthode, il nous faut d'abord faire connaître les systèmes qu'il entreprend de combattre. Bien qu'il ait fait la guerre à plusieurs noms propres, bien qu'il ait provoqué divers contradicteurs, ces systèmes peuvent être sans violence réduits à une thèse unique; thèse fort ancienne, quoiqu'elle soit le dernier mot de l'idéalisme : nous voulons parler de l'identité dans l'absolu. Ce n'est donc pas sans raison que le P. Mersenne adresse les mêmes paroles, les mêmes invectives, aux déistes et aux athées de son temps. Définir Dieu à la manière des dialecticiens réalistes de l'école d'Alexandrie et de Jordano Bruno, leur disciple, c'est nier le Dieu des chrétiens, le seul vrai Dieu, suivant le P. Mersenne : l'hypothèse chrétienne est une substance infinie, distincte de la substance finie; l'hypothèse philosophique est l'unité de la substance, l'identité du fini et de l'infini dans l'ordre réel : pour les défenseurs de cette dernière doctrine, il est évident que le Dieu de la première n'est qu'un mot. Ce n'est pas seulement Vanini qui nous fait cet aveu. Vanini fut un imprudent ou un téméraire, et les gens de cette sorte ne sont pas admis en témoignage. Mais interrogeons les plus discrets d'entre les philosophes qui ont affirmé l'unité de l'être: en est-il un seul dont les déclarations puissent être agréées par une conscience orthodoxe? Or, lorsqu'il s'agit de l'essence et des attributs de Dieu, ne pas croire ce que l'Eglise enseigne,

c'est adorer un Dieu autre que le sien, et elle condamne ce culte avec non moins de rigueur que le scepticisme le plus aveuglé.

Dès le XVe siècle, l'Eglise avait compris le dernier mot de cette doctrine, et elle avait cru, par le cruel supplice de Jordano Bruno, intimider ses adhérents, et fermer la voie à un dogmatisme téméraire. Cet espoir devait être trompé. Un contemporain de Luther, non moins entreprenant que lui, Théophraste Paracelse, ayant cherché la vérité dans les sciences dites naturelles, y trouva la matière d'un système peu différent de la théosophie valentinienne. Les thèses de Paracelse furent bientôt en crédit parmi les libres penseurs, et il eut le mérite d'être le fondateur d'une école souvent calomniée, à laquelle toutefois on n'eut jamais à reprocher la pruderie et le défaut de courage. Pour apprécier quelle était la vigueur de cet esprit, il suffit de savoir qu'il s'éleva *a posteriori*, c'est-à-dire par la méthode des naturalistes, à ces affirmations transcendentales : — l'homme ne connaît rien, s'il ne se connaît lui-même ; « de la notion qu'il a de lui-même, procède immédiatement la notion qu'il a de Dieu ;.... se connaître soi-même, c'est connaître fondamentalement en soi tout ce qui est ;.... Dieu est la sphère et le centre de tout ce qu'il a produit ; tout découle de lui, il pénètre tout, il embrasse tout : de même, l'homme est la sphère et le centre de toutes les créatures ; elles convergent toutes vers lui, toutes elles lui communiquent leurs vertus..... L'âme intellectuelle est une certaine particule de l'âme divine ; c'est par elle que Dieu s'engendre spirituellement en nous ; donc il n'y a rien dans l'homme qui ne participe en quelque chose de la divi-

nité (1)... » Ces aphorismes n'étaient pas vulgaires au XVIe siècle. Cependant un docte contemporain de Paracelse, Georgi de Venise, avait été conduit par d'autres prémisses aux mêmes conclusions. Celui-ci, disciple de l'école platonicienne de Pic et de Reuchlin, avait cru trouver la loi universelle dans les diverses combinaisons du nombre ternaire : ce nombre étant donné, il expliquait tout, et si l'on peut condamner sa méthode, on doit lui accorder une rare puissance de dialectique. Brucker l'a bien jugé, lorsqu'il l'a mis au nombre des restaurateurs de la doctrine pythagoricienne. Voici la thèse première de Georgi : « Deus vita tota omnium... Omnia fabricata preexistunt in artifice... In Deum omnia tendunt... Omnia divini quid habent (2) ; » il avait reproduit d'après les Alexandrins cette explication de la trinité que M. de Lamennais a, de nos jours, si ingénieusement développée : « Deus unus ad intra semet intelligendo produxit Filium, ex quo Amor producitur utrumque eum colligans ; » il formulait ainsi le mystère de l'identité dans l'absolu, et de la distinction phénoménale : « Identitas omnium rerum existentium in opifice musica proportione declaratur ; alteritas rerum productarum arithmetica ; alteritatum unio geometrica. » On trouverait dans les œuvres (3) de Georgi bien d'autres propositions concordantes ; et s'il nous importait de déterminer rigoureusement ce qu'il y a de commun entre sa doctrine et celle des gnostiques, nous pourrions jus-

(1) **Brucker**, *Hist. critica*, **T. IV, P. 682 et 683.**

(2) **Ibid p. 380 et 381.**

(3) *De Harmonia mundi Cantica Tria*, Venise, 1525 — *In Sacram Script. Problemata*, 1530.

tifier, par des preuves nombreuses, une similitude que d'ailleurs il n'a pas lui-même pris soin de dissimuler. Mais les citations que nous venons de faire suffisent pour faire comprendre ce qui engagea le cénobite du couvent des Annonciades à faire le procès à cette doctrine, à la combattre, à la proscrire comme entée sur une souche maudite. Les malédictions de l'Église, il faut le dire, n'étaient plus très-redoutées : l'école s'était émancipée, et elle demandait aux docteurs orthodoxes d'autres témoignages en faveur de la tradition dogmatique, que les sentences des conciles contre Valentin et ses disciples. Si le crédit du néo-péripatétisme commençait à s'ébranler, ce n'était pas au profit de l'enseignement sacerdotal; l'école n'avait jamais professé plus de respect pour la méthode des philosophes. Il fallait donc, pour être écouté, accepter la controverse sur ce terrain difficile, au péril même de la foi. Le P. Mersenne s'y résigna, mais non pas sans douleur et sans regret. Il avait du reste bien jugé que les naturalistes de la secte de Paracelse n'étaient pas pour l'orthodoxie un fléau moins redoutable que les nouveaux Alexandrins de la suite de Reuchlin et de Georgi. Aussi crut-il les confondre avec les mêmes arguments.

Parmi les disciples de Paracelse, Valentin Weighel avait récemment remis en honneur la doctrine des émanations; il avait trouvé des partisans, au nombre desquels on cite Ezéchiel Meth et Isaïe Stifel. Mais le plus actif, le plus entreprenant, le plus docte et le plus habile des nouveaux théosophes, c'était l'anglais Robert Fludd. Toutes les sciences lui étaient familières : il avait surtout étudié les sciences naturelles, et ses

adversaires ont rendu de lui ce témoignage, que s'il fut souvent égaré par l'esprit de système, il ne chercha jamais dans son imagination une synthèse plus ou moins satisfaisante, avant d'avoir éprouvé sur tel ou tel problème tous les procédés de l'analyse. Voici comment il répond aux principales questions sur la nature de l'être. Il y a, suivant lui, deux principes dans le monde phénoménal : la lumière et les ténèbres. La lumière est le principe actif, l'universel agent, la forme, l'essence, l'âme du monde; les ténèbres sont le principe passif, inerte, la matière. Dans l'origine, les deux principes étaient confondus; il n'y avait aucune distinction dans l'être. En se dégageant des ténèbres, en se dilatant, la lumière a communiqué la vie aux choses. En même temps, elle a opéré la distinction, la séparation des deux principes, qui, au sein de l'être primordial, ne possèdent aucun attribut. En effet, pour que les ténèbres existent, il faut que la lumière soit : si donc, avant le temps, la lumière était en quelque sorte increéée, les ténèbres l'étaient également. Mais l'ordre divin précède l'ordre humain ; l'être subsiste *per se*, encore bien qu'il ne se manifeste pas. R. Fludd admet donc l'unité radicale de la substance, et il accorde que ces deux principes, la lumière, les ténèbres, ne sont que les manières d'être du dieu phénoménal : le Dieu absolu, éternel, infini, *Deus latens*, est un; il est dans tout, il est tout.

Tels sont les prolégomènes du système que Robert Fludd développa dans une série d'écrits dogmatiques ou critiques sur l'Écriture sainte, la médecine, la philosophie première, la musique et l'astronomie. Faut-il lui attribuer l'honneur ou le crime d'avoir imaginé ce

système? Non assurément, mais il l'a exposé sous une forme qui lui appartient; il n'a servilement commenté ni les gnostiques, ni les rabbins, ni Paracelse. Ce ne serait pas être équitable à son égard, que de le traiter comme un humble plagiaire : quand un libre penseur pénètre dans la région de l'idéal, il y fait presque toujours quelque découverte, et l'on peut noter, dans les livres de R. Fludd, un certain nombre d'hypothèses personnelles qui, pour n'être pas toujours concordantes, n'en sont pas moins ingénieuses. Gassendi les a fort habilement mises en lumière; il a exposé avec toute la netteté désirable les visions de ce théosophe qui, fort maltraité par l'école cartésienne, devait plus tard trouver un illustre vengeur dans Spinosa.

Dans ses *Questions sur la Genèse*, le P. Mersenne s'est proposé de combattre toutes les doctrines suspectes d'athéisme, et spécialement les thèses de R. Fludd. Quand il se rappelle le supplice récent de Vanini, il approuve la sentence qui l'a frappé, il maudit même ses cendres: avec R. Fludd, avec Georgi, il discute méthodiquement. Cette discussion est importante à plus d'un titre. Si nous ne pouvons en exposer toutes les parties, nous croyons devoir insister sur quelqnes faits qui n'ont pas jusqu'à ce jour été consignés dans les annales de la philosophie moderne.

Le P. Mersenne estime que le panthéisme peut être confondu par une foule d'arguments, et il en produit un certain nombre qui lui paraissent tous également démonstratifs. Nous n'en rappellerons qu'un. Voici ce que nous lisons dans le premier chapitre de ses *Questions sur la Genèse* :

« Il n'est personne qui n'accorde à tout homme la faculté de désirer et celle de connaître, et l'on convient que ces facultés ne sont pas vaines, stériles, mais qu'elles doivent s'exercer sur des objets réels. Je ne parle pas en ce moment du désir inné chez chaque individu, je parle simplement de la connaissance commune à tous les hommes. Or tous connaissent que Dieu est, puisque l'esprit de chacun affirme, bon gré mal gré, la présence de la divinité... Comme cette opinion est gravée par la nature dans tous les esprits, elle ne peut être fausse. En effet, la nature n'a pas disposé la raison à croire le faux; c'eût été la pervertir : mais à croire seulement le vrai, le vrai étant le souverain bien de l'intellect, de même que le faux en est le fléau. Or aucune chose n'est, par son penchant naturel, mauvaise et defectueuse ; elle ne peut l'être que contre son penchant. Donc les croyances de la raison ne peuvent être fausses (1).

Et plus loin :

« La perfection absolue est telle sans doute parce qu'elle est conçue ou comprise comme telle par la raison : toutefois elle ne subsiste pas seulement dans l'esprit qui la comprend ; c'est encore une réalité, qui serait alors même que personne ne pourrait la concevoir ; car ce mot *est* ne signifie pas seulement l'essence ou les prédicats essentiels d'une chose, mais encore le fait d'être ou d'exister. L'idée de la perfection absolue est adéquate à la concep-

(1) « Nullus est qui non fateatur omnium hominum desiderium et cognitionem, in quibus omnes conveniunt non esse cassa et inutilia, at circa vera objecta versari debere ; et ut in præsentiarum de desiderio cuilibet innato taceam, tantummodo cognitionem omnibus communem persequar. Omnes ergo Deum esse cognoscunt, adeo ut ipsa uniuscujusque anima volens nolens divinum numen asserere cogatur.....

Cum hæc opinio a natura omnibus insita sit, fieri nequit ut sit falsa, cum natura menti non inseverit assensum falsi, alioqui mentem perverteret, sed solum veri, quando quidem verum est bonum intellectus et veluti sanitas, sicut falsum est ejus malum atque depravatio. Atqui malum et vitium rei non est ex inclinatione naturæ, sed contra illam ; igitur nec assensus falsus. »

tion d'une substance absolument parfaite : en effet, concevoir la souveraine perfection, n'est-ce pas concevoir ce au dessus de quoi rien n'est et ne peut être parfait : or l'être en réalité est plus que l'être en puissance, de même que l'un et l'autre sont plus que le non-être (2) ».

Nous avons à faire observer plusieurs choses considérables dans cette démonstration de l'existence de Dieu. Est-elle rigoureuse? est-elle supérieure à toutes les objections du scepticisme? saint Thomas n'a-t-il pas lui-même reconnu qu'elle ne résout pas tous les doutes (1)? est-ce confondre l'hypothèse de l'unité dans l'absolu, que de poser celle de l'identité de l'être et de la notion de l'être? toutes les sections de l'école réaliste n'admettent-elles pas en principe cette identité, et le philosophe orthodoxe prouve-t-il bien par le syllogisme ce qu'il se proposait sans doute de prouver, c'est-à-dire la distinction substantielle de l'être posé par la conscience, et de l'être qui tombe sous le criterium des sens? Il y aurait lieu de discuter amplement sur ces questions diverses, et de rappeler que Bayle n'a pas été contredit, quand il a signalé les prémisses mêmes du spinosisme dans la proposition aventureuse avec laquelle

(2) « Optimum sine dubio est optimum quia in mente concipientis vel intelligentis est optimum ; nec solum in intelligentis animo residet optimum, verum etiam in ipsa re, tametsi nullus id optimum concipiat. Illud enim *est* non solam essentiam sive prædicata rei essentialia, sed actum essendi seu existendi connectit. Etenim ens actu necessario concipit qui optimum apprehendit, nunquid enim intelligens optimum ; illud animo concipit quo nihil melius est aut esse potest; at ens actu melius est quam ens in potentia, utrumque vero non ente melius est. »

(1) *Premières objections* de Caterus, dans le 1er volume de la nouvelle édition de Descartes.

le P. Mersenne a prétendu confondre la doctrine de l'unité. Mais ici nous fuyons la dispute. Ce qui nous importe davantage, c'est d'apprécier la part que le P. Mersenne a eue dans la constitution de l'école cartésienne. Les annales de cette école ont été, de nos jours, étudiées avec beaucoup de zèle, par quelques érudits dont les travaux ont obtenu des compagnies savantes un témoignage d'estime qui leur était dû : cependant il s'en faut qu'aujourd'hui même ce vaste sujet soit épuisé, et que tous les détails dignes d'intérêt aient été mis en lumière. On a bien, il est vrai, signalé l'influence exercée par le maître sur ses disciples directs ou indirects : mais on a négligé de rechercher si le maître lui-même n'avait pas fait çà et là quelques notables emprunts ; on ne s'est pas demandé si la disgrâce prochaine du péripatétisme scolastique n'avait pas été annoncée avant la venue de Descartes, et si la voie n'avait pas été déjà ouverte à une philosophie nouvelle. Ce serait là l'objet d'une investigation vraiment curieuse. Mais quoi ? n'y aurait-il pas déjà presque la matière d'une dissertation sur les origines du cartésianisme dans les passages du P. Mersenne que nous avons rapportés plus haut ?

Remarquons d'abord ces expressions : « Le désir inné chez chaque individu, *desiderio cuilibet innato;* » elles prouvent que la doctrine platonicienne de l'innéité des idées avait été réhabilitée au XVII[e] siècle, par l'ami le plus intime de Descartes, avant la publication des *Essais*. Nous insisterons davantage sur la démonstration plus ou moins rigoureuse de l'existence réelle de l'être divin par l'hypothèse conceptuelle d'une perfection absolue. On le sait, Descartes a été regardé long-

temps comme l'auteur de cette démonstration, et en effet, elle est abondamment développée dans la troisième et dans la cinquième *Méditation*. On sait, en outre, quelle en a été la prodigieuse fortune : toute l'école philosophique du XVII[e] siècle, aux prises avec la logique audacieuse de Spinosa, lui a opposé l'argument de l'être souverainement parfait ; et si elle a repoussé quelquefois avec avantage les terribles assauts du panthéisme, c'est quand elle a combattu derrière cet axiôme cartésien. Divisés sur tant d'autres points, les docteurs catholiques et les protestants s'accordèrent sur celui-là : Malebranche et Jurieu professèrent avec une égale assurance, chacun au nom de son parti, que l'idée de l'être souverainement parfait défiait toute critique, et que l'auteur des choses avait confié à la conscience humaine cette preuve manifeste de sa réalité : il y a peu d'exemples d'un tel enthousiasme pour un ingénieux syllogisme. Or, voici un fait qui nous semble bien digne de remarque. Tennemann rencontra ce syllogisme dans un opuscule théologique de saint Anselme, et M. Cousin, réclamant après lui pour le docte archevêque de Cantorbéry l'honneur de l'initiative, ne crut devoir néanmoins rien retrancher au mérite de Descartes, qui ne lui semblait pas avoir connu le *Proslogium*(1); et l'on est encore persuadé que le XVII[e] siècle a trouvé spontanément et remis en lumière un axiôme compromis dans le bagage scolastique, dont l'école avait perdu le souvenir. Il n'en est rien. Descartes n'eut le loisir de soumettre à sa méthode la ques-

(1) Cours de l'Histoire de la Philosophie, 1829, p. 346.— Introduction aux *Ouvrages inédits* d'Abélard, p. 101.

tion de l'existence de Dieu, que durant les premiers mois de son séjour dans la Frise, c'est-à-dire vers la fin de l'année 1628: il écrivit alors quelques pages de ses *Méditations* (1), mais elles furent publiées pour la première fois en 1641, et les *Questions sur la Genèse* du P. Mersenne l'avaient été en 1623. Il faut donc reconnaître d'abord que la thèse de l'être souverainement parfait avait été recommandée par le P. Mersenne aux adversaires de la théosophie panthéistique, avant que Descartes prît la plume pour la combattre; et comme le P. Mersenne, après avoir posé ce syllogisme dans les termes que nous avons reproduits, cite à l'appui de son propre raisonnement le passage du *Proslogium* signalé par Tennemann et par M. Cousin, il faut, de plus, admettre que la philosophie cartésienne a fait publiquement au théologien du XIe siècle un emprunt considérable, qui n'avait pas été jusqu'à ce jour porté à son inventaire. Du reste, saint Anselme tenait lui-même de saint Augustin cette hypothèse d'une substance souverainement parfaite, démontrée par l'idée de la perfection absolue. Voilà toute l'histoire de cet argument célèbre.

Nous ne pouvons omettre de signaler encore quelques passages des *Questions sur la Genèse,* qui furent l'occasion d'une assez vive controverse. Il s'agit des frères de la Rose-Croix. Dans tous les temps, il y a eu des fourbes et des dupes; le métier de fourbe est, de nos jours, d'autant plus facile, que les lettrés eux-mêmes ignorent les traditions du charlatanisme; aussi voyons-nous remettre en scène, aux applaudissements de

(1) *Vie de Descartes*, liv. III, ch. 11.

quelques enthousiastes, des rêveries cabalistiques qui ont déjà subi plus d'un échec devant le tribunal du sens commun. Le P. Mersenne a fait une rude guerre aux frères de la Rose-Croix, et leurs défenseurs ne l'ont pas ménagé; il n'est donc pas hors de propos de faire connaître ce que l'on sait des doctrines et des gestes de cette confrérie. On raconte qu'un certain Rosencruz, allemand de naissance, ayant parcouru la Judée, l'Égypte et la Lybie, eut dans ces pays lointains d'intimes conférences avec les prêtres chaldéens, et revint ensuite dans sa patrie, rapportant avec lui leur doctrine et leurs secrets. Il ne les communiqua, comme on l'assure, qu'à un petit nombre d'amis avec lesquels il contracta une association mystérieuse. Les frères de la Rose-Croix, comme on l'apprit bientôt dans quelques petits livres publiés sans nom d'auteur, prétendaient avoir reçu du ciel des grâces spéciales, à l'aide desquelles il leur était donné de pénétrer les plus ténébreux arcanes; ils annonçaient en outre la prochaine venue de l'âge d'or. On parla beaucoup de ces frères de la Rose-Croix, durant les premières années du XVII[e] siècle. Vers l'année 1619, quelques-uns d'entre eux quittèrent l'Allemagne pour venir à Paris, où, jusqu'alors, on n'avait pas eu beaucoup de foi dans leurs prétendues illuminations. On nous parle, du moins, de ce voyage, mais on ne saurait affirmer qu'il eût lieu: aucun des sectaires n'ayant avoué son affiliation, nous possédons des livres où leurs folies sont professées, mais nous ne pourrions désigner un seul des Rose-Croix par son nom propre. Quoiqu'il en soit, la venue hypothétique des Invisibles, c'était le nom qu'on leur donnait, causa dans Paris quelque rumeur. On les invita

par des placards à ne pas dissimuler plus longtemps avec le public avide de les connaître : à la cour, à la ville, on interrogeait, on suspectait tous les visages nouveaux. Le secret fut, il paraît, bien gardé ; aucun des missionnaires de la secte mystérieuse ne se trahit, même par une indiscrétion. Les esprits forts déclarèrent alors qu'ils avaient toujours nié l'existence de ces êtres chimériques. Le P. Mersenne, que Baillet a qualifié « le plus facile des hommes (1) », avoua naïvement qu'il y croyait un peu. Il avait lu certain écrit de Robert Fludd, où se trouvaient exposées avec quelques détails les opinions qui leur étaient vulgairement attribuées, et après avoir causé de cette affaire avec Descartes, qui arrivait d'Allemagne, il inséra dans ses *Questions sur la Genèse* quelques mots à l'adresse des Rose-Croix.

Enfin, dans son traité contre les *Problèmes* de Georgi (2), il confondit dans le même anathème tous les adhérents de la secte des cabalistes, ou, pour mieux dire, des théosophes. Dès les premiers chapitres de ses *Questions*, il leur avait déclaré la guerre; il les réprouvait, dans ce nouvel écrit, comme des pestes publiques. Voici dans quels termes il interpellait le roi d'Angleterre, au sujet de R. Fludd : « Jacques, mérites-tu qu'on te donne encore le nom de chrétien, de catholique, quand tu vois, quand tu laisses ces livres, ces magiciens infâmes, circuler librement dans ton royaume?... Dieu, qui leur permet de se plonger

(1) *Jugements des Savants*, ch. 55.

(2) Marini Mersenni *Observationes et Emendationes ad* Fr. Georgii Veneti *Problemata*. 1623, in-fol.

dans la sentine de tous les crimes, dans l'abîme de l'impiété, les appelle, les invite au repentir avec une bien grande patience; mais s'ils ne lui ouvrent leur cœur, le jour viendra où il épuisera sur leur tête les réservoirs de sa colère, où, par la grandeur de leur supplice, ce juge souverainement équitable et puissant compensera la longanimité de sa clémence (1)... » Un homme qui écrit avec cette véhémence, ne doit pas attendre de ses contradicteurs beaucoup de ménagements : comme il a pris l'initiative de l'injure, on est autorisé à lui répondre sur le même ton. Si l'indifférence en matière de religion n'était pas encore professée publiquement dans les premières années du XVII° siècle, on n'admettait déjà plus l'excuse d'une sainte colère.

R. Fludd réfuta vertement les critiques du P. Mersenne dans deux écrits où il s'efforça de justifier le mieux qu'il put ses thèses cabalistiques. Le premier de ces écrits a pour titre : *Sophiæ cum Moria Certamen.* Le second est une apologie des frères de la Rose-Croix et de leurs incursions dans le domaine de l'inconnu à la recherche du souverain bien ; il a pour titre : *Summum Bonum quod est verum Magiæ, etc., etc., et Frutrum Roseæ-Crucis subjectum.* Nous retrouvons dans ces deux opuscules une exposition nouvelle de tout le système ontologique de R. Fludd ; nous y voyons, en outre, qu'il prétendait en démontrer avec rigueur l'orthodoxie par le texte même des saintes Ecritures que le P. Mersenne alléguait à l'appui de son propre

(1) *Observationes et Emendationes in Problemata Georgii ;* probl. 28.

sentiment. Mais comment ce texte comporte-t-il deux interprétations aussi diverses? R. Fludd nous satisfait sur ce point, quand il met en présence deux écoles rivales, celle de Platon et celle d'Aristote, continuant leurs combats au sein même de la société chrétienne et travaillant l'une et l'autre avec un zèle égal à faire entrer dans leur parti Moïse et les prophètes. R. Fludd ne dissimule pas ses sympathies pour Platon et pour les Alexandrins: le P. Mersenne suit la tradition, et dans la tradition se trouve l'arrêt prononcé contre les gnostiques par divers conciles où la majorité des arbitres avait plus de penchant pour Aristote que pour Platon.

Quelques violentes que fussent les apostrophes de R. Fludd, le P. Mersenne ne lui répliqua pas, mais il fut suppléé par deux de ses confrères, François de La Noue, et Jean Durel, qui prirent sa défense, le premier sous le nom de *Flaminius*, le second sous celui d'*Eusèbe de Saint-Just*. Cette fameuse querelle n'était pas assoupie quand, en 1631, Gassendi instruisit de nouveau le procès de la théosophie cabalistique, dans une épître adressée au P. Mersenne que nous connaissons sous le titre d'*Examen philosophiæ Fluddanæ* (1). Cependant, sans vouloir continuer avec le docteur anglais une querelle où il craignait sans doute de compromettre son caractère, le P. Mersenne ne pouvait oublier que ce fanatique avait pris ses grades dans une école qui avait lancé dans le monde bien d'autres *libertins* : c'était le nom que les défenseurs de l'orthodoxie donnaient alors à quiconque leur

(1) Gassendi *Opera*. T. III.

semblait incliner trop vers la doctrine de l'unité. Après avoir publié deux petits livres ascétiques, sous le titre de l'*Analyse de la Vie spirituelle* et *l'Usage de la Raison*, Paris, 1623, Mersenne reprit hardiment la plume pour confondre l'impiété qui, suivant l'expression ingénue d'Hilarion de La Coste, « s'augmentait en ce malheureux siècle. » Ses *Questions sur la Genèse* ne s'adressaient qu'au public lettré : pour avertir tous les fidèles, pour défendre leur conscience contre le terrible fléau, il entreprit de rédiger dans la langue vulgaire un dialogue entre un théologien et un déiste, qui parut, en 1624, chez G. Billaine, sous le titre de : l'*Impiété des Déistes, Athées et Libertins, combattue et renversée*, etc., etc., in-8o (1). Le P. Mersenne reconnaît lui-même, en plusieurs endroits de ce livre, qu'il ajoute peu de chose à ce qu'il a dit, dans ses *Questions sur la Genèse*, touchant l'athéisme et les athées; et, en effet, nous y retrouvons le développement des principaux motifs qu'il a déjà faits valoir en faveur de la théologie catholique. La démonstration de l'existence de Dieu par l'hypothèse conceptuelle d'une perfection absolue, y est mise en relief avec un soin tout particulier.

Un passage très-curieux des *Questions sur la Genèse* a été supprimé dans presque tous les exemplaires livrés au public. Ce passage, que Noël Chauffepié a inséré dans son *Nouveau Dictionnaire Historique* (2),

(1) Dans ce traité se trouve un poème contre l'athéisme. Ce poème n'est pas du P. Mersenne, mais du P. Nicolas Girault, minime.

(2) A l'article *Marin Mersenne.*

est une des plus violentes imprécations que le P. Mersenne ait proférées contre les athées : on y remarque qu'il dénonce nominativement comme coupables, ou du moins comme suspects d'athéisme, quelques écrivains de son temps qui n'ont pas tous été jugés comme tels. Si (il y a lieu de le croire) c'est l'auteur lui-même qui a corrigé ce passage, à la sollicitation de quelques amis timorés, il s'est repenti de leur avoir fait cette concession, puisqu'en deux chapitres du livre de l'*Impiété des Déistes* il a renouvelé ses accusations en ne ménageant guères les personnes. Non seulement, en effet, il proscrit tous ces prétendus athées comme « les plus méchants hommes que la terre porta jamais; » non-seulement il les désigne collectivement par ces qualifications peu courtoises : « .... un tas de canailles, ... des brigands dont il se faut soigneusement garder, etc., etc.; » il va plus loin encore, il incrimine directement, outre Jordano Bruno et Vanini, Charron, Cardan, Machiavel, Gorlæus, Charpentier, Basso, Hill, Campanella. On peut apprécier combien grand était son zèle pour la foi consacrée, et quelle colère l'animait contre les libres docteurs. Dans le chapitre des *Questions sur la Genèse* reproduit par Chauffepié, nous voyons que le P. Mersenne, faisant le dénombrement de leurs complices, et appelant sur leur tête la malédiction divine, n'en comptait pas moins de cinquante mille à Paris; il connaissait, dit-il, plusieurs maisons où l'on en eût trouvé bien une douzaine. Voilà une statistique sans doute fabuleuse, qui devait remplir d'effroi le cœur fervent d'un cénobite : aussi nous paraît-il, durant tout le cours de sa vie, avoir gémi sur l'égarement de son siècle, et s'être préoccupé des

moyens les plus propres à prévenir les effets d'une propagande audacieusement subversive. On l'entendit s'adresser tour à tour aux princes, aux évêques, aux magistrats, les conjurant de remettre entre les mains du bourreau et les sceptiques et les athées, ou du moins de livrer aux flammes leurs coupables écrits, et de condamner à la ruine le toit qui avait reçu quelque affilié de leur confrérie. Dans les instants où sa terreur était moins grande et sa haine moins vive, il conviait les docteurs orthodoxes à une croisade pacifique, ou bien il provoquait seul toute la légion de Satan, plein de confiance dans la vigueur de sa dialectique, et retranché, pensait-il, derrière des arguments inexpugnables d'où il prétendait accabler les assiégeants : d'autrefois encore, revenu à des sentiments plus charitables, il priait le Seigneur d'éclairer lui-même ces âmes possédées par l'esprit des ténèbres, et de rétablir l'ordre dans son domaine troublé par les entreprises de l'impiété.

Pour comprendre les terreurs du P. Mersenne et ses supputations hyperboliques, il faut avoir toujours présent à l'esprit qu'il ne distinguait ni les sceptiques, ni les déistes, des véritables athées : intolérant à l'égard de toute nouveauté, il jugeait égal le crime des *badins*, comme il les nomme, qui parlaient sans respect, à l'imitation de Montaigne et de Charron, des croyances traditionnelles, et celui des *libertins* enthousiastes sortis de l'école de Paracelse et de Vanini. Il s'efforça de démontrer que les uns et les autres tendaient au même but et qu'ils méritaient une pareille réprobation. C'est dans ce dessein qu'il fit son traité de *La Vérité des sciences contre les Sceptiques et les Pyrrhoniens*,

Paris, 1625, in-12. Il ne paraît pas que cette démonstration ait semblé concluante, car on a souvent protesté contre les calculs erronés et calomnieux du P. Mersenne. Cependant, si nous comprenons que des philosophes l'aient censuré sur ce point, nous nous expliquons mal comment des théologiens se sont associés à leurs récriminations. En effet, n'est-on pas également coupable aux yeux de l'Eglise, quand on doute avec Pyrrhon, ou quand on affirme avec Spinosa? Distingue-t-elle l'athéisme de l'incrédulité? A son point de vue, le P. Mersenne ne calculait donc pas aussi mal qu'on l'a voulu dire.

Quelque ardeur qu'il mit à combattre les athées et leurs proches, le P. Mersenne profitait des instants de trève que lui laissaient ses contradicteurs et les employait à l'étude des sciences. En 1826, il publiait une traduction des principaux ouvrages de géométrie et de mathématique qui nous ont été laissés par les anciens : cette édition, imprimée à Paris par les soins de Robert Estienne, en trois volumes in-16, contient : les Eléments d'Euclide, les Coniques d'Apollonius, le traité sur la Section du Cone et du Cylindre de Serenus, les œuvres d'Archimède, les travaux sur la Sphère et la Cosmographie de Théodose, de Ménélas, et de Maurolycus, les livres de Commandino et de Luca Valerio sur le Centre de gravité des Solides. L'année suivante, le P. Mersenne exposait quelques-unes de ses opinions sur la musique dans un écrit qui a pour titre : *Traité de l'Harmonie Universelle, où est contenue la musique théorique et pratique des anciens et des modernes ;* à Paris, 1627, in-8°.

Niceron parle en ces termes du P. Mersenne : « C'é-

tait l'homme de son siècle qui étoit en réputation d'avoir le meilleur cœur, le plus droit et le plus simple. Jamais personne fut plus curieux que lui pour pénétrer tous les secrets de la nature et pour porter toutes les sciences et tous les arts à leur perfection. » Guillaume Colletet, le comparant à Gassendi, célèbre ainsi les mérites de l'un et de l'autre : « Dans les sciences éternelles, nous possédons auiourd'huy deux hommes qui savent exactement tout ce qu'ont sceu Eudoxe et Hipparchus, ces deux fameux antagonistes successeurs de Ptolomée. J'entends parler du R. P. Marin Mersenne, religieux minime, et Pierre Gassendi, esprits qui, malgré l'ignorance du siècle, nous représentent en quelque sorte ces deux fameuses et durables colonnes animées, qui, malgré les eaux du déluge universel, conservent au monde tous les arts et toutes les sciences, où ils excellent à l'envy l'un de l'autre. » Gabriel Naudé ne parle pas de ces deux écrivains avec moins d'admiration : « Marinus Mersennus et Petrus Gassendus, viri publico hominum bono et nobiliorum disciplinarum incremento nati..... « Théophile Reynaud définit le P. Mersenne : « Gurges disciplinarum omnium... quem posteritas cum stupore venerabitur. » Ces éloges sont peut-être emphathiques : telle était cependant, nous devons le dire, l'opinion que professaient à l'égard du P. Mersenne presque tous les hommes qui, de son temps, avaient un nom dans les sciences ou dans les lettres : il s'était acquis par la loyauté de son caractère, par son érudition profonde et variée, un crédit fort étendu ; on le citait dans toutes les compagnies comme un des plus doctes personnages, on le consultait souvent sur les questions les plus graves que l'esprit de nouveauté mettait

à l'ordre du jour. En 1628, il assistait, chez le nonce du pape, à cette fameuse conférence où le professeur de Chandoux avait pris l'engagement de pourfendre tous les tenants de la doctrine péripatéticienne, et où Descartes eut l'occasion d'exposer pour la première fois les principes de sa méthode (1). Cette même année, Descartes partit pour la Hollande où il allait chercher, loin du monde, des divertissements et des affaires, le calme et le silence que réclament les fortes études : il ne fit connaître à personne le lieu de sa retraite, si ce n'est au P. Mersenne qu'il établit son correspondant, ou, comme on l'a dit, son *résident* à Paris. C'est de l'année suivante que date cette correspondance volumineuse et pleine d'intérêt qui a été publiée par M. Victor Cousin dans sa nouvelle édition de Descartes. On y voit que Descartes et le P. Mersenne n'osaient émettre ni l'un ni l'autre aucune proposition nouvelle, sans s'être auparavant consultés, sans s'être réciproquement communiqué le résultat de leurs études particulières. Quelque bonne opinion que Descartes ait de lui-même, il prend rarement le ton magistral en s'adressant au P. Mersenne, lequel, de son côté, ne paraît pas se rendre toujours volontiers aux démonstrations de son illustre interlocuteur, et lui soumet ses objections avec une entière liberté. En lisant cette correspondance, on peut juger combien les écrits du P. Mersenne ont été mal appréciés par certains critiques, qui le regardent comme ayant plutôt publié les opinions d'autrui que les siennes : il est plus vrai de dire que le P. Mersenne a consciencieusement abordé

(1) *Vie de Descartes*, liv. II. chap. XIV.

tous les problèmes, et que s'il a quelquefois reproduit des observations scientifiques déjà émises par Mydorge, Roberval et d'autres, c'est quelles lui ont semblé confirmer tel ou tel point de son système personnel. Il faut savoir d'ailleurs qu'à cette époque on travaillait pour ainsi dire en commun : avant de livrer un écrit à l'impression, on le lisait d'abord devant divers comités, on sollicitait les objections, et l'on en tenait compte ; chacun des experts entendus en consultation contribuait ainsi, pour sa part, à l'ouvrage qui devait ensuite voir le jour sous le nom et la responsabilité d'un seul auteur. Outre ces lectures et les discussions qu'elles provoquaient, il existait entre les savants un honorable échange de renseignements. Entre ceux-là surtout qui appartenaient à la même école, ces communications étaient régulières et très-fréquentes. Il nous est resté quelques-unes de leurs correspondances; on peut y voir avec quelle modestie on s'empressait alors de confier à un ami la découverte la plus importante, la solution du problème réputé le plus difficile. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner quand on voit les mêmes faits consignés dans divers écrits publiés à la même date : ces emprunts mutuels étaient autorisés par les mœurs littéraires de l'époque, qui certes valaient bien les nôtres, et nous ne saurions pas toujours déterminer exactement à qui doit revenir le mérite de telle découverte dans le vaste domaine de l'analyse expérimentale, lorsque nous voyons divers contemporains transmettre les mêmes observations, prouver ou affirmer l'existence des mêmes phénomènes. En ce qui regarde le P. Mersenne, il a été le confident de tout le monde, et aucun de ses correspon-

dants assidus ne lui a reproché quelque indélicatesse. Il pouvait cependant commettre à son profit bien des détournements, mais les témoignages d'estime qu'il a reçus durant tout le cours de sa vie, de tant d'hommes éminents dans les sciences, prouve la confiance que chacun d'eux avait placée dans sa loyauté.

Vers la fin de l'année 1629, le P. Mersenne alla visiter Descartes dans sa retraite : dans les premiers mois de l'année suivante, il parcourut les provinces catholiques des Pays-Bas. A Anvers, il trouva certains orthodoxes fervents et pauvres d'esprit, qui lui firent un crime d'avoir eu quelque commerce avec des docteurs hérétiques durant son voyage en Hollande, et d'avoir profané par cet impur contact la robe de saint François. Il raconta cette disgrâce à Descartes, qui lui répondit : « Pour votre fortune d'Anvers, je ne la trouve pas tant à plaindre, et je crois qu'il est mieux que la chose se soit passée ainsi, que si l'on eût su longtemps après que vous étiez venu en ces quartiers, comme il étoit malaisé qu'on ne le sût (1). » Descartes ne s'alarmait pas beaucoup, comme on le voit, des méchants propos tenus contre le P. Mersenne : celui-ci paraît en avoir été sérieusement affecté. D'Anvers il se dirigea sur Liége, puis il alla prendre les eaux de Spa; ayant ensuite parcouru les provinces du Bas-Rhin, il revint à Paris, au couvent de la place Royale, vers le mois d'octobre.

A dater de cette époque, sa correspondance avec son illustre ami fut des plus régulières. Descartes avait

(1) *Lettres de Descartes*. T. I. p. 176.

imposé à son amitié un emploi difficile, en le choisissant pour son chargé d'affaires à Paris : le bon Père qui avait à cœur de bien remplir son mandat, se fit un mauvais parti près de certaines gens, à cause du zèle qui mit à servir les intérêts de Descartes et à le défendre contre ses envieux. Alors même qu'il était libre de toute contrariété, c'était pour lui une occupation laborieuse que celle d'entretenir un commerce épistolaire avec un philosophe toujours inquiet, souvent mal commode, qui lui communiquait la plupart de ses doutes et l'interrogeait sur les matières les plus délicates. Cependant le P. Mersenne trouva le loisir de prendre soin des intérêts de Descartes, de répondre à ses lettres, de lui fournir les renseignements qu'il lui demandait, de correspondre avec la plupart des illustres personnages de son temps, en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, et, en outre, de travailler pour son propre compte à des ouvrages considérables. Dans l'année 1634, il mit au jour cinq traités sur divers sujets, qui ne sont, il est vrai, ni fort étendus, ni fort importants. Ce sont des petits livres dont l'objet paraît avoir été d'initier le profane vulgaire à de récentes découvertes, et à la fois de poser aux savants quelques questions dignes de les occuper.

Le premier de ces traités dont nous parlons a pour titre: *Questions Inouyes, ou Récréation des sçavants;* Paris, J. Villery, 1634, in-8° (1). Ces *Questions* concernent la physique, la mécanique, la dioptrique, l'astronomie, la géométrie et quelque peu la philosophie.

(1) Et non pas *in-4o*, comme l'a cru le P. Niceron. *Hommes Illustres*. T. XXXIII, p. 150.

Elles sont plus souvent naïves que profondes. De ces questions, la dix-huitième nous paraît être la plus intéressante : le P. Mersenne avoue, dans ce chapitre, qu'il n'y a pas d'argument supérieur aux objections du scepticisme contre les hypothèses de la physique et les axiômes mathématiques ; l'homme, dit-il, ne peut affirmer qu'il connaît absolument les lois qui régissent le monde, ou même que les phénomènes naturels lui apparaissent tels qu'ils sont en réalité ; la vérité est en Dieu seul ; peut-être l'esprit de l'homme est-il abusé par des illusions. Comment le docte Père n'a-t-il pas vu que cette concession faite à la critique pyrrhonienne compromettait fort sa thèse de l'être souverainement parfait ? — Nous avons peu de chose à dire des *Questions Harmoniques* du P. Mersenne, publiées à la même date et chez le même libraire que les *Questions Inouyes*. L'auteur se demande si la musique est agréable, ou si elle ne l'est pas ; si elle est ou n'est pas une science ; si le jugement des hommes du métier sur une composition musicale est ou n'est pas préférable au jugement du public, etc., etc., et il traite ces diverses questions contradictoirement, présentant tour à tour les raisons des partisans et celles des détracteurs de l'art musical. Les unes et les autres sont ingénieuses ; le P. Mersenne fait parler d'une façon fort divertissante les divers interlocuteurs qu'il met en scène, il leur prête une érudition de détail dont ils font emploi avec beaucoup d'esprit. Nous ne voulons pas cependant lui attribuer tout le mérite de ces plaidoieries, car il a intégralement inséré dans son recueil *le Discours sceptique sur la Musique* de Lamothe Le Vayer, qui était encore inédit. — Outre les *Questions Harmoni-*

ques, le P. Mersenne publia, en cette année 1634, un autre traité sur la musique, sous le titre de : *Les Préludes de l'Harmonie Universelle*; Paris, H. Guenon, in-8°. Ce traité n'a pas beaucoup d'intérêt : nous nous inquiétons médiocrement de savoir si, par l'astrologie judiciaire, on peut prévoir la naissance prochaine d'un grand musicien; si le tempérament d'un grand musicien doit être sanguin, bilieux ou flegmatique : or, ce sont là les questions principales discutées dans les *Préludes de l'Harmonie Universelle*. Le P. Mersenne, comme l'ont remarqué tous les écrivains qui ont parlé de lui, interrogeait plus souvent qu'il n'affirmait : quand il était arrêté dans ses études par quelque problème dont la démonstration lui échappait, il avait hâte de le noter et de soumettre le cas à des savants de ses amis; quand il n'était pas satisfait de leurs réponses, il s'adressait publiquement à tous les hommes compétents. C'est dans cette disposition d'esprit qu'il rédigea ses petits livres de questions. Il nous reste à dire un mot de ses *Questions Théologiques, Physiques, Morales et Mathématiques*; Paris, H. Guenon, 1634, in-8°. L'auteur nous prévient que nous trouverons dans son livre « du contentement, ou de l'exercice; » en ce qui regarde l'*exercice*, la plupart des difficultés qu'il propose ont été résolues avec l'aide d'autres méthodes que la sienne, si ce n'est celle de la quadrature du cercle : pour le *contentement*, son écrit, avouons-le, nous en a peu procuré. — Il publiait encore, en 1634, chez Henri Guenon, une traduction des *Mécaniques de Galilée*. Il pensait beaucoup de bien de Galilée : au fond de sa conscience, il n'était pas moins courroucé que Descartes contre la sentence de l'inqui-

sition qui l'avait condamné à désavouer une opinion que la plupart des géomètres et des astronomes transalpins regardaient comme bien fondée ; mais il témoignait avec beaucoup de réserve son assentiment au système de l'illustre proscrit. Par son conseil, Descartes s'était abstenu de protester contre le décret du Saint-Office : il se fut bien gardé d'avoir moins de prudence, mais il pouvait, sans offenser les juges de Galilée, le louer comme habile ingénieur.

Le P. Mersenne préparait depuis longtemps un grand ouvrage sur la musique. Doué d'un esprit vaste et curieux, il avait abordé tour à tour diverses parties de la science, et s'était efforcé de résoudre des questions très-variées, mais son étude préférée avait toujours été la musique. A la stupéfaction des théologiens qui conservaient le culte des traditions, il avait inséré dans ses *Questions sur la Genèse* de fort longues dissertations sur le chant, le rythme, la mesure et la langue musicale : il avait toujours eu à cœur de développer les idées nouvelles émises par lui dans cet ouvrage, et l'on peut voir dans sa correspondance avec Descartes, que c'était là une de ses premières préoccupations. En 1636, il publia le résultat de ses études et de ses expériences en un fort volume in-folio, dont voici le titre : F. M. Mersenni *Harmonicorum libri;* Lutetiæ, Guil. Baudry. Cet ouvrage, qui est le développement des idées déjà émises par Mersenne, en 1627, dans un petit *Traité de l'Harmonie Universelle,* est divisé en deux parties bien distinctes : dans la première, l'auteur discute copieusement les diverses questions qui peuvent être posées sur la nature des sons, les consonnances, les dissonances, les modes, les genres, le chant et la

composition musicale ; la seconde partie est un traité fort intéressant sur les instruments harmoniques (1). Si le P. Mersenne n'a pas toujours été jugé avec bienveillance par ses biographes, s'ils lui ont plus d'une fois contesté le mérite de ses propres œuvres pour ajouter à la gloire d'autrui, ils ont reconnu que ses découvertes dans l'art musical lui assignaient une place honorable parmi les illustres inventeurs du XVII[e] siècle. Il avait démontré la résonnance du corps sonore longtemps avant que Rameau eût édifié sur l'observation de ce phénomène son fameux système de la basse fondamentale. C'est au sujet de ses doctes travaux sur la musique que Lamothe Le Vayer lui écrivait : « Je reconnois que vous avez eu des pensées si relevées que l'antiquité ne nous en fournit point de pareilles... Vos profondes réflexions sur cette charmante partie des mathématiques ne laissent aucune espérance d'y pouvoir rien adjouster à l'avenir, comme elles ont surpassé de beaucoup tout ce que les siècles passez nous en avoient donné (2)... » Une traduction en français du traité qui a pour titre *Harmonicorum Libri* XII, parut à Paris en deux volumes in-fol., la

(1) C'est sans doute au sujet de ce livre, qu'il écrivait à Gassendi, au mois de décembre de l'année 1635 :

« Nostra otia Harmonica paucis abhinc diebus prælum effugientia, si tantulum tibi a gravioribus occupationibus supersit otium, invises : in quibus, si non omnia, at ea saltem quæ coram experti sumus animo tuo placitura confido. Ut ut sit, auctorem et librum tuos habes, atque adeo tibi utriusque, qualem tui ipsius, curam incumbere cogitato, ut illius nævos quoscumque cum notaveris unguiculi radio inter legendum monentem, de præcipuis saltem nos opportune moneas, quibus nempe addito novo folio te præscribente medicinam aliquam faciamus. »

Cette lettre se trouve dans les OEuvres de Gassendi, t. VI, p. 429.

(2) Hilarion de la Coste, p. 42.

même année que l'ouvrage latin. Cette traduction est du P. Mersenne ; elle est intitulée : l'*Harmonie Universelle, contenant la Théorie et la Pratique de la Musique*. On rencontre dans l'ouvrage français des additions considérables.

De graves différends s'élevèrent, durant les années 1637 et 1638, entre Descartes et Fermat. Fermat contestait certaines propositions de la *Dioptrique* de Descartes, et signalait des lacunes dans sa *Géométrie* : il en écrivit au P. Mersenne, qui communiqua ses lettres à Descartes, lequel fit parvenir à son résident ses réponses aux objections de Fermat. Cet échange de notes devint bientôt une grande querelle qui occupa tous les savants ; les uns prirent parti pour Fermat, les autres pour Descartes. Le P. Mersenne voulut demeurer neutre. Des arbitres furent nommés, mais ils ne s'entendirent pas davantage. Suivant Montucla, Descartes avait tort sur quelques points, et Fermat sur quelques autres. L'intervention du P. Mersenne réconcilia les deux adversaires, au moment où ils paraissaient le plus animés. On peut lire quelques pièces de ce procès dans les *Lettres de Descartes* (1). A quelque temps de là, ce fut le P. Mersenne qui provoqua lui-même une nouvelle controverse entre les géomètres les plus accrédités. Il s'agit ici d'un problême qui a beaucoup occupé les savants, et sur lequel ont été écrits de très-gros livres ; on nous permettra d'accorder la parole sur cette question, qui nous est peu familière, à un docte historien que nous avons déjà plus d'une fois consulté au sujet du P. Mersenne. Ainsi s'exprime Montucla : « Parmi

(1) *Œuvres de Descartes*, nouv. édit. T. VI.

les objets particuliers de recherche qui ont exercé les géomètres dans divers temps, il en est peu qui aient eu autant de célébrité que la cycloïde. Ses propriétés nombreuses et tout-à-fait remarquables la lui mériteraient seules, mais elle la doit encore à d'autres causes. Semblable à la pomme de discorde, cette courbe ne fut pas plutôt connue des géomètres, qu'elle excita des débats parmi eux, et, par une sorte de fatalité, presque toutes les découvertes faites sur son sujet ont donné naissance à quelques contestations sur l'honneur de les avoir faites..... La cycloïde est une courbe dont la génération est facile à concevoir. Qu'on imagine un cercle qui roule sur une ligne droite et dans le même plan, tandis qu'un point pris sur sa circonférence laisse une trace sur ce plan. Nous avons tous les jours sous les yeux des exemples de cette génération. Le clou d'une roue qui roule sur un plan, décrit en l'air une courbe qui serait une cycloïde parfaite, si cette roue et la ligne à laquelle elle s'applique étaient un cercle et une ligne mathématique. On la nomma d'abord *trochoïde*, nom que quelques géomètres changèrent en celui de *roulette*, on lui a ensuite donné le nom de cycloïde, qu'elle a conservé... Le P. Mersenne l'avait, dit-on, remarquée dès l'année 1615, en contemplant le mouvement d'une roue (1). » Comment cette observation, qui paraît d'une grande simplicité, n'avait-elle été faite, ni par les géomètres anciens, ni par les modernes, avant le P. Mersenne? On ne se l'explique pas, mais c'est incontesté. Le P. Mersenne, ayant, en 1628, fait la connaissance de Roberval, lui proposa ce problème à résoudre. Celui-ci con-

(1) Montucla, *Hist. des Mathématiques*, t. II, p. 52 et suiv.

fessa ne le pouvoir ; il y réussit mieux en 1634, et le P. Mersenne eut l'occasion de publier, en 1636, dans son *Harmonie Universelle,* la démonstration de Roberval sur les cycloïdes de toute espèce. On a coutume d'attribuer à ce père l'invention de la cycloïde ; s'il n'en est pas précisément l'inventeur, puisqu'en cette affaire le principal mérite est dans la démonstration, il est probable toutefois que sans lui Roberval ne l'eût pas trouvée : il faut d'ailleurs lui tenir compte des démarches nombreuses qu'il fit pour l'accréditer, des lettres qu'il écrivit à Descartes, à Fermat, à Galilée, les invitant à résoudre de nouveau, dans leur particulier, le même problème ou ses corollaires. S'il faut en croire Pascal, Descartes, envieux du succès de Roberval, n'approuva pas sa démonstration, et en proposa une moins satisfaisante. Suivant Montucla, la méthode proposée par Descartes pour rendre raison de la cycloïde et de ses tangentes, est très-supérieure à celle de Roberval. Il y eut sur la valeur de ces deux méthodes des contestations assez vives. Le P. Mersenne, qui plaçait toujours l'intérêt de la science avant l'amour-propre de ses amis, contribua beaucoup pour sa part à exciter la controverse. Baillet, dans sa *Vie de Descartes*, fait à chacun des géomètres qui ont pris la parole sur cette question, une part assez équitable. Le P. Mersenne a le premier observé la ligne qui a été l'objet de ces débats animés et lui a donné le nom de *roulette ;* Roberval en a mesuré l'espace ; Descartes en a trouvé la tangente ; après quoi, Roberval en a déterminé les plans et les solides ; Wren a mesuré la ligne courbe de la cycloïde et ses parties ; Pascal est venu ensuite, qui a découvert le centre de gravité des

solides de la ligne et de ses parties, tant autour de la base qu'autour de l'axe, le centre de la ligne et des surfaces, et la dimension de toutes les lignes courbes des roulettes allongées ou raccourcies.

Voilà, en peu de mots, toute la généalogie de ce problême, qui a été la matière des plus laborieuses études et des plus importantes démonstrations. Ce fut une affaire très-grave pour le P. Mersenne, que d'avoir mis aux prises tant de doctes personnages; elle lui causa beaucoup de contrariétés et d'embarras. On a souvent censuré l'extrême susceptibilité des philosophes : que n'aurait-on pas eu à dire de celle des géomètres? Cependant il y eut quelque trève entre les parties belligérantes, après la réconciliation de Descartes et de Roberval. Le P. Mersenne profita de ce loisir pour visiter quelques provinces de France et d'Italie. En arrivant à Paris, vers le mois de juin de l'année 1640, il sut que MM. de la Compagnie de Jésus, très-clairvoyants en matière d'orthodoxie, avaient résolu de manifester le peu de confiance qu'ils accordaient à la méthode de Descartes, et de combattre publiquement certaines assertions des *Essais*, qui leur semblaient contredire les axiômes de la foi. En effet, un des beaux esprits de la société donna rendez-vous aux amis de M. Descartes pour le 30 juin : la dispute eut lieu et dura deux jours. Ce fut le P. Mersenne qui plaida la cause de son ami. Nous ne savons à qui le public décerna la victoire : nous apprenons seulement que Descartes s'emporta contre les Jésuites à la nouvelle de leur déclaration de guerre, et qu'il leur reprocha fort amèrement de lui avoir imputé des opinions qu'il n'avait pas. Le P. Mersenne, qui était mal porté à l'égard de la dogmatique péripatéti-

cienne de l'Université de Coïmbre, commentée dans tous les colléges de la Compagnie de Jésus, se garda bien d'excuser devant Descartes ses téméraires contradicteurs; loin de là, il ne lui écrivit que pour l'exciter davantage contre eux, lui disant que l'heure était venue de sacrifier à la Vérité, et de confondre les sophistes de l'école. Dans le même temps, le protestant Voëtius, ou Voët, que Descartes qualifie « le plus franc pédant de la terre, » s'efforçait de persuader au P. Mersenne que Descartes était tombé dans les plus coupables égarements; que sa philosophie nouvelle reposait sur des prémisses favorables aux thèses profanes de Paracelse et de Vanini. Il y avait quelque vérité dans les dires de Voëtius, mais ou il ne sut pas faire valoir sa démonstration, ou elle ne parut pas satisfaisante au P. Mersenne, car il ne put le convaincre. Telle était cependant la sincérité de ce Père, qu'il prêta volontiers l'oreille aux discours d'un luthérien qui avait demandé à l'entretenir dans l'intérêt de la vérité, alors même qu'il devait entendre de sa bouche les plus violentes invectives contre l'homme qu'il aimait et considérait le plus (1)! On rencontre peu d'arbitres aussi intègres, aussi désintéressés. Descartes, qui ne paraît pas lui avoir su mauvais gré d'avoir accueilli les ouvertures de Voëtius, lui envoya bientôt le manuscrit de ses *Méditations*. Comme il n'avait pas une médiocre confiance dans le mérite de ses œuvres, il espérait que le succès de ce livre ébranlerait fort le crédit de la métaphysique scolastique : « Entre nous, écrivait-il au P. Mersenne, ces Méditations contiennent tous les fondements de

(1) *Vie de Descartes*. T. 2. p. 93.

ma physique, mais il ne faut pas le dire s'il vous plaît; car ceux qui favorisent Aristote, feraient peut-être plus de difficulté de les approuver. J'espère que ceux qui les liront, s'accoutumeront insensiblement à mes principes, et qu'ils en reconnoîtront la vérité avant que de s'apercevoir qu'ils détruisent ceux d'Aristote. » Ce stratagème était habile, il réussit; et la méthode cartésienne est aujourd'hui recommandée par les maîtres de l'orthodoxie, qui ont peu à peu perdu le souvenir des catégories péripatéticiennes. Mais quand on s'éloigne d'Aristote, on rencontre Platon; et Platon marche suivi de disciples dont le commerce est compromettant: c'est là sans doute ce que Voëtius avait écrit au P. Mersenne, et ce qu'il n'avait su lui faire entendre. Comment l'esprit de ce bon Père n'eut-il pas été rebelle à cette démonstration, quand l'exemple de Spinosa n'apprit pas même à Malebranche qu'il s'était engagé dans une voie à laquelle il n'y avait pas d'autre issue que la doctrine de l'unité?

En faisant parvenir au P. Mersenne le manuscrit de ses *Méditations*, Descartes l'avait invité à solliciter partout des objections, et à défier tous les contradicteurs. Ce défi était arrogant, mais on ne reprochera pas à Descartes d'avoir eu cette confiance en lui-même; il était du petit nombre des hommes auxquels il est permis de n'être pas modestes. Une telle mission convenait au P. Mersenne; il la remplit consciencieusement, et, par ses soins, Descartes eut bientôt à se défendre contre des adversaires dignes de lui: nous citerons Hobbes, Arnauld et Gassendi Il se rencontra quelques théologiens auxquels les démonstrations du philosophe semblèrent ou téméraires, ou

insuffisantes, qui eurent des doutes, des scrupules, mais qui n'osèrent pas se commettre ouvertement avec un dialecticien aussi redouté que l'était Descartes, avec un interlocuteur aussi fâcheux à l'égard de ses adversaires. Cependant, par zèle pour la vérité, ils crurent devoir exposer leur sentiment sur les *Méditations* : ils vinrent donc trouver le P. Mersenne et le prièrent d'être leur interprète. C'est en leur nom que celui-ci rédigea les deuxièmes et les sixièmes objections. Descartes répondit fort pertinemment à tous ses contradicteurs, et ceux mêmes qu'il ne réussit pas à convaincre proclamèrent en public la supériorité de son esprit. Quand toutes les pièces de cette polémique furent entre ses mains, le P. Mersenne fit imprimer à Paris le manuscrit des *Méditations*, avec les objections et les réponses. Avant de se déclarer ouvertement pour la méthode cartésienne, il avait attendu cette grande épreuve : estimant alors que Descartes avait confondu ses interlocuteurs, et que désormais sa doctrine reposait sur des bases qu'aucun effort ne pourrait ébranler, il écrivit à Voëtius :

« Monsieur,

» Je commençois depuis quelque temps à croire que vous aviez mis bas les armes, et que vous vous étiez entièrement défait de cet esprit contentieux que vous témoigniez avoir contre M. Descartes, comme ayant perdu tout à fait l'espoir de rien objecter contre sa philosophie ; sur ce que m'ayant donné conseil et excité à prendre la plume pour écrire contre cette nouvelle doctrine, je voyois néanmoins qu'après une attente d'un an, ni vous ni vos amis de qui vous m'aviez aussi promis le secours ne m'aviez rien envoyé pour joindre à ce que je pourrois moi-même opposer à

l'encontre. Mais ayant ouï dire depuis peu que vous aviez dessein de composer un livre entier pour combattre de toutes vos forces cette nouvelle facon de philosopher, et que vous promettiez que dans peu on me verroit aussi m'élever contre elle, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de vous avertir de ce que je pense là dessus, et même de ce que j'ai toujours pensé de cette philosophie.

» Premièrement donc, après avoir lu plusieurs fois (suivant l'avis de l'auteur) les six Méditations qu'il a écrites touchant la première philosophie, je lui proposai ces objections qu'il a mises au second rang (ce qui soit dit s'il vous plaît entre nous, car il ne sait pas d'où elles lui viennent) auxquelles j'ai encore depuis peu ajouté les sixièmes, à quoi il a fait la réponse que vous avez maintenant entre les mains; ce qui m'a ravi en admiration de voir qu'un homme qui n'a point étudié en théologie y ait répondu si pertinemment. Ce que considérant en moi-même, et relisant de nouveau ses six Méditations et les réponses qu'il a faites aux quatrièmes objections qui sont très-subtiles, j'ai cru que Dieu avoit mis en ce grand homme une lumière toute particulière...

» Secondement, je vois que dans toutes ses réponses son esprit se soutient si bien, et qu'il est si ferme sur ses principes, et, de plus, qu'il est si chrétien, et qu'il inspire si doucement l'amour de Dieu, que je ne puis me persuader que cette philosophie ne tourne un jour au bien et à l'ornement de la vraie religion..... (1) »

Descartes, qui avait provoqué le P. Mersenne à écrire cette lettre, ne pouvait attendre de lui une déclaration dont les termes fussent plus à son avantage. Avant de s'engager, Mersenne avait pris conseil d'Arnauld, et il est d'ailleurs probable qu'il avait obtenu l'approbation des dignitaires de son ordre. Cette profession de foi doit donc être considérée comme un fait

(1) *Œuvres de Descartes*, nouv. édit. t. IX, p. 81.

historique de quelque importance : elle assurait à Descartes qu'il avait déjà, dans l'église, un parti puissant.

Dans les derniers mois de l'année 1641, le P. Mersenne fit un nouveau voyage en Italie. Il n'y séjourna pas longtemps : son absence était une cause d'embarras pour ses nombreux amis. Cependant aucune affaire pressée ne l'appelait alors à Paris. C'est la Hollande qui fut, durant les années 1642 et 1643, le principal théâtre de l'agitation provoquée par la propagande cartésienne : le P. Mersenne, sans être indifférent à l'issue de ces contestations, qui avaient pour objet une cause devenue la sienne, n'intervint pas cependant dans le débat. Lorsqu'en 1644 Descartes, quittant sa retraite, vint à Paris jouir de sa gloire et remercier les amis qui l'avaient si bien servi, il n'eut rien de plus pressé que d'aller aux Minimes de la place Royale, témoigner au P. Mersenne le contentement qu'il avait de le revoir. Il le trouva s'occupant d'envoyer dans les provinces quelques exemplaires des *Principes de la Philosophie de M. Descartes*, qui venaient de sortir des presses de Louis Elzevier. Ce n'était pas là toutefois la seule affaire qui, dans ce moment, intéressait le révérend père. Il faisait imprimer un recueil de dissertations sur quelques problêmes de physique et de mathématiques qui furent publiées, en cette année 1644, sous le titre de : Marini Mersenni, Minimi, *Cogitata Physico-Mathematica ;* Parisiis, Ant. Berthier, en un volume in-4°. Ce volume se compose de six traités particuliers sur les mesures, les poids, les monnaies, des Hébreux, des Grecs et des Romains, sur les phénomènes hydraulico-pneumati-

ques, sur l'art nautique, sur la musique théorique et pratique, sur la mécanique, et sur les phénomènes ballistiques. On ne lit plus guère de nos jours ces monographies diffuses qui ont été, dans une autre époque, étudiées avec profit. Montucla, qui paraît en avoir pris quelque connaissance, parle en ces termes des écrits du P. Mersenne qui ont pour objet les sciences physiques et mathématiques : c'est, dit-il, « un océan d'observations de toute espèce, parmi lesquelles il y en a un grand nombre d'assez puériles (1). » Un jour peut-être, telle découverte enfouie sous cet amas de démonstrations frivoles sera pieusement exhumée par quelque docte investigateur, et le nom du P. Mersenne, que le XVIIe siècle associait à ceux de Galilée, de Gassendi et de Descartes, sera glorifié de nouveau ! Nous n'exprimons qu'un vœu, car il ne nous appartient pas de nous inscrire contre la sentence portée par Montucla ; c'est un arbitre dont l'autorité est pour nous irrécusable.

Le P. Mersenne donna encore, en 1644, une nouvelle édition de son recueil des anciens mathémaciens, sous le titre de : *Universæ Geometriæ mixtæque Mathematicæ Synopsis*; Parisiis, Ant. Berthier, in-4°. Nous n'avons pu nous procurer l'édition in-16, mais si le P. Niceron a exactement donné le catalogue des pièces qu'elle contient, Mersenne a inséré dans l'édition in-4° quelques nouveaux opuscules ; entr'autres, un traité sur les Sections Coniques de Mydorge, et un mémoire sur les Réfractions du professeur J.-B. Morin. On trouve, en outre, dans ce recueil, deux livres sur la

(1) *Hist. des Mathématiques* t. II.

Mécanique et sept sur l'Optique, qui sont l'ouvrage personnel du P. Mersenne. L'impression de ces deux volumes terminée, dans les derniers jours du mois d'octobre, Mersenne se remit en route pour l'Italie. C'était le quatrième voyage qu'il faisait au-delà des Alpes: il ne revint à Paris que vers le mois de juillet de l'année 1645, pour prendre part à de nouveaux débats sur la méthode cartésienne. Un jésuite de Flandre, le P. Grégoire de Saint-Vincent, ayant soutenu que la quadrature du cercle n'est pas introuvable, ainsi que Descartes l'avait avancé, Roberval et le P. Mersenne se chargèrent de lui répondre. Cette, double repartie amena une réplique où le P. Mersenne ne fut pas ménagé. Vers le même temps, il reçut une lettre du socinien Florianus Crusius, qui, ayant le dessein d'écrire un livre contre les athées, lui demandait quelques avis. Nous avons la réponse du P. Mersenne à cette lettre de Crusius; elle est trop curieuse pour que nous hésitions à la reproduire, au moins en partie :

Paris, 13 novembre 1645.

« J'ai cru qu'il étoit nécessaire de vous avertir que vous ne devez point donner votre tems à ramasser de ça de là plusieurs raisons, mais vous attacher seulement à une preuve qui soit demonstrative s'il est possible, et qui convainque tous les lecteurs. Pour cela, il faut commencer par quelques définitions et par quelques axiômes que personne ne puisse nier raisonnablement, et dont vous concluiez ensuite qu'il y a un Dieu. Voyez donc quel axiôme vous pourrez établir. Cela est beaucoup plus difficile peut-être que vous ne pensez. Car si vous dites : « l'être indépendant est Dieu ; » ou : « rien de fini ne peut être indépendant, » plusieurs vous le nieront. Nos géomètres croient que le soleil et

les autres choses pourroient exister d'elles-mêmes, quoiqu'elles ne fussent ni plus grandes ni plus parfaites qu'elles le sont présentement, ou que pour le moins la maxime que j'ai marquée ne peut pas passer pour une notion commune, de sorte qu'ils conçoivent que le soleil est tel de sa nature, sans commencement ou éternel, aussi bien que nous le concevons de Dieu. Outre cela y ayant du mal et du non-être, ils ne comprennent pas comment Dieu peut exister, car comme un corps infini exclut tout autre corps, ainsi un être infini exclut tout autre être ou non-être, et néanmoins nous disons qu'il y a des maux et des êtres particuliers. Quand vous direz : « Dieu est ou possible ou impossible : s'il est possible, il existe déjà ; s'il est impossible, qu'on nous montre la contradiction, » ils vous diront qu'ils ne savent s'il implique contradiction ou non, que cela ne se peut pas démontrer. J'ai voulu vous avertir de toutes ces choses, afin que vous ne travailliez pas inutilement. Ces messieurs croient néanmoins par la foi que Dieu existe, car ils sont chrétiens, mais ils confessent et assurent que par la raison ils n'en peuvent être persuadés ou convaincus (1). »

Cette lettre est une preuve éclatante de la grande loyauté du P. Mersenne. En effet, la raison fournit-elle un seul argument en faveur de l'existence de Dieu qui mérite un examen sérieux? Il en est un, à notre sens, qui a quelque poids ; c'est celui que le P. Mersenne a recommandé de préférence dans ses *Questions sur la Genèse* et dans son livre de l'*Impiété des Déistes*. Eh bien! alors même que cet argument a obtenu l'adhésion de Descartes, le P. Mersenne n'ose plus le donner comme supérieur à toute

(1) L'original de cette lettre est en latin ; elle a été traduite par Bayle. Nous la trouvons dans *les Réponses aux questions d'un Provincial*. Part. III., ch. 15.

objection ; les géomètres ont ébranlé la confiance qu'il avait accordée aux démonstrations syllogistiques, il est tout près de reconnaître avec eux que l'idée de Dieu réside dans la foi. Cette confession devait être recueillie par Bayle ; elle était une des meilleures preuves qu'il put fournir de l'impuissance de la raison, et l'on sait que Bayle avait, comme le P. Mersenne, demandé la vérité à toutes les sciences, avant de chercher un refuge dans le mysticisme.

Hilarion de La Coste et A. Baillet (1) parlent d'un cinquième voyage du P. Mersenne en Italie, qui eut lieu dans l'année 1646 : au mois de septembre de cette année, il était de retour à Paris, et provoquait une nouvelle controverse entre Roberval et Descartes. Il apprit vers ce temps la mort d'un de ses meilleurs amis, J.-F. Niceron, religieux minime, qui laissait inachevé un travail remarquable sur l'optique. Il se chargea de terminer cet ouvrage, mais ses affaires personnelles ne lui permirent pas de s'acquitter de cette commission, qui fut plus tard confiée à Roberval. En 1647, il publia le dernier de ses opuscules sous ce titre : *Novarum Observationum Physico-Mathematicarum, tomus* III*;* Parisiis, Ant. Berthier, in-4°. Il avait joint à ses propres observations une nouvelle édition du livre d'Aristarque de Samos sur le système du monde, avec des notes de Roberval. Vers la fin du mois d'août de cette année, il tomba malade : le chirurgien qui fut appelé pour lui donner des soins, lui ayant coupé une artère en le saignant, sa santé déjà chancelante fut sérieusement compromise par

(1) *Vie de Descartes*, deuxième partie, p. 286.

cette maladresse. Il put cependant, avant de mourir, assister comme témoin officiel à une scène qui dut lui causer une bien douce émotion. Nous voulons parler de l'entrevue de Descartes et de Gassendi, et de la réconciliation de ces deux philosophes. Vers le mois de juillet de l'année suivante, après avoir courageusement lutté pendant plusieurs mois contre la douleur qui affaiblissait peu à peu ses membres séniles, il fut obligé de se mettre au lit. Il ne le quitta plus, et mourut le 1er septembre, à trois heures du soir, âgé d'environ 60 ans. Gassendi et les médecins consultés par lui sur son affection, avaient estimé que c'était une fausse pleurésie, et par leur conseils on lui avait appliqué de fréquentes saignées ; mais ce traitement ne lui avait apporté aucun soulagement. On fit d'autres expériences curatives, qui ne réussirent pas mieux : enfin on eut recours à une incision au côté droit, mais il mourut pendant l'opération. Voici dans quels termes le P. Hilarion de La Coste raconte ses derniers moments :... « La mort qui paroist épouvantable à la pluspart des hommes, se présenta à ses yeux avec des beautez et des charmes. Il embrassa généreusement cette fin de sa vie avec toutes les tendresses de son cœur, l'ayant purifié par une exacte confession générale de toute sa vie, qu'il me fit le 5 d'aoust, feste de Nostre-Dame-des-Neiges. Ainsi il se fortifia par plusieurs communions, par le saint viatique et par l'extrême-onction qu'il demanda avec instance, et qu'il reçut avec un zèle et une ferveur incroyable. Si bien que s'estant armé de ces armes divines pour le combat d'entre la chair et l'esprit, et s'estant despouillé de toutes les affections humaines pour se revestir du seul

Jesus-Christ crucifié, il se résolut à cet effroyable moment en parfait chrestien et en vray religieux. Le Vénérable Père Jean Aubry, correcteur, et tous les religieux de ce couvent de Saint-Francois-de-Paule, près la place Royale, qui l'ont assisté les trente-sept jours qu'il a été malade, et qui luy ont veu finir sa vie, sont encore dans l'admiration de la force extraordinaire de son cœur. Après auoir dit son intention dans les derniers jours de sa maladie touchant les livres qu'il avoit sous presse, et prié le supérieur de serrer les livres défendus qui estoient dans sa chambre, son esprit libre ne pensa plus qu'à s'ouvrir le chemin du ciel. »

Quelques jours après sa mort, Gassendi écrivait à Louis de Valois, comte d'Alais, gouverneur de Provence :

« Prince, vous vous associerez, je n'en doute pas, à la douleur que nous cause la perte de notre excellent ami. C'était un homme dont le cœur était simple et pur, qui ne blessa, qui ne trompa jamais personne ; un homme qui fut plus qu'aucun autre avide de connaître, observateur, et plein de zèle pour les expériences ; un homme que pleureront à juste titre tous les arts, toutes les sciences, aux progrès desquels il a consacré toute sa vie, soit en étudiant, soit en posant des problêmes, soit en excitant les autres au travail. Voulez-vous une preuve bien remarquable de son amour pour l'humanité ? A l'heure de son agonie, il pria les médecins de faire l'autopsie de son cadavre ; il voulait que par ce moyen ils connussent le caractère de son affection qu'ils avaient ignoré, et que cette connaissance leur servît pour traiter d'autres personnes atteintes du même mal. Ainsi que son âme vivra dans le ciel, qu'elle vive sur la terre la mémoire de cet homme qui s'inquiéta de savoir s'il ne pouvait, même après sa mort, rendre

service à l'humanité! Vous, Prince, qui nous avez connus, vous pouvez apprécier combien je le regrette : il m'est presque impossible de vous écrire autre chose par ce courrier; je n'ai devant les yeux que l'image d'une tête si chère (1).... »

Mersenne laissait inachevée, ainsi que nous l'avons dit, la seconde partie de ses *Questions sur la Genèse.* Il avait encore entrepris un commentaire sur l'évangile de saint Matthieu, et il s'occupait, lorsque la mort vint le surprendre, de corriger, d'achever le *Thaumaturge Optique* de son ami de J.-F. Niceron. Comme il remplissait très-consciencieusement ses fonctions de secrétaire de l'Europe savante, Mersenne a écrit, outre les ouvrages que nous avons mentionnés, un très-grand nombre de lettres scientifiques ou familières. Quelques-unes ont été imprimées dans les œuvres de Gassendi, de Descartes, de Martin Ruar et d'autres contemporains.

LABITTE (JACQUES).

Dom de Gennes, dans son catalogue manuscrit de la bibliothèque de Saint-Vincent, compte JACQUES LABITTE parmi les écrivains nés dans le Maine; cependant nous n'avons aucun renseignement digne de

(1) P. Gassendi *Epistolæ*, au t. VI de ses Œuvres, p. 291

foi sur le lieu de sa naissance. La Croix du Maine, qui était le contemporain de Jacques Labitte, parle de lui en ces termes : « Jacques Labitte, juge de la ville de Mayenne-la-Juhel, au bas pays du conté du Maine, homme for docte et bien consumé en droict. Il a escrit quelques œuvres en latin ; et quant à ses compositions françoises, elles ne sont encores imprimées. Il florist, au Maine, en cette année 1584. » Nous ne saurions suppléer aux lacunes qui se trouvent dans cette courte notice, car nous ignorons complétement le titre des ouvrages français de J. Labitte, et de ses ouvrages latins, un seul nous est connu. Il a pour titre : *Index Legum omnium quæ in Pandectis continentur;* Parisiis, Andr. Wechel, 1557, in-4° (1). Dans la préface de cet *Index,* J. Labitte nous apprend qu'il a étudié sous le docte Cujas, et qu'il a entrepris, à sa demande, ce travail analytique dont il espère que les jurisconsultes apprécieront l'importance. M. Weiss fait un grand éloge de l'*Index* de Labitte. Ainsi s'exprime ce docte bibliographe : « L'utilité du travail de Labitte fut appréciée par tous les jurisconsultes, et ce fut d'après son plan qu'Ant. Augustin et Jean Wolfgand Freymon s'empressèrent d'éclaircir et de ranger dans un nouvel ordre, l'un les lois du Digeste, et l'autre celles du corps de droit avant Justinien. Le savant Abraham Wieling a complété ses essais plus ou moins heureux, et les a réunis dans sa *Jurisprudentia Restituta, sive Index Chronologicus in totum Juris Justiniani*

(1) Il y en a d'autres éditions : Genève, 1585, in-8°, avec une préface et des notes de Guillaume Schmucke; Leipsig, 1616, et, avec des corrections de Nic.-Jér. Gundling, Leyde, 1674, in-8° et Francfort, 1724, in-8°.

corpus, etc.; Amsterdam, 1727, 2 vol. in-8° : il y a ajouté quatre opuscules, dont l'un intitulé: *Usus Indicis Pandectarum*, est de Labitte, et est accompagné des notes de Guill. Schmucke (1). »

Cet opuscule se trouve, dans l'édition de 1557, à la suite de l'*Index*.

FINET-DUVERGER.

Vers le mois de mai de l'année 1772, l'abbé Belin, archidiacre de l'église du Mans, qui était bien connu pour aimer les lettres et pour rechercher le commerce des personnes lettrées, reçut la visite d'un pauvre homme, très-humble dans ses manières et dans son langage, qui se recommandait à lui comme citoyen du Maine et comme poète tragique. A ce double titre, l'inconnu fut accueilli favorablement par l'archidiacre, qui voulut être initié aux mystères de son portefeuille. Quelques jours après, il reçut la lettre suivante :

« Monsieur,

» Je m'acquitte avec bien du plaisir de la promesse que je vous ai faite, samedi dernier; heureux si ce témoignage de mon zèle peut vous être agréable !

» Que ne puis-je, par de nobles efforts mériter, par la suite, l'honneur de votre protection, c'est à quoi je vais travailler sans

(1) *Biographie Universelle* de Michaud.

cesse. Né avec une démangeaison de rimer plutôt qu'avec un vrai talent, je n'ose vous présenter mes autres productions; si cependant cela peut contribuer à vous amuser un seul moment, je prendrai la liberté de vous les faire parvenir. C'est dans cette confiance que vous envoye le *Passage en Angleterre*, épigramme que j'ai faite l'année dernière.

» Je n'ai point l'orgueil (quoi que j'aye fait une tragédie et quelques autres ouvrages dont on a dit quelque bien), de me croire un poëte. D'ailleurs, que puis-je faire sans une espèce de bien-être? Les Muses ne se plaisent guère avec l'indigence. En vain mon imagination travaille; au moment qu'elle enfante, la crainte de l'avenir la fait avorter.

» Je ne suis point assez philosophe pour me mettre au-dessus des coups du sort: je n'ai pourtant jamais douté de la Providence; mais comme, jusqu'à ce jour, mes espérances les mieux fondées ont été sans effet, la crainte d'une vieillesse infirme et pauvre me tourmente.

» Quoiqu'il en soit, je vais travailler à chasser de mon esprit ces idées noires, et me livrer tout entier à mon penchant; et ce dans l'espérance de vous amuser.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble et obéissant serviteur,

» FINET-DUVERGER.

» A Valon, ce 21 mai 1772. »

Nous publions volontiers la lettre du poète, mais non pas ses vers, qui sont fort lestes. En matière de littérature, l'abbé Belin avait des principes peu rigides; il aimait assez les contes badins, et les pointes les plus graveleuses n'offensaient pas son goût. Il paraît qu'il adressa des encouragements à l'auteur de l'épigramme, et qu'il voulut bien, ayant éprouvé son mérite, lui faire quelque bien : dès lors, il s'établit entre l'archidiacre et son protégé une relation qui nous paraît avoir été

presque familière. Quelques mois après leur première entrevue, l'abbé Belin recevait quelques autres poèmes de FINET-DUVERGER. Ces poèmes, qui sont restés manuscrits, contiennent sur la vie de l'auteur des renseignements assez curieux : nous n'aurions su les trouver ailleurs, car il est mort bien obscur, et l'on nous a fait connaître à la fois son nom et ses œuvres (1).

Finet-Duverger, né à Noyen-sur-Sarthe, éprouva dès sa jeunesse des contrariétés domestiques. Nous lisons à ce sujet dans une de ses lettres : « Dans les familles, il y a toujours de certaines raisons d'intérêts qui sont capables elles seules de déranger la tête la plus ferme, et d'autant plus singulières, qu'on ne peut souvent les révéler sans faire rejaillir sur soi une espèce de honte qui coûte beaucoup à un homme d'honneur, dont le front n'est pas accoutumé à rougir » ; c'est là tout ce qu'il nous a permis de savoir, et nous ne voulons établir aucune hypothèse sur cette confidence mystérieuse. Si, dès sa jeunesse, son penchant naturel l'engageait à cultiver les lettres, la misère lui conseilla de choisir une profession moins aventureuse; il fut quelque temps orfèvre, puis comédien. Ce fut Mademoiselle Clairon qui lui donna les premiers conseils et les premières leçons de déclamation tragique;

Ayant eu pour mon guide une autre Melpomène
Auprès d'elle jadis j'ai paru sur la scène (2).

(1) Le possesseur actuel des manuscrits de Finet-Duverger, provenant de la bibliothèque de l'abbé Belin, est M. Landel : il nous les a confiés avec une obligeance à laquelle nous avons à cœur de témoigner notre gratitude.

(2) *Epître à Mad. la comtesse de la Suze*

En 1758, il obtint la faveur alors très-enviée de jouer devant la cour, à Saint-Germain, et, s'il faut l'en croire, il remplit aux applaudissements de ce public choisi le rôle qui lui avait été confié :

C'est moi qui fis jadis à ton illustre père
Comme il dit, le premier mouiller son œil sévère,
Et qui, dans Mahomet, jouant à Saint-Germain
Partageai son suffrage à côté de Le Kain (1).

En 1762, il parut sur la scène de Rouen avec Mademoiselle Clairon ; puis il suivit diverses troupes en Allemagne, en Italie, en Hollande, obtenant partout, dit-il, d'éclatants succès, jusqu'au jour où las de courir le monde, il vint chercher dans son pays natal une retraite pour sa vieillesse prochaine, chargé de gloire, mais non d'écus. Il avait eu pour opinion, durant le cours de sa vie théâtrale, que l'amour du gain est le propre d'une âme mercenaire,

Soumise à tous les goûts, et faite pour tout faire (2),

et quand on professe sincèrement de telles maximes, on amasse peu. Aussi, dès le commencement de ses relations avec l'abbé Belin, ne crut-il pas devoir lui dissimuler le triste état de sa fortune. Celui-ci s'employa pour lui, et le recommanda dans quelques maisons de la province. Finet-Duverger allait frapper à toutes les portes, demandant un asile pour y achever

(1) *Epître à Mad. la comtesse de Tessé.*
(2) *Epître à Mad. de Fonville.*

sa vie, et préférant tout emploi, disait-il, à la nécessité de remonter sur la scène. Nous avons quelques-unes de ses pétitions : elles sont en vers, à l'adresse de Madame la Dauphine, de M. de Chemvière, de M. Pasquier, de la comtesse de Tessé, de la comtesse de la Suze, de Madame de Fonville, de l'évêque du Mans. Il s'y rencontre des vers assez bien tournés, mais ils ne sont pas tels, il faut le dire, pour le plus grand nombre. Nous en citerons quelques-uns. Voici l'épître à Madame de Fonville :

Relégué par ma faute au milieu d'un village,
Y travaillant sans cesse à l'ombre d'un treillage,
Si l'on nomme travail une démangeaison
Qui me force à rimer pourtant avec raison,
Aimable Fonville, oui (peu t'importe le titre)
Je vais t'offrir des vers sous le beau nom d'épître.

— Ce dessein, diras-tu, me paroît bien hardi;
S'il n'est pas téméraire, il est bien étourdi;
Mais, puisque tu le veux, il faut par complaisance,
Connaître enfin ton style et voir ton éloquence.

— Volontiers : s'il n'est pas brillant, harmonieux
Pour charmer ton oreille et plaire aux envieux,
Il n'en dira pas moins, et cela sans rien feindre,
Le motif qui le fait à ce point te contraindre.
En effet, et qu'aurois-je à redouter d'un cœur
Qui d'obliger, dit-on, s'est toujours fait honneur?
Qui, depuis qu'il existe, a montré pour les Muses
Un noble attachement dont elles sont confuses :
A protégé, protége en tous lieux leurs enfants
Et les force par là d'être reconnaissants?
Comme j'ai cet honneur dès longtemps en partage
Tu ne peux refuser d'agréer mon hommage,

D'ailleurs à qui pourrois-je en mon malheureux sort
Confier mieux mes pleurs et confesser mon tort ?
Possédé du desir de vivre plus tranquille,
Préférant pour cela la campagne à la ville,
Où je croyois trouver, ainsi qu'au bon vieux temps,
Les jeux et les plaisirs parmi ses habitants,
Fruits, que j'ai vus jadis naître de l'abondance,
Je n'ai trouvé que pleurs, enfants de l'indigence.
Mécontent cependant de m'être ainsi trompé
D'un sombre déplaisir mon esprit est frappé,
Au point qu'il ne sait plus que faire et qu'entreprendre.....

. . . . Et voilà ma tristesse,
J'aperçois l'indigence assiéger ma vieillesse,
Et la mort après elle en d'indignes tombeaux
Ensevelir mon nom ainsi que mes travaux.
Toi seule, si tu veux, tu peux avoir la gloire
D'ôter de mon esprit une image aussi noire,
Contre un si grand malheur tu peux le rassurer
Et du sombre avenir l'instruire et l'éclairer.
N'ayant encore atteint que mon neuvième lustre,
J'espère, près de toi, rendre mon nom illustre,
Sans cesse concourir dans le métier des vers
Et, guidé par ton goût, éclairer l'univers...
Unir, quand tu voudras, cet art que j'idolâtre
A celui de monter chaque jour au théâtre,
De tes plaisirs toujours me former une loi,
N'être auteur et poëte, en un mot, que pour toi.
Voilà ce que j'avais projeté de t'écrire
Et l'unique bonheur en ce jour où j'aspire ;
Heureux, si ne mettant point d'obstacle à mes vœux,
Tu combles tes vertus en faisant un heureux !

Cette dernière pointe est détestable, et le reste ne vaut guère mieux ; mais nous avons cité cette pièce parce qu'elle nous semble assez bien représenter l'au-

teur, assez infatué de son talent médiocre, et courtisan des plus humbles à l'égard des gens dont il est ou désire être l'obligé. Nous remarquons que les derniers vers de l'épître à madame de Fonville pourraient être diversement interprétés : de la part d'un autre homme que Finet-Duverger, on les prendrait pour une déclaration galante ; mais, afin qu'il n'y ait sur ce point aucune méprise, nous allons publier une traduction de ce passage équivoque, que nous trouvons dans une lettre à l'abbé Belin :

« J'ai été mercredi dernier et jeudi chez Madame de Fonville, à qui j'ai eu l'honneur de remettre mon épître, ainsi que celle que j'ai faite à M. Chemvière... Sur ce que je lui ai dit que j'avois joué la comédie, elle ma paru surprise de ce que je l'avois quittée et ne voulois pas la reprendre, en m'ajoutant qu'elle ne pouvoit me procurer aucune place dans la province du Maine. Je lui ai répondu que j'étois las de cette vie ambulante, et que j'en aimerois mieux une plus tranquille, fut-elle moins lucrative. Enfin, comme j'aurai l'honneur de la revoir, je verrai ce qu'elle me dira... »

Nous venons d'entendre Finet-Duverger plaidant sa cause devant madame de Fonville en des termes assez mondains. Quand il prend la parole devant un personnage dont l'oreille n'est pas ouverte à ces douces flatteries, il parle sur un autre ton. Voici la proposition étrange qu'il adresse à l'évêque du Mans :

Permets que sous ton aile, à l'ombre de tes armes (1),
Pour la religion remplissant tout d'alarmes

(1) Cette épître est adressée à l'évêque Grimaldi, dont l'écusson portait : *Deo juvante.*

J'attaque en athelète un mortel estimé (1),
Que Genève enfanta, que l'orgueil a formé.
Qui peut mieux qu'un poëte à ce noble adversaire
Adresser le cartel et rompre la barrière ?
Qui peut mieux lui montrer ses funestes écarts
Qu'un mortel enrôlé sous de tels étendards,
Et porter à ses traits un souverain remède
En osant lui prouver qu'il pense en quadrupède ?
Mes efforts, si tu veux, loin d'être superflus,
Pourront le rendre un jour aux plus nobles vertus :
Mais rien sans ton aveu ne me sera facile ;
Il faut pour mon projet un protecteur habile...

On le voit, les promesses ne coûtaient rien à Finet-Duverger ; il était vraiment doué de l'esprit d'entreprise, et rien ne lui semblait supérieur à ses forces :

Je sens que je suis né pour les plus grands projets,

écrivait-il à Madame de Tessé ;

Nombres de canevas sont gravés dans ma tête,
Et si tu ne mets point néant à ma requête
Je compte près de toi, malgré les envieux,
Faire passer mon nom à nos derniers neveux !

Hélas ! est-il vrai que l'envie ait elle-même attenté au repos de ce pauvre poète. Voltaire, qui avait eu occasion de la connaître, nous représente l'envie cherchant les lauriers pour y verser les poisons de sa bouche : il y a donc lieu de croire que notre homme nous

(1) J.-J. Rousseau.

dénonce une persécution imaginaire, ou que le monstre affamé ne savait où mordre quand il s'est abattu sur une aussi vile proie. Ovide nous dit bien que l'envie a les yeux louches, mais non pas qu'elle soit aveugle.

Si nous ne connaissons pas la tragédie de Finet-Duverger, dans laquelle M. de Chauvelin avait, nous dit le poète, « trouvé bien du bon », nous rencontrons encore, dans les pièces provenant de la bibliothèque de l'abbé Belin, certaine satire inspirée sans doute par la lecture des poèmes les plus licencieux de l'auteur de la *Métromanie*. Tout ce que nous pouvons dire de cette satire, c'est que l'auteur y flétrit en des termes peu chastes ce vice dont le comte de Sade nous a révélé les horribles mystères.

Nous n'apprenons rien de plus sur Finet-Duverger.

FRESNEAU (JULIEN).

Julien FRESNEAU, né en 1500, à Thorigné, fit profession de la règle de saint Dominique, chez les Jacobins du Mans. Il fut envoyé par ses supérieurs à la maison collégiale de la rue Saint-Jacques, à Paris, où il donna bientôt occasion d'apprécier la pureté de ses mœurs et la distiction de son esprit. Après avoir suivi le cours de théologie de la Sorbonne, durant les années 1544 et 1545, il fut reçu licencié le 1er juin 1546 : de tous les religieux qui subirent en cette année les exa-

mens pour la licence, Julien Fresneau fut proclamé par les arbitres le plus docte, le plus habile; cependant son nom ne fut pas inscrit le premier sur la liste des licenciés, car, dans le grand nombre des clers séculiers qui sollicitaient le même diplôme, il s'en trouva qui répondirent encore avec plus de succès sur les matières de l'examen. Julien Fresneau eut à peine quitté les bancs de la Sorbonne, que ses supérieurs lui confièrent une chaire dans la maison de la rue Saint-Jacques; il occupa cette chaire pendant vingt-sept ans. On l'estimait comme professeur; comme orateur, on l'admirait. La renommée de son éloquence ayant bientôt franchi le seuil du cloître, il alla prêcher dans les provinces: ayant été entendu par le duc d'Orléans, celui-ci, empressé de lui témoigner son contentement, le nomma son prédicateur (1). Quand le duc d'Orléans monta sur le trône, sous le nom de Henri II, Julien Fresneau fut un des prédicateurs du roi; il parut à la cour avec ce titre, sous les règnes de François II et de Charles IX.

C'était alors le beau temps de la propagande calviniste: du séminaire de Genève étaient sortis de jeunes clercs pleins de zèle, habiles dans l'interprétation des écritures, que les théologiens du parti catholique ne combattaient pas toujours avec avantage. Julien Fresneau fut un de leurs plus redoutables adversaires: il eut avec eux de fréquentes rencontres. Au mois de mai de l'année 1561, l'assemblée de la congrégation

(1) MSS. divers, concernant les Jacobins de la Ville du Mans. Aux Archives de la Préfecture de la Sarthe.

de France voulut lui témoigner qu'elle reconnaissait les services par lui rendus à la cause de l'orthodoxie, et l'éleva à la dignité de vicaire-général ; il obtint la confirmation de ce titre du chapitre général réuni à Avignon. Les historiens de son ordre ajoutent qu'il fut ensuite élu prieur du couvent de la rue Saint-Jacques, et qu'après avoir quelque temps rempli cette charge, il retourna dans la maison du Mans, où il fut promu à la même dignité. Depuis qu'il avait quitté cette maison, elle avait bien changé d'aspect. En 1562, la ville du Mans ayant été envahie par les calvinistes, La Ménardière, un de leurs capitaines, célèbre par ses tragiques exploits, avait établi son quartier général dans le couvent des Jacobins, et les moines chassés de leur asile, n'avaient pas tous échappé au glaive des persécuteurs. Les autels de l'église conventuelle furent devastés, les images brisées, les livres de la bibliothèque brûlés, les reliquaires profanés : tout fut une proie pour ces furieux. Après leur retraite, il n'était resté du couvent que les murailles. Julien Fresneau s'employa avec une grande ardeur à réparer ce désastre. Le couvent n'ayant pas de ressources, le prieur fit lui-même des quêtes dans toutes les églises où la foule accourut pour voir en chaire un prédicateur de si grand renom. Il avait été élu trois fois prieur par les religieux du Mans ; en 1551, en 1570 et en 1575 (1).

En 1575, il commença à Angers les prédications du carême, mais il ne les acheva pas, car il mourut dans cette ville, à l'âge de 75 ans, le 24 février, et y fut

(1) MSS. déjà cités.

enseveli. Suivant La Croix du Maine, Julien Fresneau a écrit plusieurs livres de philosophie et de théologie, les uns dogmatiques, les autres polémiques; quand Echard travaillait à son histoire littéraire de l'ordre de saint Dominique, qui fut publiée en 1721, il écrivit aux religieux de la maison du Mans, pour obtenir d'eux quelques renseignements sur les manuscrits laissés par Julien Fresneau; ceux-ci lui répondirent qu'ils n'en avaient trouvé aucun dans leurs archives (1).

LEBOURDAYS (HARDOUIN).

HARDOUIN LEBOURDAYS, sieur de la Génevraie, après avoir hanté pendant quinze années le Palais de la ville du Mans, à la suite de quelque avocat ou de quelque procureur, remplit l'office de clerc-commis au greffe de la sénéchaussée et siége présidial du Mans. Un peu libre dans sa manière d'être, Lebourdays se plaisait volontiers à parler mal d'autrui, s'inquiétant peu de savoir comment ses indiscrétions seraient accueillies. Pour prouver que telle était son humeur, médisante et audacieuse, nous parlerons un peu de son pamphlet contre les avocats et les procureurs du Mans, publié sous le titre de : *Libre discours sur l'origine des Pro-*

(1) *Script. Ordinis Prœdicat.* t. II, p. 233.

cez; le Mans, Fr. Olivier, 1610, in-8°. Ce petit volume est une dénonciation au public de toutes les manœuvres usitées au Palais pour spolier convenablement un client de bonne mine. A ces détails, qui ne sont pas sans intérêt, sur les pratiques du barreau, l'auteur a joint une vive critique de telle et de telle façons de parler propres à quelques avocats de son temps. Il raconte aussi, sans nommer les personnes qu'il met en scène, diverses anecdotes fort plaisantes qui servent de pièces justificatives à son réquisitoire. Ce sont là des allusions qui nous échappent. Tout son *Discours* est sur ce ton :

« Aduocats, qui vendez par fois et trop souvent le venin de vos langues et la picqueure de vos plumes; procureurs, qui mouchez si souuent la vefue et l'orphelin, que vous leur faictes rendre le sang; qui arrachez l'herbe et la racine tout ensemble, qui leur rongnez les ailes de si près que, ne pouuant plus voler il est force qu'ils rampent par terre; Prométhées qui auez volé à la justice le feu de la fidélité promise par vos serments, représentez-vous que s'il faut mettre vos mains concussionnaires à la presse, combien d'argent lairront-elles escouler? S'il faut mettre vos robes soubs le pressouër, combien de présens venus de corruptelle pour oppugner l'innocent?... »

Nous citons ce passage pour donner un spécimen de la manière de Lebourdays. Il déclame quelquefois, il allégue trop souvent des exemples pris de l'antiquité, il n'est guère moins diffus que pouvaient l'être les avocats dont il censure la manière; mais on ne saurait du moins lui contester le mérite d'une courageuse franchise à l'égard des *vautours ensoutannés* dont le ressenti-

ment pouvait être redoutable à un commis au greffe du présidial. Deux anecdotes rapportées par Lebourdays prouvent et l'impudence des avocats de son temps, et la coupable tolérance des juges. Un marchand avait une affaire pendante devant l'official du Mans : son avocat lui écrit qu'il importe d'adresser quelques pièces de bon vin au juge-rapporteur, qui n'était autre que le docte Amy du Pont, afin de le disposer favorablement. L'autre s'empresse d'envoyer du meilleur, et l'avocat, arrêtant au passage le voiturier, fait déposer le vin dans sa propre cave. La cause de sa partie était bonne, il la gagne à l'audience. A quelques jours de là, notre marchand venant remercier son juge, dont il se croyait encore l'obligé, arrive précisément à l'heure du dîner de ce magistrat. Il paraît qu'en ce temps du moins ce n'était pas un crime d'interrompre MM. les gens du roi dans l'exercice de leurs fonctions gastronomiques, car on introduit le marchand. Celui-ci, voyant la table servie, prend certaine bouteille qui dès l'abord lui frappe les yeux comme sujet de son exorde; il s'excuse de n'avoir pas reconnu d'une manière plus digne le service éminent qui lui a été rendu; cependant, pour tout dire, la pipe et le poinçon provenaient du crû de Ste-Cécile. Amy du Pont, qui n'entend rien à ces propos, demande des explications plus amples; elles sont données, et la fraude est découverte. — Le même avocat obtient jugement contre un pauvre homme qu'il fait condamner à un écu de dommages-intérêts : ayant obtenu que le texte de l'arrêt lui fut confié, il le falsifie, d'un écu il en fait vingt, pour le paiement desquels il poursuit impitoyablement son créancier. Celui-ci résiste; il se laisse saisir, reçoit sans y satisfaire tous les exploits, subit tou-

tes les poursuites; enfin, on va le conduire en prison, quand il court aux pieds du juge qui l'a condamné, et lui rappelle sa sentence : confondu par la mémoire du juge, l'avocat sollicite son pardon et l'obtient encore une fois..Ce sont là, sans contredit, des tours de fripon, et quand les magistrats avaient la faiblesse d'en excuser les auteurs, on ne doit pas trouver mal que Lebourdays se soit montré moins indulgent à leur égard.

Le *Libre discours de l'origine des Procez* fut, avons-nous dit, publié par Hardouin Lebourdays en 1610. La même année, il confiait aux presses de Fr. Olivier une sorte d'oraison funèbre sur la mort du roi, qui fut imprimée sous ce titre : *Regrets sur la mort de Henri IIII*. C'est un opuscule de trente-huit pages, in-12, qui paraît avoir été écrit à la hâte et d'un seul trait : l'éloge de Louis XIII y occupe une place notable.

Au mois de septembre de l'année 1614, il y eut, au Mans, une liesse solennelle, à l'occasion du séjour que firent dans cette ville le roi Louis XIII et sa mère, Marie de Médicis. Lebourdays a écrit avec quelque détail le récit de cet événement. Nous n'avons pu nous procurer l'imprimé de cette pièce, dont il a été fait une intéressante analyse dans le *Journal politique et littéraire de la Sarthe*, de l'année 1817 (1); mais nous en trouvons une copie devenue précieuse, dans quelques manuscrits d'Anselme Négrier de la Crochardière récemment acquis par la Mairie du Mans pour la Bibliothèque de cette ville (2). L'écrit dont nous parlons

(1) Mercredi, 5 nov. 1817, nº 133.

(2) Quatre volumes in-folio concernant l'histoire du Maine. La copie de l'opuscule de Lebourdays se trouve dans le troisième volume.

a pour titre : *Discours et ordre tenu à l'entrée de leurs Majestés Louis XIII et de Marie de Médicis, sa mère, en la ville du Mans;* le Mans, 1614. L'auteur entre en matière par une ode qui n'est pas indigne d'être reproduite ; la voici :

Les Naïades de la Sarthe à la Reine.

Princesse, l'honneur de la France,
Pour te faire la révérence,
Nous t'attendons sur les ruisseaux,
Cuidant voir la mère d'Achille,
Ou Ericine en sa coquille
Visitant l'empire des eaux.

Mais voyant de loin sur la terre
Ton carosse qui court grand erre
Pour te mener dedans le Mans,
Nous jugeons que dans ta poitrine
Tu n'as rien de l'humeur marine;
Et que tu fuis notre élément.

Aussi n'es-tu point comparable
A cette Thétys misérable
Qui lâchement voulait nourrir
Son jeune enfant entre des filles;
Car toi, tu conduis par les villes
Le tien, afin de l'aguerrir....

Heureuse vraiment d'être née,
Pour avoir été destinée
L'épouse de notre feu roi,
Et plus heureuse d'être mère
Du vivant, qui tient de son père
La force, et la douceur de toi.

Suis donc ta route encommencée !
Que Dieu conduisant ta pensée
Rende tes desseins accomplis !
Jamais autre vent ne respire
Sur toi, qu'un paisible zéphyre
Sous lequel fleurissent les lys (1).

Après ces vers se trouvent le récit de la réception de la famille royale, et tout au long les discours prononcés dans cette circonstance : l'auteur décrit, en outre, les arcs de triomphe élevés à la porte de la ville et sur toutes les places par lesquelles le cortége devait passer, et les allégories peintes sur ces fragiles monuments du culte populaire ; il publie ensuite quelques détails sur le séjour du prince dans la ville. Nous lisons qu'après avoir patiemment rempli son rôle dans les cérémonies officielles, Louis XIII voulut se distraire un peu de ce pénible exercice ; que, dans ce dessein, il fit dresser un pavois dans la grande cour de l'abbaye de la Coûture, et donna rendez-vous en ce lieu aux plus fameux arquebusiers de la cité : le prix destiné au plus habile des concurrents était une longue arquebuse de guerre et une escopette de trois pieds et demi, dont le canon doré était enrichi d'ornements d'argent. Quand tous les assistants eurent fait montre de leur adresse, personne n'avait frappé plus près du but que le roi, et il fut salué vainqueur. L'historien nous raconte encore à ce sujet d'autres anecdotes qui n'ont aujourd'hui ni plus ni moins d'intérêt ; elles ne sauraient trouver place ici.

Nous avons entendu Hardouin Lebourdays s'expri-

(1) Le copiste n'a pas conservé l'orthographe de l'original.

mer en des termes fort vifs à l'égard des avocats. Pour qu'on ne l'accusât pas de calomnier une profession respectable, pour bien faire entendre que s'il blâmait les fripons, il tenait fort en estime les gens honnêtes qui se rencontraient au palais du Mans en leur compagnie, il prit une résolution vraiment héroïque; il sollicita et obtint une charge d'avocat. Nous ne connaissons aucun de ses plaidoyers, mais Ansart nous donne le titre d'un mémoire qu'il lui attribue : *Réponse faite en forme de Correction fraternelle à quelques escrits ci-devant mis en lumière sous le nom de Fr. J. B.*, etc., etc.; au Mans, Fr. Olivier, 1618. Ces initiales désignent le père Boucher, gardien des Cordeliers du Mans, qui avait publié quelques factums contre les échevins et les officiers de justice de la ville.

L'écrit le plus considérable et le plus digne de remarque d'Hardouin Lebourdays, a pour objet diverses questions de théologie dogmatique. Dans les premières années du XVIIe siècle, le débat entre les protestants et les calvinistes était encore fort animé, et il n'était pas rare d'entendre plaider l'une ou l'autre cause par des laïcs de l'une ou de l'autre communion. La propagande protestante avait ému toutes les consciences, et comme, en cette affaire, il ne s'agissait de rien moins, suivant l'opinion commune, que du salut éternel, on ne rencontrait personne qui n'eût à cœur d'étudier sérieusement les matières sur lesquelles s'exerçait une aussi grave controverse. Cette étude inspirait le goût de la dispute aux partisans les plus zélés des deux créances. Il faut d'autant moins s'étonner de voir Hardouin Lebourdays intervenir dans cette querelle théologique, que les avocats ont toujours eu le fâcheux renom de parler sur

toute chose avec autant d'audace que de légéreté. Nous n'avons pas toutefois, hâtons-nous de le dire, à censurer en cette occasion la témérité de Lebourdays ; il entendait bien les questions controversées, et ses écrits contre les protestants valent au moins la plupart des traités publiés vers le même temps, sous la responsabilité des nombreux docteurs en Sorbonne qui crurent devoir prendre la parole au nom de leur parti. Il a recueilli ces divers traités en un volume qui a pour titre : *La Concorde en l'Estat ecclésiastique ;* au Mans, Aimé Huot, 1624, in-4°. Le premier des opuscules que contient cet ouvrage est une épître à un seigneur protestant, sur la présence réelle : s'il faut en croire Lebourdays, il l'a rédigée dans l'espace de quinze jours ; elle est datée du Mans, au mois de novembre 1623. La thèse qui est l'objet du second opuscule, est celle de l'autorité de l'Eglise romaine : cette question, moins ardue, moins subtile que la précédente, a mieux inspiré l'auteur ; il l'a traitée avec beaucoup de verve ; et il y a des passages dans cet écrit qui sont du plus haut style. S'il nous était permis de juger Lebourdays comme orateur, sur ce discours en faveur de la chaire de saint Pierre, nous dirions qu'il devait captiver son auditoire par la majesté de ses périodes, par la vivacité de ses interpellations, plutôt que par la vigueur de sa dialectique. A la suite de ce discours, se trouve un poëme contre les hérétiques, dans lequel il y a de bonnes parties. Lebourdays paraît s'être inspiré des satires protestantes de d'Aubigné ; on peut quelquefois lui reprocher l'abus des termes sans noblesse, mais rarement un vers languissant. Nous ne citerons qu'un fragment de ce poëme ; l'auteur interpelle ainsi les ministres de l'Eglise réformée :

Il vous seroit fascheux de quitter la franchise
Pour vous remettre encor au giron de l'Eglise ;
Car si pour manger chair à toute heure et tout temps ,
Et pour suiure tousiours un heureux passe temps ;
Si pour ne confesser ses fautes et ses crimes ,
Si pour chanter des vers de psalmes et de rythmes ,
Si pour n'estre contrainct de rendre jamais rien ,
Si pour faire semblant d'estre un homme de bien ,
Si pour estre hypocrite et fin renard dans l'ame,
On pouvoit éviter la rigueur de la flame ,
Je serois huguenot , et des plus obstinez ;
Et après que i'aurois les temples butinez ,
Maint prestre massacré d'une rage affamée ,
Faict la guerre à mon prince en teste d'une armée ,
Logé maint orphelin au fond d'un hospital...
Je monterois au ciel sur l'aisle de ma foy
Sans que le purgatoire eust puissance sur moy !...
Vous dictes qu'il vaut mieux se ioindre en mariage
Que de bruler au feu d'une impudique rage ;
Que maint prestre est subject à ce sale péché.
Je responds : Si quelqu'un en a l'esprit taché ,
Il doit estre puny, car i'abhorre ce vice ;
Mais ie n'ayme pas moins le divin sacrifice.
Il ne faut pour cela se séparer de nous ,
L'Eglise catholicque est la mère de tous :
Et si quelque ministre est pris en adultère ,
Reiettez-vous soudain le déuot ministère ?
Vous ne le faictes pas , car il faut refformer
Et le vice, et l'abus sans ainsi vous armer
De fer , de feu , d'horreur et d'un foudre de guerre
Pour ietter nos maisons et nos temples par terre.
Les apostres marchoient auecques la douceur ,
Jesus-Christ n'estoit point un cruel oppresseur.
Il faut planter la foy par les déuots exemples

Et non pas démolir les murs sacrés des temples,
Ny moins pour faire armer les gens d'armes françois
Contre la vraye Eglise et l'estat de leurs roys.
Allez prescher vos loix au Japon, au Mexique,
Guérissez le boisteux et le paralitique,
Chassez au nom de Dieu les démons hors des corps,
Ranimez par la foy la carcasse des morts,
Renversez leurs faux dieux, confondez leurs oracles,
C'est là qu'il faut prescher et faire des miracles
Et non pas parmy nous qui, chrestiens baptisez,
Connaissons vostre fart et vos cœurs déguisez....

Si ces vers ne sont pas irréprochables, on nous accordera qu'ils sont dignes de remarque; que le tour en est vif; que cette poésie, trop peu châtiée, se recommande par une allure franche et virile. Dans un avertissement au lecteur, Lebourdays nous confie qu'il a intercalé dans son poème quelques vers de la façon d'autrui; les uns d'un prélat, les autres d'un juge, dont il nous laisse ignorer les noms : ces vers sont ceux probablement qui sont notés dans le texte avec des guillemets; ils sont peu nombreux.

Après le poème dont nous venons de parler, se trouve, dans le même volume, une dernière exhortation aux protestants, ou plutôt une dernière invective contre eux. Il ne suffit pas à Lebourdays de les avoir interpellés au nom du dogme traditionnel, puis au nom de l'Eglise; il invoque, en outre, les intérêts de l'Etat compromis par leur dissidence, et sollicite le roi Louis XIII de s'employer à les soumettre. Cette péroraison ne manque pas de verve.

Hardouin Lebourdays a eu, de son temps, de zélés apologistes. Julien Bodreau lui a adressé des vers pleins

d'emphase, dans lesquels il parle en ces termes de ses écrits contre les protestants :

. . . .
At tu diserti conditor voluminis
Quod dictionum vernus adspirat lepos,
Opusque seris invidendum seculis,
Mortalitatis indignus jugum pati,
Nunc te vocare comparem his heroïbus,
Audebo ! namque monstra prosternis potens,
Umbrasque mentis sensuumque nubila
Fugans, inepti guttur erroris premis...

Ces héros fameux auxquels Julien Bodreau n'hésite pas à comparer notre Lebourdays, c'est Apollon, c'est Hercule; il voit le monstre de l'hérésie succombant sous l'effort puissant de son éloquence, et il s'écrie, après avoir chanté sa victoire :

Heu ! quæ corona digna erit certamine !

Si l'auteur de la *Concorde en l'Estat ecclésiastique* trouva de grands flatteurs parmi ses amis, il était, à vrai dire, peu modeste, car il s'est lui-même désigné par cet anagramme : *Luis, beau rayon d'or.* Un contemporain y a trouvé la matière du sonnet suivant :

Toy dont l'alme Thémis emprunte le secours,
Dans la variété des affaires mortelles,
Tu *luis beau rayon d'or* en ce rare discours,
Pour dissiper l'erreur des sectes infidelles.

Ta doctrine pressante où nous avons recours
Mérite des lauriers et des couronnes belles,

Mais un *rayon dor* qui esclaire tousiours
Ne veut point d'ornement après ses étincelles.

Pareil au feu Saint-Elme arriuant de la mer,
Tu *luis beau rayon d'or* afin de nous calmer
Au tumulte bruyant qui diuise nos ames ;

Mais pour n'estre priué du loyer merité
Comme tu fais tomber des prodiges infâmes
Tu t'esleves toy-mesme à l'immortalité

PACCORI (AMBROISE).

Ambroise PACCORI, né en 1649, à Ceaulcé, paroisse de l'archidiaconé de Passais et de l'élection de Mayenne, fit ses premières études au collége qui avait été récemment fondé dans cette humble bourgade : là, parmi quatre ou cinq cents élèves qui suivaient les mêmes cours, il se fit remarquer par sa piété et par son aptitude aux travaux littéraires. Il étudia en philosophie et en théologie à Angers, et fut ensuite promu au diaconat. Ambroise Paccori avait à peine atteint sa vingt-troisième année, quand l'évêque du Mans, M. de Lavergne de Tressan, qui faisait un cas particulier de son savoir et de son caractère, le nomma principal du collége de Ceaulcé; outre la charge d'administrer ce collége, qui était fort considérable, il accepta celle d'y professer les humanités et la rhétorique. Il ne connut jamais ni l'orgueil, ni le repos, ni les commodités de la vie. Vaine-

ment ses supérieurs l'invitèrent à se laisser conférer la prêtrise, ils ne purent l'y résoudre. Il employait à donner des leçons particulières le temps que n'exigeaient pas de lui ses leçons publiques. Il a toujours vécu pauvrement, dans la pénitence et les mortifications.

En 1684, un événement fort grave vint porter le trouble dans le collége de Ceaulcé : le principal avait été empoisonné par un de ses élèves. On lui administra des secours qui prévinrent l'effet du poison : cependant les suites de cette affaire furent graves ; voici comment l'abbé Goujet les raconte dans le supplément du *Dictionnaire historique* de Moréri : « La modération du principal lui interdit tout éclat ; cependant le fait n'ayant pu être ignoré, plusieurs écoliers furent arrêtés et mis en prison malgré lui. M. le chancellier Le Tellier, informé de cette affaire, ordonna à M. l'official du Mans de faire publier un monitoire pour tâcher de découvrir les auteurs ou les moteurs de cette action. Le monitoire fut donné le dernier de février 1685, et M. Le Tellier obligea M. Paccori de dresser un mémoire pour lui être envoyé sur ce sujet, avec tous les éclaircissements que ce ministre demandait. Le mémoire fut envoyé par M. Anjubault, principal du collége de Mayenne, qui avait écrit à M. Le Tellier sur la même affaire, et le dixième de janvier 1685, il y eut un arrêt du Conseil, qui commettait M. le lieutenant criminel du Mans pour connaître de l'affaire. M. Paccori demanda aussi une assemblée de la ville de Mayenne pour justifier sa conduite dans l'éducation de la jeunesse, et montra lui-même qu'elle n'avait rien de répréhensible par une lettre écrite le 11 juillet de la même année 1685. Mais tout était assoupi à la fin de la même année. » Nous ne pos-

sédons aucune des pièces concernant cette affaire. Ambroise Paccori quitta le collége de Ceaulcé peu de temps après cette fâcheuse aventure, et se retira dans l'Anjou, d'où il fut appelé par M. de Coislin, évêque d'Orléans, pour diriger le petit séminaire de Meung, près d'Orléans. Il exerça cet emploi jusqu'en 1706, c'est-à-dire pendant dix-huit ans, et fonda dans le diocèse d'Orléans un grand nombre d'écoles publiques. Paccori vint ensuite à Paris, où il vécut dans la retraite la plus absolue, et où il mourut le 12 février 1730, à l'âge de 81 ans. Il fut enterré à Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Les écrits qu'a laissés Ambroise Paccori sont plus nombreux que remarquables. Nous en ferons connaître les titres et les éditions, d'après l'abbé Goujet et M. Quérard. — *Avis salutaires à une mère chrétienne,* pour se sanctifier dans l'éducation de ses enfants ; Orléans, 1689, 1691, in-8°. — *Entretiens sur la sanctification des Dimanches et Fêtes ;* Orléans, 1691, in-8°. Il y a eu plusieurs autres éditions de ce petit traité, à Orléans et à Paris ; nous en avons sous les yeux une de 1719 ; Paris, Fr. Muguet. — *Avis salutaires aux pères et aux mères,* qui veulent se sauver par l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leurs enfants. La première édition de cet opuscule est, suivant M. Quérard, de 1696 ; Orléans, in-8° : on en compte quinze éditions, publiées à Orléans, à Troyes, à Paris. La dernière est de 1767 ; Vienne, Trattner, in-8° : — *Règles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions*, 1700, in-12 ; Orléans et Paris, 1727, in-12. Ce traité, qui a été souvent réimprimé pour les écoles chrétiennes, avait été composé par l'auteur à l'usage des écoles du diocèse d'Orléans et du séminaire de Meung. — *Abrégé de la Loi*

nouvelle. Paccori s'associa pour rédiger ce manuel l'abbé de Vernage. La première édition est de 1711; Paris, Fr. Muguet; la dernière est de 1714. — *Suite de l'Abrégé de la Loi nouvelle*; Paris, 1714. — *Instruction chrétienne* sur la manière dont on doit se conduire dans le temps qui précède le Carême, et sur les désordres du Carnaval; Paris, Lottin, 1722, in-18. Cet ouvrage avait été publié quelques années auparavant, à Orléans, mais sous la forme d'entretiens. — *De l'honneur qu'on doit à Dieu dans les mystères*; Paris, 1726, in-12. — *Règles pour travailler utilement à l'éducation chrétienne des enfants*; Paris, Després, 1726, in-12. — *Règles pour vivre chrétiennement dans l'engagement du mariage*; Paris, Després, 1726, in-12. — *Devoirs des vierges chrétiennes*, tirés de l'Ecriture et des Pères de l'Eglise; Paris, Lottin, 1727, in-18. — *Vie de Jésus-Christ*; Orléans, Rouzeau. — *La manière de faire l'école*; Paris, Muguet. — *Journée chrétiennne*; Paris, Després, 1730, in-12. Cet ouvrage a été réimprimé fort souvent. — *Pensées chrétiennes pour tous les jours du mois*; Paris, Després, 1733, in-18. — *Idée de la Religion*; Paris, Jouenne, in-12. — Nous lisons en outre dans l'article de l'abbé Goujet : « On a aussi une édition des *Histoires choisies* de M. Genevaux, prêtre du collége de Fortet, que M. Paccori avait retouchées en quantité d'endroits. On lui doit de plus une nouvelle édition, avec une continuation, des *Epîtres et Evangiles*, *avec des Explications par demandes et par réponses*, que M. Perdoux avait fait imprimer à Orléans, chez Rouzeau, en 2 volumes in-12. L'édition de M. Paccori forme 4 gros volumes in-12; à Paris, chez J. Mariette, en 1727. Enfin il avait achevé deux autres écrits.

Le premier, qui est considérable, est un traité des Devoirs des Ecclésiastiques. Ce manuscrit était entre les mains de M. d'Arnaudin, qui l'avait approuvé, lorsque ce docteur est mort, et il ne s'est point retrouvé. Le second est une Instruction sur le Chapelet, qui est entre les mains d'un libraire de Paris. » Nous n'apprenons pas que cette instruction ait été publiée (1).

CAPELAIN (CLAUDE).

Nous possédons bien peu de renseignements sur CLAUDE CAPELAIN; nous ne pourrions pas même affirmer que tel fut exactement le nom propre de cet écrivain, quels que soient ses titres à l'estime des érudits. En latin, son nom est *Claudius Cappellanus*. Suivant l'abbé de la Crochardière, il faut dire *Claude Chapelain* (2), et tel est aussi l'avis de Dom Liron (3); M. Jourdain, nous ne savons sur la foi de quelle autorité, écrit *Le Capelain* (4); Ellies du Pin, dans sa *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du XVIIe siècle* (5), néglige ou rejette la particule, et écrit sim-

(1) Suivant M. Quérard, on a quelquefois attribué à tort à Ambr. Paccori l'ouvrage du P. Proust, intitulé : *Regrets d'une âme touchée d'avoir abusé longtemps de la sainteté du Pater.*

(2) MS. de la Bibliothèque du Mans, à la table.

(3) *Almanach Manceau*, 1768.

(4) *Biographie Universelle*, article *Flavigny.*

(5) Troisième partie, page 307, édit. in-8°.

plement *Capelain*. Si nous adoptons de préférence cette orthographe, c'est qu'Ellies du Pin a vécu dans le même temps que notre auteur, et que vraisemblablement il a plus d'une fois entendu parler de lui. Nous sommes en présence d'un embarras plus grand encore, quand il s'agit de déterminer le pays natal de Claude Capelain, du Pin n'ayant pas cru devoir lui consacrer une notice spéciale. Dom Liron, l'abbé de la Crochardière et Dom de Gennes (1) s'accordent, il est vrai, à le faire naître dans le Maine, et leur témoignage n'est pas contredit, mais ils ne nous apprennent pas en quel lieu de cette province, et nous l'ignorons.

Claude Capelain, docteur de Sorbonne, professeur royal de langue hébraïque, nous est connu par ses doctes démêlés avec Valérien de Flavigny. Celui-ci, professeur d'hébreu au collége de France, avait, en 1646, attaqué vivement la Bible polyglotte de Le Jay. Défenseur zélé des Rabbins et des Talmudistes, attaqués dans la préface de la Bible polyglotte, Valérien de Flavigny avait prétendu qu'on les accusait faussement d'avoir corrompu les livres saints, et il s'était avancé jusqu'à défier publiquement Le Jay et ses collaborateurs de justifier leur prétendue calomnie. Une grave discussion s'engagea sur cette thèse, dont l'intérêt ne saurait être contesté. Flavigny, que l'on nous représente comme un homme ardent, impétueux et supportant mal la contradiction, répondit à ses adversaires avec beaucoup de passion et, il paraît, peu de politesse. Capelain demeura quelque temps étranger à ce débat, mais il fut contraint

(1) Tables du Catalogue de Saint-Vincent; MS. de la Biblioth. du Mans.

de prendre un parti. Voici à quelle occasion. Il n'avait pas hésité, devant ses amis, à se prononcer contre Flavigny : un d'entre eux, dans une controverse publique, invoqua son témoignage en faveur des éditeurs de la Bible polyglotte. Cette interpellation causa quelque rumeur; Flavigny écrivit à Capelain pour le défier à son tour de produire une phrase du texte sacré corrompue dans le Talmud. Sachant à quel homme il avait affaire, Capelain voulut d'abord s'abstenir; mais on avait pris en son nom une sorte d'engagement, et Flavigny, qui ne se lassait pas de le provoquer, avait rendu publique l'épigramme suivante :

Tentat Cappellanus Hebræum evertere textum
Rabbinosque crepans horrida bella parat,
Cogit Cappellus cuneos, Morinus Achilles
Hector Echellensis, Hardius (1) agmen agat:
Parturient montes, nascetur ridiculus mus,
Ad vanas ride, Flavigniane, minas

Capelain répondit à cette épigramme par celle-ci :

Flavius ignoto sese committere ponto
Ausus et ignotis pandere vela notis,
Effluit in risus et inania gaudia jactat
Cui mox ad scopulos naufraga puppis erit.

Et pour accomplir la prédiction énoncée dans ce dernier vers, il publia la réfutation des erreurs de Flavigny dans un petit traité dont voici le titre : *Mare Rabbini-*

(1) Capelle, le père Jean Morin, Abraham Echellensis, Hardy, adversaires de Valérien de Flavigny dans sa défense des Rabbins et du Thalmud.

cum infidum in quo Flavignius naufragatur; Parisiis, apud Gasp. Meturas, 1667, in-8° (1). Ce traité contient les accusations les plus graves contre les auteurs du Talmud. Flavigny y répondit dans une dissertation qui a pour titre : *Disquisitio theologica*, an, ut habet Cappellanus, nonnulla S. Scripturæ testimonia alio modo proferantur a Rabbinis quam nunc leguntur in voluminibus hebraïcis; Parisiis, in-12. Un certain B. Le Féron, docteur en Sorbonne, se jugeant désigné en des termes peu civils dans la préface du traité de Capelain, lui répondit assez amèrement. Cette réponse de Le Féron (2) avait été sollicitée par Valérien de Flavigny. Il la fit valoir dans l'intérêt de sa cause. Bien qu'il ne s'agît que de vérifier des textes, et qu'il fût par conséquent très-facile, après avoir entendu les avocats des deux parties, de se prononcer entre l'un et l'autre, il paraît que la question ne fut pas encore résolue, et que chacun se flatta d'avoir remporté une éclatante victoire. Nous lisons dans l'exemplaire du *Mare Rabinicum* que possède la bibliothèque du Mans, le distique suivant, écrit à la main; il est à l'adresse de Valérien de Flavigny :

Littera scripta manet scriptis nisi scripta refellas;
Quid juvat ante rudes rudere discipulos?

Ces vers, dont nous ne connaissons pas l'auteur, ont été faits sans doute avant que la réplique de Flavigny à Capelain eût été publiée.

(1) Suivant D. de Gennes, il y a une autre édition de cet ouvrage, de l'année 1693.
(2) Elle se trouve dans un des volumes de Miscellanées de la Bibliothèque du Mans, sous le numéro 2440 C.

GOUESLIER (PIERRE).

Nous lisons dans La Croix du Maine, la notice suivante sur PIERRE GOUESLIER :

« Pierre Goueslier, sieur de la Goueslerie, au Maine, duquel lieu il est natif, enquesteur du roy au siége présidial et séneschaussée du Maine. Il a écrit un épithalame, ou chant nuptial, sur le mariage de Messire Jean de Choursses, cheualier des deux ordres du roy, seigneur de Malicorne, etc., et de Madame Françoise de Daillon, sœur de Monsieur le conte de Lude, en Anjou. Ce liure n'est encores imprimé; il contient environ de 600 vers françois. Il le présenta luy-mesme audit sieur de Malicorne, l'an 1578. Il a dauantage escrit plusieurs autres épithalames, ensemble plusieurs chants lyriques et autres sortes de poëmes françois, desquels il y en a plusieurs imprimez au Mans par Hiérosme Oliuier, l'an 1575 et 1576; plusieurs épitaphes latins et françois, tant en prose qu'en vers, sur la mort de Marguerite Herué, fille de Monsieur Du Panon, l'une des plus belles, sages, vertueuses et accomplies filles de tout son siècle; ils ne sont encores imprimez. Il a traduit quelques Eglogues de Baptiste Mantuan, non encore imprimées. Il florist au Mans cette année 1584. Il a composé plusieurs autres œuures en françois, tant en vers qu'en prose, lesquels

il poursuit après auoir donné relasche à ses plus sé rieuses estudes et vaqué à sa principale profession.

» Je ne dy rien icy du plaisir qu'il prent à la musique, tant vocale qu'instrumentale, et combien il s'en sçait heureusement aquiter, qui est un exercice aymé et chéry de toutes personnes d'esprit et d'entendement, et surtout bien venu et caressé entre les hommes d'estude. Si ie ne craignois que l'amitié qu'il me porte si grande, et celle que ie luy ay pareille, ou plus grande encor, ne fust cogneuë tellement de tous ses amis et les miens, que l'on ne pourroit icy voir ses loüanges sans soubçon de flatterie, j'en parlerois dauantage ; mais cela m'en empesche. »

Cet article de La Croix du Maine n'est pas annoté dans l'édition de Rigoley de Juvigny, et nous ne connaissons pas plus les poèmes imprimés de Pierre Goueslier que ses poèmes manuscrits.

GARNIER (JEAN-JACQUES).

JEAN-JACQUES GARNIER est né à Gorron, bourg de l'archidiaconé de Passais et de l'élection de Mayenne, le 18 mars 1729, de parents pauvres, qui se firent un devoir de sacrifier leur modeste épargne à l'éducation de leur fils. Nous ignorons quels furent les premiers maîtres de Garnier, mais nous savons qu'il profita sous leur discipline. Ses études achevées, il vint à Paris y chercher un emploi. Voici quelques détails sur ce

voyage et sur les étranges aventures qui en furent la suite. Nous empruntons ce récit à la *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Garnier*, lue par le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, dans la séance publique du 11 avril 1806.

Ainsi s'exprime l'auteur de cette notice : « Quand il fut arrivé dans la capitale, à l'âge d'environ dix-huit ans, il pouvait dire, comme Bias : « Je porte tout avec » moi. » Quoiqu'il eût voyagé modestement à pied, il n'avait plus que vingt-quatre sous dans sa poche. En passant par la rue de la Harpe, il vit des enfants de différents âges se précipiter en foule par une porte qu'une inscription en lettres d'or, placée au-dessus, lui apprit être la porte du collége d'Harcourt. Il entre avec eux ; tous se dispersent aussitôt dans les classes, et il reste seul dans la cour. Le sous-principal, chargé de la police de ce petit état, lui demande pourquoi il n'entre pas en classe comme les autres ; Garnier répond qu'il a terminé son cours d'études, qu'il vient à Paris pour chercher à tirer parti du peu qu'il sait, et il ne lui dissimule pas sa situation. Sa franchise et sa naïveté intéressent le sous-principal ; il questionne le jeune homme sur les auteurs classiques grecs et latins ; il est satisfait de ses réponses et le présente au proviseur, qui lui assure dès l'instant même le logement et la subsistance, et l'exhorte à étudier et à être tranquille sur son sort. Devenu commensal du collége d'Harcourt, Garnier s'y concilia l'estime générale, et après y avoir passé plusieurs années, livré sans réserve à l'étude la plus assidue et la plus opiniâtre, il en sortit en état de se suffire à lui-même et d'aspirer à prendre place parmi les hommes capables de servir utilement les lettres par

leurs travaux et leurs veilles. Il eut alors occasion de faire connaissance avec M. Ménard de Chousy, premier commis du ministère de Paris et de la maison du roi, qui le présenta au ministre, M. le comte de Saint-Florentin, depuis duc de la Vrillière, auquel il inspira de l'intérêt et dont il ne tarda pas à se concilier la bienveillance, en se dévouant à travailler en secret à un ouvrage auquel devait mettre son nom un ami ou un protégé du ministre, assez bizarre pour vouloir se faire passer pour savant sans avoir rien appris, pour homme de lettres sans avoir de littérature, et pour auteur d'un ouvrage sans avoir eu la peine ou le plaisir de le faire. Mais ce qui contrariait le plus M. Garnier, et lui causait une peine réelle, c'était de voir l'auteur prétendre se mettre l'esprit à la torture pour gâter chaque morceau qu'il lui fournissait, croyant par là se l'approprier, et rendre ainsi l'ouvrage indigne du véritable auteur et de l'impression. Cette excessive complaisance méritait d'être récompensée ; elle le fut en effet d'une manière honorable. L'abbé Sallier, professeur de langue hébraïque au collége royal de France, étant devenu par l'âge hors d'état de continuer ses fonctions avec exactitude, le ministre, qui, au nom du roi, disposait des chaires du collége royal, lui donna pour adjoint, en 1760, l'homme de lettres qui avait fait peut-être le plus grand des sacrifices, celui de son amour propre. » Il nous a paru que ce fragment de la notice de M. Dacier pouvait servir d'exorde à notre récit, et qu'il ne saurait être indifférent de connaître les voies difficiles par lesquelles la misère a conduit jusqu'au fauteuil académique un des hommes qui ont le plus honoré les lettres durant le XVIII[e] siècle.

M. Dacier nous laisse ignorer le nom du courtisan qui emprunta la plume de Garnier et le titre de l'ouvrage qui parut sous le nom d'un auteur supposé. Cet ouvrage est-il un de ceux que mentionne Barbier dans son *Dictionnaire des Anonymes et des Pseudonymes?* Nous ne l'affirmons pas, car nous ne connaissons que les titres de ces premiers écrits de Garnier : *Le Commerce mis à sa place;* Paris, 1759; *Le Bâtard légitime*, ou *le Triomphe du Comique larmoyant;* Paris, 1757. Nous n'avons entre les mains aucun ouvrage de Garnier antérieur à son mémoire, ou plutôt à son *Traité de l'origine du Gouvernement français* (1), couronné, en 1761, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Voici le sujet de prix qui avait été proposé par l'Académie : « Examiner ce qui est resté en France sous la première race de nos rois, de la forme du gouvernement qui subsistait dans les Gaules sous la domination romaine. » C'était une question qu'il était fort embarrassant de résoudre. Dans l'état des études historiques, quel parti devait prendre l'écrivain? Devait-il, adoptant pour vraies les hypothèses aventureuses du comte de Boulainvilliers, faire la plus grande part aux traditions germaniques dans les institutions civiles et religieuses qui succédèrent aux tumultes anarchiques de la conquête? Devait-il, suivant la route contraire récemment tracée par l'abbé Dubos, nier l'importation des mœurs et des coutumes frankes, et faire survivre à la conquête toutes les institutions gallo-romaines? L'Académie n'ignorait pas que les

(1) Publié sous ce titre en 1765; Paris, Vente, in-12.

érudits étaient partagés entre l'une et l'autre méthode ; elle demandait la solution d'un problème dont elle ne pouvait se dissimuler la gravité. Si l'opinion du comte de Boulainvilliers était, sous une forme paradoxale, l'apologie de la noblesse héréditaire et de la souveraineté seigneuriale, celle de l'abbé Dubos, qui ruinait la base historique de cette prétendue souveraineté, devait être favorablement accueillie par le tiers-état, par les philosophes. Garnier la défendit avec vigueur. De ce principe qu'un peuple conquérant ne saurait fonder un établissement durable, s'il n'est plus nombreux, plus civilisé que le peuple conquis, Garnier argumente pour démontrer que la race franke a oublié ses propres traditions aussitôt après la conquête, que l'introduction de l'élément barbare dans la société gallo-romaine ne l'a pas modifiée d'une manière notable, que le gouvernement civil et militaire établi dans les Gaules par les empereurs y subsistait encore au temps des rois Mérovingiens. Il remarque bien quelques différences entre le régime administratif des provinces romaines, sous l'empire, et le gouvernement féodal, mais ces différences lui paraissent être plutôt nominales que réelles ; des noms nouveaux ont été donnés aux anciennes charges, mais l'ordre hiérarchique des officiers, des magistrats, n'a pas été changé. De même que l'administration, la législation impériale a été conservée ; les lois qui, sous les Mérovingiens, régissent la propriété, ne sont pas barbares, mais romaines ; on retrouve dans le code de Justinien tout ce qui concerne les coutumes observées au sujet des impôts, des dons gratuits, des exemptions, des bénéfices militaires et ecclésiastiques. Telle est sommairement la

thèse historique développée par Garnier. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'influence prépondérante de l'élément romain dans la constitution de la société française (1) ; cependant, depuis le XVIII[e] siècle, nos origines nationales ont été l'objet d'études nouvelles, et ces études ont révélé certains faits à l'aide desquels on peut justifier quelques-unes des assertions téméraires du comte de Boulainvilliers. S'il avait mal vu l'ensemble, il avait plus d'une fois, dans le détail, soupçonné la vérité.

Garnier fut admis à l'Académie des Inscriptions, peu de temps après avoir été couronné par elle comme auteur du Mémoire que nous venons d'analyser. Il remplaça, avec le titre de membre associé, l'abbé Belley. Il ne fut compté parmi les membres pensionnaires, qu'en 1781, après la mort de La Curne de Sainte-Palaye.

Nous aurons occasion de dire quelles furent les mœurs de l'abbé Garnier; quelles furent, durant le cours d'une longue vie, au milieu des plus difficiles épreuves, son respect pour les lois de la conscience et le désintéressement de tous ses actes. Ses principes littéraires n'étaient pas moins rigides, et il ne les observa pas avec moins de scrupules. Estimant que l'écrivain doit adresser la parole au public moins pour le récréer ou pour flatter ses passions, que pour l'instruire, et convaincu d'ailleurs qu'on ne saurait enseigner convenablement ce qu'on n'a pas pris le soin d'ap-

(1) M. Guizot, *Histoire de la Civilisation en France*, t. 1. page 198. — M. Augustin Thierry, *Récits des temps Mérovingiens*, t. 1. page 207.

prendre, il s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude des philosophes de l'antiquité, moins pour satisfaire une curiosité vaine, que pour faire un choix éclairé parmi leurs systèmes et s'inspirer des leçons de quelque grand maître. On peut apprécier dans tous les écrits de Garnier l'influence de ces premières études : il a contracté dans le commerce des anciens une manière d'être originale ; toujours grave, toujours digne, il disserte plus volontiers sur des lieux-communs que sur des opinions mises nouvellement à l'ordre du jour; quelque sujet qu'il traite, il ne sourit, il ne s'emporte jamais, tant il redoute de compromettre la majesté de son pallium. De nos jours, un écrivain prétend être original à peu de frais; il y a même certaine recette d'une pratique facile, au moyen de laquelle on peut passer pour tel devant des arbitres peu éclairés; il ne s'agit que d'enfler sa voix et de faire de grands gestes pour prononcer des mots vides. Ces contorsions sont acceptées par le vulgaire comme l'indice d'une spontanéité vigoureuse, et il y applaudit. L'abbé Garnier ne connaissait pas ou méprisait ce charlatanisme. Dans tous ses écrits, il est simple, modeste ; ce qu'il y a d'individuel dans sa manière, ce n'est pas le faux éclat d'un style apprêté, ni cette confusion d'idées vagues, d'affirmations téméraires et de négations irréfléchies, que l'on a confondue bien souvent avec le beau désordre auquel l'art a présidé : il se distingue de tous les écrivains de son temps par la candeur de ses convictions philosophiques, par la fermeté stoïque de son attachement aux traditions d'une école dont il se proclame le disciple. Et quelle est cette école? Les auteurs de l'*Encyclopédie* avaient récemment relevé

le crédit d'Aristote; Garnier eut le courage de les contredire, d'avouer ses préférences pour Platon, et d'interpeller publiquement ses détracteurs. Il fit plus encore : il se proposa de remettre en honneur quelques parties de sa doctrine, dans plusieurs traités spéciaux sur des questions morales ou politiques. Nous parlerons d'abord des dissertations critiques de Garnier sur les ouvrages du philosophe d'Athènes.

La première de ces dissertations a pour objet le *Caractère de la Philosophie Socratique*. Communiquée à l'Académie des Inscriptions, le 30 juillet 1761, elle fut publiée dans le recueil de l'année 1768 (1). Platon a-t-il altéré la philosophie de Socrate? a-t-il mis en lumière ses propres sentiments sous le nom de son illustre maître? Ou bien, doit-il être considéré comme un interprète sincère de la doctrine socratique? S'il faut en croire Diogène de Laerte, Platon n'a reproduit de cette doctrine que la partie morale; pour ce qui concerne les problèmes de la philosophie première, il suit Pythagore; quand il disserte sur les phénomènes de l'être, il se montre fidèle disciple de l'école d'Héraclite. L'historien Brucker, mal porté à l'égard de Platon, a commenté ce témoignage de Diogène de Laerte, et n'a vu dans les écrits du divin maître de Proclus qu'un syncrétisme incohérent. Garnier prétend réfuter ces assertions et prouver qu'elles sont calomnieuses. Suivant Garnier, Platon n'a pas été seulement, si l'on peut ainsi parler, le secrétaire de l'école socratique; il a interprété les principes admis

(1) *Mémoires de Littérature*, tirés des Registres de l'Académie des Inscriptions, t. XXXII.

dans cette école, comme le devait faire un homme doué d'un grand esprit; mais s'il a supposé, entre les divers interlocuteurs de ses *Dialogues*, des entrevues qui n'ont pas eu lieu, il leur a toujours attribué le langage qui leur convenait, et à Socrate, moins qu'à tout autre il n'eût pas fait tenir des discours contraires aux véritables sentiments de ce philosophe. Socrate, dit-on, ne s'occupa que de la morale; Platon a tour à tour abordé et discuté les diverses solutions données par les écoles contemporaines aux problèmes qui intéressent la physique, la psychologie et la logique. A cette objection Garnier répond, en définissant la morale la science de l'homme et des moyens qui peuvent perfectionner sa raison; d'où il conclut que Socrate ne put et ne dut négliger aucune des parties de la philosophie, puisque la morale, dans sa doctrine, les comprend toutes. Quant aux emprunts faits par Platon, suivant Brucker, aux écoles d'Ephèse et d'Italie, Garnier affirme qu'ils sont imaginaires. Toutes ces affirmations ne sont pas, il est vrai, justifiées par des preuves suffisantes. Il nous semble d'ailleurs que, dans son admiration pour le philosophe d'Athènes, Garnier s'est trop préoccupé d'établir la conformité de sa doctrine et de celle qu'il suppose être la doctrine socratique. Ce n'est, il nous semble, rien retrancher aux mérites de Platon que de louer son indépendance, que de le représenter comme un auditeur intelligent de trois grandes écoles, interrogeant tour à tour Socrate, Héraclite, Pythagore, pour les concilier ensuite les uns et les autres dans un vaste système où il y a place pour toutes les vérités. Si cette méthode est celle que l'on appelle éclectique, elle n'est pas la moins bonne.

Garnier, à notre sens, devait répondre aux détracteurs de Platon, en distinguant l'éclectisme du syncrétisme. On ne peut accorder à Brucker que Platon ait mis en scène divers personnages historiques, pour leur donner occasion d'exposer devant le public des opinions contradictoires, sans avoir le dessein de faire un choix personnel entre ces opinions et de le manifester; Platon avait l'esprit trop enclin au dogmatisme pour se résigner à ce rôle modeste. Voilà ce qu'il importait de démontrer. Garnier n'est pas dans le vrai, lorsqu'il confond deux choses bien différentes, le criticisme zététique de Socrate et la doctrine platonicienne; cette confusion ne permet pas d'apprécier convenablement la puissante individualité de Platon, et l'influence considérable qu'elle a exercée, qu'elle exerce encore dans toutes les écoles idéalistes.

Le second mémoire de Garnier sur Platon, lu par l'auteur à l'Académie des Inscriptions, le 19 mars 1762 (1), concerne l'usage que ce philosophe a fait des fables. On a souvent disserté sur le style de Platon, on a souvent remarqué que, pour avoir mis les poètes hors de sa république imaginaire, Platon n'a pas dédaigné l'emploi des images poétiques. Marsile Ficin s'exprime en ces termes, dans la préface de ses Commentaires, adressée à Laurent de Médicis : « Bien souvent Platon forge des fables à la manière des poètes...; on le voit, possédé par une fureur lyrique, mépriser les voies de la logique humaine et prendre le ton d'un prophète inspiré par les Dieux. » Au dire de Brucker (2), Platon

(1) *Mémoires de Littérature*, tirés des Registres de l'Académie des Inscriptions, t. XXXII. page 164.

(2) *Hist. Crit. Phil.* édition de Leipsig, 1767, t. I. page 662.

emprunta l'usage des fables aux prêtres de l'Egypte, et il s'en servit pour dissimuler au vulgaire les arcanes de la doctrine ésotérique. Colotès, disciple d'Epicure, a blâmé cet emprunt, au témoignage de Macrobe. Garnier s'efforce de le justifier. Il divise en trois espèces les fables qui se trouvent dans Platon : les fables poétiques, les fables théologiques et les fables politiques. Les fables poétiques de Platon ne sont, fait-il observer, que des ornements littéraires ; elles reposent et charment le lecteur. On ne rencontre que peu de fables théologiques dans les *Dialogues ;* Platon n'avait pas la foi des simples, il dédaignait les traditions populaires, et quand, par aventure, il les a invoquées à l'appui de son propre sentiment, il a eu soin de donner cet avertissement au lecteur : « Comme dit la fable, ὡς ἐν μύθῳ. » Quant aux fables politiques, elles ne sont pas moins rares dans Platon, mais il en recommande l'usage aux législateurs. Voilà, en peu de mots, l'analyse du second mémoire de Garnier sur Platon.

Un travail plus docte et plus intéressant, sur les origines de la philosophie platonicienne, fut lu par Garnier à l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 11 mars 1763. Ce travail a pour titre : *Dissertation sur le Cratyle.* Avant de dire quel est l'objet de la dissertation de Garnier, nous devons faire connaître quelle est la question agitée dans le *Cratyle.* Proclus résume en ces termes ce dialogue : « Les personnages sont Cratyle l'héraclitéen, dont Platon suivit les leçons, et qui prétend que les noms sont tous naturels ; que ceux qui ne sont pas naturels ne sont pas des noms, de même que celui qui dit faux ne dit rien ;

Hermogène le socratique, qui prétendait, au contraire, qu'il n'y a pas de noms naturels, et qu'ils sont tous de convention; enfin, Socrate, qui divise la question, en faisant voir qu'il y a des noms naturels et des noms conventionnels, qui sont comme l'effet du hasard... Les noms des choses naturelles viennent plutôt de la nature, et ceux des choses périssables du hasard... L'opinion de Cratyle fut celle de Pythagore et d'Épicure; Démocrite et Aristote pensèrent comme Hermogène... (1) » Or, voulant démontrer qu'il y a des noms naturels, suivant l'opinion de Cratyle et la sienne, Socrate a recours à l'analyse philologique, et cette analyse lui apprend que la plupart des noms primitifs expriment l'idée du mouvement. Que les étymologies alléguées par Socrate pour justifier cette opinion, soient ou ne soient pas admises par les grammairiens, il importe peu : ce que l'on remarque surtout dans le *Cratyle*, c'est l'étrange réponse que fait Socrate aux objections d'Hermogène, son disciple; c'est l'apologie de la doctrine de l'école d'Ephèse dans la bouche d'un philosophe qui passe pour l'avoir le plus opiniâtrement combattue. Aussi s'accorde-t-on à supposer que, dans le *Cratyle*, Socrate ne parle pas suivant sa conscience, mais suivant la fantaisie de Platon. Cette hypothèse ne pouvait être acceptée par Garnier, dont on connaît déjà l'opinion touchant l'identité de la doctrine professée par Socrate et de celle dont Platon a été l'organe. Comment donc saura-t-il

(1) Notes sur le *Cratyle*, dans l'édition des *Œuvres de Platon* de M. V. Cousin, t. XI. page 502.

concilier la sentence sévère portée par Socrate sur le système d'Héraclite et la justification de ce système présentée dans le *Cratyle ?* Il n'hésitera pas à croire que la première partie de ce dialogue est une pure ironie, une ingénieuse diatribe contre tous les sophistes en général, et en particulier contre Prodicus et Eutyphron. Telle est l'opinion qu'il a émise et développée dans sa *Dissertation sur le Cratyle.* Cette opinion est, à notre sens, mal fondée; mais nous devons reconnaître que Garnier la défend avec autant d'habileté que d'assurance. Nous ne savons pas qu'avant lui aucun commentateur se soit permis de mettre en doute la bonne foi de l'argumentation philologique du *Cratyle.* Proclus l'a prise fort au sérieux; Marsile Ficin croit si fermement à la valeur naturelle, au sens absolu des noms primordiaux, qu'il cherche et trouve dans plusieurs langues inconnues au philosophe d'Athènes, la confirmation du fait observé, ou, si l'on veut, du paradoxe défendu par Socrate dans son entretien fictif avec Hermogène et Cratyle.

La dernière étude de Garnier ayant pour objet la philosophie de Platon, est un *Mémoire sur les Paradoxes philosophiques*, lu le 22 mars 1765 (1). On considère les Stoïciens comme les premiers qui ont fait usage des paradoxes. Suivant Garnier, toutes les formules de l'éthique stoïcienne se trouvent dans les *Dialogues* de Platon; les Stoïciens ont pris ces formules, et suivant leur méthode, qui est celle des géomètres, ils les ont énoncées comme des maximes absolues, dont ils ont ensuite cherché les conséquences. Or,

(1) *Mémoires de Littérature,* t. XXXV. p. 309.

en morale, les axiômes heurtent bien souvent l'opinion commune. Combien de fois, dans la pratique de la vie, n'est-on pas détourné de la ligne droite par des obstacles imprévus? Alors même qu'on ne manque pas de courage, que de concessions ne doit-on pas faire aux préjugés d'autrui? que de sacrifices n'imposent-ils pas aux cœurs les plus fiers? C'est vainement qu'une philososophie rigide condamne ces infractions quotidiennes aux articles du code dont elle a ordonné l'observance; assigné à comparaître devant deux arbitres, qui ne sont pas toujours d'accord, le sage lui-même se montre souvent plus empressé de satisfaire aux exigences de la société, que d'obéir aux prescriptions des philosophes. Aussi Garnier n'approuve-t-il pas, dans la méthode stoïcienne, l'usage trop fréquent des sentences absolues et paradoxales, le but que se propose la philosophie morale étant d'éclairer la conscience, et non pas d'offenser l'opinion. Socrate a observé ces ménagements avec un art merveilleux. Tel est, en substance, le *Mémoire sur les Paradoxes philosophiques* (1).

Nous venons de faire connaître divers opuscules de Garnier, dans lesquels l'auteur fait profession du plus vif enthousiasme pour l'école platonicienne. Nous allons parler maintenant de quelques traités où les mœurs, les opinions modernes, sont critiquées au point de vue des principes de cette école. Le plus

(1) Dans le tome XXXIV des Mémoires de l'Académie, à la page 235, se trouve *l'Éloge de Lebeau* le cadet, par l'abbé Garnier. Cet Éloge ne comportant pas l'analyse, il nous suffit de le mentionner. Il a été lu par l'auteur, en 1766, à la séance publique de la Saint-Martin.

curieux de ces traités parut en 1764, sous le titre de *L'Homme de Lettres*; Paris, Panckoucke, un volume in-8°. Nous lisons dans l'éloge académique de Garnier : « Cet ouvrage intéressant, dans lequel il (Garnier) s'est peint lui-même, ne fit qu'une fortune médiocre, parce que la philosophie, qui en est l'âme, n'étant pas au ton de la philosophie du jour, parut âpre, sauvage et surannée. » Le style de Garnier a beaucoup vieilli; il est simple, mais trop peu châtié, et si la simplicité est le plus grand charme du style, ce n'est pas quand elle résulte de la négligence. Dans le traité qui a pour titre *L'Homme de Lettres*, la forme est donc peu louable; le fond mérite plus d'estime. Nous l'avons lu avec intérêt. On y trouve beaucoup de sentences pleines de sagesse; et comme la thèse principale que l'auteur a développée est celle de la fonction civile de l'écrivain, il a fait valoir contre la littérature frivole beaucoup d'arguments qui, de notre temps, ont encore du crédit. Quand Garnier invite le jeune homme qui se sent porté pour les lettres à ne pas suivre l'exemple de ces écrivains qui, se proposant pour unique objet de satisfaire le goût dépravé des gens du monde, travaillent sur des données fausses et corrompent plutôt qu'ils ne corrigent les mœurs, on comprend qu'il adresse cette amère critique aux romanciers vulgaires qui, de son temps, avaient beaucoup de lecteurs, et dont les écrits avaient, dit-il quelque part, infesté la France depuis environ deux siècles. On sait de même de quels poètes il censure les transports déréglés, l'enthousiasme puéril et le jargon précieux, lorsqu'il les condamne à faire les délices des enfants et des femmes. Il y a quelques

passages du discours philosophique de Garnier que l'on supposerait volontiers inspirés par la lecture de tels écrivains de notre temps. L'esprit est-il soumis, comme le corps, à diverses affections morbides? Faut-il considérer comme un des symptômes de ce malaise, l'engouement que nous voyons manifester pour certaines productions littéraires? Quand elles tombent en discrédit, faut-il croire qu'il s'est opéré dans l'intelligence une crise salutaire, et qu'elle revient à son état normal? Nous n'insisterons pas sur cette hypothèse : c'est néanmoins un fait bien curieux et bien digne d'exercer la critique, que cette variation dans les jugements, dans les goûts littéraires du public, que ce caprice passionné et peu durable pour le faux, que cette résurrection périodique du sens commun. Garnier a négligé de rechercher comment ce fait s'accomplit et quelle est sa raison d'être; il ne s'est préoccupé que de faire la guerre aux mauvais livres, et de recommander les fortes, les saines études. Ce n'est pas toutefois, observons-le, la cause de la grammaire qu'il défend avec tant de zèle, mais la cause des mœurs; son principe, nous l'avons dit, est que les bons écrits disciplinent la raison publique, et que les mauvais la pervertissent; il appelle les écrivains à exercer sur la société une sorte de sacerdoce; il convie le peuple à les venir entendre sous quelque nouveau Portique; il veut leur attribuer, comme aux beaux temps de la Grèce, la direction des consciences et le gouvernement de la république. On peut écrire sur cette thèse un fort beau livre. Si Garnier s'était moins préoccupé de la condition des gens de lettres dans l'antiquité, s'il avait

compris qu'un sage réformateur ne doit jamais proposer la restauration de ce qui a été, il eût été encore mieux inspiré, il eût donné à ses contemporains des conseils plus utiles. Mais c'est là une erreur dans laquelle tombent les meilleurs esprits : les systèmes les plus absurdes ont eu souvent pour prémisses les opinions les plus sensées. Il faut respecter la tradition, il faut sans cesse l'interroger et mettre à profit ses enseignements ; mais c'est un jeu d'esprit vraiment puéril que celui qui consiste à reconstruire doctrinalement toutes les formes du passé, sans tenir compte ni des temps, ni des lieux, ni des faits actuels. Jusqu'où Garnier se laisse-t-il conduire par la ferveur de sa passion pour la société grecque? Il lui plairait, il le confesse, de voir les gens de lettres reprendre leurs antiques insignes ; il regrette le pallium, non moins que les jardins d'Académus. D'autre part, il calomnie son siècle, en nous le représentant comme plus curieux des mauvais que des bons livres, et indifférent à la propagande des philosophes. Telle est la logique de l'esprit de système ; si quelquefois elle éclaire, bien souvent elle aveugle : l'argument de l'évidence n'est pas même suffisant pour lui démontrer la réalité des choses ; elle croit plus volontiers aux fictions qui ne la contredisent pas.

Bien que *L'homme de Lettres* eût été peu goûté, Garnier ne se laissa pas désespérer par cet insuccès, et continua de décrier les poètes et les romanciers. Il en avait le droit, et alors même qu'il censure avec le plus de dédain les partisans de la littérature folâtre, alors qu'il les blâme avec le plus de vivacité d'adresser à des Muses impudiques un hommage qu'elles ne méri-

tent pas, on ne saurait reprendre cet excès de zèle pour la bonne cause. Il modifia d'ailleurs sa manière et son langage dans un discours sur l'*Éducation civile*, publié en 1765; Paris, Vente, in-18. Ce discours, moins déclamatoire que le précédent, est un des écrits les plus remarquables de Garnier. Ce n'est pas que l'accueil peu favorable fait à ses propositions de réforme, l'ait engagé à dissimuler son admiration trop exclusive pour les institutions et les ouvrages de l'antiquité; mais comme il s'est proposé surtout dans ce discours d'indiquer et de faire accepter un système nouveau d'éducation publique, il a pris quelque soin de ne pas blesser le lecteur par des paradoxes, de ne pas compromettre son système près des arbitres officiels par un programme inacceptable. Voici, en peu de mots, l'analyse du discours sur l'*Éducation civile :* La littérature est toujours l'expression la plus vraie de la société; quand les ouvrages de l'esprit sont légers et frivoles, quand l'art de bien dire est sacrifié à l'art de plaire, c'est une preuve que les mœurs manquent de gravité, et qu'il y a du désordre dans l'état des âmes. Mais la littérature n'est pas seulement la formule d'une situation morale, elle exerce encore une influence sur la conscience publique. Il importe donc que cette influence ait le bien pour objet. Or, les gouvernements ont un moyen d'action également efficace sur la littérature et sur les mœurs, et ce moyen c'est l'éducation publique. Quand la littérature et les mœurs sont perverties, l'éducation ne l'est pas moins. Suivant Garnier, il existe une grande lacune dans l'éducation universitaire. Cette lacune est précisément celle que Socrate signalait dans toutes les doctrines philosophiques ac-

créditées de son temps; l'Université forme des lettrés et des érudits, mais elle n'a pas de chaires pour l'enseignement de la morale, de la philosophie pratique, des devoirs et des droits du citoyen. C'est là un détestable régime : on le prouve en signalant le mauvais emploi que la jeunesse lettrée fait des connaissances qu'elle a laborieusement acquises. La société est-elle autorisée à lui faire un crime de ses débauches d'esprit? elle ne l'est pas; car où cette jeunesse a-t-elle appris quelles doivent être les règles de sa conduite, quels devoirs l'engagent, quels périls il y a pour l'association civile dans les écarts de la liberté individuelle? Garnier demande donc que le système universitaire soit complètement réformé; que la philosophie soit considérée comme la première de toutes les études, et que cette philosophie ait pour objet principal, non la logique, mais la morale. Nous ne pouvons reproduire ici tous les arguments qu'il invoque en faveur de cette opinion. Le résumé que nous venons de faire de son discours sur l'*Éducation civile* suffit d'ailleurs pour le recommander. On a beaucoup disserté, de notre temps, sur la nécessité d'une réforme universitaire, et de tous les plans qui ont été proposés, nous n'en connaissons pas un qui soit préférable à celui de Garnier. C'est en 1765 qu'il publia le traité dont nous nous occupons en ce moment. Le censeur royal auquel fut soumis le manuscrit, en loua « les vues sages et nouvelles. » Nous ne savons que souscrire à cet éloge, et nous n'y ajouterons rien, si ce n'est que les « vues nouvelles » de Garnier ont eu pour elles, depuis bientôt un siècle, l'assentiment de tous les bons esprits.

C'est au Collége royal de France que Garnier con-

seillait d'ouvrir la première chaire de morale publique, et de faire l'essai de son système. Il put bientôt apprécier lui-même combien il est difficile de modifier un régime consacré par une longue pratique. En 1768, l'abbé Vatry, inspecteur du Collége royal, étant empêché de remplir cette charge par son âge et ses infirmités, Garnier fut désigné pour son successeur. On peut croire qu'il accueillit avec une vive satisfaction ce nouveau témoignage de la confiance qu'avait en lui le comte de Saint-Florentin. Il s'empressa de la justifier. Nous lisons dans la notice de M. Dacier quelques détails pleins d'intérêt sur la part qu'il prit à la restauration du Collége royal. « Lorsque M. Garnier fut nommé inspecteur du Collége royal, ainsi s'exprime M. Dacier, l'édifice tombait en ruines, et les professeurs, dont les traitements avaient été fixés sur le taux du marc d'argent, au temps de François Ier, ne recevaient que la huitième partie de la somme qui leur avait été assignée. S'ils n'avaient pas de fortune personnelle, il fallait qu'ils se partageassent entre les devoirs de leur chaire et d'autres occupations plus lucratives ; aussi ne sollicitait-on ces chaires que comme un titre d'honneur, ou comme une faible pension qui n'obligeait presque à rien, et souvent on les remplissait mal. On se souvient encore de la manière dont un certain professeur se débarrassait des élèves qui se présentaient pour suivre son cours. S'ils étaient un peu instruits : « Vous per-
» driez votre temps à mon cours, leur disait-il ; je suis
» obligé de proportionner mes leçons à la faiblesse des
» commençants. » S'ils étaient commençants : « Mon
» cours n'est pas fait pour vous ; il ne convient qu'à
» ceux qui ont déjà des connaissances et qui veulent les

» perfectionner. » De sorte que, n'ayant point d'élèves, il ne faisait point de cours. M. Garnier, qui chérissait cet établissement, voyait avec douleur le triste état dans lequel il était tombé, et résolut de faire tous ses efforts pour le relever et le rappeler à sa dignité première. Il tenta d'abord d'obtenir la réunion temporaire du revenu de quelque abbaye pour restaurer les bâtiments, sous le prétexte de faire construire une chapelle ; mais il échoua dans cette entreprise. Le gouvernement refusa de s'y prêter, dans la crainte de déplaire au clergé. M. Garnier avait une volonté trop ferme de restaurer le Collége royal, pour être rebuté par le mauvais succès d'une première démarche. Il savait que Louis XV avait affecté à l'Université, sur le produit des postes et messageries, un revenu annuel de 30,000 francs, dont il s'était réservé de fixer l'emploi pour le bien de l'instruction, et que l'Université sollicitait l'autorisation nécessaire pour employer ce revenu et les arrérages accumulés depuis longtemps à se construire un chef-lieu. M. Garnier pensa qu'il pouvait être convenable que l'Université eût un bel édifice, un palais même, pour tenir ses assemblées ; mais qu'il était beaucoup plus utile à l'instruction que le Collége de France fût réparé et achevé, et que les professeurs fussent un peu plus honorablement traités. Il ne se dissimulait pas les difficultés qu'il aurait à vaincre pour arriver à ce but, et de la part de l'Université, qui ne regardait pas le Collége royal comme un de ses membres, et de la part du Collége, qui n'avait jamais paru regarder l'Université comme sa mère. Il ne désespéra cependant pas du succès, et, après s'être assuré des intentions du ministre, et avoir réussi à faire adopter ses

vues et ses espérances par le plus grand nombre des professeurs, il demanda, en leur nom, que les fonds et le revenu dont on vient de parler fussent appliqués aux besoins urgents du Collége de France.

« L'Université se souleva contre cette demande. Son opposition donna lieu à une multitude d'écrits et à un procès dans lequel M. Garnier eut tout l'avantage, puissamment secondé par M. de La Lande... L'Université fut obligée de reconnaître par ses propres archives que le Collége royal était un de ses membres et de lui abandonner une partie des fonds qu'il réclamait... Ses bâtiments furent bientôt réparés, ou plutôt reconstruits, et surmontés d'un observatoire pour l'école d'astronomie; la dotation des chaires fut augmentée, et les professeurs redoublèrent de zèle et d'exactitude à remplir leurs honorables devoirs. Ce service important ne fut pas le seul que M. Garnier lui rendit. Il y avait plusieurs chaires doubles pour la même partie de la littérature ou des sciences; il obtint qu'une des deux chaires fût supprimée dans chaque partie et rétablie aussitôt pour un objet d'enseignement qui manquait au collége... Ainsi furent créées une chaire de littérature française, une de physique expérimentale, une de chimie, une d'histoire naturelle, une de droit de la nature et des gens, une de morale et d'histoire, et enfin une de turc et de persan. » Dans le nombre des nouvelles chaires créées par les conseils et sous les auspices de l'abbé Garnier, nous en trouvons deux, celle de droit naturel et celle de morale, qui répondent bien au programme développé dans le discours de l'*Education civile*. Si l'établissement de ces deux chaires n'a pas eu tous les résultats qu'en at-

tendait Garnier, il faut néanmoins reconnaître qu'elles n'ont pas été sans influence sur la direction de quelques esprits; elles n'ont pas, il est vrai, réformé les mœurs, mais elles ont encouragé, elles ont entretenu les études morales, et cela seul a été un véritable bienfait.

Quelles que fussent les occupations de Garnier au Collége de France, la vie active lui laissait encore quelques loisirs. Il les employait à étudier nos annales historiques. S'étant fait introduire par la philosophie dans le sanctuaire des sciences, il avait adopté l'histoire comme le genre auquel il se trouvait le plus propre. Suivant ce précepte, qu'il avait toujours présent à l'esprit :

Quem te Deus esse
Jussit et humana qua parte locutus es in re
Nosce....

il s'était constamment appliqué à se bien connaître, et, après quelques hésitations, quelques tâtonnements, il avait pensé que la tendance naturelle de son esprit était vers les études et les travaux historiques. Ce qui nous recommande le plus l'abbé Garnier comme historien, c'est la part qu'il prit à l'*Histoire de France*, commencée par Velly et continuée par Villaret. Velly était mort, laissant bien imparfaite l'œuvre qu'il avait entreprise : il devait raconter l'histoire des événements accomplis en France depuis l'origine de la monarchie jusqu'au règne de Louis XIV, et il n'avait pas été au-delà de l'année 1329. Villaret, chargé d'achever cette histoire, avait ajouté quelques volumes à ceux de Velly,

mais il s'était vu lui-même interrompu dans le cours de ses laborieuses études, avant qu'il eût écrit les dernières années du règne de Louis XI. Le style de Villaret, clair, facile, incorrect, mais abondant, avait flatté le goût peu sévère des gens du monde ; et, en 1766, quand Villaret expia par une mort prématurée les dissipations de sa jeunesse, une place honorable était désormais acquise à l'*Histoire de France* sur les rayons de toutes les bibliothèques. Les éditeurs crurent devoir confier à Garnier la tâche honorable, mais difficile, de continuer Velly et Villaret. Accablé d'ailleurs de beaucoup d'autres soins, Garnier accepta ce nouvel engagement et le remplit avec zèle ; sobre de loisirs, ayant dès sa jeunesse contracté l'habitude d'un travail assidu, il connaissait la mesure de ses forces. Il poursuivit donc le travail de Villaret et publia successivement la seconde partie du règne de Louis XI (1), l'histoire entière de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier, de François II, et la moitié du règne de Charles IX. On raconte qu'il achevait l'histoire de ce règne au moment où l'on entendait déjà gronder l'orage qui devait frapper la tête de Louis XVI, et que ne voulant pas produire au jour, dans cette circonstance pleine d'alarmes, certaines pièces tachées de sang dont on se fût aussitôt emparé pour grossir l'acte d'accusation de la monarchie, il sacrifia lui-même l'ouvrage de ses veilles à ses convictions royalistes. Il y a donc lieu de croire qu'il eût terminé l'*Histoire de France*, s'il n'avait eu ces scrupules ; scrupules d'un cœur honnête, que nous ne saurions blâmer, mais dont nous avons à déplorer les im-

(1) Depuis la page 186 du tome IX de l'édition in-4°.

périeuses exigences. Après Garnier, personne ne s'est rencontré pour mettre la dernière main à ce monument imparfait.

Il eût fallu, pour continuer l'œuvre de Velly, de Villaret et de Garnier, accepter leur méthode et s'y conformer. Mais, du vivant même de Garnier, on commençait à décrier cette méthode, et on faisait quelques tentatives pour s'en affranchir. Bientôt on vit se constituer une jeune école qui, peu respectueuse à l'égard des antiques traditions, réussit à accréditer une nouvelle manière de comprendre et d'écrire l'histoire. Cette école eut pour premiers régents des érudits dont le savoir ne peut être contesté, dont les mérites divers ne sont loués que dans une juste mesure. Comme il s'était opéré dans presque tous les esprits une violente réaction contre les ouvrages et les systèmes plus ou moins suspects de philosophisme, on accueillit avec une sorte d'enthousiasme les essais vraiment remarquables qui furent faits suivant le nouveau procédé. Il consistait à proscrire les formes dogmatiques, à raconter le détail des événements accomplis, sans en apprécier ni les causes, ni les conséquences, à mettre en scène les personnages historiques, non plus pour initier le lecteur aux motifs déterminants de leur conduite, mais pour lui faire connaître leur physionomie extérieure, leur caractère individuel, leurs pratiques, leurs mœurs et leurs faiblesses. Ainsi, les archives du passé n'étaient plus explorées dans un autre but que celui de composer un récit dramatique : on ne voulait plus que l'histoire fût le manuel des rois et des politiques; mais on avait à cœur d'intéresser aux résultats d'une investigation curieuse les esprits les plus frivoles et les moins cultivés. Tel fut

le programme de la nouvelle école. Il fut observé religieusement par quelques écrivains dont on louera l'intelligence, l'esprit et les connaissances, alors même que la justice sera rendue à la méthode qu'ils ont injurieusement censurée. Il s'accomplit des révolutions bien étranges dans le goût du public ; si quelque bel esprit du siècle dernier avait émis cette opinion, qu'il n'appartient pas aux philosophes d'écrire l'histoire, quelle clameur un tel paradoxe eût-il provoquée ! C'était alors l'époque des grands ouvrages et de la grande critique : il était permis de formuler en vers toute fantaisie, et de lui donner tel tour qu'on jugeait bon ; mais la prose était soumise à des règles sévères qu'on ne transgressait pas impunément. Voltaire lui-même l'avait respectée. Or, c'était dans la composition des ouvrages historiques qu'on accordait le moins de licence au libre caprice. Il n'est pas sans intérêt de connaître le sentiment de Garnier sur les règles du genre historique, sur les études nécessaires à l'historien. Après avoir défini la dialectique l'origine et le fondement de tous les genres de littérature et de science, après avoir enseigné que tous ils relèvent d'elle et sont soumis à ses lois sévères, il s'exprime en ces termes au sujet de l'histoire : « Ce genre ne m'a point paru simple, ni formé immédiatement par la dialectique, mais composé de plusieurs autres genres qu'il était nécessaire de faire connaître auparavant. De ce nombre sont la critique, la morale, la politique et la rhétorique. Chacune de ces sciences doit dominer dans l'histoire, suivant le genre d'histoire que l'on traite. Ainsi l'histoire civile la plus parfaite n'est guère que la politique appliquée aux événements ; les vies des grands hommes sont la morale mise en ac-

tion ; l'histoire littéraire et ecclésiastique n'est que le recueil des arrêts de la critique ; la rhétorique se mêle aux charmes de ces sciences pour donner une forme et un arrangement convenables aux pensées. Or, la politique, la morale, la critique et la rhétorique ne sont, comme je l'ai expliqué plus haut, que la dialectique appliquée à des sujets différents. L'histoire, ainsi que tous les autres genres, vient donc se résoudre en la dialectique ; et, par une conséquence nécessaire, elle appartient légitimement à la raison, et non à la mémoire, comme l'ont établi de célèbres écrivains (1)... » Tel est le but que Garnier propose à l'historien, telle est la méthode, telles sont les études premières qu'il lui recommande ; sans repousser un compromis entre ces principes peut-être trop austères et la pratique beaucoup trop relâchée des écrivains de notre temps, sans condamner tous les agréments de leur manière, et sans toujours approuver le ton sentencieux, les allures doctorales, des écrivains du siècle dernier, nous ne pouvons ne pas préférer la méthode philosophique à la méthode poétique ; nous ne pouvons admettre qu'il importe plus à l'historien de raconter que de prouver.

On a considéré l'ouvrage auquel nous venons d'emprunter cette définition du genre historique comme la profession de foi de Garnier ; on a dit qu'après avoir exposé dans cet ouvrage les règles que doit suivre l'homme de lettres dans ses écrits et dans sa conduite, il s'y conforma scrupuleusement. C'est surtout dans les travaux historiques de Garnier que l'on peut apprécier

(1) *L'Homme de Lettres*, ch. 1, page 27.

combien il se montra fidèle observateur de ces règles. Si nous ouvrons l'*Histoire de France* à la page où finit l'œuvre de Villaret, nous voyons succéder aux périodes déclamatoires de cet écrivain une narration simple, grave, un peu solennelle, mais sans faux éclat, pauvre d'ornements, mais riche de faits, substantielle et toujours concluante. S'agit-il de nous initier aux longs débats de Louis XI et de Charles-le-Téméraire, de nous faire connaître ces deux princes si différents l'un de l'autre, mais également obstinés à poursuivre un but contraire, promenant leurs bataillons de l'une à l'autre extrémité du territoire, épuisant la France et la Bourgogne d'hommes et d'écus, et n'acceptant jamais une trève que dans l'intention de la rompre à la première occasion? Garnier ne s'inquiétera pas seulement de rapporter les faits avec une rigoureuse fidélité, il cherchera l'origine d'une animosité si violente, d'une guerre si acharnée, et, n'attribuant qu'une faible part dans toute cette affaire à de misérables passions, à de farouches rancunes, à la contrariété des caractères, il fera voir que les deux chefs représentèrent deux doctrines politiques entre lesquelles aucune transaction n'était praticable, et que leur puissance individuelle eut pour éléments deux principes, dont l'un devait anéantir l'autre. Garnier, cela est digne de remarque, est le premier historien qui ait compris Louis XI et qui l'ait approuvé, le premier qui ait condamné les entreprises du duc de Bourgogne au nom de la chose française, qui ait fait valoir dans l'intérêt du parti monarchique l'argument d'un progrès nécessaire dans les voies de l'unité. A la mort de Louis XI, son jeune fils monte sur le trône, et l'ambition rivale des princes agite de nou-

veau le royaume. Garnier nous raconte leurs dissensions, mais elles l'intéressent moins que les séances orageuses des États-Généraux ; il en reproduit le procès-verbal, il met en scène les orateurs, il rapporte les décrets et les explique; il remarque que, depuis l'origine de la monarchie, la nation ne s'était jamais exprimée avec autant de liberté, et il semble prévoir qu'un jour elle osera plus encore. Ne lui demandez pas de vous représenter l'intérieur du palais où Charles VIII est assiégé par tant d'intrigues, où tant d'influences se combattent, où tant de passions fermentent avant de se produire au dehors par des actes de révolte; il oublie de rappeler ces détails : si l'on nous permet de parler ainsi, il néglige et laisse indécis les seconds plans de ses tableaux, afin que les premiers aient plus de vigueur. Le règne de Louis XII est bien présenté; on peut signaler dans l'histoire de François I[er] quelques omissions qui n'ont pas toutes été réparées par Gaillard; il y a des parties fort remarquables dans l'histoire des règnes de Henri II, de François II et de Charles IX. On n'attend pas de nous une analyse des volumes qui concernent cette période si féconde en événements. Ce que nous devons faire observer, c'est que Garnier apprécie ces événements avec le calme, la réserve d'un juge impartial. Dans la responsabilité des crimes publics qui ensanglantèrent la France à la suite des prédications de Calvin, il fait une part égale aux protestants et aux catholiques ; il tient pour suspectes toutes les relations écrites par les annalistes des deux factions; il discute leurs témoignages contradictoires, et ne se laisse jamais abuser par l'esprit de parti.

Divers jugements ont été portés sur l'*Histoire de*

France. L'auteur d'un article inséré dans le *Mercure* du 27 octobre 1781 n'approuve pas complètement la manière de Garnier, mais il ne faut pas tenir compte de cette censure, qui, sur tous les points, est mal fondée. Elle paraît cependant avoir causé quelque déplaisir à l'historien, car il a pris soin d'y répondre (1). L'*Année littéraire* (2) a exprimé sur l'*Histoire de France* une opinion plus favorable et plus éclairée. Garnier devait faire quelque cas du journal fondé par Fréron, mais il est à croire qu'il fut encore plus flatté d'entendre louer ses écrits par un arbitre aussi considérable que l'historien Gibbon. Gaillard a critiqué longuement l'ouvrage de Velly et de ses continuateurs. M. Dacier résume en ces termes son sentiment sur les mérites de Garnier : « Pour n'être pas un historien du premier rang, du plus grand talent, du goût le plus sûr et le plus délicat, Garnier n'en est pas moins un très-bon historien. Il n'a point encore paru, et l'on attendra peut-être longtemps encore celui qui saura, en profitant de ses travaux, faire vieillir et oublier son histoire. » Nous ne prétendons faire aucun parallèle, mais nous estimons, avec M. Dacier, que Garnier doit, à divers titres, être considéré comme un de nos meilleurs historiens. Assurément sa manière n'est pas irrépréhensible; son récit, toujours austère, est bien souvent monotone; mais il faut observer que l'auteur s'inquiétait moins d'obtenir un succès littéraire que d'achever un monument national. Il avait d'ailleurs, nous l'avons dit, une méthode, et comme il a observé cette méthode à la ri-

(1) *Réflexions préliminaires*, tome XV de l'édition in-4°

(2) 1786, n° 13.

gueur, il n'échappe pas aux réprimandes qui peuvent être adressées à tous les écrivains systématiques. On lui reproche d'avoir trop négligé les faits épisodiques, d'avoir raconté trop longuement les faits principaux. Or, il a sciemment provoqué cette critique. Quand il parle d'un historien qu'il estime peu, il le qualifie « un froid bel esprit, fastidieux dans le détail des petits faits, stérile ou aveugle dans le développement des causes (1). » Veut-il justifier son indifférence à l'égard des événements dont les conséquences ne sont pas appréciables, et qu'il importe peu de rappeler? il invoque en sa faveur le témoignage de « ceux qui lisent l'histoire pour y puiser des connaissances solides, et non pour se procurer un stérile amusement (2). » Quand l'exposition des faits ne lui paraît pas contenir un enseignement clair, facile à saisir, il a soin de les commenter; il interrompt la narration de l'historien pour accorder la parole au philosophe. Quelquefois, il est vrai, le philosophe intervient fort mal à propos pour n'émettre que des idées communes, ainsi qu'on peut le juger par l'introduction au règne de Louis XII; mais le plus souvent on l'écoute avec intérêt, et l'on approuve ses opinions sur les hommes et sur les choses. Il faut d'ailleurs le remarquer, ces monologues philosophiques sont beaucoup moins fréquents dans l'*Histoire de France* de Garnier que dans la plupart des compositions historiques du même temps, et l'on ne saurait apprécier que par comparaison le caractère individuel d'un écrivain. La méthode de

(1) Telle est son opinion sur Jean d'Authon, exprimée à la fin du règne de Louis XII.

(2) Tome x, page 82 de l'édition in-4°.

Garnier n'est ni celle de Mably, ni celle de Raynal; il argumente rarement sur des fictions idéales, mais il analyse les faits, il en recherche les causes, il en établit les conséquences nécessaires avec une remarquable précision; on reconnaît, en lisant ses ouvrages historiques, qu'ils ont été dictés par un philosophe, non pas au tour de la phrase, mais aux questions que l'auteur se pose, aux objets qu'il traite de préférence. « Si, dit-il, j'ai porté mes premiers soins à déterrer dans les archives des pièces propres à suppléer au silence de nos historiens sur presque toutes les branches de l'administration, si j'ai donné plus d'étendue aux matières épineuses et toujours arides de législation et de finances qu'aux descriptions de lieux, de siéges, de batailles; si j'ai mieux aimé, toutes les fois que les monuments sont venus à mon secours, mettre en scène les principaux acteurs, les faire parler et agir comme ils ont véritablement parlé et agi, que de présenter des réflexions et des portraits; c'est qu'il m'a toujours paru que, de toutes les productions de l'esprit humain, la plus frivole serait une histoire nationale qui négligerait d'apprendre par quels degrés cette nation s'est élevée ou détériorée, et de tenir un registre exact de ce qui a été dit, fait et tenté à son avantage ou à son préjudice. Si elle remplit son titre, l'homme public doit y puiser des exemples à suivre et à éviter, le simple citoyen la connaissance de ses droits et de ses obligations, l'étranger des leçons pareilles pour le fond, différentes pour la forme, à celles que lui offrirait un traité de morale et de politique (1). » Ce plan est, il nous semble, le meilleur

(1) *Réflexions préliminaires* du tome XV. Édition in-4°.

qu'on puisse se proposer, et Garnier ne s'en est pas écarté. Aussi trouvera-t-on longtemps encore son *Histoire de France* entre les mains des jurisconsultes, des économistes et des hommes d'état. Quand on veut connaître les origines d'une institution, quand, avant de traiter une question grave de finances ou de droit administratif, on est curieux de savoir comment à une autre époque elle a été résolue, il faut consulter Garnier ; c'est de lui que l'on peut attendre les plus utiles renseignements.

Garnier a développé dans plusieurs mémoires spéciaux, lus à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, quelques parties de son grand travail sur l'histoire de France. Ces mémoires peuvent être considérés comme des notes explicatives. Le premier a pour titre: *Eclaircissements sur le Traité de Dijon*. Voici quel en est l'objet. Pendant les guerres auxquelles donnèrent lieu les entreprises de Louis XII, La Trémouille conclut avec les Suisses, à Dijon, une sorte de traité d'alliance défensive. Cette convention, dont les articles ne furent pas ratifiés, et qui n'eut pas de suite, était restée inconnue à la plupart des historiens. A l'aide d'un extrait publié par Varillas et des pièces manuscrites qui existent à la Bibliothèque royale, Garnier s'était efforcé de rétablir le texte du traité. Le texte officiel ayant été découvert quelques années après la publication des volumes concernant le règne de Louis XII, par un membre associé de l'Académie des Inscriptions, M. Zur-Lauben, celui-ci fit aussitôt parvenir à l'Académie un mémoire dans lequel il censurait le passage de l'*Histoire de France* relatif à cette négociation. Garnier lui répondit. Cette réponse se trouve dans le recueil aca-

démique, à la suite des mémoires de M. Zur-Lauben (1). Le 5 mai 1778, Garnier lut à l'Académie un travail ayant pour titre : *Observations critiques sur les Mémoires de la Vie de François de Scépeaux,* par Vincent Carloix, son secrétaire. Ces *Mémoires*, ensevelis pendant deux siècles dans les archives d'une maison seigneuriale, avaient été exhumés et publiés en 1757, par le père Griffet. Garnier reconnaît qu'ils sont authentiques, mais il prouve qu'il ne faut pas avoir toujours confiance dans le récit de Carloix (2). L'année suivante, 27 juillet 1779, Garnier lut à l'Académie un *Mémoire sur la ligue entre la France et le pape Paul IV.* L'objet de ce mémoire est de rectifier quelques passages de l'*Histoire Universelle* de De Thou, qui, suivant Garnier, n'a pas convenablement apprécié le rôle joué dans cette négociation par les agents diplomatiques du pape et du roi de France (3).

Les recherches et les travaux de Garnier sur l'histoire de France ne lui firent jamais négliger l'étude des philosophes anciens. Nous devons mentionner ici quelques monographies intéressantes, communiquées par lui à l'Académie des Inscriptions vers le même temps que les dissertations historiques dont nous venons de rendre un compte sommaire. La première concerne un parallèle d'Homère et de Platon, de l'abbé Massieu, qui se trouve dans le tome II des *Mémoires de Littérature*. Garnier ne juge pas que ce parallèle soit bien motivé : entre la doctrine morale de Platon

(1) *Hist. de l'Académ. des Inscript.* t. XLI.
(2) Ibid. t. XLIII.
(3) Ibid. page 598.

et les allégories homériques, il ne voit pas le rapport que l'abbé Massieu a prétendu démontrer ; il reproduit cette démonstration et la critique. Cependant le traité de la *République* lui paraît avoir été conçu sur le plan de l'*Iliade*, et il accorde que certaines maximes de gouvernement énoncées dans ce traité se rencontrent aussi dans les discours des héros d'Homère. Nous ne possédons pas le mémoire de Garnier sur cette question, mais on peut en lire une longue analyse dans le recueil académique (1). Les *Recherches sur les lois militaires des Grecs*, lues par Garnier le 21 janvier 1780, ne concernent guère que la législation athénienne. Ce travail est long, diffus, mais il prouve le savoir de l'auteur (2). Sa *Dissertation sur le caractère de la satire de Perse* est une apologie quelque peu téméraire. Ce n'est pas le poète que Garnier recommande, c'est le philosophe, c'est l'ami du stoïcien Cornutus ; si, pour l'élever davantage, il censure la manière d'Horace et celle de Juvénal, cette critique s'adresse soit au client d'Épicure, soit au disciple

(1) Lu le 8 juillet 1777, au tome XLII de l'*Histoire de l'Academ. des Inscript.*

A la page 218 de son Traité sur l'*Homme de Lettres*, Garnier nous apprend qu'il se proposait de faire connaître les origines de la poésie chez les Grecs, dans un ouvrage spécial auquel il donne ce titre : *Histoire critique de la poésie jusqu'au temps d'Hésiode et d'Homère.* A-t-il écrit cette histoire, et n'a-t-il pas jugé son travail digne de l'impression ? M. Quérard ne le mentionne pas au nombre des ouvrages de Garnier, et nous n'apprenons pas qu'il soit demeuré manuscrit.

M. L. A. Binaut a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* (t. I. de l'année 1841) une étude sur la *Philosophie d'Homère*, dont quelques passages concernent la question qui est l'objet du Mémoire de l'abbé Massieu, critiqué par Garnier.

(2) *Mémoires de Littérature*, t. XLV.

du rhéteur Gorgias (1). Le 13 janvier 1786, Garnier fit une lecture à l'Académie sur une question d'histoire littéraire qui n'est pas encore résolue ; elle a pour titre : *Dissertation sur le tableau de Cébès*. L'auteur de ce tableau est-il Cébès le Thébain, disciple de Pythagore ? Jérôme Wolff, Berkelius, Masçardus et l'abbé Sevin (2) avaient combattu cette attribution avec de doctes arguments, mais ils n'avaient su à quel philosophe de l'antiquité ils devaient restituer le fameux opuscule qui a été l'objet de tant de commentaires. L'hypothèse de Garnier est fort ingénieuse. On avait prouvé que l'auteur du *Tableau* ne saurait être Cébès le Thébain, en citant quelques phrases qui avaient pu être introduites dans le texte par un copiste infidèle ; Garnier ne néglige pas ces preuves, mais elles lui semblent insuffisantes ; et, discutant la doctrine même contenue dans le *Tableau*, il démontre avec assez de vraisemblance qu'il n'est pas l'ouvrage d'un disciple de Pythagore, mais d'un stoïcien. Or, dans le livre IV des Dnéipnosophistes d'Athénée, il est parlé d'un stoïcien du nom de Cébès, né à Cyzique, et c'est lui que Garnier propose de considérer comme l'auteur du *Tableau*. Après avoir lu le mémoire de Garnier, on ne sait trop quelle objection lui opposer, les témoignages qu'il produit sont nombreux, précis et concordants, et l'on est fort enclin à être de son avis (3). Tennemann ne se prononce pas sur cette grave question, mais nous voyons que dans les

(1) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* t. XLV. p. 27.

(2) *Hist. de l'Academ. des Inscript.* t. III. p. 137.

(3) La Dissertation de Garnier sur le tableau de Cébès est dans le tome XLVIII des *Mémoires de Littérature*, page 455.

éditions récentes de Cébès, publiées à Leipsig, en 1829, et à Paris, en 1840, on a conservé ce titre : Κιβητος Θηβαίου Πίναξ. Comme nous devons un compte exact de tous les travaux littéraires de Garnier, nous ne pouvons omettre de rappeler qu'on lui doit l'édition de la *Traduction des Héroïdes d'Ovide*, en vers français, par Raymond de Cucé-Boisgelin, archevêque d'Aix. Cette édition, tirée à douze exemplaires, fut publiée par les soins de Garnier, en 1786. L'année suivante, 9 février 1787, il lut à l'Académie la dernière de ses dissertations historiques ; elle a pour titre : *Mémoire sur une prétendue conspiration contre Jeanne d'Albret et ses enfants*. Une pièce anonyme, publiée dans les *Mémoires d'Etat* de Villeroy, rapporte que, voulant porter un grand coup au parti calviniste, les Guise entreprirent de faire enlever Jeanne d'Albret et ses enfants, et de les livrer, en Espagne, aux tribunaux de l'Inquisition, mais que leur complot ayant été découvert, l'exécution en fut prévenue. Garnier prétend que l'auteur de cette pièce ne doit pas être cru sur parole, que cette conspiration est imaginaire, et que les Guise ont été trop souvent calomniés (1).

Les travaux historiques de Garnier avaient été favorablement accueillis par le public, et lui avaient mérité le titre d'historiographe du roi et de Monsieur, pour le Maine et l'Anjou. En 1788, la seconde Assemblée des Notables crut devoir le consulter sur les questions de droit constitutionnel qu'elle pouvait être appelée à résoudre, ou du moins sur la nature et l'étendue des pou-

(1) *Mémoires de Littérature*, t. L.

voirs qu'elle prétendait exercer. Garnier se rendit à Versailles pour donner les renseignements qu'on lui demandait, mais comme il comprenait mieux le passé que les faits actuels, comme il ne partageait pas les opinions novatrices que la majorité des membres de l'Assemblée se proposait hautement de faire prévaloir, il revint bientôt à Paris, dans sa retraite du Collége royal, plein de tristes pressentiments et s'éloignant avec effroi de l'arène où les partis allaient livrer bataille. On le vit même assister rarement aux séances de l'Académie, où le parti conservateur comptait peu d'adhérents. Tout entier désormais à ses études et à l'administration de son Collége, il publia, en 1789, une sorte de factum à l'appui de ses prétentions sur les revenus de l'Université, sous le titre de : *Eclaircissements sur le collége de France* (1). Quand, en 1790, on vint lui annoncer qu'il fallait prêter serment à la nouvelle constitution, il considéra cette obligation comme une tyrannie, et offrit sa démission, qui fut acceptée. Il avait enseigné, dans son traité de l'*Homme de Lettres*, que le philosophe doit tout sacrifier au maintien de son indépendance, et, n'acceptant pas les principes politiques de la nouvelle constitution, il ne crut pas devoir trahir sa conscience pour conserver sa place. « Il sortit du Collége royal, ainsi s'exprime M. Dacier, presque aussi pauvre qu'il y était entré. Il se retira au collége des Cholets avec ses livres et son très-modeste mobilier, dans un logement qui aurait à peine suffi à un homme des dernières classes de la

(1) Nous n'avons pu nous procurer cette brochure ; il en a été publié de longs fragments dans le *Journal des Savants* de 1790.

société. Il y a vécu dix à douze ans, dans un état voisin de l'indigence, si ce n'était pas l'indigence même. Du pain et du riz à l'eau étaient sa seule nourriture; mais, soutenu et consolé par la vraie philosophie, il ne désirait rien au-delà et s'estimait heureux de tous les maux dont il était exempt. Jamais il ne lui échappait une plainte; il cachait au contraire avec un soin extrême sa situation au petit nombre d'amis qui le visitaient encore par intervalles, pour ne pas les affliger, et si quelqu'un lui témoignait de l'inquiétude sur son sort : « Soyez tranquille, disait-il; je ne suis pas » très-riche, mais tout est relatif. Je ne me suis jamais » accoutumé aux aisances de la vie; je me suis rappro- » ché sans cesse de mon premier état; j'ai tout ce qu'il » me faut, il ne me manque rien. » Ces paroles, que M. Dacier avait peut-être lui-même entendues, sont bien placées dans la bouche de l'homme qui a écrit ces lignes : « La pauvreté... je sais combien ce malheureux mot inspire d'horreur et d'effroi. J'ai lu tout ce que les poètes et les déclamateurs ont écrit à ce sujet : mais, oserai-je le dire, il ne m'ont point effrayé : ils ne l'ont calomniée que parce qu'ils l'ont mal connue; ils ont confondu la pauvreté avec l'indigence. Il y a pourtant bien de la différence. L'une gaie, libre, courageuse et mère du bon esprit, accoutume l'âme à ne rien espérer que d'elle-même; elle lui montre ses forces et ses ressources, et la remplit d'une noble fierté : l'autre, lâche et rampante, fille de la débauche ou de l'oisiveté, abat le courage, étouffe tous les germes de l'honneur et de la vertu, et traîne à sa suite le désespoir. La première, lorsqu'elle ne nuit pas à l'éducation, est le plus beau présent que le ciel puisse nous faire; elle

tient l'âme éveillée, elle l'aiguillonne et la pousse à de nobles entreprises; la seconde, est un supplice toujours renaissant; c'est le vautour de Prométhée. Non-seulement il faut tout mettre en usage pour s'en délivrer, mais il faut peut-être, suivant le conseil de Théognis, « la précipiter du sommet des rochers et » l'ensevelir dans les abîmes de la mer... (1). » Cette distinction entre l'indigence et la pauvreté paraîtra bien subtile; il n'appartient pas à tout le monde de la comprendre : on ne peut nier cependant qu'elle soit réelle, quand on voit un sage comme Garnier, réduit à la plus triste condition, s'y soumettre avec une sorte d'indifférence, et ne rien entreprendre pour s'en affranchir.

La retraite et la pauvreté inspirèrent à Garnier pour la secte stoïcienne plus d'estime qu'il n'en avait eu jusqu'alors. On l'a vu, dans son enthousiasme pour les docteurs de l'Académie, traiter peu favorablement, en toute occasion, ceux du Portique, et leur adresser le reproche d'avoir compromis la doctrine morale de Socrate par l'âpreté de leurs remontrances et la rigueur farouche de leurs paradoxes. Il apprit dans la suite à les juger mieux, et conçut à leur égard de meilleurs sentiments. On peut déjà remarquer cette tardive inclination pour l'école stoïcienne dans le mémoire sur les Satires de Perse : une étude plus approfondie et aussi, comme nous sommes porté à le croire, un genre de vie tout-à-fait conforme aux préceptes stoïciens, l'éloignement des affaires

(1) *L'Homme de Lettres*, page 183.

et quelque peu de mélancolie déterminèrent Garnier à plaider la cause de Zénon et de Chrysippe avec autant de zèle qu'il en avait témoigné pour celle de Platon. Un *Mémoire sur les ouvrages d'Epictète*, lu par Garnier à l'Académie des Inscriptions, le 3 février 1792 (1), est peut-être le plus remarquable de tous ses écrits : nous ne l'analysons pas, car c'est surtout par le détail que ce mémoire se recommande : on y trouve les renseignements les plus curieux sur la part qu'il faut attribuer à Epictète, et, si l'on peut ainsi parler, à l'éditeur de ses œuvres, Arrien de Nicomédie, dans l'*Enchiridion* et dans les *Dissertations*; ce travail doit rester entre les mains des érudits aussi longtemps que les célèbres commentaires de Juste-Lipse et de Saumaise.

Les événements qui suivirent la révolution du 10 août 1792 paraissent avoir profondément affecté l'esprit de notre philosophe, même dans sa retraite. Si, du moins, il entreprit durant cette époque orageuse quelques nouvelles recherches sur l'histoire de la philosophie ancienne, il ne publia rien. M. de Mesmes, qui avait pour Garnier le plus vif attachement, l'engagea plus d'une fois à quitter le Collége des Cholets et à venir habiter avec lui le château de la Chaussée, près Marly : Garnier résista longtemps à ses sollicitations, mais ayant épuisé ses dernières ressources, il prit enfin le parti d'accepter l'honorable asile que lui offrait l'amitié. Ne voulant pas être un embarras pour ses hôtes, il se résolut à laisser

(1) *Mémoires de Littérature*, t. XLVIII. p. 408.

à Paris sa bibliothèque, qui était considérable. Mais tel était alors l'état de ses affaires, qu'il ne possédait pas la somme dont il avait besoin pour payer le loyer du modeste réduit où se trouvait cette bibliothèque. Il va trouver Lalande, lui expose toute sa misère, et le prie de vouloir bien recevoir ses livres en garde, pour lui épargner la douleur de les vendre. Lalande accepte ce dépôt, puis il court chez le ministre, demande et obtient une pension de douze cents francs pour le restaurateur du Collége de France, et Garnier conserve ses livres avec son logis.

Nous empruntons à la notice de M. Dacier ce qu'il nous reste à dire sur les dernières années de la vie de Garnier : « M. Garnier parut avoir retrouvé ses forces et sa santé quand il fut admis, à l'époque de la nouvelle organisation donnée en l'an XI à l'Institut, dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne, à laquelle il était si digne d'appartenir : il avait du moins retrouvé tout son zèle et son ancienne exactitude à remplir ses devoirs. Nous le voyions avec intérêt venir assidûment, et quelquefois par des temps rigoureux, de la Chaussée, où il était retenu par la reconnaissance, pour assister à nos séances ; nous le voyions avec plus d'intérêt encore offrir à la Classe, dont il n'aurait pas voulu être un membre inutile, le tribut de ses doctes veilles. Pendant le court espace de temps qu'elle l'a possédé, il lui a communiqué deux mémoires intéressants, et tels qu'il aurait pu les composer dans la vigueur de l'âge. » Nous interrompons ici le récit de M. Dacier pour dire quelques mots de ces deux mémoires. Le

premier, qui a pour titre : *Mémoire sur l'art oratoire de Corax* (1), lu le 8 fructidor de l'an XI, a pour objet de prouver que la *Rhétorique à Alexandre*, imprimée dans le recueil des œuvres d'Aristote, n'a été composée ni par ce philosophe, ni par Aximène de Lampsaque, à qui l'ont attribué Vossius, Heinsius et Ménage, mais bien par Corax, contemporain de Pindare, fondateur de l'école de Syracuse. Les preuves que Garnier fait valoir à l'appui de son hypothèse semblent à M. Dacier presque incontestables. C'est là un problême historique que, pour notre part, nous tiendrons pour irrésolu, jusqu'à ce que l'opinion de M. Barthélemy Saint-Hilaire nous soit connue. Le second mémoire lu par Garnier à la Classe d'Histoire et de Littérature ancienne, le 4 brumaire an XII, a pour titre : *Observations sur quelques ouvrages du stoïcien Panetius* (2). Dans ce mémoire, où Garnier se propose de réfuter quelques assertions erronées de Cicéron et de Diogène de Laërte sur la méthode du philosophe Panetius, nous avons encore une fois occasion de remarquer combien, vers la fin de sa vie, Garnier prit en affection la doctrine morale des stoïciens. « Il s'occupait d'un autre mémoire sur la philosophie, ajoute M. Dacier, car la révolution l'avait ramené exclusivement à ses anciennes affections, lorsqu'une mort imprévue, mais à laquelle il était toujours préparé, l'enleva aux lettres et à l'Institut le 2 ventôse

(1) *Histoire et Mémoires de l'Institut*; Classe d'Hist. et de Litt. anc. t. II. p. 44.

(2) Ibid. page 81.

an XIII (1), dans la soixante-quatrième année de son âge.

« On serait peut-être surpris du dénûment absolu dans lequel il s'était trouvé, si l'on ne connaissait pas toute l'étendue de son désintéressement et la noblesse de son âme. Ayant appris qu'un de ses amis, qui était dans le commerce, éprouvait de l'embarras dans ses affaires, il va le trouver, et lui offre vingt mille francs pour l'aider à en sortir. La proposition est acceptée : Garnier, qui n'avait pas à beaucoup près cette somme, vend sans délai une maison de campagne qu'il avait fait construire à Bougival, près la Chaussée, et dont il faisait ses délices, réunit tous ses moyens, et porta les vingt mille francs qu'il avait offerts. Quelque temps après, le débiteur meurt insolvable. On presse Garnier de paraître avec les autres créanciers ; il s'y refuse opiniâtrement : « Puisque » quelqu'un doit perdre, dit-il, la préférence appar» tient à ses amis ; je la réclame à ce titre. » Il se conduisit de la même manière envers les héritiers d'un autre de ses amis, membre du Parlement, mort victime de la révolution, à qui il avait prêté dix ou douze mille francs, et dont la famille restait presque sans ressource : « Ses enfants sont déjà trop malheu» reux, dit-il, je ne demanderai rien, je n'aggraverai » point leur infortune. » Il déchira le billet : et alors Garnier manquait de tout. Voilà comme il plaçait ses économies. »

M. Dacier termine ainsi l'éloge de Garnier : « Sa-

(1) 21 février 1805. Il eut pour successeur, dans la Classe d'Histoire et de Littérature ancienne, M. de Gérando.

vant modeste et sans prétention, il ne cherchait point à se faire valoir et ne montrait jamais de connaissances que ce qu'on lui en demandait. Ami de l'indépendance, le seul bien qui eut du prix à ses yeux, il s'était toujours restreint, pour la conserver, aux plus simples besoins de la nature. Inaccessible à l'ambition, à l'intérêt, à la crainte, rien ne pouvait faire fléchir ses principes, ni les lui faire abandonner. Aussi, constant et dévoué, doux et facile dans le commerce de la vie, tolérant dans ses opinions, jamais il n'a perdu un ami et ne s'est fait un ennemi; sévère pour lui seul, plein d'indulgence pour les autres, lorsque ses principes les condamnaient, la bonté de son âme les excusait; il savait plaindre les hommes, jamais il ne sut les haïr. Tel a été le vertueux et respectable Garnier, tel a été le sage dont la mort cause nos regrets. Il n'a vécu qu'un instant parmi nous, mais il vivra longtemps dans notre souvenir. »

JOUSSE (MATHURIN).

M. Weiss, qui parle favorablement de MATHURIN JOUSSE, dans la *Biographie Universelle* publiée par M. Michaud, commence en ces termes l'article qui le concerne : « Jousse (Mathurin), architecte assez connu pour qu'on doive être surpris qu'aucun biographe ne lui ait encore accordé la moindre mention,

était né au commencement du XVII[e] siècle, dans l'Orléanais ou l'Anjou, et l'on peut conjecturer qu'il habitait la Flèche. » Ces lignes contiennent plusieurs erreurs que nous devons rectifier. Il ne peut y avoir d'incertitude sur le pays natal de Mathurin Jousse, car il a pris soin de nous apprendre lui-même qu'il était de la Flèche (1). Il est né dans cette ville le 27 août 1607, suivant M. Marchant de Burbure (2). M. Weiss a aussi ignoré la véritable profession de Mathurin Jousse : il n'était pas architecte, mais serrurier ; telle est du moins la profession qui lui est attribuée dans le privilége d'un de ses ouvrages : « Marchand et maistre-serrurier en notre ville de la Flèche. » M. Weiss ajoute : « Il avait de l'instruction, des connaissances assez étendues en géométrie, et avait fait une étude particulière de Vitruve et des grands maîtres en architecture. C'était un homme simple, droit, plein de franchise et de loyauté. C'est là, du moins, l'idée qu'on prend de lui en lisant ses ouvrages, et l'on regrette sincèrement de n'avoir pas réussi à recueillir les détails qui auraient pu servir à faire apprécier davantage cet artiste estimable. » Cet éloge nous paraît mérité. A l'âge de 20 ans, Mathurin Jousse livrait aux presses de Georges Griveau, imprimeur à la Flèche, deux ouvrages qui sont encore estimés. L'un est intitulé : *La Fidèle ouverture de l'art de Serrurier;* la Flèche, 1627, petit in-fol. Dans ce traité, dont la dédicace est

(1) Dans le titre même de ces deux ouvrages, *La fidèle Ouverture de l'art de Serrurier* et le *Théâtre de l'art de Charpentier*.

(2) *Essais Hist. sur la ville et le Collége de la Flèche*, page 104.

adressée aux Jésuites de la Flèche (1), Jousse a décrit quelques pièces de serrurerie qu'il considérait comme des chefs-d'œuvres. Il s'y trouve des planches assez nombreuses. Duhamel du Monceau paraît avoir fait cas de cet ouvrage : il le cite dans son grand travail sur l'*Art du Serrurier* (2). En la même année 1627, et chez le même libraire, Jousse publia *le Théâtre de l'Art de Charpentier, enrichi de diverses figures*, petit in-fol., dédié à René de la Varenne, gouverneur de la Flèche. A la suite de cet ouvrage se trouve un *Brief Traité des cinq ordres des Colomnes*, avec figures. Il y eut, depuis la mort de l'auteur, trois éditions de son *Théâtre de l'Art de Charpentier.* La première fut publiée à la Flèche en 1692, sous le titre de l'*Art de Charpenterie*, in-fol.; la seconde, à Paris, en 1702, par les soins de Phil. de la Hire, de l'Académie des Sciences, qui corrigea certains passages du livre de Jousse, fit graver de nouvelles planches, et réunit dans un même volume les deux principaux ouvrages de cet auteur, sous ce titre : *L'Art de la Serrurerie et de la Charpenterie de Mathurin Jousse,* corrigé et augmenté de ce qu'il y a de plus curieux dans cet art, par M. D. L. H.; Paris, Moette, petit in-fol.

(1) Nous lisons dans cette dédicace quelques phrases qui viennent confirmer ce que nous avons dit de la profession de Mathurin Jousse. Il parle ainsi de l'art du serrurier : « Ayant expérimenté par un long et assiduel exercice que j'en ay faict, depuis un assez bon nombre d'années, tant en diuerses sortes de besongnes et ouurages où m'auez faict l'honneur de m'employer qu'en plusieurs autres particuliers..... »

(2) *Description des Arts et Métiers, par MM. de l'Académie des Sciences*, in-fol.

Il paraît que cette seconde édition fut promptement épuisée, car Ch.-Ant. Jombert en publiait une troisième à Paris, en 1751, in-fol., avec de nouvelles gravures sur bois et en taille-douce (1). Ces deux ouvrages de Math. Jousse furent pendant longtemps entre les mains de tous les architectes. Nous ne connaissons pas le traité suivant attribué à Math. Jousse, par M. Weiss : *Le secret d'Architecture découvrant fidèlement les traits géométriques, coupes et dérobements nécessaires dans les bâtiments;* la Flèche. 1642, in-fol. (2).

(1) Nous lisons dans *La France Littéraire* de M. Quérard ; « M. Barrois l'aîné est en possession d'un Supplément à cet ouvrage, en manuscrit, qui, selon son catalogue, est intitulé : *Supplément à l'art de Charpenterie de Math. Jousse*, contenant les notes, additions, éclaircissements et dessins nécessaires pour l'intelligence de ce Trait, par les officiers du génie, à Mézières, de 1751 à 1760, 2 vol. in-fol, dont un de texte manuscrit, et un de 127 pl. dessinées et lavées. »

(2) Suivant M. Marchant de Burbure, on a encore de Mathurin Jousse : *La Perspective positive de Victor*. Que signifie ce titre? Nous l'ignorons.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 47. — Nous commençons par rectifier une grave erreur. Ayant rencontré dans la *Couronne poëtique* de Rousson, quelques vers avec cette apostille *par M. Matthieu*, nous avons cru devoir rechercher curieusement si les bibliographes avaient connu ce poëte, ne supposant pas que Rousson eût publié dans son recueil une pièce de vers déjà éditée, et persuadé que l'auteur de ces vers devait être quelque ami du curé de Chantenay. Or il n'en est rien. Les vers que nous avons reproduits après Rousson sont extraits d'un long poëme attribué par divers bibliographes soit à François Perrin, chanoine d'Autun, soit à Pierre Matthieu, historiographe de France sous Henri IV. Mais la seule opinion bien fondée est que ce poëme est l'œuvre du célèbre historien ; il a pour titre : *Quatrains sur la vie et la mort*. Il en existe plusieurs éditions, dont une de 1805, faite par les soins de M. J. Rosny, d'après un manuscrit trouvé à Autun.

Page 76. — Il se trouve dans cette page, à la ligne 4, une faute que nous n'avons peut-être pas besoin de signaler, car elle aura été corrigée par le lecteur. Andromaque n'était pas, on le sait, veuve de Priam, mais d'Hector. Ce qui sans doute a fait commettre cette erreur typographique, c'est que lisant à la page précédente « Astyanax le plus jeune des fils de Priam », nos compositeurs se sont mépris sur le véritable sens de ces mots *fils de Priam*, qui dans cette phrase traduisent le qualificatif grec Πριαμίδης, lequel ne s'entend pas seulement des fils, mais encore des petits-fils, de toute la race de Priam.

Page 110. — Parmi les docteurs qui approuvèrent la *Seconde Exortation* de Charles Aubert, nous avons trouvé Charles Josse, et ce renseignement bibliographique nous a fait connaître que Charles

Josse vivait encore en 1630. Sur un exemplaire d'un livre du P. Mersenne qui a pour titre *Harmonicorum libri*, édition qui porte la date de l'année 1636, nous lisons *Carolus Josse Cenomanus* : l'écriture est d'une main tremblante. Charles Josse vivait donc en cette année 1636; nous ignorons la date de sa mort.

Page 266. — Il n'est pas sans doute fort intéressant de savoir en quelle année R. Fréart de Chambray quitta Paris, pour se retirer au Mans; nous croyons toutefois devoir faire connaître qu'avant l'année 1651, c'est-à-dire avant la publication du traité de Léonard de Vinci, R. Fréart et l'un de ses frères avaient fait au Mans un séjour plus ou moins long. Nous en avons la preuve dans l'opuscule de Le Corvaisier qui porte le titre de *Défense anticipée*. Le Corvaisier nous apprend qu'il communiquait, au Mans, à MM. de Chantelou et de Chambray les épreuves de son *Histoire des Evêques du Mans*, chaque fois qu'il en reçevait de Paris. Or cette *Histoire* parut en 1748.

Page 322. — C'est par erreur que nous disons que le P. Mersenne fit ses premières études au collége du Mans, « sous la discipline des PP. de l'Oratoire. » Les Oratoriens ne s'établirent au Mans qu'en l'année 1624, et, en cette année, le P. Merseune était au couvent de la place Royale, à Paris.

TABLE DES NOTICES

CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Le Mans, Imprimerie de Ch. Richelet, rue de la Paille, 10.

